

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'EMULATION

N° 16



1897

BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 ET 25, RUE THIERS, 23 ET 25
1897

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'EMULATION

N° 16

1897



BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

23 ET 25, RUE THIERS, 23 ET 25

1897



Per. 8° 12550

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfortaine d'Emulation.

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

- MM. le Général de division Gouverneur.
l'Administrateur du Territoire de Belfort.
le Maire de Belfort.
-

COMITÉ D'ADMINISTRATION

- MM. JUNDT, inspecteur général honoraire des ponts et
chaussées, Président.
SCHIRMER, proviseur honoraire du Lycée, Vice-Pré-
sident.
DUBAIL-ROY, Secrétaire.
BARDY VICTOR, docteur en médecine.
BAUMANN, peintre.
BERGER, professeur au collège de France, Paris.
BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines en retraite.
CHAVIN-COLIN, professeur honoraire de philosophie.
MÉNÉTREZ, avocat.
MEYER Lucien, naturaliste.
NARDIN, pharmacien.
ROESCH, pharmacien.
TOUTEY, directeur départemental de l'enseignement
primaire.
TOUVET Charles, négociant.
VIELLARD Léon, maître de forges, Morvillars.
BECK, bibliothécaire.
KAUFFMANN, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.
-

MEMBRES HONORAIRES

- MM. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, à
Paris.

- MM. Contejean, professeur honoraire de Faculté à Montbéliard.
Henner, peintre, à Paris.
Scheurer-Kestner, sénateur.
le Supérieur des Bénédictins, à Delle.
Cestre, conducteur des travaux du Rhin, en retraite, à Neuf-Brisach.
Bleicher, professeur à l'École de pharmacie, à Nancy.
Bartholdi, sculpteur, à Paris.
Papuchon, colonel du génie, directeur du service de la télégraphie militaire, à Paris.
Berger Philippe, professeur au Collège de France, à Paris.
-

MEMBRES TITULAIRES

- MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Ackermann, médecin-vétérinaire, à Delle.
Ardin, Directeur de la Banque de France, à Belfort.
Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.
Bardot Louis, administrateur à la Direction des manufactures de l'Etat, à Paris.
Bardy Henry, pharmacien, à St-Dié.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Bauer Emile, caissier des Houillères de Ronchamp.
Baumann, peintre à Belfort.
Bauzon, propriétaire, id.
Beck, bibliothécaire id.
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Belin, avocat à la Cour d'Appel, Besançon.
Bellenot, ingénieur, à Giromagny.
Belliard, négociant, à Belfort.
Beloux Auguste, pharmacien à Giromagny.
Benner, ingénieur, à Belfort.
Benoit, docteur en médecine, à Paris.
Bentzinger, directeur des écoles, à Giromagny.
Berceot, docteur en médecine, à Belfort.
Bernheim Simon, propriétaire, id.

- MM. Bernot, sous-directeur des Contributions indirectes,
à Belfort.
Bertin, juge d'instruction, à Belfort.
Bétry, vice-président de l'Union belfort^{ne}, à Belfort.
Billet, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Blanchot, ingénieur à la Société Alsac^{ne}, à Belfort.
Bischoff, médecin-major, au 11^e hussards, à Belfort.
Bizot vétérinaire principal en retraite, à Delle.
Blondé Charles, négociant, à Belfort.
Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est, en
retraite, à Belfort.
Bock, chef de gare en retraite, à Belfort.
Bohl, rentier, à Bavilliers.
Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Boigeol Jules, manufacturier, à Giromagny.
Boigeol Fernand, id. id.
Boissaud, capitaine breveté, Belfort.
Bonnaymé, contrôleur principal des mines, en re-
traite, à Belfort.
Bordes-Gesser, négociant, Belfort,
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
Boucher, procureur de la République, à Belfort.
M^{lle} Boulangier, professeur à l'école secondaire de Tunis.
MM. Bourlier, capitaine au 4^e Bataillon d'Afrique au Kef.
Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'épargne,
à Belfort.
Bourquard, Célestin, propriétaire, à Belfort.
Bourquard, horloger, id.
Bourquard, professeur à l'école normale de Chau-
mont.
Bourquard, percepteur, à Belfort.
Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.
Bourquin, conducteur principal des ponts et chaus-
sées, à Belfort.
Bredmestre Constant, adjoint, à Giromagny.
Bretegnier, pasteur, à Belfort.
Briottet (l'abbé), vicaire, à Belfort.
Brun Emile, négociant, à Belfort.
Brunhammer, régisseur de la fab. Dollfus-Mieg, à
Belfort.

- MM. Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.
Buguet, comptable de l'agence des mines de Blanzly,
à Lons-le-Saulnier.
Bury Joseph, propriétaire, à Belfort,
Butzbach, entrepreneur id.
- Cacheux, chef de section aux chemins de fer de
l'Est, en retraite, à Belfort.
Callias, directeur-adjoint de la Société Alsacienne,
à Belfort.
Canet Alphonse, banquier, à Belfort.
Canet Gustave, ingénieur civil à Paris.
Canet Gustave, représentant de commerce, à Belfort.
Carette, Proviseur du lycée, Belfort.
Cerf, négociant, Belfort.
Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.
Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.
Chaudel-Page, id. id.
Chavin-Colin, professeur honoraire au lycée, Belfort.
Chevalier, négociant, à Colmar.
Chèvre, droguiste, à Belfort.
Clavey Célestin, à Foussemagne.
Clémencet, inspecteur primaire, à Dôle (Jura).
Clerc, vétérinaire au 15^e chasseurs, à Châlons-sur-
Marne.
Clerc, instituteur, à Belfort.
Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de
l'Est, à Belfort.
Cointet, commis principal des postes, à Belfort.
M^{me} veuve Comte, propriétaire, à Belfort.
MM. Corbis, docteur en médecine, à Belfort,
Cordier, architecte, à Belfort.
Coré Georges, professeur au lycée, à Belfort.
Couchepin, substitut du Procureur de la République,
à Belfort
Courtot, pharmacien-major à la pharmacie centrale
des hôpitaux militaires, à Paris.
Coupette Eugène, à Chaumont.
Cousin Paul, fab. d'horlogerie, à Tramelan (Suisse).

- MM. Crave, instituteur à l'Ecole supérieure de Giromagny.
Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Beaucourt.
Cusin, commissaire de surveillance administrative, à Belfort.
Cusin, caissier de la Banque de France, à Nîmes.
Cusin Abel, négociant, à Belfort.
- Dangel, vétérinaire militaire en retraite, à Belfort.
Dantzer, propriétaire, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Daull, dentiste, à Belfort.
- M^{lle} Daval, directrice des écoles, à Beaucourt.
- MM. Déboulet (l'abbé), curé à Magnivray (Hte-Saône).
Delarue, négociant, à Belfort.
Delsart, pharmacien, id.
Dèmeusy, propriétaire, à Belfort.
Dèmeusy, receveur de l'Enregistrement, à Marnay (Haute-Saône).
Devillers, lithographe, à Belfort.
Deubel, négociant, id.
Didier, propriétaire, à Essert.
Ditisheim, horloger, à Belfort.
Diény, préfet de l'Aude, Carcassonne.
Dietsch, avoué, à Belfort.
- Dirand, géomètre, à Ronchamp.
Diringer Edouard, employé aux forges de Châtenois
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, à Belfort.
Dollfus Daniel, manufacturier, à Belfort.
Dollfus Emile, directeur de filature, à Belfort.
Dollfus Gustave, ingénieur civil à Belfort.
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.
Donzé, propriétaire, à Belfort.
Doyen, bijoutier, id.
Dreyfus, imprimeur, id.
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.
Dujardin, avoué, id.
Doumerc, directeur de la Société Alsacienne, à Belfort.

- MM. Droit, notaire, Delle.
Drouin, photographe, à Belfort.
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, à Belfort.
Dupont Philippe, propriétaire, id.
Dupont Gustave, industriel, id.
Duvernoy, docteur en médecine, id.
- Eissen, manufacturier, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.
Engelspach, professeur en retraite, à Belfort.
Engel Alfred, manufacturier id.
Erhard Victor, id. à Rougemont-le-Château.
- Felber, directeur des écoles, à Belfort.
Feltin, avocat, id.
Feltin, notaire, à Delle.
Fischer, docteur en médecine, à Rougemont-le-Château.
Fleury de la Hussinière, architecte, à Belfort.
Fournier François, propriétaire, id.
Fournier, professeur au collège d'Epinal.
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.
Fricker, négociant, à Belfort.
Frisch, capitaine au 106^e de ligne, à Chalon-sur-Marne.
Fritz-Lang, archiviste en retraite de la Préfecture, à Belfort.
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.
Frossard Edouard, maire de Cravanche.
- Gaillot, inspecteur du travail, à Belfort.
Gallet Auguste, instituteur, id.
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Garnache, agent d'assurances, Belfort.
Garteiser, hôtelier, id.
Gasc, ingénieur des mines, à Giromagny.
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.
Gasser, propriétaire à Remigny (Saône-et-Loire).

- MM. Gasser, directeur de tissage, à Danjoutin.
Gasser, géologue, à Mantoche (Hte-Saône).
Gotherot, professeur de musique, à Belfort.
Géant, professeur au Lycée, id.
Geist Alfred, négociant, id.
Geist Ernest, libraire, id.
Gendre Auguste, propriétaire à Massevaux.
Genot Emile, propriétaire, à Danjoutin.
Genty, architecte, à Belfort.
George, juge au tribunal civil, à Belfort.
Giorgino, ancien pharmacien, à Colmar.
Gérard, chef d'escadron au 27^e régiment d'artillerie,
à Douai.
Gesser, parfumeur, à Belfort,
Gilles, propriétaire, id.
Girardey, maire de Chèvremont.
Girardez, négociant, à Lepuix.
Giroud, huissier à Belfort,
Giry, sous-inspecteur des contributions indirectes,
en retraite, à Belfort.
Godard, professeur au Lycée, à Tulle.
Goffinet, négociant, à Belfort.
Grasser, négociant, à Beaucourt.
Greiner, directeur honoraire de la Banque de France,
à Belfort.
Greiner, docteur en médecine, à Belfort.
Grisez, directeur de l'Asile d'aliénés, Le Mans.
Grosborne, propriétaire, à Belfort.
Grosborne Charles, étudiant à Belfort.
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.
Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.
Gschwind, caissier au Comptoir d'Escompte, à Bel-
fort.
Guillaumé, instituteur, à Cravanche.
Guldemann, entrepreneur, à Belfort.
Guth, chef de bureau à la Société Alsacienne, Belfort.

Haas Joseph, banquier, Belfort.
Haas Prosper, id. id.

- MM. Hæffelé, directeur de filature, Belfort.
Harmand, professeur au Lycée, à Nancy.
Hasenclever, lieutenant au 35^e de ligne, Belfort.
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.
Hattich, relieur, id.
Hauser Léon, négociant, id.
Hausser, chef de musique au 42^e de ligne, à Belfort.
Hennequin, agent d'assurances, à Belfort.
Henry, géomètre, à Ronchamp.
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne,
à Belfort.
Heilmann Jean-Jacques, ingénieur, à Paris.
Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne,
à Belfort.
Herbelin Eugène, propriétaire. Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.
Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, à
Nancy.
M^{me} Hildenbrand, propriétaire, Belfort.
MM. Hosatte, directeur des écoles, id.
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-
Château.
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts et chaus-
sées, à Belfort.
Huckel, libraire, à Belfort
Humbrecht (l'abbé), curé de St-Joseph, à Belfort.
Huntzbuchler, instituteur, id.

Ingold (l'abbé), à Colmar.

Jeanneret, professeur au Lycée, à Belfort.
Jenny, percepteur, à Giromagny.
Jundt, inspecteur général honoraire des ponts et
chaussées, à Belfort.
Japy Frédéric, général de division en retraite, séna-
teur du Haut-Rhin, à Paris.
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.
Japy Gaston, id. id.
Japy Henry, id. id.
Japy René, id. id.

- MM. Joachim Joseph, négociant, à Belfort.
Joachim, professeur au Lycée de Châteauroux.
Jobin, avoué, Belfort.
Jolibois, dentiste, id.
Jolivet, négociant, id.
Jourdain, propriétaire, à Altkirch.
Juif-Conrad, négociant, à Belfort.
Juster Auguste, à Paris.
Julien, avoué, à Belfort.
- Kauffmann, propriétaire, à Belfort.
Keller Emile, ancien député, à St-Nicolas.
Keller, propriétaire, à Belfort.
Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmatt.
Klem, préposé en chef de l'octroi, à Belfort.
Koch, manufacturier à Rougegoutte.
Kœchlin Georges, manufacturier, à Belfort.
Kœhler, négociant, id.
Krœll, pharmacien, id.
Kuntz, sous-intendant militaire en retraite, Paris.
Kubler, directeur du musée d'Altkirch.
- Lablotier fils, propriétaire, à Bourogne.
Lafosse, propriétaire, à Belfort.
Lalloz Paul, avocat, id.
Lamarche, professeur au Lycée, à Belfort.
Lamy, médecin, à Petit-Croix.
Laubser, directeur de la *Société Générale*, à Belfort.
Laurent, inspecteur des forêts, à Belfort.
Laurent-Thierry, rédacteur en chef de la *Frontière*,
à Belfort.
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Lapostolest Noël, propriétaire, à Belfort.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
Laroyenne, agent d'assurances, à Belfort.
Launois Adolphe, négociant, Belfort.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, négociant, id.
Le Courbe (comte), avocat à la Cour d'Appel, à Paris.
Le Dérof, professeur au Lycée, à Belfort.

- MM. Lehmann Albert avocat, à Belfort
Lehmann Isidore, négociant, id.
Lépine, propriétaire, id.
Lesmann, conseiller général, à Roppe.
Letterlé, sculpteur, Belfort.
Lévy Grunwald Edouard, négociant, id.
Lévy-Nephtalie, négociant, id.
Ley, négociant, id.
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.
Lhomme Joseph, greffier de la justice de paix à
Giromagny.
Lhomme Edouard à Giromagny.
Loillier, médecin-major au 35^e de ligne, à Belfort.
Louis, professeur au lycée, id.
Louvet, employé des contributions indirectes, à
Belfort.
Lux, agent-voyer municipal, à Belfort.
- Macker, docteur en médecine, à Colmar.
Magnié, notaire, à Belfort.
Mahler, sous-inspecteur des chemins de fer de l'Est,
Vesoul.
Maillard, propriétaire, à Belfort.
Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.
Marchal, professeur au Lycée, à Belfort.
Marchal (l'abbé), curé à Montreux-Château.
Marcotte, industriel, à Chaux.
Maré, capitaine des pompiers, à Belfort.
Marion, commandant au 42^e de ligne, à Belfort.
Marmet, chef de bureau à la préfecture. id.
Marty, médecin-major, à l'hôpital militaire, Belfort.
Mathey, directeur d'usine, à Senones.
Marzloff, président du tribunal civil, à Belfort.
Martzloff, propriétaire, à Belfort.
Martz, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.
Mégnin, directeur de filature, à Giromagny.
Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et C^{ie},
à Belfort.
Meillère, docteur ès-sciences, chef des travaux chi-
miques de l'Académie de médecine, à Paris.

- MM. Meignan, agent d'assurances, à Delle.
Ménétrez, avocat à Belfort.
Ménétrez, lieutenant-colonel au 104^e de ligne, attaché à la maison militaire du Président de la République, à Paris.
Ménétrez, docteur en médecine, à Belfort.
Mény, chef de bureau à Paris.
Mercelat, sous-ingénieur des ponts et chaussées, en retraite, à Belfort.
Mercelat (l'abbé), curé de Bavilliers.
Mercier, instituteur, id.
Mercky, opticien, à Belfort.
Mérot, percepteur, à Seurre.
Metz Arthur, négociant à Paris.
Metz, représentant de commerce, à Belfort.
Metzger, rabbin, à Belfort.
Metzger, agent général des ventes des Houillères, à Ronchamp.
Metzger, clerc de notaire, à Belfort.
Meyer, inspecteur d'académie, à Annecy.
Meyer Ernest, caissier de banque, à Belfort.
Meyer Lucien, naturaliste, id.
Mignerey, professeur au Lycée. id.
M^{me} Monnier, directrice de l'école supérieure, à Belfort.
MM. Monségur (de), colonel d'infanterie de marine, en retraite, à Morlanne (Basse-Pyrénées).
Morey, géomètre, à Ronchamp.
Moritz, négociant, à Belfort.
Morlot, propriétaire, id.
Mouzimann, fondé de pouvoirs de la Maison Viellard, à Morvillars.
Muller, notaire, à Belfort.
Muller, médecin-vétérinaire, à Belfort.
Muller, négociant, id.
Muller Eugène, propriétaire, aux Sables d'Olonne.
Muller, agent d'affaires, à Belfort.
Mugnier, professeur au Lycée, id.
Munérot, id. id.
Mussat, médecin-major à l'hôpital militaire, à Belfort.

- MM. Nardin, pharmacien, à Belfort.
Netzer, professeur honoraire, id.
Nicot, relieur, id.
Nicolas, professeur à l'école normale, à Dijon.
Nidergang, docteur en médecine à Belfort.
Noël, sergent au 42^e de ligne, id.
- Page, propriétaire, Belfort.
Pajot, professeur au Lycée, id.
Papillon, capitaine au 9^e bataillon d'artillerie, à Belfort.
Parisot, lieutenant au 13^e cuirassiers, à Chartres.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Pélot, libraire, id.
Pélot, imprimeur, id.
Petitjean, docteur en médecine, id.
Pffiffelmann, employé, id.
Phelpin, professeur au Lycée, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id. id.
Pétard, propriétaire, id.
Petitclerc, géologue, à Vesoul.
Phetter, capitaine au 39^e de ligne, à Rouen.
Pezet, comptable, à Belfort.
Plubel, professeur à l'école normale, id.
Pinault, capitaine au 35^e de ligne id.
Piningre, instituteur, id.
Pochard, serrurier, id.
Potdevin, négociant, id.
Porterat, agent de la compagnie de l'Est, à Meaux.
Pourchot Louis, à Giromagny.
Poussigue, directeur des Houillères, à Ronchamp.
Prétet, comptable, à Belfort.
Prétot, directeur de tissage, à Giromagny.
- Quiquerez, négociant à Belfort.
- Renault, agent d'affaires, à Belfort.
Richert, pharmacien, à Neufchâteau.
Ricklin Ernest, négociant, à Belfort.

- MM. Ricklin, notaire, à Rougegoutte.
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.
Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort.
Roesch, pharmacien, id.
M^{me} Roesch, institutrice, id.
MM. Rœlly, négociant, id.
Rolland, employé, à Giromagny.
Romond, juge de paix, à Giromagny.
Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.
Rosier, professeur au Lycée, id.
Roussen (de), trésorier général, id.
Rozier, commis d'inspection académique, id.
Roy, agent-voyer, à Rimaucourt (Haute-Marne).
Royer, propriétaire, à Montbéliard.
Roueche, commis des Postes et Télégraphes, Belfort.
Rueff Abraham, négociant, à Belfort.
- Saglio Florent, propriétaire, à Paris.
Salomon, négociant, à Belfort.
Sauvageot, instituteur, à Evette.
Schad, entrepreneur, à Belfort.
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.
Schlatter, pharmacien, à Belfort.
Schirmer, proviseur honoraire du Lycée, id.
Scheurer Ferdinand, industriel, id.
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.
Scheurer-Sahler Julien, id. id.
Schlicklin, directeur des écoles, à Belfort
Schmerber Charles, industriel, à Rougemont-le-
Château.
Schmidt, brasseur, à Belfort.
Schmitt, libraire, id.
Schneider, maire de id.
Schultz, entrepreneur, id.
Schwæderlé, professeur de musique, à Belfort.
Schwalm, propriétaire id.
Senglé, conducteur des ponts et chaussées, Belfort.
Sigris, directeur de teinturerie, id.
Simonin, inspecteur primaire, à Arnay-le-Duc (Cote-
d'Or).

- MM. Sombstay, fabricant de tuile, à Froidefontaine.
Souché, Président de la Société de botanique des
Deux-Sèvres, à Pamproux (Deux-Sèvres).
Stehelin, préfet de Meurthe-et-Moselle, Nancy.
Steiner, industriel, à Belfort.
Stoll, procureur de la République, à Montbéliard.
Spetz, fondé de pouvoirs de la banque de Mulhouse,
à Belfort.
Spindler, industriel, à Plancher-les-Mines.
Spitzmuller, imprimeur, à Belfort.
Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Rallie-
ment*, à Belfort.
Stiegler Léon, employé, à Belfort.
Stiegler, propriétaire, id.
Strasser, professeur d'allemand, id.
- Taboureau, greffier du tribunal civil, à Belfort.
Taufllieb, docteur en médecine, à Giromagny.
Tessier, capitaine de gendarmerie, à Belfort.
Thiault, père, avocat, id.
Thiault Michel, avocat, id.
Thomas, professeur au Lycée, id.
Tisserand, architecte, id.
Tisserand, géomètre, id.
Tournesac, entrepreneur, id.
Toutey, directeur départemental de l'enseignement
primaire, à Belfort.
Touvet, négociant, à Belfort.
Touvet, chef de bureau au min^{re} des fin^{ces}, à Paris.
Tresch, agent-voyer, à Giromagny.
Troyon, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Trouillat, receveur des douanes, à Petit-Croix.
Turillot, huissier, à Belfort.
- Vallet Charles, négociant, à Belfort.
Vallet Auguste, receveur des contributions indirectes,
à Lachapelle-sous-Rougemont.
Vaurs Jules, négociant, à Belfort.
Vautherin Auguste, pharmacien, à Paris.
Vautherin Joseph, docteur en médecine, à Belfort.

MM. Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Verny, contrôleur des douanes, en retraite, à Dijon.
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.
Viellard Armand, député du Haut-Rhin, à Paris.
Villemain Paul, hôtelier, à Belfort.
Voisinnet Jules, propriétaire, à Offemont.
Vuidard, notaire, à Belfort.
Vuillaume, médecin aide-major à l'hôpital militaire
d'Alger.

Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
Walser Xavier, négociant, id.
Warnod, maire de Giromagny.
Weill, professeur au Lycée, à Belfort.
Welté, rentier, id.
Welté Alfred, pharmacien, id.
Wiss, instituteur, id.
Wetstein Léonard, commis principal des douanes,
à Belfort.
Winkel, industriel, à Bourbach-le-Bas.

Yvonnet, commissaire-priseur, à Belfort.

Zœpffel, conseiller de préfecture, à Nancy.
Zeller, recteur de l'Académie de Grenoble.
Zeller, instituteur, à Chèvremont.
Zeller René, industriel, à Etueffont-Bas.
Zeller (l'abbé), curé de Froidefontaine.
Zweifel, ingénieur à la Société Alsac^{ne}, à Belfort.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

F R A N C E

- Aix. — Académie des sciences, agricult^{re} et belles-lettres.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Société linnéenne du Nord de la France.
Académie des sciences, des lettres et des arts.
Angers. — Académie des sciences et belles-lettres.
Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
Société d'histoire naturelle.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
Belfort. — Section des Hautes-Vosges du C. A. F.
Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérat^{re},
Besançon. — Académie des sciences, belles-let^{es} et arts.
Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.
Bordeaux. — Acad^{ie} nation^{le} des scien^{ces}, bel^{es}-let^{res} et arts.
Société archéologique.
Brive. — Société scientifique, historique et archéologique.
Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.
Société française d'archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'hist^{re} et d'archéolog^{ie}.
Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.
Société des sciences naturelles de
Saône-et-Loire.
Châteaudun. — Société dunoise (archéologie, histoire,
sciences et arts.
Dijon. — Académie des belles-lettres.
Douai. — Société d'agricult^{re}, sciences et arts du Nord.
Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'enseignement
des sciences, des lettres et des arts.
Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.
Société d'Emulation des Vosges.
Gap. — Société d'études scientifiques et littéraires des
Hautes-Alpes.

- Grenoble. — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.
- Langres. — Société historique et archéologique.
- Lille. — Société industrielle du Nord de la France.
- Limoges. — Société botanique du Limousin.
- Lyon. — Société botanique.
- Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.
- Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
- Montauban. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
- Montbéliard. — Société d'Emulation.
- Montbrison. — La Diana, société historique et archéologique du Forez.
- Nancy. — Académie Stanislas.
Société de géographie de l'Est.
Société d'archst lorraine et du musée historiq^e.
Société des sciences.
Annales de l'Est.
Société lorraine de photographie.
- Nantes. — Société archéologique.
Société des sci^{ces} nat^{les} de l'Ouest de la France.
- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nîmes. — Académie du Gard.
Société d'étude des sciences naturelles.
- Niort. — Société botanique des deux-Sèvres.
- Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.
Société philomatique, rue des G^{ds}-Augustins, 7.
Société d'anthropologie, rue Antoine-Dubois, 3.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Société géologique de France.
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.
Mélusine (recueil de mytologie, traditions et usages).
- Poligny. — Société d'agriculture, sciences et arts.
- Reims. — Société d'étude des sciences naturelles.
- La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.

- Romans. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société industrielle.
- St-Dié. — Société philomatique.
- St-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
- St-Quentin. — Société industrielle.
- Toulon. — Académie du Var.
- Toulouse. — Société d'histoire naturelle.
Société archéologique du Midi de la France.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
- Tours. — Société archéologique de Touraine.
- Valence. — Société d'archéologie et de statistique.
- Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

É T R A N G E R

- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.
Bernische Naturforschende Gesellschaft.
- Fribourg. — Société fribourgeoise de sciences naturelles.
Société d'histoire du canton de Fribourg.
- Colmar. — Société d'histoire naturelle.
- Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.
Institut national genevois.
- Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.
Société vaudoise de sciences naturelles.
- Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und
Altertumskunde.
Société d'histoire naturelle.
Académie (lettres, sciences, arts et agriculture).
- Mulhouse. — Société industrielle.
Musée historique.
- Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.
- Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.
- Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-
Lothringen.
Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass.
Universitäts und Landesbibliothek.
- Washington. — Smithsonian Institution.

RÉUNION GÉNÉRALE DU 28 MARS 1897

Rapport du Secrétaire

MESSIEURS,

Il y a 25 ans, le 10 Mars 1872, quelques personnes se réunissaient à l'Hôtel de ville, sous la présidence de l'Administrateur du Territoire, M. Lebleu pour jeter les bases de la constitution d'une société scientifique et littéraire à Belfort.

On sait quel zèle et quel dévouement les fondateurs de la Société belfortaine d'Emulation mirent à reconstituer la bibliothèque et créer un musée. Nous citerons particulièrement parmi les ouvriers de la première heure, M. Dietrich, secrétaire général de la Préfecture et M. Parisot, maire de Belfort. Des membres du comité de fondation, il ne reste plus parmi nous que notre collègue, M. Ménétrez.

Qu'était la bibliothèque en 1872 ou plutôt y avait-il une bibliothèque ? D'un relevé sommaire fait à cette époque, il résulte qu'environ 3400 volumes étaient relégués, en désordre, dans les combles de l'Hôtel de ville et la plupart de nos concitoyens ignoraient même l'existence de ce précieux dépôt, provenant en majeure partie des bibliothèques des capucins de Belfort et des récollets de Thann. Parmi ces livres, se trouvait une série d'incunables d'une certaine valeur.

La Société d'Emulation se mit immédiatement à l'œuvre pour organiser un local et y déposer ces richesses bibliographiques et deux mois après la constitution de notre Société, la bibliothèque était ouverte au public. Outre les achats nombreux que faisait le Comité, l'intérêt et la sympathie qui s'attachaient à cette œuvre si éminemment utile, furent tels que de tous côtés affluèrent les dons. Aussi

pouvons-nous constater, avec une légitime satisfaction que la bibliothèque compte actuellement 12.000 volumes et peut soutenir, sans désavantage, la comparaison avec celles d'autres villes d'égale importance.

Depuis quelques années, et se conformant en cela à l'idée qui a présidé à la création de la Société : celle de conserver tout ce qui se rattache à l'histoire de Belfort et de l'Alsace, le comité a considérablement augmenté, par ses achats, le fonds des alsatiques et ouvrages concernant l'histoire des régions limitrophes : Franche-Comté, Lorraine et Suisse. Ce fonds, déjà important, s'accroît sans cesse. Les historiens futurs qui voudront étudier les annales du pays, auront ainsi sous la main, d'importants matériaux.

Par un article de ses statuts, la Société s'imposait la création d'un musée. Il est inutile de dire qu'en 1872, aucune collection artistique ou scientifique n'existait dans notre ville. Elle était donc à créer de toutes pièces. Le comité ne recula pas devant cette lourde tâche et, là encore, lui vinrent les offrandes de généreux donateurs, non seulement de notre ville, mais du dehors. L'Etat, de son côté, fit à la ville d'importants envois en peinture et en sculpture et au bout de très peu de temps, le public était admis à visiter une salle spécialement consacrée aux beaux-arts.

L'archéologie préhistorique occupe également une importante place dans notre musée : les stations de Cravanche, du Mont-Vaudois, de Roppe, etc. ont fourni de précieux matériaux à la science anthropologique. L'archéologie gallo-romaine et du moyen-âge sont également largement représentées, et les nombreuses découvertes faites dans les cimetières mérovingiens de Brasse, de Châtenois et autres localités sont venues enrichir nos vitrines.

Les sciences naturelles ont une salle particulière ; nous signalerons particulièrement la collection géologique de notre regretté président, M. Parisot, auquel ceux qui s'intéressent à cette branche d'étude doivent d'utiles travaux et l'herbier du pays, œuvre du même savant. Une collec-

tion couchylogique, d'une rare valeur, donnée à la famille Kestner, est placée en vue, au milieu des vitrines consacrées à la zoologie. Nous ne faisons qu'esquisser à grands traits les richesses contenues dans les salles du Musée.

Si nous sommes arrivés à un résultat aussi satisfaisant, nous le devons au concours empressé et intelligent que nous avons constamment rencontré dans toutes les classes de notre population. Qu'il nous soit permis d'adresser ici l'hommage de notre vive et sincère gratitude à tous nos collaborateurs anciens et nouveaux dont la bonne volonté et le dévouement infatigable ont si puissamment contribué à mener à bonne fin l'œuvre entreprise.

Nous continuerons, comme par le passé, à nous conformer en tous points à nos statuts, toujours guidés par les mêmes sentiments qui n'ont pas cessé d'être en honneur parmi les membres qui ont siégé au Comité depuis sa fondation : l'amour de la science et de notre cher Belfort.

Bibliothèque. — Parmi les acquisitions, nous citerons la 1^{re} et la 2^e année de la « Revue alsacienne » qui manquaient à notre collection ; les preuves de l'existence d'anciens glaciers dans les Vosges, de Collomb ; le Comté de Montbéliard agrandi au préjudice de la Franche-Comté et Mémoire historique sur les guerres du XVI^e siècle dans le comté de Bourgogne, ouvrages de la fin du siècle dernier ; Histoire des Etats généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, par Clerc ; Essai sur les anciennes juridictions d'Alsace, par Véron-Réville ; Notice généalogique sur la famille de Reiset ; Journal des observations minéralogiques faites dans les Vosges et en Alsace, par de Sivry ; les 21^e et 22^e fascicules du dictionnaire des antiquités grecques et romaines et le 21^e volume de la grande encyclopédie, la statistique géologique et minéralogique de la Haute-Saône, par Thirria.

Musée. — Notre collègue, M. le D^r Corbis nous a fait don, pour le musée, d'une série de monnaies chinoises.

Pendant l'hiver de 1895-96, les fouilles ont recommencé aux Grottes de Cravanche, grâce à la subvention de 300 fr. allouée par le département. Nous avons été obligé de déblayer un cône de déjection d'environ 100 mètres cubes de terre remplissant l'ouverture primitive de cette station préhistorique. Dans cet amas de décombres, nous n'avons trouvé que des restes de foyers en grand nombre, contenant des morceaux de charbon, assez volumineux. Au-dessous nous avons exhumé quelques objets intéressants : une magnifique pointe de flèche en silex, retaillée sur une des faces, elle mesure 5 centimètres de longueur ; une canine de sanglier et un poinçon en os de 7 centimètres de longueur.

Nous avons consacré environ 200 francs pour achats dans les collections zoologique et minéralogique. Pour la première série, nous avons acquis quelques spécimens appartenant aux familles des poissons, crustacés, vers, tuniciers, bryozoaires, mollusques, échinodermes, polypiers et éponges ; en minéralogie, 10 minéraux compléteront la série déjà existante.

Bulletin. — Parmi les articles qui figureront au Bulletin de 1897, actuellement à l'impression, nous citerons : les Correspondants de Grandidier, par Gasser et Ingold ; la Station préhistorique du Mont Vaudois par Voulot ; Récits d'une aïeule, par Godard ; Etude sur les Diatomées par Roesch et Meyer ; Etude historique sur Belfort par Henri Bardy ; suite du Glossaire de Châtenois, par Vautherin ; Brace et les origines de Belfort, par Dubail-Roy. Dictons populaires, par le Docteur Corbis ; le camp romain d'Offemont par Pajot.

Situation de la Société. — A la fin de 1896, notre Société comptait 11 membres honoraires et 451 titulaires et nous correspondions avec 98 sociétés savantes de France et de l'étranger. Nos faibles ressources financières nous ont imposé l'obligation de diminuer le nombre des sociétés cor-

répondantes ; nous n'avons conservé que celles dont les Bulletins présentent de l'intérêt pour nos sociétaires.

Depuis notre dernière réunion générale, nous avons à regretter le décès de plusieurs de nos collègues : MM. Cœur-dane, Christophe Lapostolest, Girard, Beck, Pellier, Berthold, Adolphe Japy et Louis Juster.

Notre situation financière continue à être prospère. Au 1^{er} janvier de cette année, notre excédent s'élevait à 371 fr.

M. Kauffmann, trésorier, rend ensuite compte de la situation financière au 31 décembre 1896.

Dépenses

Achat de livres, publications	163 90
Reliure	36 10
Allocation à l'aide-bibliothécaire.	400 »
Impression et port, du bulletin	1197 25
Recouvrement des cotisations.	84 25
Fouilles archéologiques (Grottes de Cravanche et Of- femont).	315 »
Achats pour le musée	217 60
Souscription au monument Pasteur.	25 »
Frais de secrétariat	56 20
Registres, imprimés et divers	92 30
	<hr/>
	2558 20
	<hr/> <hr/>

Recettes

Restait en avoir au 1 ^{er} Janvier 1896.	258 98
Subvention du département : au musée	200 »
» » à la Société archéologique	300 »
» de la ville	500 »
Cotisations des sociétaires	1626 »
Vente d'ouvrages	6 »
Intérêts des sommes déposées	19 09
Recettes diversés	20 »
	<hr/>
	2930 07
	<hr/> <hr/>
Recettes	2930 07
Dépenses	2558 20
	<hr/>
Excédent.	371 87
	<hr/> <hr/>

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'assemblée.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement partiel des membres du comité. Sont élus pour 3 ans : MM. Bardy, Baumann, Jundt, Schirmer et Viellard Léon : pour un an M. Philippe Berger, en remplacement de M. Corbis, démissionnaire ; pour 2 ans, M. Toutey, en remplacement de M. Godard, démissionnaire.

BIBLIOTHÈQUE

ACHATS

- Revue alsacienne, 1^{re}, 2^e et 3^e années, 3 vol.
- Preuves de l'existence d'anciens glaciers dans les Vosges, par Collomb, Paris, 1837, 1. vol.
- Le comté de Montbéliard agrandi au préjudice de la Franche-Comté, par un Franc-Comtois, 1789, 1 vol.
- Mémoire historique sur les guerres du XVI^e siècle dans le comté de Bourgogne, par D. Grappin, Besançon, 1788, 1 vol.
- Mulhouse pendant la guerre de 1870-71, 1895, 1 vol. in-12.
- Histoire des Etats généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, par Clerc, Lons-le-Saulnier, 1877, 1 vol.
- Le vieux Mulhouse, Tome I, 1895.
- La guerre de 1870, par de Moltke, traduit par Jæglé, 1891, 1 vol. in-8^o.
- La Jacquerie et l'affranchissement des paysans de Faucogney en 1412, par Finot, Paris, 1883, 1 broch.
- La Haute-Saône, par Girault de St-Fargeau, 1838, 1 broch.
- Essai sur les anciennes juridictions d'Alsace, par Véron-Réville. Colmar, 1857, 1 vol.
- Notice généalogique sur la famille de Reiset, Hanovre, 1866, 1 plaquette in-4^o avec planches.
- Journal des observations minéralogiques faites dans les Vosges et en Alsace, par de Sivry, Nancy, 1782, 1 vol. in-8^o.
- Catalogue des gentilshommes d'Alsace, Corse et Comtat Venaisin qui ont pris part à l'élection des députés aux Etats généraux de 1789, par de la Roque et E. de Barthélemy, Paris, 1865, 1 broch. in-8^o.
- Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 21^e et 22^e fascicules.
- Grande encyclopédie, 21^e volume.
- Résumé des opérations de l'artillerie allemande pendant le siège de Belfort 1870-71 (Extrait de la Revue d'art^{ill}, mai 1878.
- Statistique géologique et minéralogique de la Haute-Saône, par Thirria, Besançon, 1833, 1 vol. in-8^o.
- Lot de cartes, plans et brochures relatifs à Belfort.
- Revue d'Alsace, 1896, 1 vol.
- Annales franc-comtoises, 1896, 1 vol.

DONS

- Miscellanea alsatica, par Ingold, 2^e série, 1895, 1 vol., don de l'auteur.
- A la recherche des manuscrits de Denys le Chartreux, par Ingold, 1895, 1 broch., don de l'auteur.
- Etudes d'ethnographie préhistorique, par Piette, 1 broch., don de l'auteur.
- Miscellanées, par Henry Bardey, 1896, 1 broch., don de l'auteur.
- Sur les débris végétaux et les roches des sondages de la campagne du Caudan et sur la découverte du renne dans les formations quaternaires des environs de Nancy, 2 broch. par le D^r Bleicher, don de l'auteur.
- Le jardin de l'herboriste, par Correvon, 1896, 1 vol. in-12, don d'un anonyme.
- Annecy et ses environs, 1 broch. in-8^o, don d'un anonyme.
- Les herbiers de la flore de Montbéliard, par Contejean, 1896, 1 broch., don de l'auteur.
- L'hiver de 1895 à Montbéliard, par Contejean, 1 broch., don de l'auteur.
- Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France, par Bleicher et Beaupré, Nancy, 1896, 1 vol. in-12, don des auteurs.
- Antiquités lacustres, par van Muyden, 1896, 1 vol. in-4^o, don de la Société d'histoire de la Suisse romande.
- Bulletin du Club alpin français, 1896, 9 numéros, don d'un anonyme.
- A propos des sépultures du Bollenberg, par Kessler, 1 broch. don de l'auteur.
- Le mobilier et les œuvres d'art de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, par l'abbé Brune, 1894, 1 broch., don de l'auteur.
- Matériaux pour l'histoire de la métallurgie en Lorraine, par le D^r Bleicher, 1896, 1 broch., don de l'auteur.
- Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de Nancy de 1895, envoi de M. le D^r Bleicher.
- Les correspondants de Grandidier ; Gerbert de Hornau, par Ingold, 1896, 1 broch., don de l'auteur.
- Notice biographique sur Aug. Scheurer-Rott, par Scheurer-Kestner, 1896, 1 broch., envoi de l'auteur.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Comité des travaux historiques : Bulletin archéologique 1894.
2^e livraison, 1895, n^os 1 et 2, 1 vol., n^o 3, 1 vol. Bulletin historique et philologique, n^os 3 et 4 de 1895, 1 fasc.
- Bulletin des sciences économiques et sociales, 1895, 1 broch., 1896, 1 vol.
- Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1895, 1 vol.
- Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 3^e trim. de 1895, 1 fasc. 4^e trim. de 1895, 1^e fasc. de 1896, 2^e fasc. de 1896.
- Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 4^e fasc. de 1895, 1^e fasc. de 1896, 2^e fasc. de 1896, 3^e fasc. de 1896.
- Bulletin de la Société, la Diana. avril-septembre 1895, 1 fasc. oct.-déc. 1 fasc., 1^e fasc. de 1896, 2^e fasc. de 1896.
- Bulletin de la Société académique de Poitiers, avril-juin 1895, 1 broch., juillet-nov. 1895, 1 broch. décembre et janv. 1896, 1 broch.
- Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1895, 4^e fasc., 5^e fasc. de 1895, 6^e fasc. 1895 ; 1^e, 2^e, 3^e et 4^e de 1896.
- Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1894, 1 vol.
- Bulletin de la Société Fribourgeoise de sciences naturelles. 1895, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Touraine 3^e et 4^e fasc. de 1895.
- Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches, tome 12 (1894-1895), 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, 4^e fasc. de 1895, 1^{er}, 2^e et 3^e de 1896.
- Revue historique du Maine, 2^e semestre 1895, 1 vol.
- Le cartulaire de St-Barthélemy de Béthune, par de Loisne, 1 v.
- Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, sep.-déc. 1895, 1 fasc. 1896, 4 fasc.
- 3 et 4, 1896 n^o 1.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 4^e fasc. de 1895 ; 1^{re}, 2^e et 3^e fasc. de 1896.
- Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence. 1895, 7 fasc.
- Bulletin de la Société historique de Château-Thierry, 1894, 1 v.
- Annales de l'Est, 1896, 4 fasc.

- Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome 26, 1895, 1 vol. et atlas in-4°.
- Table des mémoires et bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome 26, 1895, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaume, 1894, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, 1895, 12 n^{os} 1896, 6 n^{os}.
- Mémoires de l'Académie des lettres et sciences de Caen, 1895, 1 vol.
- Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern, 1894, 1 vol.
- Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1895, 2^e fasc.
- Mémoires de la Société savoisienne d'histoire. tome 34, 1895, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, tome 45, 1895, 1 vol.
- Bulletin de la Société scientifique des Basses-Alpes, 1895, 4 fas.
- Bulletin de la commission archéologique de Narbonne, 1^{er} sem. de 1896, 1 vol., 2^e semestre de 1896, 1 vol.
- Académie d'Hippone. Comptes-rendus des séances de 1895. 1 b.
- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Reims, 4^e année, n^o 2, 1 fasc. 5^e année, n^o 3, 1 broch. 1^{er}, 2^e et 3^e trim. de 1896, 3 broch.
- La Saga de Nial, par Daresté (Musée Guimet), 1 vol. in-12.
- Revue agricole et historique de Valenciennes, 1895, 11 n^{os}.
- Mémoires du comité archéologique de Senlis, 1894, 1 vol.
- Bulletin de la Société Historique de Langres, 1^{er} février 1896, 1 broch., 1^{er} juillet 1896, 1 broch., 15 oct. 1896, 1 broch.
- Annuaire de la Société philotechnique, 1895, 1 vol.
- Les monnaies des landgraves autrichiens de la Haute-Alsace, par Lehr, 1896, 1 vol. in-8° (Envoi de la Société industrielle de Mulhouse).
- Table des matières des 12 premiers volumes de la Société historique de l'Orne, 1 fasc.
- Le Siam ancien, par Fournereau, 1895, 1 vol. in-4° (Annales du musée Guimet).
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans, 1^{er}, 2^e et 3^e trim. de 1895, 1 vol.

- Mémoires de l'Académie des lettres et sciences de Toulouse, 1895, 1 vol.
- Mémoires de la Société des antiquaires de Morinie, tome 23, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie de Metz, 1892-94, 1 vol.
- Table des matières du bulletin de la Société d'études des Htes-Alpes 1882-91, 1 broch.
- Annales de la Société botanique de Lyon, 2^e, 3^e et 4^e trimestre de 1895, 2 fasc.
- Congrès archéologique de France tenu à Abbeville, 1893, 1 vol.
- Bulletin de l'Académie du Var, 1895, 1 vol.
- Catalogue du musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, 1894, 2 vol. in-4^o.
- Album archéologique de la Société des antiquaires de la Picardie, 11^e fasc.
- Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen im Elsass-Lothringen, 1894, 1 fasc.
- Bulletin de l'Institut national genevois, tome 33, 1895, 1 vol.
- Bulletin et mémoires de la Société des antiquaires de France, 1893-1894, 2 volumes.
- Table des publications de la Société des antiquaires de France, 1807-1889, 1 vol.
- Bulletin de la Société des études littéraires et scientifiques du Lot, 1^{er} fasc. de 1894 ; 1^{er} 3^e et 4^e de 1895, 5 fasc., 1^{er} fasc. de 1896, 2^e fasc. de 1896.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1895, 1 vol.
- » » » de Bordeaux, 4^e fasc. de 1894, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e de 1895.
- Bulletin de la Société d'embellissement de Belfort, 1896, 1 br.
- » » philomatique vosgienne, 1895-96, 1 vol.
- » de la Section des Hautes-Vosges du Club alpin français, n^o 8, 1895, 1 broch.
- Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1895, 4 fasc.
- Bulletin de la Société des sciences et arts de la Haute-Saône, n^o 26, 1895, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 25^e vol. 1895, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, tome I (3^e série), 1^{er} et 4^e fasc.

- Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3^e et 4^e trim.
de 1895, 1 fasc., 1^{er} trim. de 1896, 1 fasc.
- Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, tome 8, 1 v.
- Bulletin de la Société lorraine de photographie, mars 1896, 1
broch., juin, 1 broch., sept. 1 broch.
- Discours prononcés à la séance générale du congrès des sociétés
savantes de 1896, 1 broch.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de
l'Yonne, 1895, 1 vol.
- Mitteilungen der geologischen Landesanstalt von Elsass-Lo-
thringen, Band 4, Heft 4, 1896, 1 fasc.
- Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte, 1895,
2 vol.
- Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1894, n^o 3 et 4.
1895, n^o 1, 2, 3, 4 ; 5 fasc.
- Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1895, 1896, 2 v.
» » d'agriculture en sciences d'Angers, 1895,
1 vol.
- Mémoires de la Société éduenne, 1895, 1 vol.
- Annuaire-bulletin de la Société d'histoire de France, 1895, 1 v.
- Documents de l'histoire des Vosges, tome 11, 1896, 1 vol.
- Bulletin de la Société botanique des Deux-Sèvres, Flore du
Haut-Poitou, 1 broch. 1895, 1 vol.
- Mémoires de la Société académique du Cotentin, tome 11, 1895,
1 vol.
- Bulletin de la Société industrielle de St-Quentin, n^o 41, 1895,
1 fasc.
- Bulletin du Musée historique de Mulhouse. 1895, 1 vol.
- Revue historique et archéologique du Maine, 1^{er} sem. de 1896, 1 v.
- Mémoires de l'Académie des lettres et sciences de Besançon,
1895, 1 vol.
- Bulletin de la Société pour la conservation des monuments his-
toriques d'Alsace, 2^e série, tome 18, 1^{re} livraison, 1 vol.
- Précis des travaux de l'Académie des lettres et sciences de
Rouen, 1894-95, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 8^e bulletin,
1895, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 1895, 1 vol.
» » linnéenne du Nord de la France, tome 12
1894-95, 1 vol.

- Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1895, 1 vol.
Annuaire du Club alpin français, 1894, 1 vol.
Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 1894-95, 1 vol.
Travaux d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 1896, 1 v.
Bulletin de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1896, 1^{er} fasc.
Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1895, 1 vol.
Annales de la Société des sciences naturelles de la Rochelle, 1895, 1 vol.
Recueil de l'académie des sciences et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, 1895, 1 vol.
Index bibliographique de la Faculté des sciences de Lausanne, 1896, 1 fasc.
Bulletin de la Société des sciences naturelles de Béziers, 1896 1 v.
Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 1895, 4^e fasc., 1896, n^{os} 1, 2 et 3.
Bulletin de la Société archéologique de Béziers, tome 24, 1896, 1 vol.
Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1895, 4^e trimestre, 1 vol.
Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1896, 1 vol.
Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, 1896, 1 vol.
Les castes dans l'Inde, par Senart (Annales du musée Guimet), 1 vol. in-8^o.
Coffre à trésor, par Milloué (Annales du Musée Guimet), 1 v. in-8.
Archives de la Société d'Histoire du canton de Fribourg, 1^{re} liv. du tome 6, 1 vol.
Bulletin de l'académie delphinale, 1895, 1 vol.
Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Dijon, 1895-1896, 1 vol.
Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France (Séances de novembre 1895 à juillet 1896), 2 fasc.
Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1896, 1 vol.
Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens, 12 Jahrg., 1896, 1 vol.
Mémoire de la Société d'Emulation de Cambrai, tome L, 1895, 1 vol.

- Bulletin de la Société académique de Laon, 1892-1894, 1 vol.
Mémoires de l'académie de Nîmes, 1895, 1 vol.
Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, 1896, 10 n^{os}.
» » d'agriculture, sciences et lettres de Poligny, 1896, 7 n^{os}.
Bulletin de la Société : les amis des sciences de Rochechouart, 1896, 6 n^{os}.
Bulletin du syndicat agricole de Meaux, 1896 ; 12 n^{os}.
Bulletin de l'Association philotechnique, 1896, 8 n^{os}.
Mélusine, 1896, 6 n^{os}.
Revue scientifique du Limousin, 1896, 12 n^{os}.
Bulletin de la Société archéologique du Finistère. 1896, 9 n^{os}.
» » géologique de France, 1896, 12 n^{os}.
» » des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1896, 8 n^{os}.
Revue historique du département du Tarn, 1 fasc. de 1895, 6 fasc. de 1896.
Bulletin de la Société industrielle de Rouen, 6 fasc. de 1895, 3 fasc. de 1896.
Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie, 4 fasc de 1895, 3 fasc. de 1896.
Bulletin de la Société historique de l'Orne, 4^e fasc. de 1895, 3 fasc. de 1896.
Bulletin de l'Alliance française, 1896, 4 fasc.
» de la Société vaudoise des sciences naturelles, 1 fasc. de 1895, 2 de 1896.
Bulletin de la Société dunoise, 1896, 3 fasc.
» » des antiquaires de Morinie, 1^{er} fasc de 1896.
Bulletin de la Société d'archéologie d'Avranches, 2 fasc. de 1896.
-

Ordre des Céphalopodes, fam. des Octopodidés :

Octopus vulgaris.

Eledone moschata.

Echinodermes. a) Echinoidés (oursins).

Famille des Spatangoidés : *Spatangus purpureus*.

Fam. des Echinidés : *Stomopneuster Droe-
bachensis*.

Echinus elegans.

b) Astéroïdés (étoiles de mer).

Fam. des Astéridés : *Asterina gibbosa*.

c) Ophiurés (ophiuridés) : *Ophiothrix puncto-
limbata*.

d) Euryalés.

Fam. des Euryalidés : *Astrophyton Lamarki*,

Polypiers. a) Hydrozoaires, ordre Méduses.

Fam. des Rhizostomidés : *Cotylorhyza tuber-
culata*.

b) Hydroides.

Fam. des Tubularidés : *Corydentrion para-
siticum*

c) Polypes.

Fam. des Alcyonaridées : *Spongodes coccinea*
Duva rosea.

Spongiaires. Fam. des Halicondrina (Silicispongiés), éponges
siliceuses : *Spongilla fluviatilis*.

Éponges d'eau douce, fam. des Calcispongiés :
Ute glabra.

Phenea muricata.

MINÉRALOGIE. Échantillons de jade (2), de jadéite (2), saussu-
rite, aphanite, albite, leucopyrite, diopside (2).

ÉTUDE HISTORIQUE SUR BELFORT

(XIII^e et XIV^e siècles)

CHAPITRE PREMIER

L'Origine du Château et de la Ville de Belfort

1125 — 1282

§ I.

Lorsque, dans le milieu du XI^e siècle, les ténèbres qui obscurcissent l'histoire de Belfort à son origine commencent à se dissiper, nous voyons ce pays compris dans les états de Louis I, de la puissante famille de Mousson-Montbéliard. Ces états, très vastes et situés les uns au Sud de l'Alsace et les autres au Nord-Ouest de la Lorraine, étaient formés par les comtés de Montbéliard et de Ferrette, avec les seigneuries de Delle et de Porrentruy, et les comtés de Pont-à-Mousson, de Bar et de Verdun. Ces possessions, d'une aussi considérable étendue, passèrent, après la mort de Louis I, vers 1071, entre les mains de ses trois fils. Renaud, dit le *Borgne*, devint comte de Mousson et de Bar ; Thierry I eut le comté de Montbéliard, et Frédéric obtint le domaine de Ferrette et les terres du Sundgau alsacien qui en dépendaient. C'est à celui-ci que l'on attribue la construction du château de Ferrette, sur l'emplacement d'une ancienne tour d'observation.

Depuis son mariage avec Ermentrude, fille de Guillaume *Tête-Hardie*, comte de Bourgogne, Thierry avait quelque peu délaissé la Lorraine, où sa mère Sophie de Bar avait continué de résider jusqu'à sa mort survenue en 1093. Ce prince venait d'autant plus fréquemment visiter notre contrée que son frère Frédéric lui avait, selon toute vraisemblance, rétrocédé Ferrette, qui était dans son lot patrimonial, au moment où il alla mettre toute sa fortune en Italie en épousant Agnès, comtesse de Savoie.

A la mort de Thierry I, deux de ses fils, Frédéric et Thierry II, héritiers des comtes de Montbéliard et de Ferrette, gouvernèrent conjointement ces états jusqu'au commencement de l'année 1125, où l'on voit les deux frères faire le partage de leurs domaines. Jusqu'alors leurs titres avaient été confondus, mais à partir de cette époque, Frédéric ne prit plus que le titre de comte de Ferrette et Thierry celui de comte de Montbéliard.

Le pays de Belfort se trouva compris dans le comté de Montbéliard, tout à proximité de la frontière de celui de Ferrette. On conçoit aisément que par suite de ce voisinage immédiat, de délimitations mal tracées, de droits insuffisamment déterminés, de quelques parties restées encore indivises, il dût bientôt surgir des difficultés entre les deux familles ; d'autant plus que leurs domaines n'étaient nullement homogènes, puisqu'il s'y trouvait d'autres biens allodiaux enclavés et des propriétés ecclésiastiques. Ce fut surtout aux limites de ces possessions qu'eurent lieu, au sujet de leurs droits respectifs, les démêlés les plus fréquents ; et comme, dans ces temps de mœurs grossières et barbares, la guerre était le moyen le plus souvent employé pour obtenir raison ou justice, les deux comtes cherchèrent à se prémunir et à se précautionner contre la possibilité de réciproques attaques.

C'est très probablement à cette époque que Thierry II de Montbéliard fit construire, au sommet d'un rocher situé sur un des points extrêmes de son comté, à deux pas des terres de Ferrette, et dans une situation stratégique des plus favorables, le château qui fut appelé *Belfort*.

Y avait-il déjà, en cet endroit, quelque vieille construction gallo-romaine ou franque, une tour de garde, comme celles qui existaient dans le Jura et dans les Vosges pour protéger des routes et des passages ou pour servir de vigie ? C'est fort possible, et rien ne vient infirmer cette supposition (1). Dans tous

(1) A ce sujet, M. Léon Viellard, dans un fort intéressant travail sur *la Défense de la Trouée de Belfort pendant le Moyen-Age*, a émis une hypothèse qui pourrait bien avoir quelque vraisemblance. « Les Burgondes, dit-il, se sont servis de la Roche de Belfort pour défendre ce passage contre les Alamans, et ils ont constitué la grande seigneurie de la Roche de Belfort au moyen de propriétés en partie groupées, en partie disséminées. Cet ensemble était tout-à-fait distinct de la grande seigneurie de Montbéliard, chacune des deux propriétés ayant des enclaves dans l'autre, enclaves dont une partie subsistait encore en 1789. La Roche de Belfort formait une véritable marche bourguignonne dont la défense fut, à une époque indéterminée, confiée au seigneur de Montbéliard ». V. *Bull. de la Soc. belf. d'émul.* 3^e année, 1875-76, p. 13.

les cas, le choix de cet emplacement, sur cette roche élevée et presque inaccessible, était admirable et aussi avantageux sous le rapport de la défense que sous celui de l'agrément.

Sous le rapport de la défense, on ne pouvait choisir dans toute la contrée une meilleure position. Le rocher sur lequel il est assis se trouve coupé perpendiculairement et à une grande hauteur sur tout le front du Nord-Ouest. A l'Ouest, le roc, aussi à pic, n'est guère moins élevé. Les pentes qui regardent les autres côtés étaient de nature à ne permettre d'en approcher qu'avec les plus grandes difficultés.

Il en était de même pour l'agrément. De ce point culminant, la vue est magnifique. On découvre les montagnes du Jura où la Birse prend sa source et, quand le temps est clair, les sommets glacés des Alpes bernoises, qui ferment l'horizon au Sud. A l'Est, le regard plane sur les plaines ondulées du Sundgau, et l'on voit, au loin et à droite, dans la direction de Ferrette et de Bâle, le Jura s'abaisser pour former la vallée du Rhin, au delà duquel se profile la ligne de la Forêt-Noire. Au Nord, se dresse la chaîne des Vosges méridionales, montrant son sommet le plus élevé, le Bâlon d'Alsace, haut de 1256 mètres. A l'Ouest, derrière le Mont-Vaudois, le Salbert et le Mont, la vue s'étend sur les collines de Franche-Comté.

C'est à cause de ce site si pittoresque, si profitable au double point de vue de son inexpugnabilité et de la facilité avec laquelle on pouvait y surveiller, de tous les côtés et sur une vaste étendue, les contrées environnantes, que le château fortifié construit par le comte de Montbéliard prit le nom de *Belfort*.

Ce ne fut pas sans une vive irritation que Frédéric de Ferrette vit s'élever cette forteresse qui, sentinelle avancée jusque sur ses terres, allait désormais y faire bonne garde, et constituait une permanente menace à son adresse. Il revendiqua comme sienne cette partie de territoire, sur laquelle il prétendait avoir encore des droits, et résolut de se mettre également à l'abri de toute insulte. Menace contre menace. Répondant au défi de son frère de Montbéliard, il ordonna la construction d'un château-fort sur la hauteur voisine de la Miotte, qui dominait celle de la Roche-de-Belfort et était aussi un poste d'observation de premier ordre. Il lui donna le nom de *Montfort*.

Si, dans cette période reculée de notre histoire, rien ne vient affirmer que les faits que nous venons d'avancer soient rigou-

reusement vrais, rien non plus ne semble les contredire. Ce sont là des hypothèses qui, après la confrontation des trop rares documents d'archives qui concernent ces faits, et les appréciations des auteurs qui les ont mentionnés, paraissent cependant être justifiées par les événements qui suivirent (1).

Il y a, en effet, tout lieu de supposer que, dans la suite, les difficultés entre les deux familles devinrent plus fréquentes et plus vives, à tel point qu'il fallut maintes fois avoir recours à la force des armes pour vider ces déplorables querelles. Elles durèrent ainsi pendant nombre d'années, avec des péripéties diverses et des accommodements plus ou moins sincères et durables.

Pourtant, un jour, une réconciliation d'un caractère plus sérieux, se fit entre Ferrette et Montbéliard, et ce fut grâce à la puissante intervention du cardinal d'Urach, évêque de Porto, et beau-frère de Frédéric II. Un traité de paix fut signé le 15 mai 1226 à Grandvillars, localité de l'Elsgau située entre Belfort et Delle, et qui était, en quelque sorte, un terrain neutre, les deux familles y possédant des droits à peu près égaux.

La première condition du traité porte que Thierry, fils aîné de Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, épouserait, de la Pentecôte prochaine en deux ans, son arrière cousine, Alix ou Adélaïde, fille du comte de Ferrette, et que celui-ci lui donnerait en dot cinq cents marcs d'argent, pour la sûreté desquels il fournirait en gage la cour colongère de Traubach (*curtem de Trobe cum appendiciis suis*) et l'avouerie de Lure, avec ses dépendances, jusqu'à parfait paiement des 500 marcs. Mais à l'effet de régler la valeur et le produit de ces hypothèques durant leur engagement, chaque comte devait nommer un chevalier, et ces deux mandataires avaient mission de recueillir ce revenu et de le déposer à Lucelle, où l'abbé le garderait pour en rendre bon compte aux jeunes époux au jour du mariage ; avec ce capital et les intérêts, ainsi ménagés, on devait acheter des terres dans le voisinage de Montbéliard, du côté de Ferrette, c'est-à-dire vers les limites des deux comtés, pour l'usage des époux.

(1) Cf. DUVERNOY, *Ephémérides du comté de Montbéliard* ; 1 vol. Besançon, 1832. — A. QUIQUEREZ, *Histoire des comtes de Ferrette* ; 1 vol. Montbéliard, 1803. — P. E. TUEFFERD, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard* ; 1 fort vol., Montbéliard, 1877. — J. LIBLIN, *Belfort et son territoire* ; 1 vol. Mulhouse, 1877. — LÉON VIELLARD, *Documents et Mémoire pour servir à l'Histoire du Territoire de Belfort* ; 1 fort vol. gr. in-8^o, Besançon, 1884.

Toutefois avant que Richard ne dispose de cette somme, on devait en distraire 40 marcs d'argent pour racheter l'avouerie de Lure, qui avait été engagée précédemment ; de même aussi, si le jeune comte mourait avant la célébration du mariage, la somme entière reviendrait de droit au comte de Ferrette ou à ses héritiers.

Il fut ensuite réglé qu'aussi longtemps que ce dernier comte laisserait subsister le château de Montfort, il abandonnerait les revenus de l'avouerie de Delle au comte de Montbéliard, ou bien qu'il lui donnerait 200 marcs d'argent et garderait alors le château. Frédéric lui abandonna en même temps toutes ses prétentions et droits sur la forteresse de Belfort (*totum jus quod dicebat se habere in castro de Belfort*), avec le consentement de ses fils Ulric et Louis, afin qu'il n'y ait plus de contestation à ce sujet.

Des précautions furent prises pour que l'interprétation de cet accord fut réglé dans son temps et d'après les formes fixées, laissant au légat Conrad le droit d'excommunier celui des comtes, de leurs gens et de leurs terres qui refuserait de se soumettre aux conventions, et de les laisser sous le poids de l'interdit jusqu'à soumission.

A partir du jour de ce traité, le comte de Montbéliard devait s'abstenir de toute voie de fait sur les terres du comte de Ferrette, et tous les deux promirent enfin d'observer cet accord de bonne foi, jurant, chacun avec dix chevaliers, sur le livre des Evangiles, qu'ils ne commettraient plus d'hostilités sur leurs terres réciproques.

Le château de Belfort est cité dans ce document pour la première fois. La date de 1226 est donc de la plus grande importance pour notre histoire. Quant à la forteresse de Montfort, il n'en fut plus jamais question ; elle dut être immédiatement détruite, conformément au traité, et il n'en resta qu'un faible vestige, un simple pan de mur, une miette, pour ainsi dire, qui fut connue depuis sous le nom de *Pierre de la Miotte*, autour de laquelle planera désormais une notoriété légendaire et que le patriotisme local transformera, on ne sait trop pourquoi, en palladium de la cité belfortaine (1).

(1) V. sur la Pierre de la Miotte le passage assez long que Descharrières lui a consacré dans son Histoire manuscrite de Belfort, où l'on voit quelles suppositions bizarres et fantaisistes peut créer une vive imagination quand elle est doublée d'une vaste érudition. Ce passage a été imprimé dans le *Bull. Soc. belf. émul.*, 1^{re} année (1872-73), pp. 15-20.

A partir de ce moment, les deux familles vécurent en paix, et leur union fut cimentée par un mariage qui eût lieu dans le délai convenu. C'est aussi à dater de ce traité que le château de Belfort et ses dépendances firent définitivement partie des domaines des comtes de Montbéliard, qui purent dès lors en disposer à leur guise.

L'occasion de le faire ne tarda pas à venir. Sept ans après, en 1233, Thierry IV, surnommé *le Grand-Baron* (1), l'époux de la jeune Alix de Ferrette, qui gouvernait le Montbéliard du vivant même de son père et sans doute, conjointement avec lui, voulant mettre en sûreté son château de Belfort, le reprit en fief de Mathieu II, duc de Lorraine, son parent, et lui en rendit hommage-lige, après toutefois son seigneur, le comte de Bourgogne, et l'archevêque de Besançon. Il reconnaît, par acte daté du 12 octobre 1233 (le mercredi après la fête de Saint-Denis), avoir reçu de Mathieu en fief et hommage son château de Belfort (*castrum meum Bellumfortem*), dont le duc pourra se servir et s'aider contre toute créature qui peut vivre et mourir (*de quo etiam castro idem dominus meus dux contra omnem creaturam quae potest vivere et mori se juvabit*).

Cet acte a été publié par Dom Calmet (2), avec la date de 1228 en chiffres romains (MCCXXVIII), et le célèbre historien lorrain, d'après lequel Schœpflin et d'autres écrivains l'ont mentionné, ne dit pas où il en a puisé l'original. Il n'a pas été possible non plus à Henri Lepage, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, de le découvrir ; mais il en a trouvé au Trésor des Chartes de Lorraine, dans un cartulaire intitulé *Fiefs des baillages de Nancy et Vosge*, une double copie, dont le texte, sauf quelques légères variantes, est bien conforme à celui du savant bénédictin, mais où la date, écrite en toutes lettres (*millesimo ducentesimo tricesimo tertio*), n'est pas la même. Cette version a été publiée par M. Lepage dans le *Journal d'archéologie lorraine*, 1874, p. 58. Elle a été suivie par M. Léon Viellard dans son magnifique recueil de *Documents*

(1) Nous partageons l'opinion de M. Léon Viellard qui, dans ses *Documents pour servir à l'Histoire du Territoire de Belfort* (page 405, note 4), prétend que « Thierry, surnommé le Grand Baron par les historiens, porte à tort le nombre « III dans la série des comptes de Montbéliard. Nous le nommerons Thierry « IV, car Thierry III, fils de Thierry II, a réellement exercé le pouvoir comtal « avec son père ».

(2) *Histoire de Lorraine*, t. II, 1^{re} édition, aux Preuves, col. ccccxl.

pour servir à l'Histoire du Territoire de Belfort, pour cette raison « qu'elle est conforme à un titre existant et que la date est écrite en toutes lettres ».

Depuis lors, il a paru à Nancy, en 1893, un *Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine*, par L. Le Mercier de Morière, archiviste-paléographe. Sous le N° 83, l'auteur de cet ouvrage cite, avec la date du 11 octobre 1228, notre acte d'homage-lige, en y joignant ces références : *Arch. de M.-et-M.*, B, 377, f° 170 v° ; B, 379, f° 16 r° et f° 448 r° ; *Cartul. de Bar*, f° 20 r°. — Ed. Dom Calmet, tom II, pr., col. 440. Et M. de Morière ajoute cette remarque : « Dans le *Cartulaire de Lorraine* du « Président Alix, cet acte figure sous la date de MCCXXXIII ; « mais dans le *Cartulaire de Bar* (du XIV^e siècle), nous avons « trouvé la date de 1228 en toutes lettres ».

L'acte est de nouveau mentionné, dans le même *Catalogue*, sous le N° 173 bis, avec la date du 12 octobre 1233, et cette référence : Calmet, 1^{re} édit., II, 440 (avec la date, erronée, de 1228).

Le *Cartulaire de Bar*, ainsi désigné par Dom Calmet, ou *Cartulaire des ducs de Lorraine*, était conservé autrefois aux archives de la Chambre des comptes de Bar-le-Duc ; il est du commencement du XIV^e siècle, et se trouve aujourd'hui aux archives de la Meuse (B. 256).

Quant au *Cartulaire de Lorraine*, rédigé par les soins et sous la direction du Président Alix, dans le courant du XVI^e siècle, il est aux archives de Meurthe-et-Moselle (B. 337 — 424).

Nous avons cru devoir entrer dans tous ces détails pour montrer que la question historique qui nous préoccupe n'est pas encore définitivement fixée. Dom Calmet, qui a certainement consulté le *Cartulaire de Bar* puisque c'est lui qui l'a dénommé ainsi, a bien pu transcrire en chiffres romains la date de 1228, que M. de Morière dit y avoir trouvé écrite en toutes lettres (1). De son côté, Henri Lepage a vu, dans le *Cartulaire du Trésor des Chartres de Lorraine*, une copie du même acte portant la date de 1233, également en toutes lettres, et

(1) On sait qu'il existe dans Dom Calmet plusieurs erreurs non seulement de dates, mais encore d'indications géographiques, qu'il faut attribuer surtout aux nombreux copistes auxquels il avait recours pour la transcription de ses volumineux ouvrages.

c'est celle-ci qu'il propose de considérer comme étant la véritable.

M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, dans le rapport qu'il fut chargé de faire, en 1874, au Comité des travaux historiques sur la communication de M. Lepage, a adopté cette rectification (1). M. Léon Viellard a fait de même, et l'on a vu que M. L. de Morière, en déclarant « erronée » la date de 1228, l'adopte également. M. J. Liblin, en publiant dans la *Revue d'Alsace* de l'année 1894 la notice de Lepage, dit que « ce point de notre histoire locale était demeuré, parmi nous, enveloppé d'une certaine obscurité que l'éminent archiviste de Meurthe-et-Moselle fait disparaître ».

A notre tour, nous considérons la date de 1233 comme se conformant à la vérité historique, et nous fondons notre opinion sur les raisons suivantes :

En vertu de l'accord fait à Grandvillars le 15 mai 1226, Thierry, fils aîné du comte Richard, devait épouser Alix de Ferrette deux ans après. Le mariage paraît avoir eu lieu dans le délai convenu, c'est-à-dire en 1228. Le 17 juin de l'année précédente, le comte Richard était mort. De graves dissentiments s'élevèrent bientôt entre Thierry IV, son successeur, et l'abbé de Murbach. Une guerre s'ensuivit. Elle ne fut pas heureuse pour le comte de Montbéliard qui, pris une première fois par les gens de l'abbé, fut enfermé dans les prisons de l'abbaye. Mis en liberté sous la promesse de vivre en paix avec ce prélat, il oublia bien vite ses engagements et recommença ses déprédations sur les domaines de son ennemi, dont il pillait et brûla quelques villages. Repris par les paysans exaspérés, il fut conduit à Strasbourg, où l'évêque le retint prisonnier pendant un certain temps et ne le relâcha que moyennant une assez forte rançon. Son humeur batailleuse ne lui laissa guère de répit. Déjà en contestation avec l'abbé de Lure, il se porta, en 1232, à des voies de fait de la plus haute gravité, occupa violemment le monastère, en chassa les moines et emporta tous les objets mobiliers. Excommunié, le 26 avril 1233, par le pape Grégoire IX, il fut forcé de se soumettre et de renoncer à ses prétentions. Mais tous ces démêlés n'avaient pas été sans lui occasionner de grosses dépenses et, surtout, sans lui susciter

(1) V. *Revue des Sociétés savantes*, livraison de Mai-Juin 1874 (tome VII, 5^e série, p. 532).

de nombreux et redoutables ennemis. Il fallût donc qu'il eût recours à des alliances pour avoir argent et secours au besoin. Il s'adressa donc tout d'abord à son puissant voisin et parent le duc Mathieu II de Lorraine, il lui offrit en fief son château de Belfort, magnifique position stratégique qui commandait plusieurs passages menant aux pays lorrains.

On voit par quel enchaînement de circonstances le comte de Montbéliard fut amené à faire cet acte de vassalité. Suivant nous, la date de 1228 doit être définitivement écartée; l'examen attentif et la comparaison des documents publiés par M. Léon Viellard, qui se rapportent aux années 1226-1233 (1), nous en donnent la presque certitude. Il paraît, de plus, que ce n'est pas à la parenté qui unissait Thierry IV à Mathieu II qu'il faut attribuer l'inféodation de Belfort, mais bien réellement au besoin d'alliances et de secours qu'éprouva Thierry après ses guerres malheureuses et ses deux captivités en Alsace, jointes à son échec vis-à-vis de l'abbaye de Lure.

Les liens par lesquels le comte de Montbéliard venait de s'unir à Mathieu, duc de Lorraine, subsistèrent-ils pendant un certain temps, ou bien furent-ils rompus dès que lui ou ses successeurs n'avaient plus eu besoin de l'alliance des souverains lorrains? Schœpflin prétend que le traité de 1233 n'eut aucune suite, et M. J. Liblin était de cet avis quand il a dit « qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à ce titre, car l'oblation demeura non avenue (2) ». Tout récemment, M. A. Kleinclausz, professeur d'histoire au lycée de Dijon, dans un très remarquable mémoire sur *les Origines de Belfort*, émet une opinion analogue en disant que « la reprise du fief se réduisit à une vaine cérémonie et que Thierry ne tint pas sa promesse (8) ». D'autres historiens — et l'abbé Descharrières est de ceux-là, — croient au contraire qu'il eut tout son effet, et que le château de Belfort demeura bien réellement fief de Lorraine. C'est ce que l'histoire, après avoir gardé un long silence, viendra dans la suite nous révéler, en nous montrant que ces derniers au-

(1) Documents nos 348, 349, 354, 355, 357, 358, 350, 351, 352 et 353.

(2) *Belfort et son territoire* (1877), pag. 48. — M. E. Tuefferd, dans son *Histoire des comtes de Montbéliard*, publiée en 1877, pense de même quand il dit (p. 45) que « l'offre de Thierry ne se réalisa point ».

(3) V. *Les origines de la ville et de la commune de Belfort et la politique de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard* (Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, n° 14, 1895).

teurs étaient dans le vrai. La raison sur laquelle s'appuyait Descharrières pour fortifier son opinion n'avait cependant aucune valeur. Nous verrons, disait-il, trois quarts de siècle plus tard, les habitants de Belfort faire usage de la toise de dix pieds ; or, cette mesure de longueur était celle dont on se servait au duché de Lorraine. Mais à Montbéliard, qui ne fut jamais fief lorrain, on avait aussi la toise de dix pieds, et cette raison ne vaut pas mieux que celle qui consisterait à prétendre que Belfort avait appartenu à l'archevêque de Besançon sous prétexte que l'on y faisait usage de la livre estevénante comme monnaie courante.

Dans tout ce qui précède, il n'est question que du château de Belfort, c'est-à-dire de la forteresse féodale construite sur la Roche, à l'exclusion de ce qui devait constituer son domaine, ou, comme on disait alors ses « appendices ». Les terres qui lui avaient été assignées à cet effet continuaient à faire partie du comté de Montbéliard. On verra dans la suite que lorsque des seigneurs de Belfort durent renouveler aux ducs de Lorraine leur hommage, on ne parle absolument que du « chastiaul de Beulfort » (1) et du « chastel de Beilfort » (2).

En quoi consistait ce domaine qui formait la circonscription originelle du château ? C'était, selon toutes probabilités, ce que l'on appelait l'Assise, qui se divisait en *Assise-sur-l'eau* et en *Haute-Assise* ; la terre de Brasse, avec, selon M. J. Liblin, celles de Bavilliers-Cravanche et de Perouse-Offemont.

L'Assise-sur-l'eau, la plus importante des deux, ainsi nommée parce qu'elle était située en grande partie sur la Savoureuse, se composait des villages de Danjoutin, Andelnans, Sévenans, Leuppe, Moval, Trétudans et Dorans. La Haute-Assise ne comprenait que Chèvremont, Petit-Croix et Bessoncourt. Elles ressortissaient du tribunal de la Roche institué, dès l'origine, au château de Belfort et y siégeant.

§ II.

A peine la forteresse fût-elle construite qu'un certain nombre d'habitants des villages voisins vinrent se mettre sous sa pro-

(1) Acte de 1322 (Arch. de Meurthe-et-Moselle).

(2) Acte de 1373 (id.).

tection. Ils se groupèrent en partie sur la roche, en plus grande partie au pied même. C'est bien, ainsi que le remarque M. Kleinclausz, « le château qui apparaît comme la cause de l'agglomération urbaine », ce qui n'a jamais fait l'objet d'aucun doute (1). Les maisons, mieux construites qu'au village, bien en sûreté à l'abri d'un respectable donjon, formèrent bientôt une ville, qui prit tout naturellement le nom de la forteresse qui avait provoqué sa naissance (2).

Ne serait-ce pas le moment de voir quelle part à pu prendre la localité de Brasse ou Brace dans le peuplement de la ville nouvelle ? On a fait à ce sujet de nombreuses dissertations, on a émis bien des hypothèses, et cependant la question est tout aussi obscure, et l'on est en droit de se demander si elle sera jamais résolue. L'hypothèse de M. Liblin est certainement ingénieuse, et même M. Kleinclausz n'hésite pas à la déclarer « extrêmement séduisante ». Elle consiste à *supposer* que pendant les hostilités (*hostilis discordia*) qui eurent lieu en 1226 entre les comtes de Montbéliard et de Ferrette, et qui aboutirent à l'accord de Grandvillars, le village de Brace aurait beaucoup souffert. Voyant leurs maisons ruinées, les habitants résolurent de les reconstruire dans un lieu plus sûr et moins exposé au passage des gens de guerre. Ils se réfugièrent sous la roche de Belfort, à l'ombre de son château fortifié. C'est de cette manière que Brace aurait contribué à accroître d'une façon rapide, presque instantanée, la population de la ville en voie de formation (3).

Cette opinion n'a d'autre fondement qu'une tradition qui avait cours il y a un siècle. A cette époque, Descharrières disserta longuement sur le « Berceau de Belfort ». Mais ses amplifications rhétoriciennes, où l'imagination joue le plus grand

(1) Tel est, par exemple, le cas de Ferrette. Le château était bâti dès le milieu du XI^e siècle, selon Buchinger, abbé de Lucelle (*Epitome fastorum Lucellensium*, cap. XIII, p. 235). Dumod (*Hist de l'Eglise de Besançon*, p. 138) cite une charte de 1100 : *Actum in strata publica, circà castrum Ferretis*. La ville de Ferrette, qui prit son nom du château, est d'une date postérieure ; il n'en est question pour la première fois qu'en 1234.

(2) N'était-ce pas la conclusion de l'intéressante *Notice sur les établissements gallo-romains de Belfort* que le docteur G. Corbis a publié dans le Bulletin n^o 9 (1888-89) de notre Société ? « En somme, disait-il, le plus simple est de reporter l'origine de Belfort à la construction, pendant le Moyen-Age d'un château-fort qui, celui-là, par exemple, serait le véritable berceau de la ville ».

(3) Voy. J. LIBLIN, *Belfort et son territoire* (notice sur Brace), et *les Eglises de Belfort*, dans la « Revue d'Alsace », années 1880 (pp. 505-529) et 1881 (pp. 72 et 73).

rôle, loin d'élucider cette question des origines, n'ont fait que l'embrouiller bien davantage (1).

Si aucun texte ne vient confirmer l'opinion soutenue par M. Liblin, aucun ne l'infirmé non plus. On demeure dans la plus complète incertitude, à moins cependant d'accepter la manière de voir de M. Kleinclausz qui nie positivement l'existence du village de Brace ou Brasse (2).

Remontons aussi loin que possible dans les annales de notre pays et nous verrons, sinon ce qu'a été Brasse, du moins ce qu'il y a eu sur son emplacement.

Il y avait dans cette localité, ou tout près d'elle, des habitants dès la période *préhistorique*. Les cavernes du Mont ou de Cravanche en font foi (3). Il en a été de même à l'époque *celtique*, jusqu'au moment où Jules César s'avança contre Arioviste, chef des Germains Suèves, qui, ayant franchi le Rhin quelques années auparavant, s'était installé dans la trouée de Belfort. Après la défaite d'Arioviste, que la tradition populaire locale nomme Ernst ou Arness, en juillet ou août 58 av. J.-C., les Romains occupèrent le pays, en se mêlant peu à peu avec les populations celtiques ou gauloises qui s'y trouvaient. Ce fut le commencement de l'époque *gallo-romaine*. Les vainqueurs n'eurent garde de négliger une position stratégique de l'importance de celle que formait cette dépression naturelle entre les Vosges et le Jura. S'il n'est pas certain qu'ils construisirent un poste militaire sur la roche que couronna plus tard le château de Belfort, il est très probable qu'ils établirent un fort ou castel

(1) Une autre tradition locale, que sa singularité et son invraisemblance nous dispenseront de discuter, explique d'une autre manière la part prise par Brasse dans le peuplement de Belfort. D'après elle, le comte Renaud de Bourgogne, voulant agrandir cette ville avant de lui accorder des lettres d'affranchissement, y aurait bâti des maisons et obligé les habitants de plusieurs villages des environs, surtout de celui de Brasse, à quitter leurs foyers pour venir peupler ces nouvelles demeures. Brasse, ajoute cette tradition, peut donc, à juste titre, être regardé comme le berceau de Belfort.

(2) V. *Les origines de la ville et de la commune de Belfort* dans « Bull. Soc. belf. d'émul. », n° 14 (1895), pag. 59 : « L'existence du village de Brace n'est rien moins qu'établie, et il résulte de l'examen attentif et comparé des textes qu'il n'a même jamais existé ».

(3) Le 25 septembre 1879, Henri Martin, notre illustre historien, a visité les grottes de Cravanche, accompagné par MM. J. Diétrich, président de la *Société belfortaine d'émulation*, L. Parisot, maire de Belfort, et Jundt, ingénieur en chef de : ponts-et-chaussées. Il a parcouru, avec le plus vif intérêt, les galeries souterraines qui ont servi de nécropole à une peuplade des plus anciennes, et il a constaté, avec sa haute autorité que *cette peuplade appartenait à la race celtique pure, et n'a pas admis l'hypothèse, précédemment émise, de la présence d'une race préhistorique*. V. *Libéral de l'Est*, n° du 5 octobre 1879.

sur la petite montagne voisine qui se nomme encore aujourd'hui l'*Arçot* ou *Arsot* (de *arx*, *arcis*, citadelle, forteresse, place forte), et dont la forêt est désignée sous le nom de *Bois de l'Arsat* dans un titre de 1667.

Aucun vestige n'indique l'endroit précis où était ce fort, mais non loin de lui se trouvait l'inséparable *villa*, et c'est à la place qu'elle occupait qu'ont eu lieu, dans l'automne de 1839, d'intéressantes découvertes.

L'abbé Froment, aumônier de l'hôpital militaire de Belfort, remarqua, un jour, dans le bois de l'Arsot, près du village d'Offemont (1) et presque à fleur de terre, des fragments de briques et de tuiles, des morceaux de ciment, qu'il reconnut de suite pour être d'origine romaine. Son zèle éclairé pour l'antiquité, son goût prononcé pour la science archéologique l'engagèrent à faire à ses frais quelques recherches, et il fut assez heureux pour mettre à découvert l'aire d'un bain romain et les tuyaux, tant de plomb que de briques, qui servaient à conduire les eaux et la chaleur. Aidé par un jeune archéologue, M. A. Ingold, de Cernay, et un ancien maire d'Offemont nommé Courtot, il trouva des morceaux de verre, des fragments d'urnes cinéraires, des débris de poterie noire et rouge, des ossements humains, tout cela noyé dans une quantité de cendres et de scories qui n'attestaient que trop la cause de ces ruines. L'attention publique fut bientôt éveillée par quelques articles des journaux du pays (2), et le Préfet du Haut-Rhin ordonna la continuation officielle des fouilles. M. R. Charlier, inspecteur des forêts à Belfort, fut chargé de leur direction et ses travaux furent couronnés des plus beaux résultats. « Dans une enceinte, dit-il dans une feuille locale (3), voisine de celle explorée il y a deux ans par l'auteur des premières découvertes, les fouilles ont mis à découvert un appartement d'une curieuse distribution, et renfermant un caveau funéraire où se trouvaient encore des ossements humains à demi-consumés ; dans le voisinage,

(1) Voici une étymologie que donne RAVENÈZ, dans son *Alsace illustrée*, mais en faisant toutes réserves et en ajoutant que « la manie des étymologies peut conduire très loin ». Arsot serait *Arx Jovis*. Offemont *Jovis mons*. Arx Jovis serait devenu *Arxiuf*, Arsot ; Jovis mons, *Jovsmont*, Offemont.

(2) V. *Découvertes de ruines romaines*, par l'abbé F. J. SCHMIDT (*Journal hebdomadaire de Belfort et du Haut-Rhin*, n° du 6 décembre 1839). — *Ruines d'Offemont*, par A. INGOLD, de Cernay (*Industriel alsacien de Mulhouse*, n° du 22 décembre 1839).

(3) *L'Echo du Rhin*, n° du 30 mai 1841.

une série d'appartements de toutes dimensions, ayant encore leurs aires et les revêtements colorés des murailles, ont été traversés, mais n'ont rien produit qui fut digne de figurer dans une collection archéologique. Dans une autre région, nous avons été plus heureux. Le parcours d'un immense bâtiment a produit en abondance des objets antiques de toute espèce, et un des instruments recueillis, par son ingénieuse conception, pourrait servir de type à nos mécaniciens d'aujourd'hui. Cet instrument paraît être une enclume de faucheur. Ce bâtiment détruit par l'incendie, et où les couches de cendres et de décombres étaient superposées telles que les a laissées l'époque de destruction, est, par ce motif, du plus haut intérêt, puisqu'on a ainsi la certitude que tous les objets qui s'y rencontrent, mêlés aux monnaies romaines, ne peuvent avoir qu'une origine identique. Une série de médailles en bronze et en argent, d'une belle conservation, à l'effigie des empereurs des II^e, III^e et IV^e siècles, une petite coupe en bronze, une portion de chaîne nattée exactement dans le style de nos jours, des vases et des fragments d'une belle poterie rouge ornée de bizarres reliefs, des verres antiques de toutes formes et couleurs, ciselés, taillés et moulés ; une grosse perle de collier bleue, en pierre factice, côtelée ; des portions d'armures, une hache d'armes, etc., tels sont les objets recueillis, qui pourront former la base d'une collection archéologique ».

Nous avons eu sous les yeux tous ces objets à l'époque de leur découverte, et nous en avons dessiné le plus grand nombre. Les poteries étaient curieuses. L'une d'elle, en forme de grande soucoupe, était surtout remarquablement ornementée. L'artiste potier y avait représenté un combat de gladiateurs. Il restait deux fragments de ce vase. Sur le plus grand, on voit les combattants avec lance et bouclier ; l'orchestre est représenté par un joueur de flûte, et le public par le buste d'un gros personnage, qui semble regarder le combat avec intérêt. Les gladiateurs sont nus ; quelques-uns ont le casque. L'un d'eux, cherchant à parer avec son bouclier, un coup de lance que lui porte son adversaire, lève le doigt indicateur de la main droite pour demander grâce. Un autre fragment de poterie représente une scène de vengeance assez gracieuse (1).

(1) Nous nous sommes dessaisi de tous ces dessins en faveur de la *Société des Monuments historiques d'Alsace*, à la quelle nous les avons adressées en octobre 1862, à titre de documents archéologiques.

On voit aisément, par ces détails, que les ruines d'Offemont accusaient un établissement assez considérable.

Cependant l'abbé Froment, écarté de la direction des fouilles de l'Arsot, ne s'était pas découragé et continuait ses recherches d'un autre côté. Après avoir reconnu qu'autour de la forêt, la charrue ramenait à la surface du sol de nombreux tuileaux romains, il dirigea ses investigations du côté de la Savoureuse, guidé par une vieille tradition qui affirmait l'existence d'une antique localité dans les parages de Brasse. Peut-être savait-il aussi que c'est dans le voisinage de certains cours d'eau, dont les alluvions périodiques ont couvert les constructions anciennes, que l'on fait toujours les trouvailles les mieux conservées.

Une heureuse circonstance vint à point servir l'ardent chercheur. Dans les premiers jours du printemps 1841, il regardait des ouvriers travailler aux fondations d'une nouvelle maison, à droite de la route du Valdoie, à peu près à la hauteur de l'église de Brasse. Le sol était assez profondément creusé, et l'on pouvait facilement examiner la coupe du terrain. Il fit alors les remarques les plus concluantes, et en même temps des découvertes du plus grand intérêt. Là, se trouvaient quatre couches de terrain superposées horizontalement et bien distinctes l'une de l'autre. L'inférieure était composée de cailloux roulés et de sables déposés par la Savoureuse à une époque où, plus forte qu'aujourd'hui, elle devait couvrir toute la prairie. Sur cette première couche d'alluvions s'en trouvait une de terre végétale, renfermant quelques débris de poteries qui paraissaient très anciennes. A un moment donné, la rivière avait donc dû se retirer, mettre à découvert une partie de la plaine submergée, pour couler dans un lit plus étroit. La plaine avait dû rester ainsi pendant de longues années, puisqu'une couche assez épaisse d'humus avait eu le temps de se déposer. Il y avait eu des habitants à cette époque très reculée : les débris de poteries, d'un grain grossier et d'une fabrication toute primitive, étaient là pour l'attester. La rivière déborda de nouveau, et des alluvions recouvrirent la première couche d'humus. D'allure fort irrégulière, comme tous les torrents, elle rentra ensuite dans son ancien cours, et, sur ses cailloux et ses sables, se déposa la seconde couche de terre végétale, celle qui est à la surface du sol, et dans laquelle l'abbé Froment découvrit plusieurs objets qui prouvèrent qu'il y avait eu un établissement romain dépendant ou connexe de celui d'Offemont.

En cet endroit, quelques coups de pioches mirent au jour du ciment, des briques, des tuiles, de la poterie, dont l'origine romaine était hors de doute. Presqu'à fleur de terre, on trouva une certaine quantité de monnaies, dont trois en argent, parfaitement conservées, à l'effigie des empereurs Commode et Alexandre-Sévère, et de l'impératrice Faustine ; deux petites meules portatives, comme celles que les soldats romains portaient avec eux en campagne et dans les camps ; plusieurs fragments de vase en terre, d'un excellent travail, et dont l'un porte le nom du potier : MARINVS ; une bague, un anneau, une fibule et un style ; une clef, une hache et des clous en fer de diverses formes, enfin une statuette en bronze (1). C'est presque à la même place que l'on trouva, quelques années plus tard, en 1847, ce curieux bas-relief représentant un cavalier revêtu d'une longue toge et d'une pélerine, le manteau flottant sur les épaules. Si le cheval est assez médiocrement proportionné, les plis des vêtements dénotent de la part du sculpteur un certain talent artistique (2).

Qu'était-ce que l'établissement de Brasse, si proche voisin de celui d'Offemont ? On sait qu'auprès des forts s'établissait cette agglomération de cantiniers et de pourvoyeurs connue sous le nom de *Canabae*, à laquelle se joignaient souvent les vétérans, avec leurs familles, après l'accomplissement de leurs vingt-cinq ans de service. De plus, cet endroit se trouvait à l'intersection de plusieurs grandes routes : la route des Lingons, celle de Mandœuvre aux Vosges, et celle qui entrait dans la vallée de la Savoureuse par Auxelles et longeait les Vosges. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces voies ; elles ont été étudiées par de savants historiens, tels que Schœpflin (3), de Golbéry (4), E. Clerc (5), L. W. Ravenèz (6), Ingold (7), auxquels il est né-

(1) V. un article de M. A. Ingold dans le *Journal hebdomadaire de Belfort*, du 21 mai 1841.

(2) Cette pierre sculptée, en molasse, qui mesure 53 centimètres de hauteur sur 54 de largeur, a été acquise et donnée au Musée de Colmar par M. A. Ingold. La *Société belfortaine d'émulation* en a fait faire, en 1893, un moulage qui a été placé au Musée de Belfort. Ajoutons que Ravenèz (*Als. ill.* tom. III, pl. XV, fig. IX) en a donné un assez bon dessin. Le même auteur dit qu'il appartient à une époque de décadence, tout on ne le croyant pas postérieur au IV^e siècle.

(3) *Alsatia illustrata*.

(4) *Antiquités d'Alsace*.

(5) *La Franche-Comté à l'époque romaine*.

(6) *L'Alsace illustrée* ; Mulhouse, 1849 ; t. III.

(7) *Topographie des Gaules au V^e siècle. Arrondissement de Belfort* (Rev. d'Alsace, 1861, pp. 97-111).

cessaire de se reporter pour connaître plus à fond ce qu'étaient, dans nos pays et du temps des Romains, les moyens de communication. Mais nous en avons dit assez pour montrer qu'à l'époque gallo-romaine la circulation devait être très active sur le point situé entre Brasse et Offemont, où se croisaient déjà des routes stratégiques et commerciales fort importantes. et où devaient se trouver un gîte d'étape, un établissement de poste avec ses accessoires et son personnel de messagers, de vétérinaires et de maréchaux.

En plaçant là une hôtellerie-gîte d'étape, le docteur Corbis peut être dans le vrai, et nous sommes de son avis quand il prétend que le morceau de sculpture dont nous venons de parler « n'était tout simplement que l'enseigne de l'hôtellerie » (1).

Cet ensemble de constructions était constitué par trois groupes distincts : 1° la citadelle (*arx*), poste militaire ou *castellum*, destiné à surveiller et à défendre ce passage important ; 2° la *villa*, située à proximité, dont certains vestiges décelaient une assez confortable installation de bains, de locaux chauffés par des calorifères, avec salles de réunion, qui semblaient indiquer la destination de ce que l'on appellerait aujourd'hui le casino ou cercle des officiers ; 3° le village (*vicus*), dans la plaine voisine, à la croisée de routes très fréquentées, ce qui en faisait une sorte de comptoir commercial, avec étape militaire et relai de poste. Ces trois parties, se complétant l'une par l'autre, formaient un établissement assez considérable, dans un lieu bien rapproché de celui où, plus tard, devait s'élever la cité belfortaine.

Les environs immédiats de notre ville furent donc habités pendant toute la durée de la période gallo-romaine. Quand cessèrent-ils de l'être ? Si des peuplades germaniques, envahissant la Gaule dès la fin de l'année 406, n'anéantirent pas complètement ce que nous pouvons appeler « l'établissement de

(1) V. dans le Bull. de la Soc. belfort. d'émul n° 9 (1888-89), pp. 20-51, la *Notice sur les établissements gallo-romains de Belfort et de ses environs*, par le docteur G. Corbis. — Cette étude est remplie de curieux détails et d'aperçus ingénieux ; elle ne mérite certainement pas la trop sévère critique qu'en a faite M. E. B. (Bécourt), professeur d'histoire au lycée de Belfort, dans les « Annales de l'Est », tome VI (1892), p. 335.

Nous ferons toutefois une réserve à propos de l'expression *mansio* employée par le docteur Corbis pour désigner l'établissement de Brasse. En effet, la *mansio* n'était qu'une maison (maix), avec ses aisances et une quantité de terre suffisante pour nourrir un laboureur avec sa famille. Or, on a vu que ces constructions étaient beaucoup plus importantes que cela.

Brasse-Offemont », à coup sûr les Huns d'Attila, en 451, achevèrent de tout détruire et de faire place nette aux alentours des rochers de Belfort, laissant la « trouée » exposée aux invasions futures.

Les Burgondes la franchirent à leur tour vers 534 et remplacèrent les anciens occupants. Un certain nombre d'entr'eux s'installèrent sur les ruines de Brasse ; ils y construisirent des habitations, mais moins solides, et d'une architecture tout-à-fait primitive, ainsi qu'il convenait à des Barbares. Aussi n'en est-il resté aucun vestige (1). Quelques objets ont seuls été découverts en 1874, parmi lesquels on peut signaler des boucles et plaques de ceinturon damasquinées, de longues épées et une sorte de ces haches dites francisques (2).

D'autres flots d'envahisseurs survinrent d'une façon intermittente, qui rendirent inhabitable, ou à peu près, cette partie de la vallée de la Savoureuse, placée juste à l'entrée du défilé qui donnait accès du pays des Alémans dans celui des Francs et que garde aujourd'hui le vaste camp retranché de Belfort.

Des agglomérations ne s'en formaient pas moins dans les endroits les plus propices des alentours, donnant ainsi naissance aux villages de Bavilliers, d'Essert, de Cravanche. D'O'-

(1) De ce que l'on n'a pas trouvé à Brasse, en dehors des substructions gallo-romaines, de pierres de maçonnerie, de briques, ou le moindre vestige de fondations, il ne faut pas conclure qu'il n'y avait plus eu d'habitants. Que l'on songe à ce qu'était un village dans ces temps reculés. Quelques cabanes ou chaumières recouvertes de branches de genêt, de fougères, de joncs ; *mansî serviles*. Quelles traces pouvaient laisser de semblables et aussi éphémères constructions après le passage d'une horde de pillards et d'incendiaires ?

(2) Dans la séance du 11 juillet 1874 du *Comité de la Société belfortaine d'émulation*, le président J. Diétrich a présenté, pour être ensuite déposée au Musée, une série d'objets provenant de la trouvaille du faubourg des Vosges. Il y avait, au nombre de ces objets, des plaques de ceinturon en cuivre et en fer, dont quelques-unes sont damasquinées, des umbos de bouclier de différentes grandeurs, des fers de lance, de grands glaives à double tranchant dont l'un est muni d'une partie de sa gaine et de ses ornements, divers scramasax ou coutelas à un seul tranchant, des petits vases en terre, une fibule en or avec filigranes et verroteries, un peigne en os, plusieurs colliers et bracelets formés de grains en verre émaillé et en pâte cuite de diverses couleurs, des pendants d'oreille en argent et en bronze, des pendeloques et divers ornements. Les tombes qui renfermaient ces objets étaient orientées et rangées avec ordre. L'ensevelissement, qui s'était fait sans précipitation et successivement, dénotait la présence pendant une certaine durée d'une peuplade envahissante, ces tombes étaient creusées dans un sol qu'avait occupé une population gallo-romaine, car il était parsemé de débris de poterie ancienne et de tuileaux à rebords ; au milieu de ces fragments, que recouvraient les restes de la peuplade burgonde ou franque, il s'est rencontré deux monnaies romaines petit module, l'une de Nerva Trajan en argent, l'autre de l'empereur Julien en bronze. Une rangée de pierres calcaires non taillées entourait le corps du défunt. *V. Bull. Soc. belf. d'émul.*, 2^e année, 1874, p. XVII.

femont, de Perouse, de Danjoutin, de Roppe, etc. Ces populations burgondes étaient chrétiennes, et les besoins du culte avaient nécessité la construction d'une église dans un lieu central et facilement accessible à tous. Celui de Brasse était tout désigné pour cet office, et c'est pourquoi l'on y bâtit une des premières églises de la région. Qu'elle n'ait été que « vicinale de pure desserte, sans être ni curiale ni succursale », ainsi que le prétend l'abbé Descharrières, elle n'en était pas moins le rendez-vous religieux des habitants du *pagus* (*pagani*), des paysans d'Essert, de Cravanche, du Valdoie et d'Offemont. Pourquoi ne serait-elle pas devenue paroissiale au bout de quelque temps ? Tout fait, au contraire, présumé qu'elle l'était.

Il existe, du reste, plusieurs églises construites sur l'emplacement d'anciens établissements romains. Elles restaient ainsi isolées pendant de longues années. Leur isolement était même une preuve de leur ancienneté, et celle de Brasse était dans ce cas.

Comme il fallait faire vivre les desservants, il y avait autour de l'édifice religieux quelques champs et prairies, vergers et jardins, avec étables et basse-cours, pour la mise en valeur desquels un certain nombre d'ouvriers était nécessaire. Cela faisait une petite colonie qui avait besoin d'un administrateur, d'un régisseur ou fermier. C'était le *villicus* (1), dont il est question dans deux anciens documents, employé campagnard fort modeste, et dont il faut bien se garder de faire un noble ou un personnage plus important que de raison, parce qu'on l'a pris parfois comme témoin dans des actes publics.

(1) *Villicus* = fermier, campagnard ; intendant, régisseur. — Ce mot de *Villicus* est pris souvent dans le sens de *maire*, surtout dans celui de maire villageois (V. Ducange, *Glossaire*, éd. de 1735, t. VI, col. 1608). Nous croyons que ce n'est pas cette signification qu'il faut lui donner dans le cas qui nous occupe, comme l'a fait M. J. Liblin dans sa notice sur « Brace », à propos d'un Willerme de Bracelis, cité dans un titre de 1170, et encore bien moins *banneret*, c'est-à-dire « porteur de l'enseigne sous laquelle se rangeaient les vassaux pour aller à la guerre ». Cette dernière fonction nous rappelle ce brave Jean Neury, de Vescemont, qui portait la bannière des paysans du Rosemont, révoltés contre les Suédois, et dont Corret a fait le seigneur banneret du pays, sous le nom wisigoth de Généric !

A l'appui de notre interprétation de *villicus* par « régisseur » ou « intendant rural », nous trouvons dans J. Trouillat (*Monuments hist. de l'év. de Bâle*, t. III, p. 731), un acte de 1328 où il est question d'un certain Richard dit Kains, de Bonfol, *villicus prioris sancti Nicolai de Meroux*. Que voudrait dire « maire du prieur de St-Nicolas » ? On explique mieux la fonction de Richard en qualifiant celui-ci de « régisseur des domaines de ce prieuré ». On trouverait certainement beaucoup d'autres exemples de ce genre.

Ici encore, on peut faire intervenir la loi d'attraction. La bonne tenue du petit domaine ecclésiastique de Brasse dût engager d'autres cultivateurs à venir s'installer dans le voisinage. Sans plus redevenir ville ou village, cette localité a bien pu recevoir, par la suite, assez d'habitants pour contribuer, à un certain moment, à la formation, à peu de distance de là, d'une agglomération nouvelle. Il n'était pas besoin d'être beaucoup, puisque d'autres paysans, venant faire nombre, cherchaient, en même temps qu'eux, un refuge et un appui sous les murailles et les tours de la forteresse féodale.

§ III.

Ce qui précède nous ramène, non plus à l'origine du château, mais à celle de la ville de Belfort.

En essayant de concilier diverses opinions qui, au premier abord, paraissaient contradictoires, nous avons voulu montrer que la faible population de Brasse avait pu, dans une certaine mesure, concourir à la formation de l'agglomération urbaine. Nous n'avons pas, croyons-nous, donné trop libre carrière à notre imagination et nous pensons être resté dans les limites du vraisemblable.

Il nous est donc impossible d'admettre l'hypothèse, beaucoup trop affirmative, de M. J. Liblin. « Après la destruction du village de Brasse, dit-il dans ses recherches historiques sur *les Eglises de Belfort* (1), que nous plaçons à l'année 1226, une partie des habitants vint chercher un refuge à proximité de la forteresse du comte de Montbéliard, dans un lieu appelé *Boresa*. C'est ainsi que nous le trouvons désigné dans diverses pièces des archives de la ville. Ce lieu n'est autre que la ville haute, au pied du château. Des pièces plus modernes en ont fait le *Bouresa*, que l'on a ensuite traduit en *Bourg-Résot*. Or, si, comme nous et sans parti pris, le lecteur, qui connaît l'idiome du pays, veut bien se reporter à la dénomination la plus ancienne, il reconnaîtra que la traduction *Boisresot* répond plus exactement à la dénomination primitive de ce lieu. Le pied de la Roche aurait donc été boisée jusqu'à la rive gauche

(1) Un vol. in-12, Belfort, Pelot, 1882 ; p. 36.

du torrent et c'est dans cette forêt, protégée par la roche et le donjon féodal, qu'en 1226 une partie des habitants du village détruit est venue chercher un refuge et jeter les premiers fondements de la future ville de Belfort ».

Nous ignorons sur quelles données sérieuses sont étayées de telles suppositions, où l'on accorde une trop large part à des déductions étymologiques un peu risquées.

Nous avons dit précédemment qu'aussitôt après la construction du château, des habitants des villages voisins vinrent se mettre sous sa protection, et qu'un certain nombre se groupa d'abord sur la roche même. C'était bien naturel. Le fort devait renfermer quelques hommes d'armes, chargés de le défendre, de faire le guet sur la plate-forme du donjon, et d'en éclairer les abords à l'aide de sentinelles et de patrouilles. Il s'installa donc, à la porte même, des cantiniers, des cabaretiers et autres fournisseurs propres à assurer la subsistance de la petite garnison. Ce fut là le véritable noyau. C'est ce qui, plus tard, prit le nom de *Bourg* (1). Le « pied du château », suivant une expression locale, ne se peupla qu'après.

Dans les lettres de franchises, accordées en mai 1307 par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, aux habitants de Belfort, il est parlé *du chastel, du bourc dudit chastel et de toutes la vyilles dudit Belfort*. Il n'y avait donc qu'un Bourg, celui *du chastel*, et qui était situé sur la roche, devant la porte d'entrée de la forteresse, avec laquelle il communiquait par un pont. Ce n'est que bien plus tard que l'on bâtit, à l'extrémité Nord-Est de la crête du rocher, un nouveau bourg, qui sera dénommé *Bourg-Résot*, très probablement du nom de celui qui prit l'initiative de sa construction en y établissant, le

(1) L'abbé Descharrières, dans une dissertation où il dépense une trop grande érudition pour le peu d'importance du sujet, prétend que Belfort doit vraisemblablement au village de Cravanche une partie de sa population. « Cravanche, dit-il, ne fournit pas au château de Belfort ses premiers habitants ; ils vinrent de Montbéliard, avec les seigneurs qui l'habitèrent, après l'avoir bâti ; mais dès que la forteresse fut en état de défense et que les guerres de fief à fief mirent en danger les habitations ouvertes, on ne peut disconvenir que les habitants de Cravanche qui eurent le moyen de se bâtir un abri ou dans les Bailles du Château ou sur la Roche même, où il y eût jusqu'à deux bourgs, n'y eussent cherché un asile assuré, d'abord pour leurs personnes, ensuite pour leurs effets et leur bétail, dans de bonnes constructions, protégés par le château et les bailles. Les habitants de Cravanche durent être les premiers à essayer de cette retraite ». — Voy. *Cravanche berceau de Belfort au préjudice de Brasse*. Lettre à M. Ugnin, savant antiquaire, propriétaire à Belfort, Cravanche, e.c., etc., datée du Lycée de Strasbourg, le 24 mai 1814. (*Revue d'Alsace*, année 1864).

premier, sâ demeure. De même, il y avait à Montbéliard le *Bourg-Vautier*, ainsi nommé parce qu'un seigneur de Montfaucon, Gauthier, commença à le construire.

Il n'y a donc pas lieu de faire intervenir toute une émigration villageoise pour peupler, d'une manière en quelque sorte instantanée, la ville de Belfort. Elle se peupla insensiblement, comme beaucoup d'autres, et, ainsi que cela se passe encore de nos jours, au détriment des campagnes.

A partir de 1233, et pendant tout près de trois quarts de siècle, il ne sera plus question ni du château ni de la ville de Belfort. Une seule fois, un document lorrain mentionnera un nom que Henri Lepage a traduit par celui de Belfort. Dans son *Catalogue des actes de Ferry III*, le savant archiviste du département de Meurthe-et-Moselle cite un titre du 2 mai 1290, par lequel « Ferry III, duc de Lorraine, donne à Anselm de Ribaupierre ce qu'il avait en la garde de Wisembach (près de Saint-Dié) et au passage de Belfort pour 540 livres qu'il lui devait » (1).

Or, voici le texte de la partie de l'acte original, d'après la copie que nous en a faite, en octobre 1879, H. Lepage lui-même. « ...*Et m'ai encor assis seix livres de toulois chacun an à panre sur sa partie dou peage dou Beffroi. . . .* » Il n'est pas possible, selon nous, de transformer *Beffroi* en *Belfort*; et les sires de Ribaupierre n'ont jamais rien eu à faire dans notre pays. Ils avaient, au contraire, des possessions du côté du Val-de-St-Dié, dans la haute vallée de la Meurthe, et non loin de Wisembach (*Wizembeiche*, comme l'écrit le titre de 1290). C'est donc du côté de la *warde* ou garde de ce village, ou dans quelque coin de cette région des Vosges qu'il faut chercher le péage du *Beffroi*. Ce mot ne peut se traduire par celui de *Belfort*, et l'erreur de Lepage est manifeste.

Vers la fin du XIII^e siècle, la population de Belfort était suffisante pour pouvoir prétendre aux avantages dont jouissaient d'autres localités de même importance. Malgré la protection de la forteresse, les habitants voulurent augmenter encore leur sûreté en entourant le bourg et la ville d'une enceinte de murailles flanquée de tours. Ils s'étaient également construit une église, au pied même du château, afin de pouvoir pratiquer

(1) Mémoires de la *Société d'archéologie lorraine*, t. IV (3^e série), 1876, pp. 223-303.

leur culte quand ils ne pourraient, en temps de guerre ou d'inondations, sortir de leurs murs pour aller à Brasse. Mais bientôt cette église, placée sous l'invocation de saint Denis, devint la paroisse urbaine, tandis que celle de saint Christophe de Brasse restait le centre religieux des villages de Cravanche, Valdoie et Offemont, et devenait une paroisse rurale, que suivirent encore, par habitude ou par pieux souvenir, bon nombre d'habitants de Belfort. Il y avait, en outre, la chapelle du château, dédiée à sainte Catherine, comme l'étaient celles de plusieurs autres châteaux construits par des comtes de Mousson-Montbéliard (1).

Voilà donc Belfort bien à l'abri et bien gardé. Ces murailles, flanquées de tours et couronnées de créneaux, sont en effet l'apanage des villes ; elles prouvent qu'elles possèdent quelques richesses à sauvegarder, et qu'au besoin elles sauraient aussi défendre des privilèges. La ville de Montbéliard en avait obtenu dès 1283. Pourquoi les gens de Belfort n'auraient-ils pas les leurs ? Ils ont de quoi les payer, et ils savent que leur seigneur a besoin d'argent.

1307, année mémorable entre toutes dans les annales de la ville de Belfort ! Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, lui accorde sa charte d'affranchissement. C'est une ère d'émancipation, de liberté communale qui s'ouvre pour elle et durera des siècles jusqu'au moment où une Révolution la réduira sous un commun niveau.

(1) Ce qui semblerait indiquer que les droits sur la Roche de Belfort étaient bien mal déterminés, au moment de la construction du château, entre Frédéric de Ferrette et Thierry de Montbéliard, c'est le vocable de Ste-Catherine, sous lequel fut placée la chapelle du château. Or, on sait que les premiers comtes de Ferrette avaient une dévotion toute particulière pour cette sainte, et que les chapelles de plusieurs de leurs châteaux, tels que Ferrette, Altkirch, Thann, étaient sous son invocation.

CHAPITRE SECOND

**Renaud de Bourgogne et les Franchises de
Belfort de 1307.**

1282 — 1321

§ I.

Thierry IV le *Grand Baron* mourut à la fin de l'année 1282, à un âge très avancé et après avoir gouverné le comté de Montbéliard pendant cinquante-quatre ans. Son seul fils Richard étant mort en 1278 sans postérité (1), il avait choisi, pour lui succéder dans ses états, Renaud de Bourgogne, à qui il avait fait épouser son arrière petite-fille Wilhelmine ou Guillemette, fille d'Amédée, comte de Neuchâtel-outré-Joux.

Le comte Renaud, fils de Hugues de Chalon, comte palatin de Bourgogne, et d'Alix de Méranie, était un des plus vaillants chevaliers de son temps. En lui donnant le comté de Montbéliard, Thierry IV, le dernier des sires de Montfaucon de la branche aînée, avait choisi un successeur des plus dignes, tant par la noblesse de son origine que par les biens considérables qu'il venait d'hériter de sa mère (2). Véritable type du *baron* du Moyen-Age, il était hardi et querelleur, aimait les aventures, et les entreprises les plus périlleuses n'étaient pas faites pour l'effrayer. Aussi guerroya-t-il pendant toute son existence, tantôt contre Henry d'Isny, évêque de Bâle, et son suc-

(1) Il avait épousé, vers 1255, Catherine, fille de Mathieu II, duc de Lorraine.

(2) V. sur Renaud de Bourgogne, l'*Histoire des comtes souverains de Montbéliard* (chapitre III, pag. 61 à 111), par E. Tuetterd, et surtout le chap. II de l'excellent travail de M. Kleinclausz, sur *les Origines de la ville et de la commune de Belfort et la politique de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard* (Bull. de la Soc. belf. d'Emul. N° 14, 1895, pp. 52 à 108).

cesseur Pierre Reich de Reichenstein, tantôt contre l'empereur Rodolphe de Habsbourg lui-même. L'issue de ces guerres ne fut pas toujours heureuse pour lui. En 1284, il avait été condamné par l'empereur d'Allemagne à une amende de 8000 livres tournois, à cause de son refus de lui faire foi et hommage pour le comté de Montbéliard. Le monarque avait d'abord déclaré le comté dévolu à l'Empire par suite de la félonie de Renaud ; mais, moyennant ses soumissions, il s'était contenté de lui infliger cette forte amende, et, le 7 avril de cette même année, des otages avaient été envoyés à Bâle par le comte de Montbéliard pour garantir à Rodolphe de Habsbourg le paiement de cette somme. On conçoit dès lors que Renaud devait avoir toujours le plus grand besoin d'argent et qu'il cherchait à s'en procurer par tous les moyens possibles. Déjà en 1283, il avait accordé des franchises aux habitants de sa ville de Montbéliard pour le prix de mille livres estevenantes (1), et, vingt-quatre ans plus tard, un plus pressant besoin lui fit octroyer des lettres d'affranchissement aux habitants de Belfort, moyennant une pareille somme, qui était considérable à cette époque.

La lettre de franchises est du mois de mai de l'année 1307, et fut octroyée, non seulement au nom de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard et seigneur de Belfort, mais encore en ceux de la comtesse Guillemette, sa femme, et d'Othenin, son fils, très jeune à ce moment. Calquée sur celle de Montbéliard, elle débute, comme elle, par une sorte de préambule dans lequel Renaud fait « sçavoir à tous ceux qui verront et ouïront « ces présentes lettres que nous diligemment regardez, porpen- « sez et considérez nostre bon et nostre grand profit de nous et « de nos hoirs et de nous successeur, et de nostre chastel de « Belfort, du bourc dud. chastel et de toutes la vylles dudit « Belfort, telle comme elle est, au temps advenir se pourrait « appetiser, amoindrir ou accroistre, et de nostre comtez dud. « Montbélyart, par le conseil des prudhommes et des bonnes « gens et de nous amys et de nous chevallier, pour ce que nous

(1) On appelait *estevenante* ou *stéphanienne* (all. *stefninger*) la monnaie que le chapitre métropolitain de Saint-Etienne de Besançon avait le droit de faire frapper par indivis avec l'archevêque, en vertu du privilège accordé par Charles-le-Chauve, en 874 et confirmé par Frédéric-Barberousse en 1153. La livre estevenante valait 16 sous 8 deniers tournois. C'était la monnaie la plus en usage dans notre pays : *moneta stephanensis*, monnaie bourguignonne, dit Ducange (*Gloss.* éd. nov. 1736, t. VI, c. 733).

« avons grand descire que le chastel, le bourg et la vylles dud,
« Belfort soyent crehuz, multipliez et amendez. et vullons que
« nostred. chastel, bourg et vylle dud. Belfort, les habytants
« esdits lieux soyent crehus et multipliés, nous accordons fran-
« chyses louables, à toujourmais affranchissons et avons affran-
« chit pour nous et pour les nostres et pour nos successeurs.

Si le texte établit partout une distinction entre le *chastel*, le *bourg* et la *vylle* de Belfort, il n'en fait aucune entre les habitants de ces trois endroits, qui tous participeront aux mêmes droits et aux mêmes privilèges. Ils sont, dans le présent et dans l'avenir, affranchis « de toutes manière de mainmorte, de
« tailles, de prises, de corvez, de tous aultres service quelque
« comme il puissent estres ou par quelque nom quelles soyent
« appelez ». La franchise est complète et sans aucune restriction.

En retour de ces droits, dont le comte de Montbéliard faisait le sacrifice, il n'exigeait qu'un seul impôt, celui désigné sous le nom de *sens de toises* : « Chascun borgeois ou borgeoise desd.
« lyeu de Belfort et des habytans qui y sont et que dorénavant
« ils seront quil ont ou quil aront maison ou chesaulx vuiz au
« chastel, au bourc ou en la vylle dud. Belfort doibvent donner
« et paier chascune à toujourmais à noz, à nos hoysr ou à
« nous successeur, ou à nostre commandant, à ceulx quilz au-
« ront cause de nous que seront seignour de Belfort pour chas-
« cune toise de la frontière venant de leurs maisons et de leur
« chesaulz douze deniers estevenans ou la vaillance à payer
« chascun an la moitié desd. estevenans la veille de la feste
« Saint Michel et l'autre moitié à lamy Caresme après en suy-
« vant, et doibt contenir laditte toise dix pieds » (1).

Chaque bourgeois de Belfort, propriétaire d'une maison ou d'un emplacement vide (2), c'est-à-dire d'un terrain ou place à bâtir, situés dans la ville, était donc tenu de payer annuelle-

(1) Environ deux mètres.

(2) *Chesaulx vuiz* (vides). Le mot *chesal* (ou *chasal*) s'employait en Franche-Comté pour désigner un « emplacement à bâtir ». Encore aujourd'hui il est usité au pays de Montbéliard dans le même sens. — Dans le texte de la Charte de Franchises, que nous avons publié en 1854 dans la *Revue d'Alsace*, nous avons, par erreur, traduit *chesaulx vuiz* par *chesaulx vieux*. Cette erreur provenait d'un passage de l'*Histoire* de Descharrières, qui dit que les trois endroits de Belfort, château, bourg et ville, étaient déjà assez anciens pour qu'il y ait eu, en 1307, des *chésaulx vieux*, c'est-à-dire des *maisons à demi ruinées*. On voit que cet auteur avait mal compris la signification du mot franc-comtois *chesal*.

ment au seigneur, pour chaque toise de façade de sa maison ou de la longueur du terrain susceptible d'être bâti, douze deniers estevenans. Il est plus que probable qu'à Belfort, comme à Montbéliard, ces douze deniers ne subirent jamais la transformation naturelle due à la diminution de la valeur de l'argent, et qu'ils se payèrent toujours sur le même taux, sans la moindre variation. Aussi cet impôt, déjà très léger à l'origine, ne représentait plus dans les temps postérieurs qu'une somme insignifiante (1).

Avec cette rente annuelle, les bourgeois de Belfort furent obligés de payer comptant ou à peu près à Renaud de Bourgogne mille livres estevenantes pour prix de leurs franchises, desquelles il s'est tenu « pour bien païé et portant ».

Contre cette somme, le comte Renaud assurait de nouveau que « tous les borgois et la meix de chascun borgeois et les « borgeoisses et les habyttans desd. lyeu, ensembles les appen- « dices et toutes les appartenances de leurs maix et de tout « leur bien comme quil les ayent et ou quil soyent le jour que « ces lettres furent fayctes, les meubles et non meubles doib- « vent estre quittes, francs et délibvrés de tous austres prises « et servitutes et leurs habytans aussy ainsi que toutes leurs « choses en quelque lyeu quelles soyent ».

La Charte instituait ensuite les chefs de la commune et réglait tout ce qui se rattachait à l'administration municipale : « Nous voullons octroyer et ordonnons et expressément nous « consentons que lesd. borgoys et borgoises et les habittans « desd. lyeu, saus requérir nous ni noz hoirs ni noz succes- « seurs, puissent et ayent pouvoir d'eslyre neuffz borgoys des « leurs, per le concentement de la plus grande partie des bor- « goys et des habytans desd. lyeu, par lesquelz neuffz borgoys « lesd. lyeu soyent gouvernés ».

Au moment de leur entrée en fonctions, les neuf bourgeois devaient prêter serment « de garder les droytures à seignour et « le droit de la ville ».

Renaud de Bourgogne se réservait, pour lui et ses successeurs, le droit d'établir « ung mayre èsdessus d. lyeu des bor- « gois. desd. lyeu. ou ung altre si on ne trouayt esd. lyeu qui le

(1) A. TUETEV, *Etude sur le Droit municipal, au XIII^e et au XIV^e siècle, en Franche-Comté, et en particulier à Montbéliard*, 1 vol. in-8°, 1865 ; p. 112. — Cet ouvrage nous a été utile pour l'étude du texte de notre charte belfortaine.

« voulut estre, pour salver nostre droyct et nostre raison et
« maintenir nostre justice, et pour recevoir nostre droict et
« noz rentes telz comment les avons ou pourrions avoir esd.
« lyeu «.

Ce maire, représentant ou officier du comte de Montbéliard, avait pour mission de rendre, en son nom, la justice et de recevoir ses rentes et redevances. C'était, tout à la fois, un juge et un percepteur seigneurial. Mais son droit était restreint dans de certaines limites. En effet « led. mayre ne peult ni ne doit
« lever amendes ne prendre corps d'homme ou de femmes, ne
« ly ne ses choses condempner si ce n'est per le jugement desd.
« neuff borgois-jurez et des troys chazelz ou des deux, et si les
« devand. neuff borgois-jurez avec les deux ou trois chaselx ou
« la plus grande partie des leurs ne peuvent accorder le juge-
« ment doit rapairier à seignour et le seignour en doit rendre
« bon droict et léal advis et ès us desd. lyeu de Belfort comme
« un bon sire ».

Qu'étaient-ce que ces *Chaselz* ou *Chasés*, qui viennent s'adjoindre aux Neuf Bourgeois? Voici ce que dit à ce sujet M. A. Tuetey dans son étude du texte de la Charte de Montbéliard : « Dans les anciennes chansons de geste, les vassaux de Charlemagne sont souvent désignés par les noms de *norris* et *chasés* qu'on explique par *casati homines*, c'est-à-dire ceux qui ont reçu un domaine (en fief) d'un seigneur, autrement dit les *fieffés*. En partant de cette définition, le mot *chaséz* de notre texte peut s'entendre de deux façons bien différentes; les *chaséz* pouvaient être ou des individus logés par la munificence du comte et chargés de le représenter dans le tribunal des neuf bourgeois, ou bien par extension des *casati homines* pris dans un sens plus général, celui des bourgeois *casés*, établis, qui composaient les notables de la ville et formaient comme un jury avec les neuf bourgeois. Il est difficile de juger laquelle de ces deux significations est la vraie, surtout à cause de la concision extrême de notre chartre qui n'entre absolument dans aucun détail sur ces *chaséz*. Cependant, s'il nous était permis de faire un choix, nous adopterions le sens primitif, car il semble naturel que le seigneur, abandonnant toute juridiction aux neuf bourgeois, ait voulu néanmoins restreindre leur pouvoir par l'adjonction à leur tribunal de quelques personnes dévouées à ses intérêts » (1).

(1) TUETEV, op. cit., p. 116.

A l'encontre de l'opinion de M. Tuetey, nous nous permettons d'adopter le sens extensif de *casati homines*, c'est-à-dire de citoyens établis, résidents depuis un certain temps dans la localité, et y exerçant honorablement une profession, un de ceux, en un mot, que nous désignons encore aujourd'hui sous le nom de *notable*.

La plus forte amende ne pouvait dépasser 60 sols estevenans. Mais pour les délits commis dans les foires et marchés, le chiffre de l'amende devait être doublé ; « et si aussi estoit que l'amende fut plus lesd. neuffz bourgeois doibvent appeller trois ou deux des chasclx desd. lyeu et doibvent accorder ensemble, sinon le jugement doibt revenir à seigneur et le seigneur en doibt rendre bon droict et léal advis selon les us desd. lyeu ».

Comme nous l'avons vu, les neuf bourgeois préposés au gouvernement de la ville et qui devaient former le Conseil de la Commune, étaient élus par les habitants à la majorité relative des voix. Venait-il à se produire des vides dans leur nombre, les magistrats qui restaient avaient le droit de remplacer, autant de fois qu'il le fallait, celui ou ceux d'entr'eux qui manquaient.

Après ce qui était relatif à l'administration municipale, la Charte réglait les questions de succession : « Si auleun borgoys ou borgeoise ou des habitans esd. lyeu mourait sans hoirs de son corps, tous ses biens meubles et héritaiges doibvent se passer et estre à plus prochain de sa parenté selon le droit de succession de lignage, si ainsi n'était que celui qui mourait en ordonnait aultrement, ni nous ni nos successeurs qui seront seigneurs de Belfort ne réclame les biens qui demeurent à celui ou celle qui mort serat par coustumes ni par aultres raison quelle quelle soyt ou quelle puisse estre ni ès meubles, ès heritaiges ou es conquis ».

M. Tuetey ajoute à ce propos : « Cette exclusion formelle du seigneur, si clairement énoncée, exprimait la liberté la plus complète pour les habitants. En effet, pouvoir disposer de ses biens, en toute franchise, n'est-ce pas un des privilèges les plus chers à l'homme libre ? »

Mais si un individu « qui ne serait de léal mariage », c'est-à-dire un bâtard, venait à mourir sans laisser de descendance directe, le seigneur héritait de ses biens meubles et de ses

« héritaiges » (biens propres, venus par succession), « saulf ce
« ce que sa femme doibt tenir son douaire à sa vie, et après sa
« mort doibt repérier à seignour ».

Si, par des précautions minutieuses, la Charte assurait la liberté individuelle et protégeait les personnes, elle prenait également toutes les mesures possibles pour garantir la sécurité des bourgeois. Plusieurs paragraphes sont consacrés à les énumérer avec détails. S'il arrivait qu'un bourgeois fut arrêté à cause du seigneur, celui-ci était tenu « de pourchasser sa dé-
« livrance, mouoyr et fayre guerre à grand force et à petite si
« aultrement ne le peut délibvrer dans le terme que les neuffz
« borgoys ou la plus grande partie des leurs accorderoit ». Si le bourgeois était pris et retenu pour une dette du seigneur, à ce dernier revenait l'obligation de le délivrer en payant ce qui était dû.

Si le seigneur s'engageait à assurer la liberté des personnes au point de recourir à une guerre, il prenait ses précautions à l'égard des rançons. Dans le cas où le bourgeois aurait été arrêté « pour son méfait qui serait prouvé et su », la rançon demeurait à sa charge. Dans celui où l'arrestation aurait été le fait de la ville, la rançon devait être payée par « le commung
« des borgoys ou la plus grande partie des leurs ». La guerre était un cas de force majeure pour lequel le seigneur réservait sa non intervention. Dans ces circonstances, il n'était pas tenu « de paier la ranson ou de restorer les dommayges ».

Les bourgeois étaient libres de quitter leur ville pour aller s'établir partout ailleurs, à leur volonté, en conservant la possession de leurs biens quels qu'ils fussent ; ils pourront prendre seigneur selon leur plaisir, excepté « le roy de Allemaigne ne
« ung duc de Hosterriche, leurs hoirs ne leurs successeurs ne
« aultre home de Allemaigne qui pour raison de leurs biens
« noz menast guerre ou decencon, ne adit duc ne à leur suc-
« cesseur ou a leurs gens vendre ne aliéner leur héritayge ».

Cette exception est caractéristique et montre quelle était la haine de Renaud de Bourgogne contre Rodolphe de Habsbourg, la Maison d'Autriche et tout ce qui était Allemand.

Les habitants de Belfort qui feraient usage de la liberté d'aller s'établir ailleurs, devaient payer néanmoins à la commune les droits prescrits annuellement à chaque bourgeois, comme si leur domicile eut toujours été dans la ville. Ils ne cessaient

done pas d'appartenir à la commune, et, pour le prouver, ils étaient tenus d'y séjourner, eux ou leurs femmes, une fois par an, pendant six semaines à partir de la saint Michel. Au reste, le comte Renaud leur permettait de quitter définitivement la ville en vendant tous leurs biens, et s'ils voulaient prendre congé de leur seigneur, celui-ci ou son commandant devait conduire « luy et ses choses quelque part quilz voudrait aller « une nuict et ung jour ».

Le comte autorisait les bourgeois de Belfort à accorder le droit de bourgeoisie et « à recepvoir en la franchise desd. lyeu » toutes les honnêtes gens, excepté « homme ou femme de nous « taillables ny de noz fieds qui soyent fuer desd. lyeux, si ce « n'est par nostre volluntez ».

La Charte déterminait ensuite ce qu'auront à faire les Belfortains s'ils venaient à avoir la guerre. Elle recommandait expressément à tous ceux qui auraient droit de bourgeoisie dans le château, le bourg ou la ville de Belfort et qui demeureraient au dehors, d'y rentrer dans un délai de quinze jours, à dater du commencement des hostilités et d'y résider pendant toute la durée de la guerre.

Les habitants devaient veiller à la sûreté de la ville, « vaiter « et eschargaiter lesd. lyeu, et mettre et paier vaites et eschar- « gaites ; » mais leur surveillance ne devait pas s'étendre au donjon, à moins de « droict besoing et droitte nécessité ». Ils étaient également chargés de « maintenir en pied les murs des « bourgs de Belfort qui sont ou qui seront et les portes qui sont « auxd. bourgs et qui y seront, et les méates qui sont sur lesd. « murs et qui y seront en tel état ou en meilleur comment ilz « sont maintenant, et leur rue et leur chemin dedans et dehors « à regard desd. neuffz bourgoys ».

Mais comme l'entretien de ces fortifications et le service militaire qu'elles exigeaient devenaient onéreux pour la communauté belfortaine, qui n'avait que peu de revenus, le comte Renaud, « pour rayson de ce quilz doibvent soutenir et mainte- « nir lesd. murs, portes et méates, et encore por donner toute « aisance ès habittans qui y sont et seront, et pour leurs hoys « et pour leur proffit et leur bien, et, de grâce espéciale pour « lui et les siens et leurs successeurs, qui sont et y seront, à « toujoursmais leur a donné et leur donne, pour leurs succes- « seurs qui sont et qui seront, en perpétuel hérytaige, saulz

« l'amende de sexante sols et la grande justice qu'il retient à
« lui, les bois que l'on appelle les Espasses soubz la forest du
« Salebert, lesquelles Espasses durent deis lou vay que l'on dit
« de la Mainberte, ainsi comment le rupz se porte jusqu'à l'au-
« tre chanon desd. Espasses, et encor en lad. forest qui com-
« mence à la goutte qui est delaz le pré Roullin fils à Roy et en
« aval tout droit jusqu'èsd. Espasses per ainsy que le chemin
« qu'on y ay faict l'emporte ».

Il est aussi permis aux habitants de Belfort de mener paître les porcs de leur *alleuchement*, moyennant la redevance de deux deniers estevenans par porc, dans les forêts et les bois seigneuriaux.

Le comte étend ensuite la franchise à trois habitants des villages voisins : Gauthier, de Menoncourt ; Belin, d'Offemont ; et Henryat le Duchet, demeurant à *Enguelnigues* (Eguenigue).

Plusieurs dispositions garantissaient la validité de l'acte et en assuraient l'exécution

D'abord Renaud, comte de Montbéliard, Guillemette, sa femme, et Othenin, leur fils, juraient sur les Saints Evangiles d'expressément tenir et de fermement garder tout ce qui est contenu dans ces lettres. Puis, venait cette formule, si commune dans les actes importants du XIII^e siècle, par laquelle on renonçait « à toute exception et à touz privilèges de moindre
« ayges, de douhaires et de don fait pour nopces et à touz béné-
« fices de restitution ; » et, pour plus de garantie, Renaud de Bourgogne affirmait par serment qu'il avait « ayge suffisant à
« ce faire ».

La Charte exigeait que tous ceux qui seraient seigneurs de Belfort jurent « d'expressément tenir et garder toutes ces cho-
« ses dessusd. et une chascune par soy et en donnent lettres
« sallées de leurs scels authentiques à regard desd. neuffz bor-
« goys eslus ; et, » ajoutait le comte Renaud, « voullons que
« lesd. habyttans desd. lieux ne soient tenu de obéir à celz que
« après noz seraient seignours dud. lieux de Belfort, ou cels
« qui tiendront lesd. lieux pour lesd. seigneur, jusqu'à tant quilz
« aient juré en l'église de la vylle de Belfort, en la présence du
« commung ou d'une grande pertie des leurs, quilz maintien-
« dront ou observeront toute la franchise et tout les autres
« choses par ainsi come elles sont dessus escriptes et divisez ».

Comme sanction pénale, la Charte appelait l'excommunica-

tion contre tous ceux qui violeraient la franchise ; l'interdit devait être jeté sur eux, sur leurs terres et sur leurs hommes par l'Official de Besançon, sauf monition préalable de huit jours.

Venaient ensuite l'annonce des signes de validation de l'acte, qui étaient tout d'abord les sceaux de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, de sa femme Guillemette, et de leur fils Othenin.

Pour imprimer à la Charte un caractère d'authenticité encore plus grand, l'Official de la Cour de Besançon, par l'intermédiaire de maître Etienne de Heynas, « clerc notaire-juré de la dite court », et Hugues de Bourgogne vinrent, sur la prière de Renaud, joindre leurs sceaux aux premiers témoignages de vérité.

Et « ce fut fait et doné l'An de l'Incarnation de nostre Seigneur courant mil trois centz et sept, au moys de may ».

§ II.

L'original de la Charte d'affranchissement de 1307 n'existe plus aux archives de la ville de Belfort. Depuis quelle époque et comment en a-t-il disparu ? C'est ce qu'il est impossible de dire. Mais on voit, par un inventaire de ces archives fait en 1731, qu'il y était à cette époque, et s'y trouvait classé dans la première liasse du paquet n° 14 (1). Il devait y être encore pendant la durée de l'interminable procès que la ville eut à soutenir contre les prétentions de la famille de Mazarin, et qui n'était pas terminé quand éclata la Révolution de 1789. Dans le cours de cette longue procédure, que les avocats, les procureurs et les autres hommes de lois, embrouillaient à plaisir, on a dû bien souvent recourir au document authentique, et si la ville ne l'avait pas eu à sa disposition, elle n'aurait jamais pu revendiquer ses droits et ses prérogatives avec tant de tenacité et d'acharnement.

Pendant la période révolutionnaire, les archives eurent beaucoup à souffrir, et nous avons entendu dire autrefois que, quand

(1) *Les Archives de Belfort en 1731* ; document communiqué par M. Ed. Gasser et publié dans la *Revue d'Alsace*, année 1875, p. 220-231.

on arma la place de Belfort en 1792, beaucoup de parchemins servirent à faire des gargousses.

Quoiqu'il en soit, lorsqu'en 1848 nous y fîmes nos premières recherches, ces archives étaient dans le plus déplorable état, bien qu'elles aient été, quelques années auparavant, mises dans un ordre relatif par un commissaire de police nommé Baudement. Cela indiquait assez quelle avait dû être leur situation antérieure. Elles occupaient un côté d'une petite mansarde de l'aile gauche de l'Hôtel de Ville, au-dessus du logement du concierge et, par conséquent, dans un endroit exposé aux risques d'incendie. Le reste de la pièce était encombré de pape-rasses plus modernes : souches de passeports, mercuriales, affiches non utilisées, etc., tout cela pêle-mêle avec des tambours de pompiers et des drapeaux à l'usage des réjouissances publiques. Une liasse, assez volumineuse et portant le n° 116, était étiquetée : *Pièces peu importantes, adjudications, achats, la plupart illisibles et écrites en vieux gaulois* (1). Cette liasse, que son titre vouait, dans un temps plus ou moins prochain, au sort que subissent inévitablement tous les vieux papiers inutiles, fut à son tour examinée, et notre joie fut grande en y découvrant le contraire de ce que nous pensions y trouver. Presque tous ces titres, datant du XIV^e et XV^e siècle, constituaient justement le fond le plus précieux de notre histoire locale. Il y avait une enveloppe ou chemise sur laquelle était écrit *Original des franchises de la ville de Belfort, may 1307*, et qui ne contenait que la quittance de 500 livres estevenantes (2) payées par les bourgeois à Renaud de Bourgogne. L'original des Franchises avait disparu. Mais il y avait, de cet important document, deux copies en allemand sur parchemin et une en français sur papier (2). Cette dernière, transcrite à la suite de l'Urbaine de 1472, est celle que nous avons copiée et analysée dans notre premier essai sur *Belfort au Moyen-Age* (1849), puis publiée intégralement dans la *Revue d'Alsace* (3) en 1864. C'est ce

(1) Du reste, en classant ainsi nos archives, Baudement ne faisait que reproduire ce qu'il voyait. Une pièce, cotée N° 40 dans un inventaire du mois de février 1790, portait cette suscription : « Un ancien registre en lettres gauloises de 1433 à 1465 ».

(2) Archives de Belfort, AAI. Descharrières dit qu'il existait trois copies (en français) des Franchises aux Archives de Belfort, à l'époque où il les compulsait. L'une avait été collationnée le 9 décembre 1595 ; l'autre était une copie faite le 4 janvier 1627 sur la précédente. La troisième, présentée par les magistrats, datait de 1671.

(3) *Revue d'Alsace*, 2^e série, 5^e année, 1854 ; pp. 529-538.

texte qui a été adopté par M. Kleinclausz pour son travail sur *les Origines de la ville et de la commune de Belfort*, dont nous avons déjà parlé avec les éloges qu'il mérite.

L'acte original de 1307 n'était pas écrit en latin, ainsi que l'a prétendu Descharrières, ni en idiome bourguignon, comme le dit Schæpflin, mais en français de l'époque, semblable à celui de la Charte d'affranchissement de Montbéliard et de tous les actes émanés de Renaud de Bourgogne. En examinant la plupart de ceux qui nous restent de lui, on voit qu'ils sont écrits dans la même langue et de la même main, celle de maître Girart de Tavey, qui paraît avoir toujours été le secrétaire particulier du comte de Montbéliard, en même temps que son chapelain.

M. A. Tuetey a publié, en 1865, dans son *Etude sur le Droit municipal en Franche-Comté et en particulier à Montbéliard*, le fac-simile des vingt-cinq premières lignes de la Charte accordée aux bourgeois de cette ville en 1283. Il est très facile de faire la comparaison avec la quittance de 500 livres estevenantes du mardi après la Toussaint de 1307, dont nous avons publié, en 1864, le fac-simile dans la *Revue d'Alsace*, en tête de la copie des « Franchises de Belfort », et la lettre confirmative (1) accordée en 1317 aux trois habitants des environs de Belfort mentionnés dans l'acte de 1307. Ces deux pièces sont encore dans nos archives municipales. L'examen de ces documents donne la certitude que c'est le même personnage qui écrivait les actes, contrats et autres lettres du comte Renaud.

Immédiatement après avoir reçu leurs Franchises, les Belfortains payèrent 500 livres au comte de Montbéliard, qui leur accorda du délai pour le paiement de l'autre moitié de la somme, 250 livres devant être versées le 24 juin et les 250 autres à la fête de la Toussaint de cette même année 1307.

Les bourgeois acquittèrent exactement leur dette, et le mardi après la Toussaint, Renaud de Bourgogne « reconnut et confessa avoir reçu par la main de Girart de Tavey, son chapelain, la somme de l'argent qu'ils lui devaient pour raison de la franchise ».

Cette quittance est scellée sur cire verte, avec queue de parchemin entaillée dans la feuille, et le petit sceau de Renaud,

(1) Archives de Belfort, AAI.

où l'on voit l'aigle de Bourgogne. Renaud avait pris pour armes l'aigle éployée d'argent sur champ de gueule, qui sont les armoiries anciennes du comté de Bourgogne. Ses sceaux portent tous l'aigle et non le lion de Bourgogne ou les barbeaux adossés de Montbéliard (1).

Renaud avait admis aux Franchises de 1307 trois habitants de villages voisins de Belfort ; mais il n'avait émancipé que leurs personnes, sans parler ni de leurs familles, ni de leurs héritiers, ni de leurs biens. Gauthier, Belin et Henryat le Duchez prièrent, en 1317, Renaud d'étendre cet affranchissement « à leurs « meix, à leurs hoirs, à leurs biens meubles et ne meubles ». Ils lui donnèrent, en échange de cette grâce 600 livres estevenantes. Le comte se tint pour bien payé, et, « de grâce espécial, « par le conseil de ses amis et pour les seix cents livres de « bons estevenans qu'il avait reçu, il ratifia et confirma pour « luy, pour ses successeurs et pour ceux qui auront cause de « luy, à tousjourmais, ladite franchise ès hoirs de Gauthier, de « Belin et de Henryat le Duchez ». Il affranchit, par la même occasion, Othenin, du village de Perouse, qui demeurait à Offemont, et qui avait participé au paiement des 600 livres. En témoignage de quoi, il leur donna une lettre scellée de son scel le jour de la fête de Saint-Barnabé l'apôtre (11 juin) de l'an 1317.

§ III.

Le comte de Montbéliard n'était plus à ce moment le vaillant chevalier, l'infatigable et rude batailleur d'autrefois. De nombreuses infirmités, contractées dans ses campagnes pénibles et incessantes, le retenaient et le faisaient songer à sa fin. C'est pourquoi, en homme avisé et prévoyant, il avait pris, quelques années auparavant, certaines dispositions testamentaires.

Le 1^{er} septembre 1314, étant en son château de Granges, il ordonna que son fils Othenin serait son successeur au comté de Montbéliard ; mais, comme ce jeune prince était d'une mauvaise santé et d'une faiblesse d'esprit qui donnaient déjà de sérieuses inquiétudes, il le plaça sous la tutelle de Hugues de

(1) V. *Annuaire du Jura*, 1847, pag. 250.

Bourgogne. Il donna à Jeanne, sa fille aînée, qui, en 1309 (1), avait épousé Ulric III, comte de Ferrette, Feschés-le-Châtel, avec 800 livres de rente, sous réserve qu'en cas de mort d'Othenin sans postérité, cette disposition deviendrait nulle et serait remplacée par le don des château, bourg et ville de Belfort, avec 1200 livres de rente assignées sur la châtellerie de ce lieu.

Se sentant de plus en plus faible et ne se faisant pas d'illusion sur le peu de temps qui lui restait encore à vivre, Renaud de Bourgogne modifia les dispositions qu'il avait prises antérieurement et fit, à Héricourt, le 14 mars 1321, un nouveau testament, en présence de ses gendres, Ulric de Ferrette et Henri de Montfaucon, et de l'archevêque de Besançon. Nous n'en citerons que les parties qui concernent plus particulièrement la seigneurie de Belfort (2).

Renaud déclara que voulant assurer la paix entre ses héritiers, et, attendu qu'Othenin, son fils, n'est, « quant au temps « de maintenant en état dehu pour gouverner la terre que ledit « coens de Montbéliard son père tient », il veut et ordonne : que son frère Hugues de Bourgogne administrera, au nom d'Othenin, du comté de Ferrette et du sire de Montfaucon, pour les femmes des deux derniers, et les héritiers de ceux-ci, pendant cinq ans à compter de ce jour, « Montbéliard, Belfort, Héricourt et toute la baronnie de ladite comté de Montbéliard, « toutes les appartenances, tous les droits et honneurs appartenant à la dite comté ; » il en excepta, en faveur de sa fille Jeanne, comtesse de Ferrette, le château de Granges, ainsi que l'« Assise de la terre de Belfort », tenue par le duc d'Autriche et déjà inféodée par lui au comte de Ferrette. Il charge Hugues de Bourgogne de remettre à Othenin le comté de Montbéliard dans le cas où ce jeune prince, dans le courant de ces cinq années, se trouverait en état de le gouverner. Si, au contraire, après ce laps de temps, Othenin n'en était pas capable, il devait être

(1) A propos de cette date, Quiquerez (*Hist. des Comtes de Ferrette*, p. 101) dit qu'on en assigne deux très différentes au mariage du comte Ulric. Les uns le placent à l'année 1299, époque où Jeanne ne devait être qu'un enfant, et les autres en 1317 ; mais, dans ce cas, on voit par les actes de 1324 que sa fille, qu'elle donna alors en mariage à l'archiduc d'Autriche, n'aurait été aussi qu'un enfant, et elle n'aurait pu prendre part, comme elle le fit aussitôt, à des actes importants pour sa fortune. Quiquerez est d'avis que la véritable date du mariage d'Ulric de Ferrette et de Jeanne de Montbéliard doit être 1309.

(2) V. P.-E. Tuefferd, *Hist. des Comtes de Montbéliard*, p. 108.

pourvu à son entretien. Quant au comté, il devait être partagé entre ses quatre filles : Jeanne, Agnès, Alix et Marguerite, de manière que les deux aînées, Jeanne, comtesse de Ferrette, et Agnès, dame de Montfaucon, aient entr'elles le comté et la baronnie de Montbéliard, y compris Belfort et Héricourt. Le mari d'Agnès, qui était en même temps curateur d'Othenin, devait succéder à son beau-père dans les terres de Montbéliard, tandis que Belfort, Héricourt et ce qui en dépendait étaient assignés à Ulric de Ferrette, au nom de sa femme Jeanne. Les terres dites *dès Besançon en aval* étaient données à Alix et à Marguerite.

Renaud décida ensuite que si son frère Hugues, tuteur de son fils Othenin, venait à mourir avant les cinq années révolues, l'archevêque de Besançon lui serait substitué « avec l'aide » de deux des plus prudhommes et féals et plus renommés de « ladite comté de Montbéliard ».

Renaud de Bourgogne ne survécut que peu de temps après l'expression solennelle de ses dernières volontés. Il s'éteignit vers la fin du mois d'août de cette même année 1321, ayant conservé jusqu'au moment suprême toutes ses facultés intellectuelles. Il fut enterré dans l'église de Baume-les-Messieurs, où l'on voit encore son tombeau sur lequel il est représenté reposant étendu, les mains jointes, la tête sur son heaume, un lion à ses pieds. Il est vêtu du costume d'apparat des chevaliers de la fin du XIII^e siècle : chausses de mailles, gippon, haubert de mailles et cotte d'armes ouverte sur les côtés, avec des franges aux fentes, ailettes en forme d'écu à ses armes, gorgerette et coiffe en calotte de mailles, heaume à volet ; au bras gauche l'écu à l'aigle de Bourgogne, et sur la dalle, à droite, la grande épée entourée de son ceinturon. Les Vandales révolutionnaires ont mutilé le visage et martelé les écussons qui ornent la moulture supérieure du tombeau. Heureusement l'aigle de Bourgogne figure encore sur les ailettes et l'écu et permet d'identifier le tombeau, qui n'a jamais porté d'inscription (1).

Avant d'entreprendre le récit des événements qui suivirent, nous devons parler d'un acte daté du 3 juin 1321, c'est-à-dire

(1) V. *Notice sur le Mobilier et les Œuvres d'art de Baume-les-Messieurs (Jura)*, par M l'abbé Brune ; dans le *Bull. archéol. du comité des trav. hist. et scientif.*, année 1894. La pl. XXVI (pag. 458) de ce Bulletin représente ce monument.

d'un peu plus de deux mois avant la mort du comte Renaud, publié par Hergott (*Geneal. dipl. Habs.*, n° DCCXXXIII), et reproduit en français par Descharrières, comme devant être appliqué à l'histoire de Belfort par la raison que voici : Suivant cet acte, Valeran, comte de Thierstein, cède à son oncle Ulric, comte de Ferrette, et à Jeanne de Montbéliard, sa pieuse épouse, ce qu'il appelle « miner bûrg Bello », mais seulement après la mort du comte Renaud. Descharrières ajoute en note que, d'après les érudits de Germanie, la traduction « véritable » de *miner bûrg Bello* est *mon Belfort*.

Nous nous sommes vainement demandé à quel titre et de quel droit Valeran III, fils d'Ulric II de Thierstein, pouvait disposer ainsi du château de Belfort. Nous ne trouvons pas dans l'histoire d'indications capables de nous guider dans cette recherche, et plus nous y réfléchissons, plus nous nous persuadions que cet acte devait nous être complètement étranger. Nous sommes actuellement certain que *Bello* veut dire *Bienne* et non Belfort. On trouve, en effet, dans les *Monuments de l'Histoire de l'ancien Evêché de Bâle* (N° 365, t. I, p. 541), un titre de 1234, avec cette mention : *in burgo de Biello*, dans le bourg de Bienne. Cette localité faisait partie de cet évêché, et l'on sait qu'après la guerre que Henri d'Isny, évêque de Bâle, eut à soutenir, en 1283, contre son puissant voisin Renaud de Bourgogne, et dans laquelle il fut secondé par Rodolphe, comte de Thierstein, l'évêque donna à celui-ci, en récompense de ses bons services, diverses propriétés dans le pays de Bienne. Or, la manière dont s'écrit le nom de cette ville varie constamment dans les monuments écrits du Moyen-Age qui en parlent. Nous voyons ce nom sous les multiples formes suivantes : *Bielna* (en 1141), *Biilno* (1179), *Biello* (en 1230, 1297, 1320, 1345 et 1348), *Beenna* (1233), *Bielne* et *Byella* (1251), *Belno* (1255), *Bena* (1257), *Byello* (1274), *Byela* (1275), *Byla* (1279), *Bila* (1281), *Bile* (1289), *Byenna* (1291), *Byel* (1292), *Byelle* et *Byell* (1296), *Beyllo* (1335 et 1336). On remarquera cette dernière forme employée dans des actes appartenant presque à la même époque que celui qui nous occupe, et qui se rapproche très sensiblement, surtout comme prononciation, de *Bello*.

Cette courte digression sur les noms variés de cette localité n'est pas aussi étrangère à notre sujet qu'on pourrait le croire. Elle nous donne la certitude que l'expression de *miner bûrg*

Bello signifie *mon bourg de Bienne*, et que l'acte du 3 juin 1321 est totalement étranger à notre histoire locale et doit être définitivement rejeté du nombre des documents qui la concernent. Les « érudits de Germanie » s'étaient trompés — ce qui leur arrive encore bien quelquefois, — et ils avaient entraîné dans leur erreur l'abbé Descharrières qui, à l'époque où il écrivait nos Annales, n'avait pas les ressources de la critique historique moderne.

CHAPITRE TROISIÈME

**Jeanne de Montbéliard, comtesse de Ferrette,
etc., et dame de Belfort.**

(1321-1350)

§ I^{er}.

Après la mort du comte Renaud, son frère Hugues de Bourgogne et son gendre Henri de Montfaucon prirent en main l'administration du comté de Montbéliard, au nom d'Othenin. Il n'y eut pas de contestations à cet égard, et l'on suivit à la lettre toutes les dispositions du testament du défunt.

Les liens qui existaient entre les comtes de Montbéliard et les ducs de Lorraine depuis l'hommage-lige du 11 octobre 1233, s'étaient très probablement relâchés en présence du caractère belliqueux et de la redoutable puissance des comtes Thierry le « Grand Baron » et Renaud. Mais dès que ce dernier eut fermé les yeux, le prince qui régnait alors en Lorraine, voyant à la tête du comté de Montbéliard un enfant de santé chétive et d'intelligence bornée, crut le moment venu de faire de nouveau acte de suzeraineté. Il requit le curateur d'Othenin d'avoir à remplir le devoir féodal et à lui prêter foi et hommage pour le château de Belfort. C'est ce que fit Hugues de Bourgogne, au nom de son pupille, par une lettre du 7 mars 1322 que Henri Lepage, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, a retrouvé dans un cartulaire du Trésor des Chartes de Lorraine (1) et publié en 1874 dans le *Journal de la Société d'archéologie* de Nancy, dans une notice intitulée « Le château de Belfort fief de Lorraine » (2).

Nous publions textuellement ce document important et encore très peu connu :

(1) Tome I du Cartulaire intitulé *Fiefs des baillages de Nancy et Vosge*.

(2) La notice de H. Lepage a été reproduite par J. Liblin dans la *Revue d'Alsace*, année 1894, pp. 289-295.

« Nous Hugues de Bourgogne, curateur de noble damoiseaul
 « Outhenin de Bourgogne, conte de Montbiliart, nostre chier
 « et bien aymé nepveux, faisons savoir à tous que nous, infor-
 « mé par bon conseil et par gens dignes de foid, recongnois-
 « sons pour ledit Houthenin, comme ses curateurs, le chastiaul
 « de Beaulfort près de Montbiliart est du fiez de très hault et
 « noble prince monseigneur Ferry, duc de Lorraine et merchis.
 « En tesmoingnage de laquelle chose nous avons mis notre scel
 « en ces présentes lettres. Données à Monjustin, le septième
 « jours de mars l'an mil trois cent vingt et deux ».

Montjustin, petit village de la Franche-Comté de Bourgogne, fait actuellement partie du canton de Montbozon, dans le département de la Haute-Saône ; il est situé à 19 kilomètres à l'est de Vesoul. Le comte Hugues était alors en route pour aller visiter le pays dont il avait l'administration provisoire, et nous le voyons le surlendemain, 9 mars, à Montbéliard, confirmant les Franchises de cette ville comme « curateur de noble damoiseul Outhenin de Bourgogne, son chier et bien aymé nepveu » (1).

Le 22 avril suivant, il confirma, avec serment sur les Saints Evangiles, en l'église de Belfort et en présence de tous les bourgeois et habitants, les Franchises de 1307. Elles furent confirmées de nouveau le 28 janvier 1328, avec la même solennité par Henri de Montbéliard, sire de Montfaucon, et Agnès de Montbéliard, son épouse, au nom d'Othenin, leur beau-frère et frère.

Cependant, on était près d'arriver au terme des cinq années fixé par le testament de Renaud, et le pauvre idiot ne faisait pas naître le moindre espoir qu'il serait « en état déhu » pour gouverner par lui-même ses états, Le 23 février 1326, un traité fut conclu à la Bretenière, dans le Jura, entre Hugues de Bourgogne, en qualité de tuteur de son neveu, d'une part ; et Jeanne, veuve d'Ulrich de Ferrette, remariée à Rodolphe Hesse, margraf de Bade (2), et Agnès, femme de Henri de Montfaucon (3),

(1) TUEFFERD, *loc. cit.*, p. 112.

(2) Ulrich III, comte de Ferrette, mourût à Bâle le 10 mars 1324, et son corps fut amené à Thann et inhumé, le 15, dans l'église des Franciscains. Sa veuve, Jeanne de Montbéliard, ne tarda pas à convoler en secondes noces : dès la fin de la même année, elle quitta les habits de deuil pour épouser Rodolphe Hesse, margraf de Bade.

(3) Agnès avait été mariée au mois d'avril 1320 à Henri de Montfaucon, fils de Gauthier II, sire de Montfaucon, et de Mahaut, dame de la Marche-sur-Saône et de Chaussin.

sœurs d'Othenin, d'autre part, relativement à leurs droits dans la succession du comte Renaud, leur père commun. Par cet acte, Othenin reçut, sa vie durant, la ville et le château de Montbéliard, avec la châtellenie, ainsi que plusieurs autres fiefs et villages ; Jeanne et Agnès eurent le comté de Montbéliard, avec les seigneuries de Belfort et d'Héricourt (1).

Hugues de Bourgogne mourut en 1331. Othenin vivait encore, mais sa triste situation, qui ne faisait qu'empirer, laissait le comté de Montbéliard dans un état tout-à-fait anormal et critique. Un partage définitif de la succession de Renaud devenait absolument nécessaire. Il eut lieu à Granges, le 3 mai 1332. Le comté de Montbéliard et la seigneurie de Granges entrèrent dans le lot de Henri de Montfaucon et de sa femme Agnès, et Jeanne eut pour sa part Belfort, Héricourt, Rougemont et Florimont, ainsi que le fief de Grandvillars (2), la suzeraineté sur le Châtelot et sur les fiefs de Cusance, Montjoie et Blâmont que Thiébaut de Neufchâtel tenait sous la directe de Montbéliard, et divers droits et sujets à Dampierre-les-Bois, Feschés-Moulin, Nommay et Brongnard, qui étaient du comté de Montbéliard (3). Quant aux deux autres filles de Renaud, on a vu précédemment que, suivant les volontés de leur père exprimées dans l'acte de 1321, elles avaient été apanagées ou dotées au moyen d'autres terres (4).

A partir de ce moment, la seigneurie de Belfort se trouva entre les mains de Jeanne de Montbéliard sans qu'il put y avoir désormais des contestations à cet égard. De son premier ma-

(1) Les deux autres filles de Renaud, qui obtenaient les terres dites d'*Aval*, étaient Alix ou Adélaïde, femme de Jean de Châlon-Auxerre, et Marguerite, épouse de Guillaume d'Antigny, sire de Sainte-Croix.

(2) Ce fief, tenu à cette époque par Henri de Grandvillars, était important. Voici la partie de l'acte de partage qui le concerne : « Et vouldons aussy par especial que Msr Henry de Grandvillars, chevalier, repraigne son fief, que tenoit de nous, de ma très chère et bien aymée seur devand. C'est assavoir les murs et fermetures de la vylle de Grantvillars, ensemble et le ressort de lad. vylle de Grantvillars, pour moyennant ce que led. Msr Henry et ses hoirs puissent chasser à toutes bestes grosses et menues ; item que led. messire Henry et ses hoirs puissent trancher boys pour faire hayes et tandre cordes ; item le meix Bartol ; item le meix Gillebert ; et ce cy nous man lons aud. Msr Henry de Grantvillars quy repraigne toutes ces choses devant dites et escriptes de ma très chière et bien aymée seur, tant par la forme et manière quil les tenait de nous.... »

(3) DUVERNOY, *Ephémérides*, p. 158. — TUEFFERD, *loc. cit.*, p. 117.

(4) Jean de Chalon, comte d'Auxerre, mari d'Alix de Montbéliard, se croyant lésé dans ce partage, prit les armes contre Henri de Montfaucon pour faire valoir les prétentions de sa femme. Mais, après quelques hostilités, il composa avec son beau-frère pour une somme d'argent.

riage, elle avait eu Jeanne et Ursule de Ferrette. La première avait épousé, le 17 mars 1324, deux jours après l'enterrement de son père, Albert d'Autriche, dit *le Sage* ou *le Boiteux* ; et la seconde, Hugues, comte de Hohenberg, en 1333. De son mariage avec le margrave de Bade, Jeanne avait encore eu deux filles : Marguerite et Alix (1).

Le 22 septembre 1332, Rodolphe Hesse, margrave de Bade, confirma, au nom de sa femme Jeanne, dame de Ferrette et de Belfort, l'affranchissement des Belfortains.

Le 23 juin de l'année suivante, le Chapitre de Saint Mainboëuf de Montbéliard, considérant que les biens, droits et rentes qu'il possédait dans divers lieux des terres de Belfort et d'Héricourt ont passé avec celles-ci dans une autre seigneurie que celle de Montbéliard par l'acte du 3 mai 1332, dans le but d'éviter *controverses, plaies et riottes*, les abandonne à titre d'échange à Henri de Montfaucon, moyennant différentes dimes dans le comté de Montbéliard et la seigneurie de Granges (2).

Afin de mieux régulariser encore toutes les dispositions du partage, le comte Henri manda, dans les premiers jours de décembre 1333, à plusieurs seigneurs, qui, jusqu'alors, avaient été vassaux du comté de Montbéliard, d'entrer en la foi et l'hommage de Jeanne de Montbéliard et du margrave de Bade. Un seul refusa. C'était Thiébaud V de Neuchâtel qui, tenant quelques fiefs dans la terre d'Héricourt, alléguait plusieurs prétextes pour se soustraire à ce devoir. Ce ne fut qu'en 1340 qu'il consentit à reprendre de Jeanne de Montbéliard tout ce qu'il tenait de Renaud, son père (3).

C'est ainsi que la seigneurie de Belfort fut détachée du comté de Montbéliard pour entrer dans celui de Ferrette, dont elle suivra désormais toutes les destinées.

(1) Marguerite épousa Frédéric II, son cousin, aussi marquis de Bade ; et Alix (ou Adélaïde) fut mariée en premières noces à Rodolphe dit *Wecker*, également marquis de Bade (frère de Frédéric II), et en secondes à Valeran, comte de Thierstein.

(2) DUVERNOY, *Ephémérides*, p. 233.

(3) L'abbé RICHARD, *Recherches hist. et statist. sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel au comté de Bourgogne*, p. 135.

§ II.

Rodolphe Hesse mourut en 1337 et, l'année suivante, Jeanne de Montbéliard épousa en troisièmes noces Guillaume de Katzenellenbogen, dont elle n'eût pas d'enfant. En 1340, le comte Guillaume confirma, avec serment sur les Saints Evangiles, les Franchises de Belfort, au nom de sa femme, comtesse de Ferrette et dame de Belfort.

Nous ne savons si nous devons nous associer aux éloges enthousiastes dont l'abbé Descharrières comble la comtesse Jeanne. Nous verrons tout-à-l'heure les raisons qui lui ont fait dire qu'elle était aussi remarquable par sa beauté que par les nobles qualités de son cœur, et plus respectable encore par les lumières de son esprit que par sa haute naissance. Toutefois, les documents qui nous parlent d'elle, ne sont pas assez explicites pour que nous puissions en tracer un portrait aussi net au physique et au moral. Ils nous permettent seulement de constater que Jeanne de Montbéliard était une femme très intelligente, extrêmement active, très avisée, aimant beaucoup le monde et ses plaisirs, d'une ardeur de tempérament que l'âge put à peine calmer, et d'une habileté consommée dans les affaires. Elle était bien de son temps : peu scrupuleuse dans ses procédés, moins délicate encore sur les moyens à employer pour réussir (1). Avec cela, très dévote, mais il faut se rappeler ce qu'était, à cette époque, la dévotion chez les hauts barons et les grandes dames en général, et en particulier dans cette farouche famille de Ferrette, à laquelle celle de Montbéliard était de si près alliée.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que Jeanne a eu de la prédilection pour Belfort. Depuis quelque temps, cette ville prenait un certain accroissement. Sa population s'était augmentée au moins d'un tiers, par suite de la faculté qu'avaient les bourgeois de recevoir en leur franchise toutes les honnêtes gens. L'enceinte devenant trop étroite pour contenir les habitations des nouveaux venus, ils les construisirent en dehors, entre la rivière et le mur, qui lui était parallèle. Une sorte de faubourg fut ainsi bâti en peu d'années, séparé seulement de la ville par une muraille, qui avait besoin de grandes réparations. On trouva plus commode de la démolir, afin de réunir les an-

(1) Cf. QUIQUERET, *Hist. des comtes de Ferrette*, p. 6.

ciennes et les nouvelles maisons en un seul groupe. On agrandit ensuite l'enceinte, et l'on donna une nouvelle porte à la ville, sans quoi l'on aurait été obligé de remonter pour en sortir. Sur la Roche, un second bourg fut construit, à côté de l'ancien. On le nomma *Bourg-Résot*, probablement à cause de celui qui s'y installa le premier. C'est peut-être aussi de cette époque que date la construction de la *Tour des Bourgeois*, qui fut bâtie aux frais des habitants de la ville.

Rien de plus naturel que de voir Jeanne de Montbéliard séjourner assez souvent dans son château de Belfort, d'où la vue s'étendait sur un large horizon, dans une pittoresque contrée, au milieu d'une population qui, devant au père toutes ses libertés, témoignait à la fille autant de reconnaissance que d'affection.

Jeanne songeait alors à ériger en collégiale l'église paroissiale de Belfort, et, pour cela, il fallait d'abord la dégager de l'autorité du chapitre de Montbéliard, afin d'en devenir elle-même la patronne. Le 24 mai 1342, il y eut un accord entre elle et le chapitre de Saint-Mainbœuf qui, en échange du patronage de l'église paroissiale de Belfort, obtint celui de l'église de Tavey, dans la seigneurie d'Héricourt. Aussitôt cette formalité remplie, et après avoir obtenu l'autorisation de l'archevêque de Besançon, elle donna la charte de fondation du chapitre.

Ce fut le 28 mai que noble et puissante dame Jeanne de Montbéliard, comtesse de Katzenellenbogen, érigea, pour le salut de son âme, l'église paroissiale de Belfort en une collégiale et qu'elle y établit douze chanoines (1), « tant avec le revenu de « ladite église paroissiale qu'à ses propres frais, moyennant que « la cure de ladite paroisse soit en perpétuité réunie et annexée « à une prébende presbytérale, laquelle viendra à être conférée « à un qui ait déjà le caractère de prêtrise, desquels douze chanoines huit seront dans l'an après qu'ils seront bénéficiés, « attenuz et obligez de prendre l'ordre de prêtrise, et les autres « quatre du nombre des douze chanoines pourront, ayant seulement les quatre mineurs, obtenir leurs prébendes ».

Jeanne nomma pour prévôt des futurs chanoines, c'est-à-dire pour chef et supérieur de la collégiale, un savant Belfortain, « duquel ladite église et collège se pourront beaucoup servir ».

(1) Archives de Belfort, GGI.

Il s'appelait maître Dupont, « cleric et scientifique ès droits », titre qui fait supposer qu'il avait les connaissances requises en droit canonique et civil. Au nombre des premiers chanoines nommés, il y avait le « vénérable et discret scientifique » Hugues, fils de Jean Lambelin, de Belfort ; messire Richard, curé de Belfort ; Jean, curé de Phaffans ; Wéhard, curé de Danjoutin, et Jean, curé de Vézelois.

La fondatrice voulut qu'un jeune cleric, qu'elle nommait à un canonicat, fut dispensé du stage personnel durant le temps qu'il sera employé à ses études. « Je veux », dit-elle, « que « Jehan, cleric, fils de maître Jehan Graterin, notaire à Montbéliard, encore de bas âge, puisse de grâce, pour l'amour de « Dieu et pour la science qu'il pourra acquérir, obtenir un canonicat et prébende, d'icelles qui ne sont pas presbytérales « en lad. église, et que par nous à icelui mineur soit de clé- « mence octroyé à accomplir, à l'occasion susdite, ses stages « par autre, le constituant en sa place durant le temps qu'icelui « sera employé en ses études prédites et généralement en quelle « science que ce soit de droit non réprouvée ».

Suivant la fondation, c'étaient aux seigneurs de Belfort à nommer les chanoines, et à choisir parmi eux celui qui devait être élevé à la dignité de prévôt. L'un des chanoines était nommé pour remplir les fonctions curiales sous le titre de *chanoine-vicaire-perpétuel*. Le seigneur avait le droit de présentation du chanoine-vicaire à l'archevêque pour être institué à l'effet de pouvoir desservir la cure et jouir des fruits et revenus qui y étaient attachés.

Les chanoines n'avaient pas besoin de résider toute l'année à Belfort, auprès de leur collégiale ; ils pouvaient s'absenter et aller où bon leur semblait, mais à la condition expresse de faire annuellement un stage personnel de treize semaines dans leur église. Pendant le temps de leur absence, ils étaient tenus de se faire remplacer par des chapelains. Les mineurs devaient aussi avoir les leurs. Quant au chanoine-vicaire, il était tenu à une perpétuelle résidence.

Les chanoines devaient célébrer chacun trois messes par semaine. Leurs chapelains officiaient pour eux en leur absence. On célébrait dans l'église collégiale trois messes par jour. La première se disait à voix basse, à l'aube, pour ceux qui allaient au travail. L'autre était célébrée à l'heure de prime par le cha-

noine-vicaire-perpétuel ou par son chapelain, avec les notes les jours de fêtes en l'honneur de Dieu, et sans notes les autres jours pour les paroissiens. La troisième messe se disait à l'heure compétente par tout le collège du chapitre : c'était la messe *canoniale*. Quant aux autres messes qui pouvaient être dites dans l'église, elles étaient à la discrétion du chapitre.

Le prévôt avait la prééminence sur les chanoines et « la cor « rection sur iceux en faits légers ». Il lui était assigné 30 livres estevenantes pour sa prébende, et 15 livres à chacun des chanoines. Le chanoine-vicaire, outre sa prébende de 15 livres, jouissait des revenus de l'église paroissiale, qui pouvaient valoir à peu près 45 livres par an.

Les revenus et biens allodiaux donnés au chapitre par la fondatrice se composaient annuellement de 89 bichets (1), moitié blé et moitié avoines, ces grains aux prix de Belfort ; 76 livres de cire, estimées à 11 livres 17 sols, monnaie estevenante ; six *chaires* ou *quarre* de vin, mesure du comté de Ferrette, estimées à 18 livres ; en fruits et cens d'argent, 91 livres 3 sols monnaie de Ferrette : en tout, un revenu annuel de 200 livres estevenantes. Sans compter l'affouage et l'usage dans les forêts seigneuriales, octroyés par Jeanne pour les aisances du prévôt, des chanoines et de leurs successeurs ; sans aussi comprendre 24 fauchées de pré que le chapitre avait droit d'exiger des sujets de la dame fondatrice ; sans compter encore une petite rente en argent sur les salines de Saulnot, dans la seigneurie de Granges, et une autre rente annuelle de 22 livres sur le moulin banal de Belfort. Tous ces revenus étaient libres et affranchis de toute main-morte, fiefs, arrière-fiefs, coutumes, redevances ou autres servitudes. Libre aux chanoines de prendre encore d'autres bénéfices sans ou avec charge d'âmes.

La fondation réservait que toujours il devrait y avoir huit prébendes presbytérales et quatre cléricales ; que la prébende presbytérale du chanoine-vicaire-perpétuel serait assignée sur les revenus de la cure, à charge par lui de la desservir. « S'il « advient un accroissement de biens », ajoute le titre de fondation, « de quelques façons que ce soit, soit de funérailles,

(1) Le bichet (all. *bitschart* ; lat. *bichetus, bichetum*), mesure pour les blés, *mensura granorum apud Burgundos* (Ducange, *Gloss.*, tom. I, p. 674), était de 24 quartes, mesure de Belfort ; ce qui revient à 5 sacs du poids de 200 livres, en sorte que le sac n'était estimé que 3 sols 4 deniers tournois.

« offrandes ou autres causes pieuses et charité de chrétiens, « lesdits biens seront convertis à l'usage, profit et utilité de « tout le collège de ladite église ».

Hugues VI, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège archevêque de Besançon (1), approuva l'acte de fondation de la collégiale de Belfort, et le chapitre de l'église de Saint-Jean ratifia et confirma le même acte le 1^{er} juin suivant.

La collégiale fut mise sous l'invocation de saint Denis, la paroisse conservant son ancien patron saint Christophe.

La communauté d'ecclésiastiques chargée de desservir l'église collégiale se composait ainsi de douze chanoines, le prévôt et le curé compris, et d'un nombre égal de chapelains pour remplacer les chanoines durant le temps de leur non résidence. « Ces vingt-quatre ecclésiastiques, dit l'abbé Descharrières (2), dont la plupart étaient prêtres, réunis presque sous le même toit, pour la desserte de la même église où ils se rassemblaient plusieurs fois par jour, ne pouvaient que contribuer à l'avancement des lettres, en se communiquant leurs connaissances particulières, les manuscrits alors rares et d'un haut prix et tout ce qui tient à la vie canoniale. Il n'est pas vraisemblable qu'ils vécussent en commun, malgré la régularité, compagne ordinaire des nouveaux établissements ; mais ils étaient tellement rapprochés de demeure, d'habitudes et d'état, qu'il devait résulter un commerce réciproque d'idées, d'observations et de travaux pour leur instruction individuelle et pour celle du public. Aussi les archives du chapitre qu'il est douloureux de ne pouvoir qu'indiquer, sans citation fixe, prouvoient-elles, à cette époque, des entreprises suivies et éclairées de la part de ce corps, pour le progrès des lettres, l'instruction de la jeunesse, l'éducation ecclésiastique des Chanoines-Clercs, et pour tout ce qui pouvoit contribuer à répandre des lumières dans le pays ».

Se sentant vieillir, la comtesse Jeanne songea à prendre ses dernières dispositions. Sans cesse préoccupée de son église collégiale de Belfort, elle fut prise de certains scrupules et pensa qu'elle n'avait pas désigné, dans ses lettres d'érection de 1342,

(1) Mort le 12 mai 1355.

(2) *Essai sur l'histoire littéraire de Belfort et du voisinage*, par J. J. C. D. C. P. C. R. (Descharrières), professeur à l'école secondaire ; 1808 ; p. 8, 9 et 10, et notes 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

d'une manière assez claire et détaillée, la dotation qu'elle faisait au chapitre, et que, peut-être, il pourrait survenir, dans la suite, des réclamations et des difficultés qu'elle voulait absolument éviter aux chanoines. C'est pourquoi, étant en son château d'Héricourt, elle fit rédiger, le 9 juin 1347, par son chapelain Hugues de Chevenez (1), chanoine de Belfort, un nouveau contrat où elle énumérait et spécifiait de la façon la plus précise tout ce qui devait constituer la fortune du chapitre. « La dite dame fondatrice », y est-il dit, « désirant de tout son cœur que cela vaille pour elle, ses hoirs et successeurs, de spécifier, déclarer et assigner la dot générale qu'elle a fait à lad. Eglise collégiale de Belfort, pour en jouir, l'avoir et posséder purement, librement, en paix, sans trouble, et à tout jamais par lesdits prévôt et chanoines de ladite Eglise collégiale et par leurs successeurs, sans pouvoir les révoquer à l'avenir, ladite noble et puissante dame, pour elle, ses héritiers et successeurs, a donné, donne, transféré, transfert, cédé, cède, livré, livre, assigné, assigne réellement, et spécifié et spécifie en dot, pour dot et au nom dessusdit pour être à jamais à ladite Eglise collégiale, pour les prévôt et chapitre d'icelle, pour leurs successeurs en icelle, toutes et une chacune des choses ci-dessous écrites, comme propres, vrais, libres, francs et purs allodiaux ». Suit le dénombrement des revenus de toutes sortes, consistant dans les dîmes des villages et finages de Denney, de Menoncourt, de Perouse, d'Offemont, d'Urcerey, de Bermont, d'Oye, d'Eloye, d'Argiesans : dans des cens en argent assignés en différents endroits, à Bourogne, Bavilliers, Brongnard, Sermamagny, Lepuix, Botans, Bure, etc ; en quarres et mesures de vin à livrer annuellement par divers propriétaires de vignes situées à Uholtz. Enfin, le Chapitre obtenait les droits de patronage des églises paroissiales de Phaffans, de Saint-Cosme, d'Angeot, et de Traubach, dans le diocèse de Bâle. Il lui était également accordé le droit de présentation à la cure de ces églises, avec la faculté d'y nommer un de ses membres quand l'une d'elles viendrait à vaquer. Dans ce cas, celui à qui aurait été conférée la cure vacante perdra la prébende de son canonicat et devra se contenter des fruits, revenus et droits

(1) Chevenez (en all. *Kefenach* ; en lat. *Chaviniacus*), était le chef-lieu d'une des cinq mairies de la seigneurie d'Ajoie. Ce village est situé près de Roche d'Or (district de Porrentruy), sur le Lomont,

de cette cure. Cette prébende sera partagée entre les autres chanoines et accroîtra d'autant celle de chacun. Jeanne fait toutefois une exception en faveur de son chapelain, le chanoine Hugues de Chevenez, qu'elle désigne d'ores et déjà pour exercer les fonctions curiales dans une de ces églises quand la vacance s'y produira. Elle lui accorde, par grâce spéciale, de jouir ensemble des fruits de la prébende de son canonicat de Belfort et de ceux de l'église paroissiale qui lui sera ainsi conférée, avec tous les droits de l'un et de l'autre bénéfice.

§ III.

Plus tranquille désormais au point de vue spirituel, la comtesse Jeanne de Montbéliard pensa au temporel. Son mari Guillaume de Katzenellenbogen venant de mourir, et ne se sentant probablement plus le goût de convoler en quatrièmes nocces, elle résolut de procéder, sans délai, à de nouveaux arrangements de famille pour le partage des domaines qui lui étaient encore restés après tant d'autres partages, cessions, ventes et autres actes de mutation de propriété. C'était, comme elle le dit elle-même, « afin que chacune de ses filles sache ce qu'elle devra faire après la mort de leur chère dame et mère, que Dieu lui prête longue vie ! »

Henri de Grandvillars, Pierre Schaller de Bâle, Hermann de Roppe, chevaliers, et Heinzelin de Morimont, écuyer, furent choisis par Jeanne ; puis, leur ayant fait prêter le serment de bien et loyalement se conduire, elle les chargea de faire quatre parts, « de la meilleure façon et de manière à ce que justice soit faite », de tous les biens qui provenaient de son héritage paternel. Ce partage fait, chacune des quatre sœurs tira au sort son lot, le 26 août 1317, dans le château d'Altkirch, *in das nye hus* (1).

Les biens suivants échurent à l'ainée Jeanne (ou Jeannette), épouse d'Albert-le-Sage, duc d'Autriche : Le château et toute la seigneurie du Rosemont, la partie disponible de la forêt du Sal-

(1) ... *se Altkhilche in der burge, in das nye hus*... c'est-à-dire : dans la nouvelle maison (ou le bâtiment neuf) du château d'Altkirch, et non pas dans la *Mushaus*, comme on l'a écrit, ou dans « la maison commune d'Altkirch », ainsi que l'a dit M. J. Liblin dans *Belfort et son territoire*, p. 58.

bert, une rente d'un foudre et demi de vin à Ufholtz, et plusieurs autres fiefs (1). La part qui échet à Ursule (2), femme de Hugues de Hohenberg, comprenait la partie supérieure du château de Belfort, les revenus de la halle et du sceau du tabellionage de cette ville ; les droits de sa mère sur le moulin de Bourogne ; des biens à Dannemarie et à Traubach ; la mairie de Perouse et plusieurs villages de celle de Phaffans, ainsi que quelques autres localités inconnues aujourd'hui sous le nom désigné dans l'acte ; l'étang de Belfort, la moitié de la forêt des Barres près de cette ville, Offemont, le village de Bure et la forêt de chênes contiguë, etc. ; les fiefs de Didier de Montreux, de Henri de Grandvillars, de Jean dit Mangaille de Vendelincourt, d'Hermann de Roppe, du fils Renaud de Delle, du fils de Guillaume de Glères, du fils de Guillaume de Montreux, etc. (3). Adélaïde (ou Alix), marquise de Bade par sa naissance et son mariage avec Rodolphe dit Wecker, obtint des droits et des propriétés dans la partie inférieure du château et de la ville de Belfort, très probablement avec l'Assise, et d'autres biens et fiefs dont les documents ne nous fournissent pas toute la désignation. Marguerite, femme de Frédéric, marquis de Bade, eut dans son lot les seigneuries d'Héricourt et de Florimont, avec leurs dépendances.

Ce qui précède montre tout ce qui était encore resté à Jeanne de Montbéliard après ce qu'elle avait déjà vendu et cédé à ses filles ou à ses gendres.

Il fut convenu dans l'acte de partage que chacune des quatre sœurs pourrait disposer de sa part comme il lui plairait, autant que cela ne porterait pas préjudice à celles des autres. L'acte portait, en outre, la condition suivante : « et il est aussi convenu que notre chère dame et mère doit posséder et jouir de ses biens en tout selon sa volonté, aussi longtemps qu'elle vivra, sans que personne ne puisse rien y redire ».

Les quatre sœurs et leurs maris déclarèrent que le partage avait été fait avec leur bonne volonté, par leur ordre et connaissance, et prêtèrent serment sur leur honneur que toutes les choses écrites auraient lieu ; elles appendirent leurs scels à la

(1) STEYERER, *Hist. Alberti sapientis*, 242.

(2) Ursule de Ferrette, qui devient ainsi pour un temps dame de Belfort, était née le 21 octobre 1311, et fut d'abord destinée à l'état religieux. Entrée toute jeune encore dans le couvent des Clarisses de Königsfelden, elle en sortit en 1324 après la mort d'Ulric, son père, et épousa peu d'années après Hugues, comte de Hohenberg, qui devint bientôt Landvogt d'Alsace.

(3) HERGOTT, *Geneal. dipl. Habsburg*. III, 672, n° DCCXCII.

lettre, et prièrent leur mère d'y mettre le sien. « Et nous, Jeanne de Montbéliard, comtesse de Katzenellenbogen, comme ledit partage a été fait avec notre bonne volonté, savoir et ordre, nous avons, sur la prière de nos quatre filles et de nos gendres, appendu notre scel à ce contrat, pour l'exécution des choses ci-dessus écrites. Et afin que toutes ces choses restent comme il a été réglé, nous, lesdites sœurs avons juré sur notre honneur et prêté, entre les mains de discrète personne Thiébaud d'Undervilliers, prêtre, écrivain public, assermenté par l'autorité de l'Empire romain, le serment de faire que lesdites choses aient lieu et de ne jamais agir contre, ni publiquement, ni en secret, d'aucune manière. Nous l'avons aussi prié d'écrire cette lettre et de la signer de sa signature accoutumée ».

Un assez grand nombre de personnages, nobles et bourgeois, ecclésiastiques et laïcs, furent appelés comme témoins, notamment la plupart de ceux qui tenaient des biens de Jeanne à titre de fiefs ; preuve évidente de l'importance que l'on attachait à cet acte qui, de cette manière, prenait un caractère de haute solennité.

Le lot qui nous intéresse le plus particulièrement est celui que le sort attribua à Ursule. Le château de Belfort presque tout entier, les deux bourgs et la partie haute de la ville ou *vieille ville* passèrent entre ses mains, tandis que la partie basse ou *ville neuve* entra dans la part d'Adélaïde.

Le titre est extrêmement curieux par les détails topographiques assez circonstanciés, mais dont la précision ne peut néanmoins nous renseigner que très imparfaitement dans l'ignorance où nous sommes de ce qu'était Belfort à cette époque lointaine. Nous voyons cependant qu'il y est fait mention, pour la première fois, d'une ville déjà ancienne et d'une autre, de construction plus récente (1), dont nous avons déjà parlé. Nous y trouvons également quelques données sur le château : la petite tour, ce qui implique l'existence d'une grosse ; une tour cornière, dite *Glockhus*, du côté de la ville haute ; la grande salle et la grande chambre ; une autre pièce désignée sous le nom de *grand poêle*. Cette dénomination s'appliquait à la pièce de l'habitation la plus fréquentée, celle où l'on se rassemblait

(1) ... als es sich herabe ziehet nem thor zwischent der alten statt un der neuen, ...

d'ordinaire, parce qu'elle était chauffée par un grand poêle ou fourneau de forme spéciale. Il est souvent question du poêle ou *poille* dans les documents du XIV^e siècle qui concernent notre contrée (1), et maints seigneurs féodaux ont signé leurs actes dans cette pièce de leur château. Il y est encore question de plusieurs maisons ou granges et de leurs propriétaires, tels que Richard Lambelin, dont l'habitation était dans la ville haute, à côté de l'église ; Simangin, qui demeurait près de la porte qui donne accès à la ville basse ; Huguenat, Marguerite Ruben, Guillaume Aignelle, etc. ; Bellis, qui possédait une *maison de pierre*, dit l'acte de partage pour indiquer sans doute que la plupart des autres étaient en bois.

Des nobles des environs possédaient des maisons dans Belfort. Ainsi il est question de celle qui appartenait au chevalier Hermann de Roppe, un des quatre arbitres du partage, et qui tenait son fief de la comtesse Jeanne. Un document du 20 avril 1335 nous apprend que Jacques, sire d'Auxelles, donna 2 livres de cire par an à St-Imier, en l'honneur du « juste Siméon », sur sa maison sise à Belfort, entre celle d'Henri Lambelin, et la porte située près de la rivière, vis-à-vis de la maison de la femme Groginet (2) Nous verrons dans la suite que les Montreux et les Morimont y possédaient aussi de ces sortes d'immeubles.

Ainsi qu'il avait été convenu par l'acte du 26 août 1347, sur lequel nous avons cru devoir appuyer longuement à cause de son importance pour notre histoire locale, Jeanne de Montbéliard devait rester en possession de ses biens jusqu'à sa mort.

Nous avons dit plus haut qu'à dater du partage du 3 mai 1332, Belfort et la seigneurie étaient entrés dans le comté de Ferrette. C'était vrai par le fait, bien que la réunion, n'ait pas encore été définitivement consommée. Comme le dit très justement M. Liblin, « cette fraction de l'ancien comté de Montbéliard demeura sous la domination de Jeanne comme un lambeau intermédiaire entre les deux comtés et soumis aux évolutions du droit successoral qui en était la base et la règle. Mais nous touchons

(1) Exemples : 9 septembre 1385 : *ou grant poille du chestel de Montbéliard* (TROUILLAT, *Monum.*, t. IV, docum. N° 228). 31 décembre 1388 : *ou chastel de Neufchestel de la diocèse de Besançon, ou grant poille d'iceli* (id. N° 245). 17 mars 1390 : *en la fourterasse de Nuefchastel, ou petit poille d'ycelle* (id. N° 255). 31 octobre 1397 : *ou chastel dairier de Montbéliart, en la chambre deuant le petit poille dudit chastel* (id. N° 306).

(2) V. TROUILLAT, *Monum.*, t. III, p. 755.

à l'année où cette situation va se transformer et prendre son assiette définitive pour une durée de plus de trois siècles (1).

Cependant Jeanne, se sentant chaque jour décliner davantage, voulut donner un nouveau témoignage d'affection à sa ville de prédilection, et lui laisser un dernier souvenir. Le 2 mai 1349 (2), elle fonda à Belfort un hôpital pour dix pauvres. Il fut installé dans la ville neuve, près de la porte de l'Horloge ; d'un côté il touchait au mur d'enceinte, de l'autre à la maison des héritiers de Henri Lambelin. On l'appela *hôpital des Poules* (3) ou de *la comtesse Jeanne*. Par ses lettres du 2 mai, elle y fonde et ordonne treize prébendes : à un chapelain qui visitera les pauvres qui y sont, dira et chantera quatre messes par semaine, 10 livres estevenantes ; à dix pauvres nécessiteux, chacun un boisseau de grains, mesure de Belfort, par semaine, le boisseau de grains moitié froment et moitié seigle, en outre 12 deniers estevenants, à deux « honestes et robustes personnes », un homme et une femme, qui « assisteront les pauvres en leurs besoins et « nécessités, chacun autant qu'à un des dix pauvres ».

L'acte de fondation ajoute qu'il n'y aura pas d'autres domestiques que ces deux personnes, qu'il sera donné à chaque pauvre un juste-au-corps ou une cotte de drap gris de la valeur de quinze sous tous les ans au jour de la Saint-Martin d'hiver ; que le chapelain serait payé la moitié à la Saint-Martin et l'autre moitié à Pâques, et que les pauvres le seraient chaque semaine le samedi.

Pour les revenus de l'hôpital, la fondatrice assigne et charge de prendre tous les ans et perpétuellement sur les dîmes et tailles du finage et territoire de Meroux comme un bien franc. Sur ces dîmes, le chapelain prendra 10 bichots ou muids, moitié blé et avoine, et sur les tailles 5 livres, à compte de la prébende de 10 livres, tous les ans au jour de la Saint-Martin d'hiver, et le reste de l'argent à Pâques. Les dîmes ne pourront être affermées tous les ans sans le su et exprès consentement de la fondatrice, de ses successeurs, ou de ses officiers. En cas que

(1) *Belfort et son Territoire*, p. 59.

(2) On voit combien A. Quiquerez s'est trompé quand il a dit dans son *Histoire des comtes de Ferrette*, p. 115 : « Lorsqu'elle mourut (Jeanne de Montbéliard) en 1347, il fallut faire aussitôt de nouveaux arrangements de famille..... On nomma des arbitres le 26 août de la même année, etc. »

(3) Ce mot de *poule*, qui n'a ici aucun sens, vient sans nul doute par altération du mot *potère* qui, en patois comtois, veut dire *pauvre* (*poivre, poure*). C'était donc l'*hôpital des potères* ou des pauvres.

les dîmes fussent plus que suffisantes pour les prébendes, le surplus appartiendra à la fondatrice ou à ses successeurs ; et si, au contraire, les dîmes ne suffisaient pas, elle et ses successeurs devront fournir le surplus, tous les ans, soit en grain ou en argent ; mais aussi en cas que sa bien-aimée fille, Jeanne de Ferrette, archiduchesse d'Autriche, ou ses héritiers, voulussent reprendre les hypothèques, ils pourront les retirer en donnant 200 marcs de bon argent au prévôt et aux chanoines pour acheter d'autres biens, rentes et cens.

La fondatrice permet en outre à l'hôpital de prendre le bois, tant pour le chauffage que pour les autres usages, dans les forêts de la seigneurie de Belfort, en exceptant toutefois celle qui est située sous Argiesans et qu'on appelle *la Vaivre*.

La comtesse Jeanne se réserve la nomination du chapelain, ainsi qu'à ses successeurs seigneurs de Belfort, qui auront aussi l'autorité sur l'hôpital. Le chapelain sera obligé d'assister au chœur de l'église collégiale. Il célébrera la messe avant que l'on sonne prime, à la réserve des jours de Pâques, de la Toussaint, du jour des Trépassés, de Noël, comme aussi le jour que l'on tient chœur dans l'église. Ces jours-là, il célébrera la messe après l'élévation de l'Eucharistie.

La fondatrice réserve ensuite qu'après sa mort, le prévôt et les chanoines de la collégiale de Belfort auront la nomination des pauvres, et qu'ils pourront nommer un de leur corps pour mettre d'autres pauvres personnes ou d'autres serviteurs en place de ceux qui décéderont. Enfin, l'acte ordonne que tous les dons, aumônes et charités qui se feraient à l'hôpital appartiendraient aux pauvres.

Hugues, archevêque de Besançon, approuva cette fondation.

La comtesse Jeanne de Montbéliard avait fait en faveur de Belfort deux bonnes œuvres, dont le mérite suffisait amplement à lui assurer, à travers les siècles, la reconnaissance des bourgeois de la ville et des habitants de la seigneurie. Naturellement, les personnes dévotes ou intéressées dans les choses ecclésiastiques accordèrent, en échange, à la noble et puissante fondatrice toutes les qualités et toutes les vertus. Pour elles, Jeanne « était aussi pieuse que bonne ; elle visitait les malheureux, dotait de pauvres jeunes filles, enrichissait les églises, et prenait soin des écoles ». Nous ne voudrions pour rien au monde porter la moindre atteinte au bon souvenir que l'on doit

garder de sa bienfaisance, qu'elle parait du reste n'avoir exercée que vers la fin d'une existence bien agitée et bien mondaine. Nous savons, en effet, qu'elle aimait les fêtes, les voyages et les distractions de toutes sortes. Dans la magnifique argenterie qu'elle possédait, et dont l'inventaire dressé par Perrin, son trésorier, en juillet 1346, est parvenu jusqu'à nous, il y avait plus de pièces propres à figurer en de somptueux festins que d'objets d'art religieux (1). Les scrupules lui vinrent tard, et le repentir n'en fut que plus sincère et plus profond. Reportons-nous à l'époque où vivaient ces fiers barons, querelleurs, pillards et cruels, qui n'étaient pieux qu'à leur heure, et dont la religion ignorante, grossière et sottement superstitieuse était faite à leur image. Jeanne aussi dut avoir une peur salutaire de l'enfer. En manifestant, au déclin de sa vie, une dévotion si grande et une foi si ardente, elle voulait, par des fondations pieuses et durables, être certaine de quitter ce monde absoute et pardonnée. Il était temps, car elle ne survécut guère à sa dernière bonne œuvre, et mourut en 1350.

(1) Ce curieux document a été publié, sous le titre de *La vaisselle d'argent de Jeanne de Montbéliard*, dans le « Bull. de la Soc. belf. d'Emul. », 2^e année (1874), p. 73-76. — On voit figurer, dans cet inventaire, « une langue d'aspic sans garniture, et cinq autres attachées à un collier d'argent ». Ces langues d'aspic étaient des extrémités de bélemnites, aussi appelées pierres de tonnerre dans les campagnes, et qui passaient pour un merveilleux talisman contre toutes espèces de maléfices.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les premiers temps de la domination autrichienne.

(1350-1400).

Après la mort de Jeanne de Montbéliard, ses deux filles Ursule et Adélaïde de Ferrette, chacune pour sa part respective, entrèrent en possession de la seigneurie de Belfort, ainsi qu'il avait été solennellement convenu le 26 août 1347. Mais à peine Ursule fut-elle pourvue de la portion qui lui était échue, qu'elle l'offrit à son beau-frère Albert d'Autriche, et, le 22 juillet 1350, un acte fut passé à Laibach par lequel Hugues, comte de Hohenberg, et son épouse renonçaient à toutes leurs prétentions à l'héritage de la seigneurie, de la ville et du château de Belfort, dont la moitié leur était échue en partage, et des châteaux d'Etobon et de Sponeck, moyennant 10 000 florins qui leur seront payés par Albert et Jeanne, son épouse (1).

Cette renonciation fut confirmée le 2 juin de l'année suivante à Rottwill, par devant le baron Conrad de Wartenberg, siègeant au nom du roi Charles IV (2).

Hugues de Hohenberg mourut en 1354, et, le 14 septembre de cette même année, sa veuve choisit, pour tuteurs et protecteurs de ses gens et de ses domaines, son beau-frère Albert d'Autriche et le fils de celui-ci, Rodolphe (3) ; puis, à l'imitation de sa mère, elle prit un second mari dans la personne de Guillaume, comte de Montfort (4).

(1) HERGOTT, *Genealogia diplom. Habsb.* t. III, 675, et TROUILLAT, *Monum.*, t. III, 871.

(2) HERGOTT, *op. cit.*, t. III, 686, et TROUILLAT, *id.* t. IV, 661.

(3) Rodolphe d'Autriche, surnommé l'*Ingénieur*, n'avait alors que 12 ans. — HERGOTT, *loc. cit.*, II, 691, et TROUILLAT, *id.*, IV, 661.

(4) *Ursula hæc Phirretana, teste Guillim. L. 8, p. 569, Guilielmo seniori. Comiti Montfortio nupsit. Vid. R. P. STEYERER, Comment. pro hist. Alberti Scipientis. in addit. ad cap. II.* (Note de Hergott, *loc. cit.* t. III, p. 691).

Nous devons, à ce propos, relever l'erreur commise par M. J. Liblin au sujet

On a vu dans l'acte du 9 juin 1347 que le Chapitre de Belfort avait été mis par Jeanne de Montbéliard en possession des droits de patronage des Eglises de Phaffans, de Saint-Cosme, d'Angeot, et de Traubach, dans le diocèse de Bâle. Or, ces droits avaient appartenu, pendant de longues années, à l'abbaye de Lucelle. Le Chapitre était du diocèse de Besançon, et, dans la crainte de voir s'élever un jour des difficultés au sujet de ces droits, il conclut une convention avec Lucelle en 1355. Pour s'en assurer désormais la possession tranquille, le monastère s'engagea à fournir annuellement au Chapitre trois voitures de vin provenant de ses bons crus de Kientzheim (1).

Adélaïde, marquise de Bade, confirma en 1357, comme dame de Belfort, les franchises des bourgeois et habitants de cette ville. La même année, Albert *le Sage*, duc d'Autriche, qui avait acquis le lot d'Ursule comprenant le château et la partie la plus importante de la ville, en confirma aussi les franchises et privilèges par lettres données au Petit-Bâle.

Ce prince, qui fut le premier seigneur autrichien de Belfort, mourut à Vienne, le 23 juillet 1358. Il avait été précédé dans la tombe par sa femme, décédée dans la même ville des suites de couches, le 15 novembre 1351. Née à Bâle en 1300, la duchesse Jeanne, ou Jeannette, comme on l'appelait plus communément pour la distinguer de sa mère, avait près de 24 ans lors de son mariage. « Jeune et belle demoiselle élevée en partie à la cour » de Montbéliard, elle put trouver Albert d'Autriche fort beau « de visage, mais fort impotent de corps et travaillé depuis sa

de Montfort. A la page 60 de *Belfort et son Territoire*, cet auteur est dans le vrai en disant qu'« Ursule devenue veuve de Hugues de Hohenberg, était en 1359 remariée avec Guillaume de Montfort. Mais il se trompe quand ailleurs (pp. 205, 213, 221, 225 et 249) il identifie *Hohenberg* et *Montfort*.

Le château des comtes de Hohenberg était situé dans la Forêt-Noire, près de la ville de Rottwill (auj. dans le Wurtemberg). Nous y reviendrons dans notre chapitre VI, en faisant la différence entre *Hochenberg* (margraviat) et *Hohenberg* (comté), que l'on orthographe souvent de la même façon.

Le comté et le château de Montfort (*Muntforte*, *Muntfurt*, *Muntfort* ou *Montforti*) se trouvaient dans le Walgau, ancienne Rhétie, près du lac de Constance. Il y a dans la *Cosmographie* de Sébastien Munster (p. 770-71) une grande planche représentant la ville de Lindau, où l'on voit, sur la rive sud du lac et au-dessus de Füssach, les châteaux de Montfort (le vieux et le neuf) posés chacun sur une montagne. — Le second mari de la comtesse Ursule de Ferrette était Guillaume l'aîné, surnommé *de Tettang*, comte de Montfort. — Voy. sur cette famille J. STUMPF, *Chron. Helvet.* L. V, cap. XI, p. 64, et, pour la série de ses comtes, L. X, cap. XXXII, p. 332.

(1) TROUILLAT, *loc. cit.*, t. IV, 654 (d'après *Regist. Lucel*, p. 281. — LIBLIN, *Belfort et son territoire*, p. 60.

« jeunesse par de cruelles douleurs rhumatismales. On dit
« qu'elle s'en dédommagea en lui donnant des enfants qui n'é-
« taient pas les siens, et l'histoire l'accuse d'avoir offert à l'em-
« pereur Louis de Bavière une boisson empoisonnée, à sa pro-
« pre table, lorsque ce prince lui faisait l'accueil le plus hono-
« rable. Mais les Bavarois avaient enlevé la couronne au beau-
« frère de Jeanne » (1),

Cette princesse donna plusieurs enfants à son mari : Rodolphe, surnommé l'*Ingénieur* (2), Frédéric le *Superbe*, Albert III, Léopold le *Probe*, et deux filles, Catherine et Marguerite.

Après la mort du duc Albert, son fils aîné Rodolphe IV prit en mains le gouvernement du comté de Ferrette et de ses dépendances. Par un acte signé à Saltzbourg le 21 août 1359, il se reconnaît redevable, pour lui, pour ses frères et ses héritiers d'une somme de 2500 florins envers sa tante Ursule de Ferrette, comtesse de Montfort, pour la part de la ville et du château de Belfort que son père avait acquis d'elle. Cette somme devait être versée à la comtesse Ursule à la saint Martin prochaine, à Augsbourg ou à Constance. Frédéric, duc de Teck, gouverneur provincial en Souabe et en Alsace, et d'autres étaient cautions de cette dette (3),

Cet acte est le dernier qui fasse mention d'Ursule de Ferrette, dont on ignore l'époque de la mort.

La seconde moitié de la seigneurie de Belfort était toujours à Adélaïde, marquise de Bade. En 1361, elle perdit son mari Rodolphe V dit Wecker, et se remaria quelques temps après avec Valeran IV, comte de Thierstein et Seigneur de Pffeffingen (4).

(1) A. QUIQUEREZ, *Histoire des comtes de Ferrette*, p. 6. — DUVERNOY, *Ephémérides du comté de Montbéliard* (15 novembre 1351), p. 433.

(2) Anno MCCCXXXIX; post toleratum annis decem et quinque sterilitatis taedium post plurima vota superis oblata concepit tandem Joanna et anno hoc Calendis Novembris filium edidit Rudolphum. (STEYERER, *Comment pro hist. Alberti II*, p. 16.

(3) STEYERER, *Commentarii pro historia Aiberti II ducis Austriae cognomento Sapientis*, p. 290; TROUILLAT, *loc. cit.*, t. IV, 679.

(4) Cette famille de Thierstein habitait le château du même nom, dans le Frickthal (environs d'Aarau), avant de venir, dans les premières années du XII^e siècle, s'établir dans le Sornegau ou Salsgau, non loin du château de Sogren (Soyhières). Comme ils possédaient l'avouerie du monastère de Beinweil, l'un d'eux, le comte Ulric, très probablement, bâtit le nouveau Thierstein vers 1170, dans les terres de Beinweil. Il fermait l'accès de la vallée de Laufon vers le Sud et le col de Passwang qui sépare le bassin de la Birse de celui de l'Aar, et par où l'on pouvait se rendre dans la plaine Suisse. Après avoir tra-

En 1362, Adélaïde affranchit de la main-morte les populations de l'Assise ; le 13 août de la même année, à la prière de Hugues de Chevenez, qui était devenu son chapelain après avoir été celui de sa mère, et *en recompensation de plusieurs services agréables qu'il lui avait fait en temps passé et qu'il ferait encore*, elle octroya une lettre d'affranchissement à un habitant de Cravanche, nommé Crestin le Chappuis, parent de ce même Hugues. Elle l'affranchit « de toutes tailles, prises, exactions, et de touz services et servitudes quelz qu'ils soyent », et étendit cette franchise à toute sa famille, meix et héritages, pour lui et pour ses « hoirs » qui naîtraient de « séal mariage », à condition qu'il quitterait son village de Cravanche pour venir demeurer à Belfort et y jouir des franchises de la ville comme les autres bourgeois. « En tesmoignaigne de laquelle chose », dit en finissant la lettre d'affranchissement, « noz avons mis « nostre scal avec lou scal de nostre tabellionnez de Belfort, « duquel scel on use aud. Belfort, en ces présentes lettres faites et données à Belfort lou trazième jour dou moix d'août « l'an mil trois cens sexante dous, en présence de Hugue fils à « nostre prévost de Belfort, Roullin lou Chappuis, Jehan frère « dud. Crestin et plusieurs aultres.

Ce prévôt de Belfort, ou maire seigneurial, dont il est ici question, se nommait Huguenin. C'est le plus ancien prévôt que notre histoire mentionne. On le voit figurer, le 15 mars 1361, comme témoin, dans la donation de la lettre d'affranchissement de la main-morte et autres concessions faites aux habitants d'Héricourt par Marguerite, marquise de Bade, sœur d'Adélaïde.

Des jours troublés étaient à la veille de se produire. Dès 1363 il fallut se prémunir contre des ennemis redoutables. Jean-le-Bon, roi de France, venait d'être fait prisonnier sur le champ de bataille de Poitiers par Edouard, roi d'Angleterre, et les Français, vaincus, s'étaient vus forcés de recourir à la paix ; elle leur fut accordée par le traité de Brétigny, en 1360, et l'An-

versé le défilé que dominait le fier donjon féodal, on entraît dans les terres environnant le monastère. Les Thierstein héritèrent des biens des comtes de Sogren, et leur famille devint l'une des plus nombreuses et des plus puissantes de la contrée. Elle s'éteignit en 1519, dans la personne du comte Henri. (Voir l'*Essai sur l'histoire des comtes de Sogren*, par A. QUIQUEREZ). — En 1521, l'empereur Charles V autorise l'évêque de Bâle, Christophé d'Utenheim, et ses successeurs de joindre à leurs armes et à celles de l'évêché les armes des comtes de Thierstein dont la famille est éteinte, et de se servir du nom de comte de Thierstein dans les actes et dans les écrits (V. TROUILLAT, *Monuments*, etc., t. I^{er}, introduction, p. CXXVIII).

glais congédia la plus grande partie de ses troupes. Mais un grand nombre de soldats, ne voulant pas quitter les armes, formèrent un corps d'armée et se choisirent des chefs. Ils se répandirent alors dans plusieurs provinces de France, pillèrent et ravagèrent tout ce qui avait échappé à la dernière guerre. La France épuisée, les pillards entreprirent d'aller porter plus loin la désolation. Ils prirent le chemin de l'Alsace, et, sous la conduite d'Arnold de Cervole, surnommé l'*archiprêtre*, mais que le peuple appelait l'*archidiabie*, envahirent cette province en juin 1365. Fort heureusement, ils ne purent atteindre le Sundgau. L'empereur Charles IV marcha contre eux, et les Anglais ne l'attendirent pas. Leur retraite fut si précipitée, dit le P. Laguille dans son *Histoire d'Alsace*, qu'en un jour ils faisaient plus de chemin que les Impériaux en quatre.

Il devenait urgent de prendre des mesures énergiques pour se garantir contre de nouvelles agressions, car les bandes de routiers ne s'étaient pas dispersées et n'attendaient qu'un moment favorable pour revenir visiter un aussi riche pays.

Le 17 octobre 1366, un certain nombre de seigneurs et de représentants des villes de l'Alsace firent une alliance pour le maintien de la paix publique, avec l'autorisation de l'empereur Charles IV. L'effet de cette alliance devait comprendre le pays compris depuis Olten, le Weissenstein, et le Schlossberg jusqu'à L'Isle-sur-le-Doubs, et de là jusqu'à Lure ; et tirant ensuite vers les Vosges, les deux rives du Rhin depuis Wissembourg, en remontant jusqu'au Hauenstein et Olten. Treize juges furent choisis par les parties contractantes pour vider les questions relatives à cette alliance, dont la durée devait être de deux ans et deux mois. Les parties se promettaient la défense mutuelle de leurs droits envers et contre tous, à l'exception du pape et de l'empereur ; l'évêque de Bâle, Jean de Vienne, excepta encore spécialement le comte de Montbéliard. Dans ce traité, Adélaïde, marquise de Bade, s'engagea pour Belfort.

Le duc Rodolphe IV était mort en 1365, suivant de près son frère Frédéric. Albert III le *Tracassier* et Léopold II le *Probe* restèrent les seuls héritiers mâles de la maison d'Autriche. Albert, qui était par le droit d'ainesse régent de tous les états de sa maison, voulut bien abandonner à son frère Léopold, d'un naturel actif et laborieux, l'administration du Tyrol et celle de toutes les terres que Marguerite, comtesse du Tyrol,

avait apportées en mariage à son frère Rodolphe et qui avaient été dès lors annexées pour toujours à la maison d'Autriche ; il lui céda aussi la Styrie, la Carinthie, la Croatie, le Brisgau, l'Alsace supérieure et le Sundgau, les comtés de Habsbourg et de Kibourg, la ville de Fribourg (en Suisse), en un mot tout ce qui formait l'Autriche antérieure.

Le moment approchait où tout ce qui était advenu aux deux marquises de Bade dans la succession de Jeanne de Montbéliard, leur mère, allait passer à la maison d'Autriche, sans en excepter la seigneurie d'Héricourt, tenue en dernier lieu par Geoffroy, comte de Linange et de Réchicourt, gendre de Marguerite. Le 15 septembre 1366, cette dernière, dame de Florimont et d'Héricourt, donna, par testament, son bracelet d'or qui fut fait à Paris à sa sœur Adélaïde, dame de Belfort, et 5 florins au chapitre de cette ville (1). Elle mourut quelque temps après : elle était veuve depuis longtemps, son mari Frédéric III, marquis de Bade, étant mort le 2 septembre 1353.

Cependant des temps plus calamiteux encore étaient proches. Ils devaient durer pendant plusieurs années presque sans interruption, et mettre dans un perpétuel émoi les bourgeois de Belfort et les habitants de la Seigneurie.

Un seigneur français de haut lignage, Enguerrand VII, sire de Coucy, songeait à revendiquer les terres que les ducs d'Autriche Albert et Léopold possédaient en Alsace et en Suisse, et qu'il prétendait lui appartenir du chef de sa mère Catherine, fille du duc Léopold I (2).

Le prétendant voulut d'abord tâter le terrain et voir par lui-même sur quels appuis il pourrait compter dans le pays au cas où il lui faudrait venir, les armes à la main, s'emparer des biens que ses deux cousins retenaient injustement. Il arriva à Montbéliard vers la fin du mois d'août 1368 ; le comte Etienne le reçut honorablement, et le 19 septembre ils conclurent entre eux une alliance contre les ducs d'Autriche, à laquelle adhéra Geoffroy de Linange, seigneur d'Héricourt. Puis, le sire de Coucy alla pressentir l'évêque de Bâle, Jean de Vienne, qui lui fit bon accueil, tandis que plusieurs seigneurs de l'Evêché lui

(1) SHOEPFLIN. *Alsac. diplom.* II, 248.

(2) Léopold I d'Autriche, fils du roi des Romains Albert I, avait eu de son mariage avec Catherine de Savoie deux filles, Catherine et Agnès. Catherine avait épousé Enguerrand VI, sire de Coucy et comte de Soissons. De cette union était né Enguerrand VII.

promettaient sinon leur concours effectif, tout au moins une bienveillante neutralité et la permission de passer tranquillement sur ses terres. De ce nombre fut le comte Walram ou Valeran de Thierstein, le second mari d'Adélaïde, dame de Belfort, qui, suivant l'exemple de son parent par alliance Geoffroy de Linange, entra dans le parti du comte de Montbéliard. C'était un chevalier ambitieux, remuant, très-brave, mais encore plus intéressé, tout dévoué à la fortune de Jean de Vienne et surtout à celle de son successeur Imier de Ramstein, dont il était l'oncle. Il possédait de vastes domaines, avec plusieurs châteaux, dont le plus important, celui de Thierstein, réunissait à l'avantage de sa situation sur un roc inaccessible, celui inappréciable de commander à une route très fréquentée qui conduisait à Berne.

Les Autrichiens, très mécontents de ce qu'Etienne et ses partisans, en s'alliant avec le sire de Courcy, s'immisçaient dans une querelle de famille qui ne les regardait en aucune façon, entrèrent à main armée sur les terres d'Héricourt, qu'ils ravagèrent, et mirent le siège devant cette ville, dont ils s'emparèrent le 9 août 1369. En même temps, ils se saisirent de la partie de la seigneurie de Belfort que le comte de Thierstein tenait de sa femme.

Bientôt après, les Bourguignons, alliés au comte de Montbéliard, envahirent le territoire de l'abbé de Lure, qui était du parti des ducs d'Autriche. Commandés par Jean de Ray, gardien de la Franche-Comté, ils ravagèrent le pays, pénétrèrent jusque dans le comté de Ferrette, et, en 1372, firent prisonnier Henri, abbé de Lure, qu'ils conduisirent au château de Montdoré, où il fut retenu pendant quelque temps. Mais à peine fut-il sorti de sa prison, qu'il porta plainte au pape et aux ducs d'Autriche. Albert et Léopold vinrent au secours de l'abbaye : ils lui accordèrent pour dix ans la jouissance du château de Belfort, en considération des dépenses et des pertes qu'elle avait supportées. Cette concession, faite à Vienne le 10 juin 1373, fut notifiée le 3 septembre suivant à Pierre de Thorberg, bailli d'Alsace, et l'année suivante un mandement de la cour d'Autriche en pressa l'exécution (1).

Cette donation ou concession temporaire du château de Bel-

(1) Abbé BESSON, *Mém. hist. sur Lure*, p. 64. — TUEFFERD, *Hist. des comtes de Montbéliard*, p. 180.

fort constituait un acte de suzeraineté des ducs d'Autriche vis-à-vis du comte de Thierstein. C'était une riposte aussi prompte qu'énergique à l'hommage que Valeran venait de faire au duc de Lorraine, en renouvelant, à plus de 50 ans de distance, un devoir féodal qui paraissait bel et bien tombé en désuétude.

Enguerrand de Coucy s'était ménagé de sérieuses sympathies auprès du duc de Lorraine Jean I, son futur beau-père (1). Il s'en servit habilement pour attacher d'une façon plus étroite le comte de Thierstein à ses desseins contre la maison d'Autriche. Il persuada au duc Jean de sommer celui-ci d'avoir à reprendre de lui le château de Belfort, qui était de son ancien fief et lui était acquis tant pour défaut de reprise que pour certaines aliénations faites sans son consentement. Valeran, ne voyant d'abord que son propre intérêt et craignant d'être taxé de félonie, résista ; mais lorsqu'il vit ses terres de Belfort aux mains des ducs d'Autriche, il voulut user de représailles et se décida à renouveler l'hommage-lige que le duc réclamait de lui, et il le fit pour tout le château, dont il n'avait pourtant la jouissance que d'une faible partie.

Voici dans quels termes le comte Valeran de Thierstein remplit le devoir féodal :

« Je Walleran jonne, conte de Thierstain et signour de Bel-
« fort, faix savor à tous que comme halt et poissant prince
« monsignour Jehan, duc de Loherenne et merchis, me feist
« requeste et pourxuite tant comme membour de Bernard, mon
« fis, seignour de Beilfort, près de Mombiliart, que je, pour et en
« nom de mondit fil, comme son membour, volxisse repandre de
« mondit seignour le duc le chastel dudit Beilfort, lequel chas-
« tel mondit seignour le duc disoit et mentenoit movor et estre
« de son fied ancien ; disoit et mentenoit aussi que ledit chas-
« tel li estoit acquix tant par deffalt de reprise comme pour cer-
« tennes aliénations qui estoient faictes dudit chastel, et que ne
« se pooient ou devoient faire sens le consentement de li, comme
« signour dudit fied ; et je disoie et mentenoie le contraire, en
« disant que je ne savoie mie que ledit chastel fuit du fied de
« mondit seignour le duc, et m'en suix deffendu si longuement
« comme j'ai peu par raison, jusques à tant que mondit sei-

(1) Après la mort de sa femme Elisabeth d'Angleterre, fille du roi Edouard III, Enguerrand de Coucy épousa, en 1380 ou 81, Isabelle de Lorraine, fille du duc Jean I et de Sophie de Wurtemberg.

« gnour le duc m'ait monstré certaines lettres des anciens si-
« gnors dudit chastel, continent plux pleinement comment le-
« dit chastel muet et est d'ancienneté des fiedz duchief de Lo-
« herenne. Et sur ce je, pour mondit fil et ses hors signours
« dudit chastel, comme menbour de mondit fil, me suix accordé
« à mondit signour le duc par la menière que s'enxuit : c'est
« assavoir que je, pour et en nom de mondit fil, comme son
« membour, ait reprix ledit chastel en fied et homaige de mon-
« dit seigneur le duc et de ses hors ducz de Loherenne en la
« forme et menière que lesdites lettres que ledit monsignour le
« duc ait des anciens signours dudit Beilfort le désirent plux.
« plennement. Et ai promis et promect à mondit seigneur le duc
« que sic tost comme mondit fil seroit en eage parfact ; je li ferai
« repanre ledit chastel de mondit signour le duc ou de ses hors
« en la menière dessus dite. En signe de vérité ai je mis mon
« scel pendant en ces présentes, que furent faictes l'an mil trois
« cens sexante et treze, la vigile de l'Anunciacion Nostre Dame,
« selonc le stile de la cour de Toul (1) ».

Telle était la teneur de l'acte que le comte de Thierstein écri-
vit ou fit écrire le jour où il se présenta, accompagné de son
écuyer Girart de Belfort, au palais ducal de Nancy devant Jean I
de Lorraine. Mais le duc, que les tergiversations de Valeran
avait rendu défiant, ne crut pas devoir s'en contenter. Il voulut
pour plus de garantie, qu'il en fût dressé un autre dans une
forme plus solennelle. En conséquence un notaire fut appelé,
qui rédigea « l'instrument public » suivant :

« On nom de Dieu, amen. Par la teneur de ce présent pu-
« blique instrument soit apparent à tous que, l'an de grâce
« Nostre Seigneur mil trois cens soixante et treize, l'indiction
« douzième du pontificat très-saint père en Dieu et seigneur
« Grégoire, par la providence de Dieu, pape onzième, on quart
« an, le vingt-quatrième jour du mois de mars, en l'hostel de
« l'abitation très hault et très puissant prince Jehan, duc de
« Lorraine et merchis, en la ville de Nancy, on diocèse de
« Toul, en la chambre hault ou ledit messire li duc seult gisir,
« environ heure de midy dudit jour, en la présence de moy, no-
« taire publicque, et des tesmoings cy-desoubz escriptz, estau-

(1) Cartulaire Blâmont, fiefs, fo 33. Cette pièce a été publiée pour la première fois par H. Lepage, en avril 1874, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*.

« blis personnellement espécialement pour ceste chose, noble
« homme Mons^r Wallerans josne, conte de Thierstain, cheva-
« lier, recongnust et confessa, de sa propre et franche volonté,
« qu'il, bien informé, tant par lettres comme par autres bons
« enseignements, que le chastel de Beaulfort près de Mombi-
« liart muet et doit mouvoir d'ancienneté du fief de Mons^r le
« duc de Lorraine, pour ledit Mons^r Wallerans, pour et on
» nom de Bernard, seigneur de Beaulfort, son filz, de cui il se
« dit estre et devoir estre, de droit et de coustumes, vrai main-
« bour, tuteur et curateur de sondit filz, a reprins ledit chastel
« en fied et en hommaige de Mons^r le duc de Lorraine qui
« maintenant est, en la forme et manière que les ancesseurs de
« sondit filz qui ont esté seigneurs dudit chastel l'ont reprins
« des ancesseurs de mondit seigneur le duc qui ont esté duc
« de Lorraine, et a promis que ainsy le fera il faire sondit filz
« sy tost comme il sera en aege parfait. Ce fut fait présens
« Mons^r Thiébault, seigneur de Blammont, Mons^r Ferry de Par-
« royes, Mons^r Andreu de Ville, Mons^r Jehan de Nau, chevaliers,
« et Girart de Beaulfort, escuyer, tesmoignage ad ce requis et
« appelés. Et je Hue Jehan de Challigney, on diocèse de Toul,
« notaire publicque de l'auctorité l'empereur, pourtant que je
« estoie présent avec les tesmoignages dessus escriptz, en l'an,
« l'indiction du pontificat, on jour, on mois, on l'eure et on lieu
« devant nommez, quant li dessus dit messire Wallerans a re-
« prins ledit chastel de Beaulfort et promis de faire repandre
« sondit filz par la manière dessusdite, pour ce ay je fait ce
« présent instrument, de ma main escript, et l'ay mis en forme
« publicque, avec mon signet et subscription commune de quoy
« je use, requis en tesmoignage de vérité des choses dessus
« escriptes (1).

La rupture était consommée, et à partir de ce moment la saisie de la seconde partie de la seigneurie de Belfort par les ducs Albert et Léopold fut un fait accompli. La cession décennale du château à l'abbé de Lure le prouva clairement.

C'est ainsi que la ville et le château de Belfort, avec toutes les terres qui en dépendaient, furent définitivement incorporés

(1) Cartulaire fiefs des baillages de Nancy et Vosge. — HENRI LEPAGE, op. cit. — Nous avons cru devoir reproduire *in-extenso* ces deux documents à cause de leur importance et parce qu'ils sont encore peu connus par suite de leur découverte relativement récente.

dans les vastes domaines de la maison d'Autriche, dont ils partagèrent les destinées pendant près de trois siècles.

L'homme propose, mais le sort, ironique et capricieux, rit et se joue de toutes ses prévisions en réduisant à néant ses précautions les plus minutieuses, ses calculs les plus habiles et ses combinaisons les mieux conçues. Soixante-six années s'étaient écoulées depuis que Renaud de Bourgogne, par une clause expresse insérée dans la lettre d'affranchissement qu'il donnait aux bourgeois de Belfort, leur permettait de se soumettre, si bon leur semblait, à tout autre seigneur, « saulz à ung « roy d'Alemaigne, à ung duc de Hosteriche, à leurs hoirs, à « leurs successeurs ou à aultre home d'Alemaigne ». On se doutait depuis longtemps de ce qu'il adviendrait un jour de cette recommandation formelle, dont la raison était alors si facile à comprendre.

Il en fut de même dans une autre circonstance qui se rattache également à notre histoire locale. En 1318, Ulrich III, comte de Ferrette, craignant de mourir sans laisser d'héritiers mâles et prévoyant que les grands fiefs qu'il tenait de l'église de Bâle, sortiraient de sa maison et retourneraient à cet évêché, obtint de l'évêque Gérard de Wippingen un acte qui rendait aptes à lui succéder dans ces fiefs, non seulement les filles qu'il avait eues de sa femme Jeanne de Montbéliard, mais aussi celles qu'elle pourrait encore avoir. Par mesure de prudence, le comte de Ferrette s'adressa au pape pour obtenir la confirmation de la faveur que venait de lui accorder l'évêque de Bâle. Par une bulle datée d'Avignon, le 25 janvier 1320, Jean XXII ratifia ce qu'avait fait Gérard de Wippingen, mais il y ajouta une clause qui, probablement, lui avait été suggérée par celui-ci. Il réserva que dans le cas où le comte de Ferrette n'aurait pas d'enfants mâles pour héritiers, l'archevêque de Besançon devait veiller à ce que les filles du comte ne prissent leurs époux que dans le ressort du diocèse de Bâle ou de ceux voisins, afin qu'ils soient à proximité de porter secours à l'évêque de Bâle. On voulait, par là, éviter le danger de voir passer le comté de Ferrette entre les mains de quelques princes trop puissants pour l'église de Bâle. C'est pourtant ce qui arriva quelques années après, malgré toutes ces précautions, par le mariage de Jeanne de Ferrette avec le duc Albert II d'Autriche (1).

(1) V. TROUILLAT, loc. cit., T. III. 271 et 282. — QUIQUERET, loc. cit. p. 106.

L'évêque Jean de Vienne avait de très graves difficultés avec les bourgeois de sa ville de Bâle, qu'il détestait et qui lui rendaient bien la pareille. Son tempérament guerroyeur et turbulent ne lui permettait pas de les résoudre autrement que par les armes. Il se fit un puissant allié dans la personne du duc Léopold (1), qui lui fournit un corps considérable de troupes et engagea beaucoup de noblesse de la Haute-Alsace à prendre le parti du prélat. Celui-ci, ayant réuni ses auxiliaires à ses nombreux vassaux, marcha contre Bâle, qu'il assiégea. Mais les Bâlois s'étaient préparés à la guerre, et ils reçurent leur souverain un peu plus rudement qu'il ne s'y attendait. Battu et repoussé devant Bâle, l'évêque vit son armée s'éparpiller et se disperser dans les châteaux et les villes fortifiées. Les Bâlois, fiers de leur victoire, attaquèrent la noblesse alsacienne qui avait pris parti pour Jean de Vienne. Ils brûlèrent Pfeffingen, qui appartenait au comte Valeran de Thierstein, Ferrette, Porrentruy, et firent de grands dégâts au château et à la ville de Belfort (2). Ceci se passa à la fin de 1374. Le 18 juin de l'année suivante, l'évêque déclara que Léopold d'Autriche lui ayant prêté secours dans la guerre qu'il avait faite aux bourgeois de Bâle, il avait contracté envers lui une obligation de 30000 florins d'or pour le récupérer des frais et dépenses essayés à cette occasion. Dans l'impossibilité de couvrir cette dette en ce moment, l'évêque engagea à réméré au duc Léopold la ville du Petit-Bâle, avec tous les droits et appartenances qu'il y possédait, sous la condition que cette ville serait rachetable en tout temps pour la même somme (3).

Dans cette même année 1375, le duc Léopold, par ses lettres-patentes adressées « aux vénérables amis et féaux bourgeois de « Belfort et à leurs descendants », ratifia tous les droits qu'ils avaient acquis.

Sur ces entrefaites, Eguerrand de Coucy, revenu d'Italie où il avait été servir les papes Urbain V et Grégoire XI contre les Visconti, cherchait à réaliser les desseins qu'il avait conçu sept ans auparavant contre ses cousins d'Autriche. Il comptait tou-

(1) Léopold, comme comte de Ferrette, était vassal de l'église de Bâle, en vertu de l'acte du 15 janvier 1271 par lequel le comte Ulrich II, avec le consentement de son fils Théobald, vendit à l'évêque de Bâle ou à son église son comté de Ferrette pour 850 marcs d'argent, et le reprit aussitôt en fief de ladite église.

(2) WURSTISEN, *Basler Chronick*, 202.

(3) TROUILLAT. T. IV, 742.

jours sur les alliés qu'il s'était fait à Montbéliard et dans l'évêché de Bâle ; il ne s'agissait que de lever des troupes. « Avisant « qu'il y avait lors grand foison de bonnes gens d'armes oiseux, « lesquels ne se savoient à quoi employer pour cause de trêves « d'entre les François et les Anglois (1) », le sire de Coucy imagina d'emmenner ces bandes, appelées les *Grands Bretons*, et de s'en servir pour accomplir son expédition. Avec la permission du roi de France Charles V, il rassembla un certain nombre de compagnies ou *routes* (2), et une multitude d'Anglais s'enrôlèrent volontiers sous les bannières du gendre de leur roi Edouard III. Charles V lui donna ou prêta 40000 francs pour l'aider à solder ces aventuriers. Bientôt cette armée se trouva prête pour entrer en campagne. On n'a jamais su, même approximativement, le nombre d'hommes qui la composaient ; cependant, on peut sans exagération l'évaluer de quarante-cinq à cinquante mille. Le sire de Coucy la précéda en Alsace de quelques jours. Il voulut d'abord expliquer sa conduite par un manifeste qu'il adressa aux villes de Strasbourg et de Colmar et aux autres villes impériales, et qui est daté de Masevaux le 24 septembre 1375. Cette seule pièce suffit pour constater l'époque du commencement de cette expédition, et pour réfuter tous les auteurs qui la placent plus tôt ou plus tard, Il y exposait ses droits, et y réclamait contre l'injustice de ses cousins Albert et Léopold ; il déclarait ensuite qu'il avait informé de sa résolution le duc de Brabant, lieutenant de l'empereur d'Allemagne, qui l'avait assuré qu'il ne s'opposerait pas à la revendication de ses droits, et terminait en réclamant l'amitié et la fidélité des villes et de leurs habitants ; « il n'entreprendra rien contre eux ajoutait-il, ses hostilités n'atteindront que les fauteurs de ceux qui retiennent injustement son héritage ».

Moins d'un mois après, on signalait l'approche des *Grands Bretons*. Le 14 octobre, un membre du Conseil de la ville de Bâle, Lutold de Bœrenfels, qui se trouvait alors à Belfort, écrivit à ses collègues que Jean, sire de Vienne, proche parent de leur évêque, et Yvain de Galles, chef des bandes d'Enguerand, devaient se trouver ce jour même, avec de nombreuses troupes, au village de Roye, en deçà de Lure, et venir de là sur Belfort pour menacer ensuite l'Alsace. Guillaume de Grandvil-

(1) CLAUDE DORMAY, *Histoire de la ville de Soissons*, T. II, Liv. V.

(2) D'où le nom de *rouitiers* donné aux aventuriers qui composaient ces bandes.

lars, de son côté, avait donné des renseignements identiques, en ajoutant que ces bandes se proposaient d'être sous les murs de Bâle dans le courant de la semaine (1).

A cette nouvelle, la cloche d'alarme du *Glockhus* retentit de nouveau. On avait, depuis quelques années, entendu bien souvent ses sons sinistres, car elle ne sonnait guère que pour annoncer un malheur, soit un incendie, soit l'approche d'une troupe ennemie, ou pour tinter le glas d'un malfaiteur qui, sur la *Montagne de la Justice* (2), avait déjà le pied sur l'échelle fatale. Cette fois, le danger paraissait plus grand, l'effroi fut à son comble. Le duc Léopold avait, autant que possible, pourvu à la sûreté des places fortes. Suivant ses ordres, les habitants des campagnes, après avoir brûlé dans les villages les provisions qu'ils ne pouvaient emporter, cherchèrent un asile, avec leurs effets et leurs vivres, dans les villes et les châteaux. Ceux de la seigneurie de Belfort et les bourgeois de la ville se retirèrent dans la forteresse. La *Tour des Bourgeois*, qui existait déjà à l'extrémité orientale des fortifications, sur la roche, servit plus particulièrement de lieu de refuge. Cette tour protégeait, dans l'intérieur du Bourg-Résot, une cour assez spacieuse entourée de hangars pour abriter les meubles et le bétail (3). Le château était bien fortifié, et le donjon, si solidement construit qu'il avait résisté à l'épouvantable tremblement de terre du 18 octobre 1356, pouvait défier toute attaque (4). Quelques jours après, les bandes pillardes et indisciplinées d'Enguerrand pénétrèrent en Alsace par plusieurs routes à la fois, passèrent rapidement sous les murs de Belfort, et se dirigèrent du côté de Ferrette et de Bâle. L'évêque, voyant que le duc Léopold ne bougeait pas de Brisach où il s'était enfermé dans l'impossibilité de tenir tête à ces brigands, traita, à sa manière, avec le sire de Coucy, son bon ami de France, lui offrit le passage sur ses terres, à condi-

(1) TROUILLAT, loc. cit. T. IV. p. 347 (note).

(2) Située à l'est de la Roche du château, dont elle n'était en quelque sorte que le prolongement, elle se nommait encore *Montagne des Fourches* ou de la *Potence*. Sur cette hauteur, s'élevaient quatre piliers de pierre disposés en carré, sur lesquels étaient placées transversalement quatre pièces de bois. A la place qu'occupait cette lugubre construction, se trouve actuellement un fort nommé, à cause de l'ancienne destination de ce lieu, le *Fort de la Justice*.

(3) V. *Enguerrand de Coucy et les Grands Bretons en Alsace et en Suisse*, par HENRI BARDY ; br. in-8° de 38 pages ; Saint-Die, 1850.

(4) Ce tremblement de terre, qui ruina la ville de Bâle et un grand nombre de châteaux de l'évêché, fut, très probablement, ressenti à Belfort où il dût causer des dommages, car il détruisit le château de Montreux, situé à 14 kilomètres de là, et, un peu plus loin, celui de Hagenbach.

tion qu'il les respecterait et irait chez ses voisins de Berne, pour leur causer tout le mal que lui-même n'avait pu leur faire.

Le comte de Thierstein, désireux de se venger du duc d'Autriche, s'empessa de livrer la route qui passait au-dessous de sa forteresse et menait à l'Argau et à Berne.

Quand les Grands-Bretons n'eurent plus rien à piller dans les campagnes du Suntgau, ils entrèrent en Suisse vers la Saint-Martin, en franchissant les montagnes et les défilés du Jura sans la moindre difficulté. Nous ne les suivrons pas dans ce pays, qu'ils désolèrent à leur tour; les historiens Suisses et Alsaciens, ainsi que ceux du Soissonnais, ont raconté leurs exploits (1). Nous nous bornerons à dire qu'après avoir été battus à trois reprises par les Bernois, fortement éprouvés par le froid et la disette des vivres, ils reprirent le chemin de l'Alsace et y restèrent jusqu'au 13 janvier 1376, époque où Coucy fit sa paix avec les ducs d'Autriche (2).

Une fois le pays évacué, les craintes se dissipèrent peu à peu et la tranquillité succéda aux alertes incessantes des années précédentes.

Dix ans après ces événements, le duc Léopold eut à soutenir une guerre avec les Suisses. Ils remportèrent à Sempach une victoire complète, le 9 juillet 1386. Léopold trouva la mort sur le champ de bataille avec plus de soixante nobles alsaciens. Son fils Léopold III, surnommé *le Superbe*, lui succéda comme seigneur de Belfort et landgrave de la Haute-Alsace. Ce prince épousa, en 1393, Catherine, fille de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et lui donna en dot les terres landgraviales; et, en cas de survivance, l'administration, l'usufruit et la collation des fiefs qui en dépendaient. Belfort se trouvait compris dans cette donation.

Dans sa notice sur Belfort, M. J. Liblin prétend que « les ministériaux préposés par les premiers comtes de Montbéliard à l'administration du château et de la terre de Belfort donnèrent, comme partout, naissance à une noblesse secondaire dont nous

(1) Voici les principaux : LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*. — DE GOBLÉRY, *Hist. et description de la Suisse*. — CL. DORMAY, *Hist. de la ville de Soissons*. — HENRI MARTIN et PAUL LACROIX, *Hist. de Soissons*. — MELLEVILLE, *Hist. de Coucy-le-Château*. — A. QUIQUERET, *Jean de Vienne*. — Voy. aussi les Histoires de la Suisse de TSCHUDY et STETTLER.

(2) J.-J. MEYER, *Abrégé de la vie d'Enguerrand VII de nom, sire de Coucy, avec un détail de son expédition en Alsace, d'après M. le baron de Zurlauben (Revue d'Alsace, 1873, pages 258-78)*.

rencontrons les premiers noms au commencement du XIII^e siècle ». (1). Déjà M. Léon Vieillard avait dit « qu'il y avait au XIII^e siècle dans presque toutes les villes des familles nobles qui en adoptaient le nom sans y posséder la seigneurie, mais seulement pour se distinguer entre elles et indiquer le lieu de leur origine; à Belfort ce fut une branche de la famille de Roppe » (2).

Cette manière de voir n'est appuyée par aucun document sérieux, et nous avouons ne pas pouvoir la partager. De ce qu'il eut un Gérard de Belfort tenant en fief un bien quelconque, cela ne veut pas dire qu'il fut noble. De même de ce qu'un Richard de Belfort soit qualifié de fils de Guillaume de Roppe, ce ne peut être une indication suffisante, et encore moins « une preuve » pour dire qu'une branche des Roppach forma la famille noble de Belfort. Cela indique simplement que ce Guillaume était de Roppe et qu'établi à Belfort il avait eu un fils appelé Richard *de Belfort* pour le distinguer d'autres homonymes.

A cette époque où les noms patronymiques étaient encore fort rares, on avait coutume de distinguer ceux qui portaient le même nom de baptême, soit en faisant suivre ce nom de celui de la profession, comme Estevenin le faivre, Jean le maignin, Richard le pelletier, Thierry le barbier, etc.; soit, le plus souvent, en mettant à sa suite le lieu d'origine: Henry de Fousse-magne, Henry de Grosne, Henry de Froideval, Jean de Bavillier, Jean de Denney, etc. A notre avis, nous devons seulement déduire des quatre ou cinq noms cités dans des documents du XIII^e siècle avec le qualificatif *de Belfort* qu'une chose, c'est qu'il y avait dans cette ville, dès 1295, quelques rares familles assez riches pour pouvoir marier avantageusement leur fille, comme le fut Houdiennette, fille de Richard de Belfort, qui épousa Henri de Délémont, un simple écuyer. Elle apporta à son mari différents biens que son père tenait en fiefs du comte de Montbéliard, et qui étaient situés à Bethonvilliers, à Petit-Croix, à la Chapelle (sous Rougemont), à Vezelois, à Perouse et à Bethoncourt (3).

(1) *Belfort et son territoire*, p. 48

(2) Voir *Un contrat de mariage en 1335* (Bull. de la Soc. belf. d'émul., 2^e année, 1874, p. 4).

(3) Par lettre du 1^{er} décembre 1295, Henri de Délémont, écuyer, déclare « qu'il est hons liege de noble baron Renaud, comte de Montbéliard, et entrez « en sa féauté et a repris dudit comte en fie pour luy et pour ses hoirs loya-

M. Liblin, cite, d'après Stoffel, comme membres de cette famille noble de *Belfort*, dont nous n'admettrons l'existence qu'après des preuves plus convaincantes, les frères Nicolas et Gérard qui, en 1232, tenaient des fiefs de l'abbaye de Murbach; Richard, mentionné dans un acte de vente faite en 1257 par l'abbé de Lure; il cite aussi, d'après Trouillat, Guillaume (*Wilhelmus de Belloforti, clericus serenissime domine M. Regine Francie*), qu'on rencontre comme tiers arbitre, avec l'évêque de Bâle, dans un traité conclu le 2 janvier 1284, entre Rodolphe de Habsbourg et Philippe, comte de Savoie (1). Ce Guillaume est fort probablement le même que celui qui figure dans un acte du 16 janvier 1285 avec le titre de chanoine de Montbliard, et que Guillaume, fils de Richard et frère d'Houdiennette (1^{er} décembre 1295).

Ce qui précède est trop vague pour que nous puissions conclure à l'existence d'une famille noble de *Belfort*, et surtout pour affirmer qu'elle était une branche des Roppe ou Roppach. Avec des données aussi incertaines, il n'y a véritablement pas lieu de conférer des lettres de noblesse aux personnages dont nous venons de parler.

Quant à ce Gérard de Belfort que M. Liblin trouve en 1295, parmi les « officiers » du roi de France Louis-le-Hutin, en qualité de « fauconnier du Roi », mais qui, d'après son véritable titre de *Valetus falconum*, n'avait qu'un emploi bien subalterne de *valet de fauconnerie*, il ne doit très certainement pas être considéré comme étant de notre pays. Il y a eu en France, surtout du côté de la Flandre et du Luxembourg, plusieurs familles du nom de *Belfort* et de *Beaufort*, et rien ne prouve non plus que ce serviteur fût noble.

M. Liblin est plus dans le vrai quand il dit : « qu'au XIV^e siècle on ne retrouve pas, ça et là, de vestiges de ces nobles signalés au siècle précédent, mais seulement quelques individualités marquantes de la localité ». Voici l'énumération qu'il en fait, d'après les documents publiés dans l'ouvrage de J. Trouillat : En 1330, le 27 février, c'est un Henri de Belfort, prêtre, demeurant à Saint-Dizier, qui est témoin dans une vente au profit

« l'ement engendrés de luy et de ladite Houdeinnet, sa femme toutes les redences énumérées dans cet acte ». — V. TROUILLAT, *Monuments*, etc., T. II, p. 594 (Docum. n^o 450).

(1) TROUILLAT, loc. cit., T. II, 387 (doc. n^o 234).

de Bellelay ; en 1333, le 20 avril, c'est un Lambelain de Belfort qui est également témoin dans une vente en faveur de la chapelle de Saint-Nicolas de Mandeure (1) ; en 1347, le 27 août, c'est un Thiébaud de Belfort, prêtre et notaire de la cour de Besançon, qui transcrit un acte concernant les frères qui desservaient la chapelle de Soultz ; en 1383, le 20 mai, c'est un Guillaume de Belfort, moine à l'abbaye de Lieu-Croissant, qui figure comme témoin dans une reconnaissance de cens sur un moulin de Guebwiller ; enfin en 1399, les 28 août et 23 décembre, c'est un Richard, prévôt de Belfort et chanoine de Saint-Ursanne, cité dans une pièce concernant des vins séquestrés, et ensuite comme témoin dans la constitution d'un douaire de trente livres de bons bâlois au profit d'une jeune mariée (2).

Nous pouvons ajouter à ces noms de vieux Belfortains les suivants, cités comme témoins dans l'acte de partage du 26 août 1347 ; ce sont ceux qui, cette année-là, composaient le Conseil des neuf Bourgeois : *Willemat*, fils de Biou ; *Joseph Porschmat* ; *Perrenat*, fils d'Angnel ; *Rulin*, fils de Bussenat ; *Hugelin Gérardt*, fils de Scherer ; *Pierre*, fils de Swager ; *Stenne Gérardt*, fils de Scherer ; *Bayumb Henri* ; *Scherer*, héritier.

Le même acte nous apprend aussi que le chanoine vicaire-perpétuel de l'église de Belfort était messire Hugues de Renenach, cité également comme témoin.

A suivre.

(1) M. Liblin ajoute que ce même Lambelain devint chanoine du Chapitre de Belfort en 1347 et qu'il avait une maison située rue de la Grande-Fontaine. Nous ne voyons pas sur quoi est fondée cette allégation. Nous apprenons seulement par le titre du 26 août 1347, si important par les renseignements topographiques qu'il donne sur le Belfort du XIV^e siècle, qu'un *Richard* Lambelain avait une maison à côté de l'église (*obwendig der Kulche*), et qu'un *Rubin* Lambelain en possédait une dans la ville basse, près du fosse.

(2) Voir TROUILLAT, *Monuments*. T. III. pages 742, 754, 848 ; T. IV, 801, 861 et 863.

LÉS CORRÉSPONDANTS DE GRANDIDIER

LE PÈRE DUNAND

CAPUCIN

CORRESPONDANCE INÉDITE AVEC L'ABBÉ GRANDIDIER,

PUBLIÉE PAR AUG. GASSER ET A. M. P. INGOLD.

Joseph Dunand naquit à Besançon le 17 décembre 1719 (1) et entra dans l'ordre des capucins. Il fut longtemps gardien du couvent d'Auxonne, puis comme on le verra par ses lettres, il chercha à revenir dans sa ville natale pour se trouver plus rapproché de ses collègues de l'Académie. Il obtint en effet, à la fin de l'année 1780, la charge d'aumônier de l'état-major de la place de Besançon et vint résider en cette ville où il mourut en 1790. Il fut inhumé dans un des caveaux de la maison de son ordre.

Ce fut un des plus laborieux compilateurs de son temps. Il s'était livré durant toute sa vie à des recherches savantes et curieuses, spécialement sur l'histoire de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Comme on le verra par cette correspondance, la période préromaine de notre histoire le captivait spécialement et il cherchait à lire sur le terrain les coutumes et les mœurs de nos ancêtres gaulois.

Le P. Dunand fut de société avec MM. Boquillot et Courtepée pour la description du duché de Bourgogne. Des scrupules, comme il le dit, le séparèrent de ces écrivains et son nom ne fut point attaché à cet ouvrage pour lequel cependant il avait fourni des morceaux précieux.

(1) Et non pas à Russey comme le dit une notice anonyme sur le couvent des capucins d'Auxonne, conservée aux Archives de la Côte-d'Or (série H, n° 1005), publiée par l'abbé Morey dans son *Histoire des capucins de Franche-Comté*; ouvrage auquel nous avons emprunté d'autres détails sur le P. Dunand.

Dans ses recherches sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne, Dom Grappin a fait ample usage des notes du P. Dunand. M. Chevalier dans ses mémoires sur Poligny, M. Droz, dans son histoire de Pontarlier lui rendent hommage des matériaux qu'il leur a fournis.

La confrérie de St-Georges se l'attacha en qualité de généalogiste et de juge d'armes, en raison de ses grandes connaissances sur les familles et sur l'histoire du pays.

« Le P. Dunand, dit la notice anonyme sur le couvent des capucins d'Auxonne, avait beaucoup d'aménité. Son caractère était enjoué et ses réparties vives, amusantes et polies. Dans quelque ville qu'il habitât, il ne trouva que des amis véritables. Il était lié à Besançon avec tout ce que cette ville renfermait de plus respectable et de plus distingué ». Castan, dans sa note sur le surnom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon, cite le P. Dunand et sa dissertation sur le même sujet qui fit l'objet de son discours d'introduction à l'Académie, le 24 août 1774. Voici le jugement qu'il en porte : « Dunand, fureteur infatigable, dont l'érudition confuse autant que variée récréait le lieutenant Bonaparte, durant son séjour à Auxonne ». Nous ne savons où Castan a puisé cette dernière assertion, car le P. Dunand, étant venu s'établir à Besançon en 1780, ne s'y trouvait plus de juin 1788 à septembre 1789, durée du premier séjour que fit Bonaparte à Auxonne, et il était mort quand Napoléon y revint avec son frère en 1791. Frédéric Masson dans son *Napoléon inconnu*, n'en dit rien, et, d'après lui, Bonaparte aurait vécu fort retiré à Auxonne, où il aurait écrit différents mémoires ou études.

Quoi qu'il en soit, le P. Dunand eut certainement d'autres relations illustres, et sa correspondance avec Grandier montre l'affectueuse amitié que celui-ci lui avait vouée. Cette amitié se traduit dans les lettres que nous publions par des démonstrations un peu emphatiques parfois, mais la progression de l'intimité qui naît de la première missive et se continue jusqu'à la dernière ne laisse aucun doute sur la sincérité du bon capucin. On voit aussi en quelle estime

il tenait son correspondant et l'on verra rarement un vieil érudit consulter avec tant de condescendance un jeune historien, soumettre ses écrits à sa critique et accepter avec bienveillance et affabilité ses observations. Si l'entourage immédiat de Grandidier (1) n'a pas toujours su apprécier son mérite ou a cédé à une mesquine jalousie, les lettres de Perreciot, du P. Dunand, l'admission de Grandidier dans de nombreuses sociétés savantes étrangères, où sa candidature était préférée à celle de savants illustres, font bien voir le cas que l'on faisait de sa science hors de son pays.

C'est une bonne fortune pour nous d'avoir pu mettre au jour cette correspondance (2) qui apporte des documents nouveaux et intéressants d'une part sur la biographie de notre illustre historien alsacien, d'autre part sur l'histoire ancienne de l'Alsace et de la Franche-Comté, ces deux provinces sœurs issues toutes deux de l'antique Séquanaise (3).

I

Le P. Dunand à Grandidier.

A Auxonne, le 14 août 1778.

Monsieur,

Votre amour pour les lettres inspire la confiance, vos ouvrages l'ordonnent. Ainsi le pensais-je sur l'annonce, trop légèrement esquissée dans les journaux, de votre Histoire de l'Église de Strasbourg (4). Aussitôt je désirai de la connaître, et je m'en occupais lorsque les circonstances ont ramené ici M. de la Sa-

(1) Nous n'avons pas besoin de faire connaître Grandidier à nos lecteurs : à plusieurs reprises déjà (Années 1877-79 et 1896) il a été question dans les bulletins de la Société d'Émulation de l'illustre historien alsacien, d'origine belfortaine comme on l'a dit.

(2) Les lettres du P. Dunand font partie de la collection de M. Henri Wilhelm à laquelle nous avons déjà fait des emprunts pour d'autres *correspondants*. Quant aux lettres de Grandidier elles sont conservées à la Bibliothèque de Besançon où elles se trouvaient parmi les papiers du P. Dunand, ms. 620 (ancien).

(3) M. Jourdy, le savant et modeste bibliothécaire de la ville de Gray, voudra bien accepter ici nos remerciements pour le secours qu'il nous a donné en nous facilitant la recherche des sources et la matière de nos annotations.

(4) Un des ouvrages les plus considérables de Grandidier. Deux volumes seulement parurent du vivant de l'auteur, les autres ont été édités par M. Liblin, sous le titre d'*Œuvres inédites de Grandidier*.

lette, capitaine du corps royal d'artillerie en résidence dans cette ville. Il m'a étonné sur l'étendue de vos lumières, sur votre précocité et surtout sur votre activité. J'avais cru jusqu'ici avec le célèbre P. Hardouin qu'il fallait avoir 50 ans pour écrire l'histoire. Cicéron (De legibus, l. 1.) n'avait appris que *historia nec institui potest, nisi præparato otio, nec exiguo tempore absolvi*. Vous me persuadez le contraire, d'après l'abbé Louis Moréri et quelques autres. En seriez-vous moins l'objet de ma profonde admiration ? Je vous avoue qu'à 22 ans avoir si bien mérité des muses, vous ne pouvez en être que le nourrisson prédestiné et chéri. Aussi quelle estime, quelle vénération n'avez-vous pas inspirées, Monsieur, à ceux qui ont l'honneur de vous connaître ! M. de La Salette est le second qui m'en ait parlé avec toute l'effusion du sentiment. Il est sincèrement mortifié de n'avoir pu vous exprimer, avant son départ, ses regrets et l'avantage de porter partout avec lui votre image et le vœu de lui rendre le culte de son cœur. Il n'est pas moins affligé s'il ne vous a pas remis une feuille concernant la Société de Hesse-Hombourg (1) ; il croit savoir que M. Turckheim en a une ou deux et que ce Monsieur se fera un mérite de vous les communiquer. Cet officier m'a parlé de votre Société patriotique, de son objet, de ses dispositions, sur un ton qui m'a remué l'âme et fait vivement palpiter mon émulation. Etendre les connaissances, propager les sciences, servir l'humanité, être utile à tous, ne distinguer ni le Scythe, ni le Grec, ni le Barbare ; faire au moins de l'Europe une famille qui, réunie à un seul et même foyer, vienne y déposer ses préjugés, ses erreurs, ses superstitions, pour s'aimer mutuellement dans tous ses membres, s'instruire, agrandir son âme et dorer la vie, c'est, monsieur, le vœu de la Divinité même ou s'associer avec elle, et le plus précieux des projets utiles à la société. Oserais-je y solliciter une place ? Mon état n'a pu que resserrer davantage les liens qui m'ont attaché en naissant à la patrie, *omne solum forti patria est, sicut*

(1) La Société patriotique de Hesse-Hombourg, pour l'encouragement des connaissances et des mœurs, à laquelle Grandidier recrutait des adhérents (Cfr. ses lettres à Oberlin, à Droz, à Maret, etc.), avait l'ambition de réunir tous les amis de l'humanité. On voit ce qu'en dit le P. Dunand. Le fondateur de cette compagnie était un M. Paradis, dont il sera question plus loin, et qui est sans doute le même que l'auteur du *Traité élémentaire de morale et de bonheur* qui parut vers cette époque. Tout cela sent bien son dix-huitième siècle.

Grandidier eut le titre de « secrétaire perpétuel », puis de « directeur du grand comité d'Alsace ».

piscibus æquor. J'ai l'honneur d'être depuis cinq ans de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Besançon. *Immior studiis senescoque amore sciendi* ; depuis des années, je m'occupe de l'histoire du Comté de Bourgogne dans toute son ancienne étendue. J'ai étudié celle de votre province dans le P. Laguille et dans Schœpflin, surtout sous les Gaulois et sous les Romains. Seraient-ce là des titres propres à mériter la haute distinction que je cherche ? Voyez, je vous supplie, prenez mon signalement et ma dimension ; vous savez respecter la foi que vous devez aux muses et à la Société de Hesse Hombourg, et vous prononcerez sur mes instances avec cette sagacité et ce discernement qui ne permettent pas de se tromper.

Mais ma confiance s'accroît. Je désirerais de connaître les limites de votre diocèse au levant. Je voudrais former sur ma carte d'Alsace (1)... qui put distinguer parfaitement les diocèses de Bâle et de Besançon.... J'ai toujours pensé que la partie de la Haute et même une partie de la Basse dans ce qui dépend du diocèse de Bâle, avait été de la province Séquanais avant César et sous les Gaulois, que les Séquanais donnèrent cette partie, qui formait un tiers de leur province, aux Germains commandés par Arioviste (2) ; que César après la défaite de ceux-ci donna ce même terrain aux Triboques, et que ce pays qui ne reentra plus aux Séquanais, a fait dès lors cette partie de votre province qui est encore aujourd'hui du diocèse de Bâle et dont je voudrais connaître la juste étendue, soit dans sa longueur, soit dans sa largeur. Vous savez que Strabon nous apprend que les Triboques furent en effet transférés : *post Helvetios ad Rhenum sunt Sequani et Mediomatrices in quibus Tribochi, gens germanica, à ex patria sua translati*. Ne vous semble-t-il pas que ce géographe place ces peuples dans les territoires respectifs des Séquanais et des Médiomatrices, en pays messin ? Aussi Dom Bouquet l'a-t-il entendu dans ce sens, puisque, dans sa table géographique, il assigne aux Triboques le même emplacement qui forme aujourd'hui les deux tiers de la province d'Al-

(1) Une déchirure du manuscrit empêche de lire le mot qui suit. De même une ligne plus loin.

(2) C'est l'opinion de la plupart des historiens alsaciens. On est moins d'accord sur le pays des Triboques. Cf. une dissertation de Schœpflin sur ce sujet, dans la *Revue d'Alsace*, 1873, p. 37.

sace : *Triboci*, dit cet auteur, *gens germanica, in Sequanis et Mediomatricibus*. Je sais qu'une carte de votre diocèse, si elle a été bien faite, suffirait pour m'instruire. Daignez m'apprendre si elle existe, et comment je pourrai me la procurer. Aurai-je épuisé votre complaisance ? je n'en crois rien ; un savant de votre mérite permettra toujours à un littérateur de le consulter. Je suis même persuadé que vous voudrez bien agréer la reconnaissance et le respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

P. Joseph-Marie DUNAND,
gardien des capucins., etc...

P.-S. — Faites-moi la grâce de me marquer ce que coûte un exemplaire de votre Histoire en brochure.

II

Grandidier au P. Dunand.

Du château de Saverne, ce 21 d'Auguste 1778.

Mon Révérend Père,

Je suis bien reconnaissant à M. de la Salette de m'avoir procuré votre connaissance et l'aimable lettre dont vous m'avez honoré le 14 de ce mois. Je m'empresse de répondre à tout ce que vous m'y dites de flatteur. Vous pensez trop avantageusement sur mon compte. J'aime les lettres et le travail ; j'estime surtout ceux qui comme vous, mon Révérend Père, font honneur par leurs talents à leur ordre et à leur patrie. Mais je sais m'appliquer le mot de Tacite : *Magis extra vitia quam cum virtutibus*. Je ne me crois pas ignorant, mais je me crois encore moins savant et habile. D'ailleurs je suis dans un âge où je ne dois cesser d'apprendre et où les conseils sont même utiles à l'amour propre.

Vos talents, mon Révérend Père, qui me sont déjà connus par des pièces dont m'avait gratifié M. Droz (1) ; votre association à l'Académie de Besançon, vos travaux utiles pour le bien et la gloire de votre province, etc., sont des motifs bien puissants

(1) Sur ce savant conseiller au parlement de Besançon et secrétaire perpétuel de l'académie de cette ville, cf. *Les Correspondants de Grandidier*, n° III, par l'abbé Louvot.

pour engager la Société patriotique de Hesse-Hombourg de vous recevoir au nombre de ses membres. Je les ai fait valoir dans la lettre que je viens de lui écrire en conséquence, et je ne doute pas qu'en se rendant à mes vœux, elle ne tardera pas de me faire passer le diplôme d'association que je lui ai demandé, et récompensera ainsi le zèle que vous lui témoignez de lui être particulièrement attaché. Celui que j'ai de vous obliger, m'a inspiré une autre idée et j'ose espérer que vous ne la désapprouverez pas. Le landgrave de Hesse-Cassel vient d'établir à Cassel une académie d'antiquités. L'institut en deviendra très utile et très célèbre par les membres qui le composent. Je viens de vous y proposer pour membre honoraire. L'étude particulière que vous faites des antiquités du comté de Bourgogne m'a autorisé à faire cette demande pour vous. Tout s'y traite d'ailleurs en français. Il n'y a qu'un obstacle que je pourrai y rencontrer, mais l'académie de Besançon a déjà levé cet obstacle en vous adoptant dans le nombre de ses membres, et j'ai fortement recommandé l'affaire à M. le marquis de Luchet, secrétaire perpétuel de l'académie de Hesse-Cassel. J'attends l'heureuse issue de mes deux demandes pour vous en instruire aussitôt.

Quant à la question que vous me faites sur l'étendue de la province Séquanaise, je m'en réfère à M. Schœpflin qui a traité cette matière dans son premier volume de *l'Alsatia illustrata*. Je suis d'ailleurs persuadé que toute cette partie de la Haute-Alsace qui est encore aujourd'hui du diocèse de Besançon, faisait autrefois partie du pays des Séquanais. J'en dis quelque chose dans ma dissertation du christianisme en Alsace qui se trouve en tête du premier volume de l'Histoire de l'Eglise de Strasbourg. Ma troisième dissertation sur l'authenticité du synode de Cologne tenu en 346 prouve l'existence de Panchaire évêque de Besançon en ce tems-là. Elle servira aussi à ceux qui voudront travailler au prix que votre académie a proposé pour l'année 1779 ou 80. Je pourrai répondre plus en détail à votre demande à mon retour à Strasbourg : je n'ai pas ici, à la campagne, les livres nécessaires pour l'examiner au long et y donner une réponse satisfaisante. Nous n'avons pas encore une carte du diocèse de Strasbourg. Je pourrai un jour la donner divisée en archidiaconés et chapitres ruraux, si je trouve un graveur qui voulut bien s'en charger.

Je recevrai toujours avec plaisir et avec reconnaissance les nouvelles dont vous voudrez bien m'honorer. Je vous prierai de m'adresser vos lettres et paquets sous le couvert de l'intendance de cette façon :

1^{re} enveloppe fermée avec un peu de cire et sans être cachetée. Ecrire au-dessus de l'endroit où l'on place d'ordinaire le cachet : à *M. l'abbé Grandidier, au palais épiscopal, à Strasbourg.*

2^{me} enveloppe, cachetée à cire avec l'adresse : à *M. Chaumont de la Galaizière, intendant d'Alsace, en son hôtel à Strasbourg.*

Chaque volume de l'Histoire de l'Eglise de Strasbourg revient en brochure à neuf livres 12 sols pour ceux qui n'ont pas souscrit, à six livres 12 sols pour ceux qui ont souscrit. Il forme un grand in-4^o de 600 pages. La souscription est fermée depuis près d'un an. Cependant si vous désirez souscrire, je vous le livrerai encore au prix de la souscription, qui ne se paie pas d'avance, mais à mesure que les volumes paraissent. Le second volume paraîtra au mois prochain. Ainsi si vous le voulez je vous ferai passer le premier et le second au prix marqué de la souscription. Marquez-moi seulement par quelle voie je dois vous les faire parvenir, et comment je pourrai vous adresser les lettres qui ne sont pas simples, ainsi que les diplômes que j'attends pour vous. Si vous connaissez quelqu'un à l'intendance de Besançon je pourrai les faire passer sans frais jusqu'en cette ville.

Mes amitiés à M. de la Salette qui est donc maintenant employé à Auxonne. Je lui suis bien redevable d'avoir bien voulu vous parler de moi : je n'en vaud guère la peine si ce n'est par les sentiments du cœur. Celui-ci vous est entièrement dévoué et m'inspire l'hommage de l'attachement respectueux avec lequel je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé GRANDIDIER,

*Historiographe et archiciste de l'évêché de
Strasbourg, etc.*

III

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 6 septembre 1778.

Monsieur,

J'ignorais l'honneur que m'avait fait M. Droz de vous avoir communiqué quelques uns de mes faibles essais. Vous auraient-ils servi ? Je n'ose le croire. J'ai cependant le désir le plus réel de vous être utile. Ce sentiment, je l'ai à l'égard de tout littérateur, et je suis pleinement satisfait lorsqu'ils jouissent avec moi de mes collections (1). Je voudrais bien que vous prissiez cet aveu pour une invitation expresse de fouiller dans mon cabinet avec autant de confiance que dans votre porte-feuille : ce serait pour moi la plus douce consolation.

Vous doublez le bienfait que j'avais pris la liberté de vous demander et j'en suis pénétré de la plus vive reconnaissance. Je ne connaissais point le nouvel établissement de Hesse-Cassel, et vous m'avez prévenu. Votre démarche à ce sujet ne peut m'être plus sensible. Si vous recevez ces deux diplômes, je vous prie de me les faire parvenir successivement et par deux différentes postes, sous mon adresse dûment croisée. J'ai peine à croire que les directeurs de poste me chicanent le volume que ce pli pourrait faire. En tout cas s'il est taxé, je ferai payer et tout sera fini. Il en est tout autre de l'envoi de vos deux brochures, et j'ignore comment je pourrai me les procurer. Je voudrais profiter du bénéfice que vous avez la bonté de m'accorder. Je ne connais personne à l'intendance de Besançon. Je penserais que je dois attendre le retour de M. Droz, notre secrétaire perpétuel, sur la fin de novembre prochain. Je verrai alors ce qu'il pourra faire pour moi à l'intendance, et j'aurai l'honneur de vous en donner avis. J'essaierai même, vers le 20 du mois prochain, de terminer cette affaire avec M. le commissaire des guerres de Besançon, qui se rendra alors ici pour la revue du corps royal. Je lui en parlerai et s'il peut me servir à l'intendance j'agirai. Jaloux de vous lire, il y a un an et plus que les journaux m'en ont donné l'envie. Il me semble qu'une carte de l'évêché

(1) Une bonne partie des documents recueillis par le P. Dunand est conservée à la Bibliothèque de Besançon. Voyez l'état de ses collections que nous publions à la fin de cette correspondance.

de Strasbourg, divisé en archidiaconés, était essentielle à la tête de votre ouvrage, et les savants l'eussent vue avec un vrai plaisir. Vous aurez sans doute un volume de pièces justificatives, avec un glossaire en marge (1). Ce sera une partie très précieuse et je la verrai avec le plus vif intérêt. C'est spécialement aux diplômes que je m'attache et je leur dois beaucoup. Je ne serai pas moins avide de démêler ce qui concerne l'ancienne liturgie, science qui n'est pas assez connue parmi nous. Serait-il possible que nous ignorerions toujours ce qu'elle était avant Charlemagne ou du moins que nous la connaissions si peu ? en vain l'Eglise de Besançon prétend-elle d'avoir un rituel du IV^e siècle : en le lisant on aperçoit bientôt qu'il est du XI^e et on croit voir qu'il a été retouché plus tard.

J'ose espérer que de retour à Strasbourg vous voudrez bien m'éclairer sur les limites de votre diocèse au levant et au midi, conformément à ce que j'ai eu l'honneur de vous demander par ma dernière. Ma confiance vous dira peut-être combien je désire de mériter la vôtre. Je m'en crois digne par le zèle que j'aurai toujours à vous persuader que ma reconnaissance est aussi réelle que le respect avec lequel je suis, Monsieur. ...etc...

P. Jos.-Mar. DUNAND,

Cap. gard.

IV

Grandidier à Dunand.

A Saverne, ce 14 septembre 1778.

Mon Révérend Père,

Vous recevrez par l'ordinaire prochain le diplôme de la Société patriotique de Hesse-Hombourg dont j'ai fait la demande en votre nom. Elle est très honorée de vous posséder pour membre et elle ose espérer que vous enrichirez de temps en temps ses mémoires du fruit de votre travail. Il me reste à vous envoyer ses statuts et ses nouveaux règlements ; indiquez-moi la façon

(1) Les nombreuses pièces justificatives que Grandidier a annexées à ses œuvres historiques, constituent en effet un des fonds diplomatiques les plus importants pour l'histoire, d'autant plus que la plupart des originaux sont aujourd'hui perdus.

de vous les faire passer. Adressez-moi aussi une lettre de remerciements pour la Société patriotique que je lui ferai parvenir. Joignez-y vos dissertations imprimées, en en faisant hommage à la Société. Si elles ne forment pas un gros paquet, vous pouvez me les envoyer par la voie de l'intendance que je vous ai indiquée, en prenant toutes les précautions pour qu'on ne découvre pas à la poste la sous-enveloppe qui est à mon adresse.

J'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois. Je suis très sensible à ce que vous m'y dites de flatteur et aux offres gracieuses que vous m'y faites. Vos conseils et vos lumières me seront toujours très utiles, et j'en profiterai avec plaisir lorsque vous voudrez bien me mettre à même de pouvoir m'en servir.

Je pense comme vous sur l'utilité et la nécessité des diplômes dans l'histoire. Chaque volume de celle de l'Eglise de Strasbourg renferme un recueil de pièces justificatives qui forment le tiers du tome. Ces pièces justificatives sont toutes accompagnées de notes historiques, géographiques, généalogiques et critiques, tant pour expliquer les noms *exotiques* que les mots anciens des endroits. Le premier tome qui s'étend jusqu'à l'an 817 renferme, outre le corps historique et les pièces justificatives du siècle mérovingien, quatre dissertations particulières : la première sur l'établissement du christianisme en Alsace et dans les provinces voisines, la seconde sur l'apostolat de saint Materne et la troisième sur l'authenticité du synode de Cologne tenu en 346. La quatrième discute différents faux diplômes des archives d'Alsace qu'on a regardés comme vrais et authentiques.

Le second volume qui paraîtra encore dans ce mois, renferme le corps historique pendant le IX^e et le X^e siècle, les pièces justificatives depuis Pépin jusqu'à la fin des rois de la seconde race et deux dissertations particulières, dont l'une discute encore les faux diplômes et l'autre renferme un mémoire sur l'état municipal de la ville de Strasbourg sous le gouvernement de ses évêques-comtes.

Je joins au diplôme que je vous adresse les limites du diocèse de Strasbourg que vous me demandez avec un (1) prospectus de mon ouvrage.

Rendez justice, mon Révérend Père, à toute l'expression du zèle et de l'attachement que je vous ai voué. Croyez à mes sen-

(1) Mot déchiré.

timens inaltérables que m'inspirent votre mérite, vos talents et plus encore votre cœur. Le mien est fait pour en sentir tout le prix et recevez-en l'hommage pur et sincère que vous offre sans façon le plus vrai et le plus tendre de vos serviteurs.

Vale et amentem te dilige.

L'Abbé GRANDIDIER.

V

Dunand à Grandidier.

A Auxonne, ce 28 septembre 1778.

Monsieur,

Je dois à votre amour pour les lettres, aux bontés mêmes dont vous m'honorez, le diplôme que je viens de recevoir. Que d'obligations je contracte aujourd'hui avec vous, avec la Société patriotique de Hesse-Hombourg ! qu'elles sont chères à mon cœur ! Comment pourrai-je vous exprimer ma sensibilité, et en particulier celle dont je suis pénétré pour l'esprit de vos statuts. Je viens de les lire, avec cette admiration qu'inspire la sagesse qui les a dictés, avec cette volupté que l'on goûte à la vue du bien qu'ils proposent ; avec ce ravissement qui saisit l'âme, l'élève et l'agrandit, lorsqu'on aperçoit des moyens aussi sûrs, aussi puissants que ceux qui se trouvent dans vos réglemens, pour ne faire de l'Europe entière qu'un esprit, qu'un cœur, qu'une famille. Ce moment si précieux à l'humanité puisse-t-il s'avancer aussi rapidement que le vœu que l'on forme et que l'on puise à la lecture de ce que je crois devoir appeler le code de la bienfaisance. Il est votre ouvrage en partie, il est celui des illustres confrères auxquels j'ai l'honneur d'appartenir ; et j'oserai le regarder bientôt comme le mien propre, si j'ai le bonheur de justifier votre choix. Bien résolu d'en faire chaque jour le foyer de mon émulation, il me sera permis sans doute de prétendre au bonheur de soutenir les démarches que vous avez faites en ma faveur. Porter avec dignité le nom si doux de votre confrère, en remplir constamment les devoirs, telle est la voie sûre de vous rendre sentiment pour sentiment ; telle est évidemment la source qui doit désormais abreuver mon cœur et le rendre heureux. Mais si je me sens quelques ressources

pour satisfaire par là à la dette principale de votre société, je deviens timide et je m'effraie à la vue de la masse infinie de lumières et de talents que vous réunissez. C'est à la vérité un coup de fortune pour moi. *Non est parva scientia, scienti congiungi*, dit saint Augustin. Cependant je suis inquiet et je souffre, lorsque je pense à ma médiocrité. Vous verrez par l'état ci-joint de mes collections (1) ce que je suis, ce que je peux ; vous y aurez égard et vous voudrez bien vous rappeler que, si je n'ai presque rien encore d'imprimé, c'est que les moyens m'ont toujours manqué à cet effet, que la voie de la souscription ne m'a jamais plu et que celle de la soumission déplaît aux imprimeurs de province.

Je vous adresse sous cachet volant ma lettre de remerciement à la Société. Voyez-la, je vous supplie, donnez-vous ensuite la peine de la fermer et de la faire passer. M. de la Salette m'a conseillé d'écrire à M. Paradis, et je vous envoie de même cette lettre. Vous voudrez bien la lire, la cacheter et lui donner cours. Vous verrez s'il convient que vous lui fassiez passer l'état de mes collections, après en avoir tiré copie, si vous croyez devoir vous en servir. Je me propose de vous adresser sur la fin du mois de novembre prochain, sous le pli de M. l'Intendant d'Alsace, avec toutes les précautions qui conviennent, un mémoire historique (2) qui a pour objet de prouver que les Gaulois et les Germains n'avaient point de villes avant César (3) que ce qu'il appelle *oppidum* dans ses commentaires, et si rarement *urbs*, n'était qu'un lieu d'asile et de retraite dans les temps de guerre, pour les femmes, les vieillards, les infirmes et les enfants, pour le canton lui-même après un échec ; qu'il paraît que ces lieux étaient respectés entre ces peuples, qu'ils ne s'y attaquaient point, que de là est venu ou ce qui explique le texte de cet auteur qui prétend que les Gaulois ignoraient l'art de faire un siège, tandis que plus de 4 siècles auparavant, ils avaient fait celui de Rome ; que ces lieux d'asile en temps de guerre étaient alors

(1) Cet *Etat* se trouvait joint aux lettres du P. Dunand ; nous le donnons ci-après.

(2) Ce *Mémoire historique et critique sur cette question : les Gaulois avaient-ils des villes avant les Romains et quels étaient les caractères propres de ces villes*, 32 pages, in-4° manus., se trouve joint également aux lettres du P. Dunand dans le manus. de M. Wilhelm ; on trouve exposée dans ces lettres la substance du mémoire. On verra plus loin qu'il a été imprimé dans les mémoires de l'Académie de Cassel.

(3) Cette opinion a été soutenue par DuLaure et réfutée par Golbéry. Cf. sur ce sujet : *Revue d'Alsace*, 1853, p. 45 ; 1872, p. 22 ; 1873, p. 37 et 1875, p. 374.

habités et déserts pendant la paix ; que les Romains ont les premiers appris aux Gaulois à demeurer dans des villes, que cet usage prit beaucoup plus tard en Allemagne, que d'abord nos villes ne furent habitées que par des hommes errants, etc., excepté néanmoins les officiers romains préposés à toutes les parties du gouvernement, que le reste de la nation demeurerait dans son bien, *in suo manso* ...etc... etc...

Je quitte M. le commissaire des guerres qui m'a fait apercevoir que l'intendance de Besançon ne pouvait se charger de l'envoi d'un ou de plusieurs volumes in-4°. M. de la Salette m'a présenté une réflexion, ou plutôt un moyen plus facile de me faire parvenir votre ouvrage franc de port. Ce serait l'occasion de quelqu'officier allant en semestre et passant par Besançon. Alors lui remettre un ou deux volumes brochés, dûment enveloppés sous l'adresse du sieur Dunand, greffier au présidial de Besançon, grande rue, vis-à-vis des Grands Carmes à Besançon. Vous me marquerez, s'il vous plait, par quelle voie je pourrai vous faire passer le montant.

Soyez, je vous supplie, mon guide et mon étoile dans la carrière que vous venez de m'ouvrir. Né sensible, j'ai lu avec attendrissement les dernières lignes de votre lettre du 14 de ce mois. Mon retour ne peut être ni plus tendre, ni plus sincère. Je vous imite, sans façon, mais avec effusion d'âme je vous dirai

Servus tuus sum ego

Le P. DUNAND.

M. de La Salette va partir pour Grenoble et il vous fait ses tendres remerciements. Il présume que l'an prochain, il rentrera dans le régiment de Grenoble, et qu'il aura le plaisir de vous revoir. Il vous prie de demander à M. Turckheim s'il aurait reçu une de ses lettres, de me le marquer afin que je puisse le lui marquer. Il se joint à moi pour vous demander l'admission de M. Lombard, né à Strasbourg, professeur royal de l'école d'artillerie en cette ville, membre de l'académie royale des sciences de la ville de Metz, homme d'un mérite reconnu pour le cœur et pour les lumières. Il y a bientôt 20 ans qu'il demeure ici, il était auparavant à Metz, avec le même titre que celui qu'il remplit ici avec distinction.

Vos preuves du concile de Cologne doivent intéresser, et faire taire enfin ceux qui le rejettent. C'est un vrai malheur de n'en

avoir aucun canon. Il nous apprendrait peut-être bien des choses de cette liturgie gallicane qui était propre à nos églises et que Charlemagne a eu si grand tort de supprimer. Que de rapports ne devons-nous pas avoir alors avec l'Eglise grecque ! nous les perdîmes bientôt après, mais nous dûmes, malgré notre correspondance avec Rome, en conserver des traits, qui conservés nous auraient rappelé l'état primitif de nos Eglises ou la suite de leur établissement. *Omnia secum vertit volatile tempus.*

Vous ne me parlez plus de l'Académie de Hesse-Cassel. Si M. le marquis de Luchet hésitait sur ma nomination, je respecterais sa délicatesse et je n'en serais pas moins sensible à votre générosité.

Apprenez-moi, je vous prie, si le Journal du Nord parle de vos séances académiques et des ouvrages même manuscrits qui y sont lus. J'adresse ma lettre à la Société et celle de M. Paradis et l'état de mes collections sous le pli de ce Monsieur

Je vous remercie de tout mon cœur de vos limites, mais elles me paraissent trop générales pour m'en servir. Je voudrais prouver que chez les Gaulois l'asile capital était rigoureusement au milieu de la nation, que Besançon était à 42 lieues de Lyon qui est à son extrémité au midi, à 42 lieues de la pointe la plus reculée de ses limites au levant, à 9 lieues de la Saône au couchant, à 9 lieues du mont Jura au levant, qui sont ses limites anciennes et connues. Il n'y a que la distance de la pointe au levant que je ne peux encore saisir et connaître (1).

VI

Grandidier à Dunand.

A Saverne, ce 6 octobre 1778.

Vous recevrez, mon Révérend Père, par le prochain ordinaire votre diplôme de la Société des Antiquaires de Hesse-Cassel, dont vous devenez membre honoraire, et que vient de m'adresser M. le marquis de Luchet. Votre nomination est une espèce de contravention aux statuts académiques qui excluent tous les

(1) La distance de Besançon à Bergheim près de la limite des Séquanais et des Médiomatriciens est d'environ 40 lieues par les routes les plus directes.

corps religieux de l'ordre de St-François (1). Mais votre mérite méritait bien une exception. Vous pourrez me faire passer vos deux lettres de remerciements, l'une pour M. le marquis de Luchet, l'autre pour la Société des antiquités. Vous ne ferez pas mal de dire un mot dans la dernière sur le zèle de M. le landgrave de Hesse-Cassel pour le progrès des lettres et des sciences : car ces lettres de remerciements se lisent toutes en séance et en présence de M. le landgrave.

J'ai envoyé, il y a quinze jours, à M. Droz de Besançon un petit paquet à votre adresse renfermant les anciens et les nouveaux statuts de la Société patriotique. Ecrivez à M. Dunand, greffier au présidial, votre parent, qu'il le fasse retirer des mains de M. Droz s'il est de retour de St-Claude.

J'ai aussi reçu votre lettre du 28 du mois passé, avec les deux incluses pour Hombourg-ès-monts, auxquelles je donnerai cours. J'y enverrai ainsi qu'à Cassel, l'état de vos collections littéraires.

Vous ne me devez aucune reconnaissance, mon Révérend Père : je vous en dois plutôt une pour la confiance que vous avez bien voulu me témoigner. Je me félicite d'avoir pu obliger un littérateur estimable et cela me fait plaisir.

J'ai lu avec attention l'état de vos collections ; dans cet état j'ai trouvé un recueil de plusieurs diplômes et de quantité de chartes. Vous avez certainement dans ce recueil quelques titres qui ont rapport à l'Alsace ou à l'évêché de Strasbourg. Je vous prierai de m'en donner des copies. J'ai à Strasbourg quelques pièces concernant les archevêques de Besançon : je vous les enverrai à mon retour. Ne pourriez-vous pas me faire avoir un état exact des paroisses d'Alsace soumises à la juridiction spirituelle du diocèse de Besançon (2) ?

Vous avez dans votre province des sujets bien estimables, tels que le P. Prudent (3) et le P. Chrysologue de

(1) C'était un effet sans doute du peu d'estime que l'on portait à l'humble ordre des capucins, recruté surtout dans les rangs du peuple et des anciens soldats. Ce n'était cependant pas un des moins instruits et l'on peut dire que sous ce rapport il était, au 18^e siècle, des plus florissants tandis que bien d'autres ordres étaient plutôt en décadence.

(2) L'abbé Grandidier avait demandé la même chose à l'abbé Lambert secrétaire de l'archevêché de Besançon qui n'avait pu lui répondre. Cf. lettres de Droz dans la collection des *Correspondants*, III, p. 10.

(3) Le P. Prudent Vauchoz de Fauconney, vicaire provincial au couvent de Besançon est connu par plusieurs mémoires d'agriculture (*Mémoire sur l'aménagement des forêts en Franche-Comté ; Végétaux propres à remplacer les céréales*

Gy (1). Si ces deux pères désiraient entrer dans la Société patriotique, écrivez-le-moi et je m'en charge. Mais qu'ils aient l'un et l'autre l'attention de joindre un état de leurs collections et de leurs travaux littéraires.

Je lirai avec plaisir votre mémoire historique sur la vraie signification d'*oppidum* (sujet déjà traité en partie dans un mémoire de M. Gœtzmann couronné il y a quelques années à l'Académie de Metz). Si vous n'avez pas encore destiné ce mémoire à quelque usage, faites-en hommage à l'Académie des Antiquités de Hesse-Cassel qui va faire imprimer ses mémoires. Vous lui devez un tribut littéraire. Si vous croyez devoir suivre mon conseil, marquez-le dans la lettre de remerciements.

Mes amitiés à M. de La Salette : son ancien diplôme lui suffit jusqu'à la réception du nouveau qui lui sera expédié dans peu. Je réponds de l'admission de M. Lombard dans la Société patriotique : je le servirai avec d'autant plus de zèle que je me flatte beaucoup de pouvoir obliger un de mes compatriotes. Est-il originaire de Strasbourg ou en est-il seulement natif ?

Le Journal du Nord est particulièrement destiné à faire connaître les séances de la Société patriotique et les ouvrages de ses membres.

Rien n'égale les sentiments de tendre et inviolable attachement que vous a voué le plus fidèle de vos serviteurs.

L'abbé GRANDIDIER.

P.-S. — Savez-vous dans quel endroit de la Franche-Comté habite Madame la comtesse de Beauharnais ? Si vous en êtes instruit, marquez-le moi.

VII

Dunand à Grandidier.

A Auxonne, le 21 octobre 1778.

Monsieur,

Vous multipliez les époques flatteuses de ma vie, et il semble

dans les temps de disette ; Dissertation sur les causes et les remèdes à apporter à une maladie du vignoble (le pourridié). On a encore de lui des travaux de littérature, d'histoire, de théologie. Cf. abbé MOREY. Les capucins en Franche-Comté, p. 225.

(1) Le P. Chrysologue Andrey, né à Gy, était un physicien, géographe et géologue distingué. Dans la collection des *Correspondants de Grandidier*, le N° VII lui est consacré.

même que je vous ai confié ma meilleure façon d'exister. Inutilement votre générosité ne voudrait-elle pas croire à ce juste aveu. Le sens intime ne permit jamais de se tromper et c'est sous sa dictée que j'ai l'honneur de vous écrire.

Vous trouverez ci-jointes ma lettre de remerciement à la Société des antiquités de Hesse-Cassel et celle à M. le Marquis de Luchet. Voyez-les, je vous supplie, avec cette attention que vous devez aux nouvelles distinctions que vous m'avez procurées. Ne permettez pas qu'elles aient cours, si préalablement elles n'ont pas mérité votre approbation. C'est à cet effet que je les ai mises sous cachet volant. J'espère que vous me ferez la grâce de m'en accuser la réception.

Serez-vous longtemps encore à Saverne ? craignez-vous toujours pour Son Eminence Mgr le cardinal de Rohan ? (1) je vois avec complaisance que votre mérite vous assure de droit une continuation de protection de la part de son successeur.

Je ne sais si effectivement M. Droz est de retour de St-Claude. Je viens d'en écrire à mon neveu Dunand, greffier au présidial. Je suis même obligé d'aller passer quelques jours chez un seigneur pour lui faire sur titres un mémoire généalogique et le mettre en forme probante (1). Je demeurerai six jours à faire cette opération.

Je compte sur vos bontés à faire passer à Hesse-Cassel un état de mes collections.

Comme je me suis toujours renfermé pour mes notes dans l'histoire du comté de Bourgogne, je ne crois pas que je puisse trouver dans la collection de mes chartes quelque pièce qui puisse intéresser votre objet. Je les compulsurai néanmoins, trop heureux si je puis réussir à vous prouver le pacte éternel que j'ai fait de vous servir dans toutes les occasions. Je verrai avec le plus grand plaisir les pièces que vous avez sur nos archevêques de Besançon. Elles pourront sans doute me remettre mieux sur les voies, car je ne vous dissimule pas qu'il y a du désordre dans mes écrits et que je ne peux rendre compte au

(1) Louis-Constantin de Rohan qui mourut en 1779 ; on verra plus loin que son successeur Louis-René-Edouard de Rohan-Guéméné ne continua pas à Grandidier la protection qu'espérait le P. Dunand.

(2) Il s'agit sans doute d'un de ces nombreux mémoires que l'on établit à l'occasion des lois éditées sur le port des armoiries et des titres nobilitaires ou pour l'admission de certains canonicats ou ordres nobles. On verra dans l'état des ouvrages du P. Dunand qu'il avait recueilli un grand nombre de notes sur les questions généalogiques et les familles nobles de la province.

juste de mes collections. Ce qu'il y a de vrai, c'est que j'ai plus de 20 rames de papier écrites et minutées. Je crois avoir oublié de vous dire que j'ai en 2 vol. in-12 et manuscrits une réponse critique contre la prétendue antiquité de la ville de Dôle et qu'elle n'est par conséquent ni le Dittatum de Ptolemée ni le Dubris des tables de Peutinger (1).

Vous savez sans doute que le P. Chrysologue de Gy a quitté la Franche-Comté et qu'il s'est affilié à la province de Paris. Il demeure au couvent de St-Honoré. Je le tâterai à mon retour, et j'aurai l'honneur de vous parler du P. Prudent dans quelque temps d'ici.

Je ne pourrai guère vous envoyer mon mémoire sur la vraie signification d'oppidum (2) que par feuilles ; car il sera long. Croyez-vous qu'il ne serait point honnête de tirer de chacun de mes mémoires trois copies, une pour Hombourg, la 2^e pour Hesse-Cassel et la 3^e pour Besançon ? j'ai toujours cru que cela pouvait se faire, et je vous avoue que je le désire d'autant plus que le ministère s'empare des deux tiers de mes moments. Faites-moi la grâce de me répondre sur cet article.

J'ai écrit pour connaître le domicile de Madame la comtesse de Beauharnais..

M. de la Salette est parti depuis 8 jours pour aller passer son semestre à Grenoble. Il espère beaucoup d'avoir le plaisir de vous revoir au mois de mai prochain, sous le titre de capitaine en pied au régiment de Grenoble.

M. Lombard est originaire messin et natif de Strasbourg. Il est fort occupé d'un déménagement. Il désirerait que son admission dans la Société patriotique le laissât libre. Ce n'est pas qu'il ne travaille beaucoup ; il s'est fait de l'étude l'habitude la plus voluptueuse. Sa bibliothèque pour un particulier est bien choisie et même considérable. Sa réputation est entière, son cœur est excellent.

Je verrai avec un vrai plaisir les anciens et les nouveaux statuts. Dites-moi confidemment ce que vous aurez pensé de mes lettres et surtout croyez-moi dans le sentiment de la gratitude

(1) Réponse aux dissertations de M. Normand (D^r médecin à Dôle) sur l'antiquité de la ville de Dôle. Ouvrage conservé à la bibliothèque de Besançon. M. Normand tint compte des observations du P. Dunand dans un autre ouvrage historique sur la ville de Dôle.

(2) C'est le *Mémoire sur les villes gauloises* cité plus haut.

la plus sincère et avec toute la liberté dont vous me donnez un si bel exemple,

le plus attaché de vos serviteurs,
le Père J.-M. DUNAND.

VIII

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 8 novembre 1778.

Mon Révérend Père,

Je ne suis de retour ici que depuis quelque jours et j'y ai reçu votre lettre du 21 du mois passé. Les vendanges et les inondations m'ont arrêté plus de huit jours à une campagne à six lieues de Saverne. J'emploie mes premiers moments de tranquillité pour vous apprendre que j'ai envoyé à Hesse-Cassel et l'état de vos collections et vos deux lettres de remerciemens. Tout y sera aussi bien reçu que le méritent votre personne et vos talens.

La santé de M. le cardinal de Rohan nous cause toujours beaucoup d'allarmes, et quoiqu'il ait réchappé d'une maladie mortelle qui le conduisait au tombeau, son grand âge et le peu de ménagement qu'il prend pour sa santé nous font craindre une rechute plus terrible. On a fait pour lui dans son diocèse des prières publiques : elles ont cessé depuis huit jours.

Vous êtes le maître de m'envoyer par feuilles votre mémoire sur la vraie signification d'*oppidum*. Je le ferai même insérer si vous le désirez, dans la Bibliothèque du Nord. Vous me donnerez vos ordres sur cet objet.

Je viens de publier le second volume de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*.

Je finis à regret : mais mon séjour à la campagne m'a laissé dans ma correspondance quelques vides qu'il faut que je remplisse. Croyez, mon Révérend Père, que je chercherai toujours les occasions de pouvoir vous témoigner les sentimens du tendre et sincère attachement avec lequel je suis le plus dévoué de vos serviteurs.

L'abbé GRANDIDIER.

IX

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 11 décembre 1778.

Monsieur,

J'arrive bien tard ; mais qui pourrait ne pas dépendre des circonstances, j'ai obéi à celles qui m'ont entraîné, trop heureux si ce que je vous envoie peut vous dédommager. Les 8 pages minutées que vous trouverez ci-jointes sont environ le tiers de mon mémoire. Lisez-les je vous supplie, avec cette exactitude que vous devez à la littérature et aux sanctuaires des Muses où elles doivent paraître. Coupez, taillez, tranchez. Voilà toutes mes prétentions. M'instruire et être utile, s'il est possible, voilà mon *Amen*. Vous verrez que je n'ai aucune connaissance de l'ouvrage de M. Goëzmann sur la même matière. J'en connaissais cependant l'existence, mais je n'ai jamais eu le bonheur de le lire. Si vous croyez qu'il me serait utile, faites-moi savoir où je pourrai le trouver. J'espère de votre amour pour l'histoire que vous me marquerez franchement ce qui vous déplaît dans mon mémoire, et j'ai l'honneur de vous le dire une fois pour toutes, dans ce que je vous ferai passer désormais.

Faites-moi la grâce de ne rien envoyer au Journal du Nord. Non seulement je désirerais qu'avant tout vous eussiez ma pièce en son entier, mais encore de la voir dans le Journal encyclopédique, ou dans le Journal des savants (1) que je lis exactement ; il serait peut-être essentiel à sa perfection que j'aie pris conseil dans l'ouvrage de M. Goëzmann avant que de penser à la publication de ma pièce. Vos avis à ce sujet me feront le plus grand bien et je vous les demande avec cette confiance que vous m'avez vous-même inspirée. Je crains d'être indiscret. Cependant j'oserai vous prier de faire tirer copie de ce que je vous envoie afin que vous soyez dans le cas d'en envoyer une à Hesse-Hombourg et l'autre à Hesse-Cassel. Vous me rendrez un service

(1) Le *Journal encyclopédique*, rédigé par une société de gens de lettres fut imprimé à Liège de 1756 à 1759 et à Bouillon de 1766 à nov. 1793 ; il forme 288 volumes in-12. Le directeur était Pierre Rousseau, les collaborateurs, d'Alambert, Bret, Chamfort, Charpentier, le P. Pascal jésuite, Panckoucke, J.-J. Rousseau, Voltaire, etc., etc. Le *Journal des savants* dont le directeur était le sieur de Hédonville (Denis Sallo) a paru à Paris de 1765 à 1792, in-4°. Cf. BARBIER-QUÉRARD, *Dict. des ouvrages anonymes*.

d'autant plus réel que la copie ci-jointe est la quatrième que j'ai faite et que les transcriptions m'emportent beaucoup de temps. Je deviens si difficile sur ce qui sort de ma plume, que je ne suis jamais content de moi et que je fais rature sur rature.

Vous vous souviendrez, s'il vous plait, d'un exemplaire de votre ouvrage à l'adresse du sieur Dunand, mon neveu, greffier au présidial, grande rue, vis-à-vis les Grands Carmes, à Besançon ; mais faites en sorte qu'elle lui parvienne gratis, ou attendons encore. Tout devient difficile et cher, et il en faut moins pour dessécher les fonds d'un capucin.

On ignore absolument en Franche-Comté l'asile de Madame la comtesse de Beauharnais, et je l'ai inutilement cherché dans plusieurs de nos bailliages.

Je sais combien le sort de M. le Cardinal de Rohan intéresse le vôtre et son rétablissement m'a fait la plus vive sensation. Je n'ai garde de vous parler trop tôt de l'avenir, mais vous savez mieux que moi combien Monseigneur le Prince Louis mérite la réputation de seigneur bienfaisant, et de protecteur zélé des Muses. Je vous vois donc en lui un appui aussi solide qu'il sera zélé à vous rendre toute la justice qui vous est due. Donnez-moi, je vous prie, un mot d'avis de la réception de cet envoi et ne permettez pas que votre modestie épargne l'ouvrage que je mets exprès entre vos mains pour le porter à la perfection. Chacun a sa manière de voir et d'écrire, mais ce qui importe le plus c'est de donner les preuves les plus capables de déterminer une vérité historique. *Homo sum*. Je vous arrête et vous êtes pressé. Je vous laisse, mais soyez persuadé que je ne peux être avec un attachement plus sincère et plus tendre, Monsieur, etc.

P. J.-M. DUNAND, cap. gard.

P.-S. — Je ferai de mon mieux pour ne pas vous faire attendre mon second envoi, qui ne sera sûrement pas la fin de mon mémoire.

X

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 19 décembre 1778.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu avec plaisir la lettre dont vous m'avez honoré le 11

de ce mois. J'y ai trouvé insérée la partie de votre mémoire que vous avez bien voulu me communiquer. Je l'ai lu avec cet intérêt et cette attention que mérite tout ce qui sort de votre savante plume. Vos discussions sont lumineuses, vos vues neuves, vos preuves convaincantes. Ainsi recevez plutôt de ma part le tribut d'admiration que celui de remarques. Le jeune disciple, l'élève faible des antiquités ne doit pas instruire celui qui y est consommé comme vous. Vous avouerez, mon très révérend Père, que cela serait très peu décent. Mais, puisque vous le désirez, je fais quelques petites observations qui ne regardent pas le fond. Celui-ci est traité de la manière la plus satisfaisante. J'aurais désiré y trouver quelquefois des phrases moins longues. Vous citez souvent le Journal encyclopédique : ne vaudrait-il pas mieux citer les auteurs mêmes dont il donne l'extrait. Il ne faut pas franciser le mot de Beat Rhenan : il faut dire *Beatus Rhenanus*. D'ailleurs cet écrivain, un des plus estimables de son siècle, ne parle pas des villes celtiques, mais de celles qui s'élevèrent sous les rois de la première race à l'entour des églises et des monastères ; et dans ce sens, *Beatus Rhenanus* a raison.

Vos observations sur les jugemens rendus autrefois en plein air sont très vraies et très justes. En voici une nouvelle que vous pouvez peut-être employer. Avant que Strasbourg se forma en république, le prévôt épiscopal de cette ville rendait des jugemens en plein air sur la place attenante à l'église paroissiale de St-Martin. *Histoire de l'Eglise de Strasbourg, tom. 2, disser. 6, p. 99*. Encore aujourd'hui le serment annuel de la bourgeoisie se prête au magistrat en plein air sur la place de la cathédrale le mardi après les Rois. *Ibid. p. 96*.

Le mémoire de M. Goëzman est imprimé : mais il ne se trouve plus chez aucun libraire. L'Académie de Metz m'avait communiqué son mémoire manuscrit, Je l'ai lu mais je n'en ai pas été content et la matière y est traitée bien mincement. Il s'appuie même sur des fondemens faux ou décriés. Ainsi vous ne perdrez pas beaucoup, si vous ne l'avez pas.

J'aurais désiré bien sincèrement faire tirer les copies de votre mémoire que vous me demandez, mais cela m'est impossible surtout pour le présent. La variété de mes correspondances en France et en Allemagne, sur divers objets de théologie, histoire, belles-lettres et physique me laisse peu de temps de reste à moi et à mon copiste. Vous êtes chef d'une communauté nombreuse

de religieux, chez lesquels vous pouvez facilement trouver de pareilles ressources.

Je vous aurais déjà fait hommage de mon ouvrage si malheureusement je n'étais privé de ce plaisir par la raison que je n'ai plus à moi aucun exemplaire du premier volume. Si vous le voulez prendre chez le libraire au prix de la souscription, je pourrai facilement vous faire passer le second, dont il me reste encore des exemplaires et qui est à votre service.

La santé de M. le cardinal est encore très chancelante et son grand âge nous laisse peu d'espoir. Je perdrai dans lui un bon maître, mais je n'y perdrai rien pour mon état présent : le Prince-coadjuteur m'a toujours honoré de ses bontés et j'y peux compter assurément. D'ailleurs je suis à la veille d'entrer en possession d'un bénéfice de trois mille livres. Le chapitre de Haguenau est composé de douze chanoines. Le canonicat des douze qui viendra à mourir m'est assuré par brevet du Roi qui m'en a gratifié de son don de joyeux avènement.

Nous finissons une année qui a été bien heureuse pour moi puisqu'elle m'a procuré votre chère connaissance. Je chercherai toujours à cultiver votre amitié. Vous me la devez par les sentimens que je vous ai voués bien tendrement. Mes vœux et mes compliments pour la prochaine sont également sincères. Je me recommande à vos saintes prières, à vos saints sacrifices et à ceux de vos respectables confrères. Priez Dieu pour le plus affectionné de vos serviteurs.

L'abbé GRANDIDIER.

P.-S. — Vous me feriez plaisir de me communiquer les observations météorologiques d'Auxonne ou d'autres endroits de la Franche-Comté, si vous êtes à même de vous les procurer.

XI

Dunand à Grandidier.

Auxonne, ce 30 décembre 1778.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint mon second envoi. Continuez, je vous supplie, de me lire avec cette exactitude que vous devez à la perfection des lettres, avec cette bonté dont je connais tout le

prix. *Ingenui pudoris est fateri per quos profeceris*, cette maxime d'un ancien du bon vieux temps, est écrite dans mon cœur, et je ferai en sorte que vous l'y lisiez dans toutes les occasions. J'oserai néanmoins jouir avec vous de cette liberté honnête qui fait l'apanage des sujets de l'empire littéraire. Croiriez-vous que dans la longueur de mes phrases il ne s'y trouve pas une nuance d'idées qui autorise la licence ci-dessus ? ne serait-ce pas ce qu'on appelle un style plein et abondant ? ne serait-ce pas aussi une plénitude de choses ? Je suis docile, c'est là toute ma prétention, parlez à votre aise. *Loquere domine, audit servus tuus*.

Comment pourrais-je citer les auteurs analysés dans les journaux ? je ne les ai pas lus ; je ne pourrais en citer la page et quelquefois même le volume ; serais-je alors exact et vrai ? ce que je dois peut-être faire c'est d'ajouter *journal tel etc.*, après tel auteur sur tel ouvrage, ou après tel ouvrage de tel auteur. Alors cette citation serait bien longue. Comme on ne cite que pour l'utilité des savants qui sont en droit de vérifier ce qu'ils lisent, n'est-il pas plus commode pour eux de leur citer un ouvrage dix fois plus répandu que celui qui est analysé ?

Je croyais avoir adouci ce que j'ai dit de Beatus Rhenanus et je l'ai trouvé dans ma minute. Je ne le manquerai pas dans ma copie pour Hesse-Cassel.

J'ai toujours été si mal servi, lorsque j'ai fait copier mes originaux, quoique mis au net, que je suis réduit à tout faire par moi-même. Donnez-moi, s'il vous plaît, du temps et je satisferai à tout. J'ai, pour finir ma dissertation, encore quatre feuilles au moins à vous envoyer. Je suis sans feu, et souvent le froid m'arrache la plume de la main. Mais mon émulation en souffre davantage.

Je ne pense plus à M. Goëzman, et votre jugement me suffit ; je n'aime point les auteurs superficiels. M. Schœpflin m'a cependant effrayé plus d'une fois par son érudition.

Je prendrai avec empressement votre premier volume chez le libraire, marquez-moi, s'il vous plaît, si c'est à Paris, afin que j'écrive à cet effet. J'accepte avec la plus tendre reconnaissance votre second volume : et je vous prie de le faire parvenir à mon neveu Dunand sous l'adresse que je vous ai donnée ci-devant, à moins que vous n'aimiez mieux attendre l'impression de votre troisième volume, pour ne pas multiplier les envois. M. Paradis

m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre pleine de bontés et de sentiment. Elle était taxée 6 livres : je n'ai pu la retirer ; il m'a été cependant permis de l'ouvrir ; outre la lettre j'ai trouvé quatre ou cinq exemplaires du mémorial de l'Europe. Je l'ai copiée, après quoi j'ai rétabli le tout, pour être renvoyé au grand bureau de Paris, où ces sortes de paquets sont quelquefois déchargés et renvoyés, ou jetés au rebut. Ledit paquet n'était point croisé, et l'eût-il été, il était trop considérable pour passer en franchise (1) ; faites connaître, je vous prie ma juste sensibilité à M. Paradis.

Vous avez bien voulu me parler de quelques diplômes concernant notre église métropolitaine de Franche-Comté.

Vos occupations sont immenses, je le sais ; comme moi vous courez après le temps, et le temps vous manque ; mais serai-je indiscret, si je vous demandais une douzaine de lignes de ces titres par lettres ? Insensiblement j'aurais la copie entière, et je vous devrais beaucoup.

Vous savez combien les observations météorologiques sont assujétissantes et qu'il est bien difficile d'avoir à ce sujet l'exactitude de M. le curé de Montmorency (2). Je ne peux donc rien vous promettre, et soyez persuadé que je ne vous le dis qu'à regret.

Je vois avec la plus réelle satisfaction que la Providence a pourvu à votre sort, et que vous en êtes sûr. Puissiez-vous le voir amélioré, afin que vos jours n'étant pas morcelés par l'assistance au chœur vous soyez plus entier à l'étude. Alors la progression des idées se fera mieux, le travail sera plus facile, le public y gagnera beaucoup. Ce vœu n'est pas le seul. Je vous dois tous mes sentiments ; ce sont eux qui m'inspirent à l'autel et c'est sous leur dictée que je vous écris. Que vos succès et votre conservation remplissent donc vos désirs ! Les miens seront toujours de mériter votre amitié. Vous êtes sensible et vous appréciez celle avec laquelle je suis le plus fidèle de vos serviteurs.

P. J.-Marie DUNAND, etc.

(1) A lire ces lettres, on reste stupéfait de la difficulté qu'on éprouvait à la fin du siècle dernier encore pour se faire parvenir une correspondance et l'on n'ose plus trop récriminer contre les petits ennuis de la poste actuelle.

(2) Le savant P. Cotte, oratorien. Cf. *L'Oratoire et la Révolution* du P. In-gold, p. 61.

XII

Grandidier à Dunand.

Strasbourg, le 9 janvier 1779.

Mon très révérend Père,

Je ne cesse d'admirer votre érudition, vos recherches, vos profondes connaissances dans la suite du savant mémoire que vous m'avez fait parvenir par votre lettre du 30 décembre. Je l'ai lu avec tant d'attention que j'ai même osé y découvrir les plus légères fautes. On ne dit pas *forêt hercynie* mais forêt hercynienne, ou forêt noire. Vous vous servez au sujet de Cain du mot *expatriation* : ce mot n'est pas français, quoiqu'il mériterait de l'être (1). Vous citez la nouvelle Histoire de Provence : son auteur est le P. Papon de l'Oratoire (2). Ce que vous remarquez, dans une note, qu'on a souvent attribué aux anciens Gaulois des édifices dont les Romains ont été les véritables auteurs est très vrai. De même on a souvent pris pour des bâtimens romains des édifices qui ne durent le jour qu'à l'architecture française ou allemande du moyen-âge.

Il me tarde de voir votre dissertation particulière sur la situation de l'ancienne Amagetobrie, sur laquelle les critiques rapportent tant de différens sentimens que le P. Dunod, jésuite, la cherche même dans Porrentruy. Il me semble qu'elle existait plus probablement près de la petite ville de Pontaillier et du village de Broye dans un endroit qui porte encore aujourd'hui le nom de *Moigte de Broye* (3).

Le mot *Amagetobrig* est incontestablement celtique : il a à peu près la même signification que l'ancien *Brocomag* qui est aujourd'hui Brumath en Alsace. Les mots *brig*, *bra* et *bruch* signifient en langue celtique de la fange, d'où ce nom a été souvent appliqué aux endroits marécageux. *Bro* ou *bre* signifie aussi pays, selon Baxter et Baxhorn. Quant au mot *mag* je ne saurais être de votre avis. L'étymologie que vous en tirez est plutôt latine que celtique, et ce mot *mag* qu'on trouve d'ordi-

(1) Le mot *expatriation* est un vieux mot français qui a cessé d'être en usage au XVII^e et XVIII^e siècle, mais qui est actuellement parfaitement admis dans notre langue.

(2) Cf. le *Supplément à l'Essai de bibliographie oratorienne* du P. Ingold, à ce mot.

(3) Ce lieu-dit, où l'on trouve des vestiges d'antiques constructions et des sépultures est encore connu aux environs de Broye-les-Pesnes.

naire joint aux noms des grands endroits a jusqu'à présent signifié une habitation et même une ville (1). Au reste j'en demande l'étymologie la plus certaine à un avocat bas-breton qui a fait une grande étude de la langue celtique : je vous la ferai alors parvenir.

Votre zèle pour la littérature, mon révérend Père, est infatigable. Il me paraît d'autant plus étonnant que vous êtes dans un ordre où les ressources de l'instruction manquent, où les devoirs sacrés du ministère et les offices emportent la plus grande partie du temps. Je suis pénétré d'apprendre que vous êtes obligé de travailler sans feu dans une saison rigoureuse. Les lettres demandent de l'aisance pour ceux qui s'y appliquent : la ressource du feu est une de celles qu'elles exigent. Je voudrais bien pouvoir vous faire passer la moitié de ma chaleur. Je sors peu en hiver et mon domestique me fait quelquefois griller à ma cheminée. Votre ordre, auquel vous faites tant d'honneur, devrait bien ne pas vous refuser cette petite commodité qui n'est pas contraire à la règle. Du moins les capucins d'Alsace ont des espèces de soupiraux qui donnent à leurs cellules une chaleur douce et tempérée qui provient du réfectoire.

J'adresserai incessamment à M. Dunand, votre neveu, le premier et le second volumes de mon histoire. Je vous offre l'un et l'autre avec plaisir et je vous prie de les accepter comme l'hommage des sentimens que je vous ai voués. Je vous demande en retour une petite grâce que vous pouvez m'obtenir facilement : c'est celle de me faire affilier à votre ordre que je respecte et estime infiniment. Je vous saurai très grand gré des lettres d'affiliation que vous me procurerez (2).

M. Paradis a fait une très grande étourderie en vous adressant un si gros paquet : je lui en écrirai incessamment. C'est assez la mauvaise coutume des Allemands de jeter à la poste les plus gros paquets, qui, rendus en France, forment des

(1) Voyez le mémoire du P. Dunand où il donne à la racine des mots latins *magis, magnus, magister* le sens d'*amas, d'abondance*.

(2) On voit les sentimens de piété de l'abbé Grandidier. Ce n'est pas là l'*esprit fort* que certains écrivains nous ont montré. Pour avoir été un historien consciencieux et amoureux de la vérité, avoir discuté certaines légendes, et rejeté des traditions altérées par l'exaltation et la ferveur inconsidérée de certains esprits, il n'a pas mérité l'accusation d'impieété. Du reste Grandidier a fait en maintes occasions sa profession de foi. Voy. entre autres : *Miscellanea alsatica*, 2^e série, Lettres à D. Berthod ; *Correspondants VIII : Lettres à Gerbert* et surtout sa réponse à un cure alsacien, même fascicule, p. 34.

dépenses exorbitantes à ceux surtout qui ont une correspondance suivie et tumultueuse (2).

Je vous envoie quelques notes relatives aux archevêques de Besançon. Je vous remercie de tous les sentimens que vous voulez bien me continuer. Rendez justice à ceux que vous doit, mon très révérend Père, le plus affectionné de vos serviteurs.

L'abbé GRANDIDIER.

XIII

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 28 janvier 1779.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint mon dernier envoi sur nos villes gauloises. Vous voudrez bien le lire avec cette fidélité que vous devez à la perfection de l'histoire, avec cette bonté que vous avez pour moi et dont je connais tout le prix. *Non est parva scientia scienti conjungi*, dit saint Augustin.

Je me propose de vous donner avec le temps un précis historique de mon mémoire ci-dessus. Il me semble que mes preuves étant plus réunies, elles détermineront plus victorieusement mon opinion. Votre avis, je vous prie. Vos lumières m'ont accoutumé à vous prendre pour mon guide.

Que penserez-vous d'une de mes conjectures sur ce que je dis qu'il devait subsister une convention sacrée entre nos Gaulois de ne point s'assiéger dans leurs villes respectives ? Voyez, sur ce la page 26 de mon mémoire et p. 27.

J'ai formé le projet de travailler à ma première commodité sur les caractères propres de nos métropoles gauloises avant les Romains. Il me semble que je pourrai prouver : 1° qu'elles étaient distinguées par leur grandeur, ce que César exprime par ces mots *oppidum maximum*, et dont tous les auteurs conviennent. 2° Que toute métropole était au milieu de la dynastie, *in medio regionis*. Je prouve à cet effet combien ce site fut sacré, chez toutes les nations, et ce qui lui reste encore de vigueur parmi nous. Comme il n'y a point de province dont

(2) Serait-ce qu'alors, comme aujourd'hui du reste encore, la poste était mieux mise à la disposition du public en Allemagne qu'en France ?

César et autres auteurs anciens aient mieux constaté nos limites, c'est spécialement au site de la ville de Besançon que je m'attache. Je rapporte en conséquence les délimitations de la dite province à qui je donne 90 lieues de longueur sur 18 et 20 de largeur. J'aurais cependant besoin de connaître les limites du diocèse de Bâle dans la partie qui est la plus éloignée de Besançon, ce qui est même presque essentiel à ma dissertation. J'ai écrit à cet effet à Porrentruy et depuis 3 mois je n'en ai reçu aucune réponse. Oserais-je espérer que s'il vous est possible et commode de m'éclairer sur cet article je vous en aurai la plus vive obligation. Apprenez-moi du moins, je vous prie, comment je pourrais me procurer la carte du diocèse de Bâle et celle du diocèse de Strashourg. Il me semble que si cette dissertation réussissait, elle jetterait un grand jour sur notre ancienne géographie. Ce qui m'a fait connaître cette question, c'est que César place pour la largeur Besançon exactement au milieu. Quant à sa longueur, je vois d'après le même que celle de notre province s'étendait jusqu'à Lyon, c'est-à-dire à 15 lieues au midi ; ce qui me fait présumer qu'elle doit avoir la même longueur du levant au nord. Il serait également essentiel de savoir où se terminait alors le mont Jura au Levant. J'aperçois que de ce côté-là il a pris des noms locaux qui me déroutent, et que les difficultés sont presque les mêmes pour le Mont Vosge. Je crois entrevoir qu'Auguste a respecté le site de Besançon ; qu'en établissant Lyon capitale des Gaules, il lui forma un territoire de 140 lieues au levant et au nord qu'il détacha de la Province Séquanaise ; comme je présume que ce qui fut séparé de ladite province pour aider à former l'emplacement des Triboques, devait faire également une étendue de 14 à 15 lieues, Besançon dut encore se trouver par là dans le milieu de sa province, le diocèse de Bâle alors non compris ; que par conséquent la partie d'Alsace au midi de Strashourg, du côté de Belfort, est une acquisition postérieure, et que cette acquisition doit porter au moins une douzaine de lieues. Que pensez-vous de ce projet ? Depuis deux ans je l'ai dans la tête, et l'exécution en sera tout à la fois longue, difficile et pleine d'incidents. Si jamais j'eus besoin de guide et de conseil, c'est dans ce moment ; vous le dire, c'est me recommander à votre amour pour les sciences.

Je vais d'abord m'occuper d'une seconde copie de mon mémoire, vous la trouverez différente de la première et environ 4

pages d'augmentation. Vous voyez qu'on ne peut encore la faire imprimer. Lorsque j'aurai eu l'honneur de vous l'envoyer, vous verrez si elle est digne de voir le jour et vous en déciderez.

Je vais suivre de ligne en ligne votre dernière lettre en date du 9 de ce mois, je vous remercie de tout mon cœur de vos observations, et j'ose croire que ma sensibilité à ce sujet vous dira le cas que je fais de cette faveur ; je la regarderai toujours comme un effet précieux de votre amitié et je vous demande cette même grâce pour tous les ouvrages que j'aurai l'honneur de vous faire passer. Cependant je profiterai de la liberté que vous m'avez donnée, et je vous dirai avec confiance et après le dictionnaire de Trevoux que le mot expatriation est un vieux mot français, ce qui revient presque à ce que vous en dites.

J'ai l'honneur de connaître le R. P. Papon de l'Oratoire, je l'ai consulté 2 fois et je suis très content de ses réponses. Il veut peut-être trop que les Gaulois tiennent les arts et les sciences des Phocéens. S'il s'en fut tenu aux provinces méridionales, nous eussions été d'accord, mais en comprenant dans ses prétentions les Gaules celtiques et belgiques, il est évident qu'il va trop loin. Je présumerais que c'est au voyage que Pythagore a fait dans les Gaules que nous sommes redevables du polythéisme et de la métempsychose.

Ladonne, avocat, *Histoire d'Autun*, place Amagétobrie à Broye, village à une lieue d'Autun, dans un fond et sur une petite rivière. Près de ce village et à une petite lieue se trouve le village de Mesvres, en latin Magobria selon le *Pouillé* de l'abbaye de Cluny du XIV^e siècle dans lequel on lit *prioratus de Magobria*. Je connais parfaitement ce local, mais il est impossible d'y placer la bataille dont parle César, lib. I. C'est chez les Séquanais qu'il faut chercher ce lieu. Il se trouve en effet sur la Saône et au levant de ladite rivière ; on y voit des tuileaux, des pierres, et on y a trouvé des médailles du haut empire. J'y ai vu une urne de 3 pieds de hauteur qu'on venait de déterrer. On sait d'ailleurs comment cette guerre commença, et que les droits de péage sur la Saône y donnèrent lieu. Une portion du territoire s'appelle en effet Moigte de Broye (1)... etc... Revenons au mot mag ou amag.

(1) Le village de Broye-les-Pesmes, dans cette hypothèse, qui est suivie par plusieurs auteurs franc-comtois et Amédée Thierry. Cf. aussi D^r PERRON. *Notice sur Broye les-Pesmes* ; cet auteur y voit le Castrum ebrolunense.

Quelque énergique que soit la langue celtique, convenons qu'amag ne peut signifier habitation. Il est sûr qu'amas, collection est évidemment aussi celtique que le mot qui lui a servi de racine. Or si dans les mots d'amag ou d'amas on ne trouve pas celui d'habitation, comment peut-on dire que ce dernier mot s'y trouve (1)? Broye et tout son territoire est tellement sablonneux qu'on n'y trouve pas une pierre grosse comme une noix, or l'endroit que les Romains ont habité après les Gaulois est un petit revers très près de la Saône, et au bas duquel se trouve un terre-plein assez long, mais à peine a-t-il cent pas de large. Le susdit endroit où l'on trouve des tuileaux et des pierres ne porte pas 200 pas de long. Ce port fut sans doute incommode aux commerçants romains, on ne pouvait dans les inondations y aborder. La voie romaine passait à une grande lieue de Broye au levant et de là on ne voit point de route qui allât à cet endroit. Les Romains le changèrent et établirent leur port à Port-sur-Saône, comme je le dis dans mon mémoire. Les pierres et les tuileaux dont j'ai parlé ne supposent pas au-delà de 30 maisons. Comment voudriez-vous donc qu'il y ait eu là une grande habitation et qu'amag ait signifié cela? J'ai dit abondance de marchandises en blé, etc., ou abondance de magasins et je pense que c'est là tout ce qu'on peut tirer d'amag. Broyes et Mesvres près d'Autun et à une lieue ne sont encore que 2 petits villages, sans voie romaine. Cependant il est sûr que le dernier est appelé depuis des siècles Magobria, que le terrain en est serré par les montagnes, etc.

Voyez maintenant ce que vous pouvez penser sur Brucomag ou de Brumat en Alsace. Considérez le local, les ruines, la rivière qui doit être proche. Cette inspection vous instruira. Je connais Bullet, Grégoire du Rostrenem et d'autres lexicographes, quelquefois j'en ai été content, mais je vous avoue que le pays des étymologies est si vaste que rien n'est plus facile que de s'y égarer.

Que pensez-vous des observations suivantes? Je trouve qu'en Franche-Comté et en Bourgogne toutes les maisons baronales bordaient les provinces; que si on en trouve quelques-unes dans le centre, elles dénotent sûrement des délimitations par-

(1) Plusieurs localités de Franche-Comté portent le nom d'*Amage*. A Mantoche (Haute-Saône) une antique enceinte carrée, au milieu des vestiges d'établissements romains, portait ce nom : *une place que souloit estre un chasteau ait le chasteau d'Amange*, est-il écrit dans un terrier de Mantoche, de l'an 1601.

ticières. Que de belles choses à dire sur ces maisons baronales dès le X^e siècle, sur leur tour carrée située au milieu de leurs terres, sur les droits, les distinctions de ces tours : pourquoi carrées et non pas rondes ? Quelle différence il y avait autrefois entre un baron et un suzerain ; entre ceux-ci et un feudataire ; comment étaient-ils distingués les uns des autres ; pourquoi les tours des cloches pour les églises séculières ont-elles été carrées, et celles des moines de ce temps-là, rondes ? A quoi peut-on reconnaître une ancienne famille qui ayant pris le nom d'une terre de son apanage, a perdu par là la trace de son origine et ne sait souvent d'où elle sort... etc... Que de choses sur les mœurs, le costume, les usages notre négligence n'a-t-elle pas enfouies, et qui n'attendent que la fouille d'un littérateur instruit pour les rappeler sur la scène !

L'émulation palpite, je l'avoue. Mais est-elle assez animée ? Je n'en crois rien, les académies courent peut-être trop après les termes, la métaphysique et l'histoire naturelle. On devrait partager les forces, et l'histoire des faits qui est la morale en récit, mérite beaucoup plus d'égards qu'on ne lui en accorde.

Non, en vérité, je n'ai point de feu, mais seulement un chauffoir public et commun, mes exercices d'ailleurs morcellent tous mes moments et empêchent la progression des idées. *Multi propter inopiam perierunt*. Que faire à tout cela ? Mourir à l'assaut, ou le livre à la main. Nous ne connaissons point ici les soupiraux et d'ailleurs je ne les crois pas sains. Ils doivent épaissir les humeurs à la tête et mitonner des cathares. Vous savez, outre ça, qu'une tête continuellement appliquée pompe beaucoup plus qu'une autre, et que c'est une suite de la tendance habituelle d'un laborieux. Tout ce que je peux vous dire de mon avidité historique, c'est la devise de l'amour, *per vin-cula cresco*, cependant *fatis vector*.

Faites-moi la grâce de me donner vos noms de baptême. Je me trompe, vous venez de me les envoyer. J'écrirai à notre général ; mais cela sera peut-être un peu long. Il est en course, et je ne sais encore où le prendre. Vous m'avez envoyé des notes qui m'ont fait grand plaisir. J'ai reçu par la dernière poste la copie de la charte de Thiéri, notre archevêque, de l'an 1188. Vous savez multiplier vos bienfaits et ma reconnaissance ne peut plus croître. Continuez à être généreux et faites-moi

l'honneur de me croire le plus humble et le plus attaché de vos serviteurs.

P. J.-M. DUNAND, etc.

Je viens de recevoir votre dernier envoi ou votre titre de l'an 1254. J'aurai l'honneur de répondre à votre note incessamment. Ce que je peux vous dire de mémoire, c'est que Jean, comte de Bourgogne, était fils unique, et que Hugue de Bourgogne-Comté, son fils du premier lit, devint comte de Bourgogne du chef d'Alix, son épouse, fille d'Otton duc de Méranie (1) et comte de Bourgogne. Celle-ci eut deux ou trois sœurs mariées en Allemagne, etc. comme je vous le dirai plus au long. Je doute néanmoins qu'il y ait parmi nous aucun acte de la rescission du mariage avec Adélaïde, je n'en ai du moins aucune connaissance.

XIV

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 1^{er} février 1779.

Je reçois, mon Révérend Père, votre lettre du 28 du mois passé et votre dernier envoi sur les villes gauloises. Je vous en suis très obligé. Je le lis à présent la plume à la main, pour y joindre les observations que ma mémoire me fournit

Votre observation sur le changement du mot *oppidum* est très juste. Je trouve Seltz nommé *castrum Saloissa* par Frédégaire *in chronico, cap. XXXVII*, et puis *oppidum Salsense* par Odilon *in Vita S. Adelaidis. lib. 2, p. 270, éd Leibnitz*. Rouffach, nommé *oppidum* dans la vie de saint Arbogaste et dans le testament de Heddon, évêque de Strasbourg, de 763, est cependant appelé *vicus* dans une lettre de Salomon, évêque de Constance, écrite vers l'an 886. *Histoire de l'Eglise de Strasbourg, tome 2, pièces justificatives, num. 18 55 et 154, pag. XXXIII, XLIII et CCLXXXI.*

Je ne me rappelle pas si vous avez cité quelque part ce texte de Jules César, *Belli gallici, lib. 5. p. 21.* « *Oppidum Britanni*

(1) Petite ville sur l'Adige, chef-lieu d'un ancien duché qui comprenait tout le Tyrol et une partie de la Haute-Bavière. Ce pays passa à la Maison d'Autriche en 1366.

vocant, cum silvas impeditas vallo atque fossâ munierunt, quo incursionis hostium vitandæ (1) causa convenire consueverunt ».

Vous citez l'Histoire de Metz par *Dom Cajot*. Vous voulez sans doute dire Dom Casbois. Mais ce bénédictin, principal du collège de Metz et savant physicien, n'a jamais travaillé à cette histoire. Leurs auteurs sont Dom François et Dom Tabouillot, tous deux bénédictins de la congrégation de St-Vannes.

Cotoyer une opinion...., description qui coincide...., forme qui repousse un mot...., consommer la conviction...., objection qui rend hommage...., objection qui soutient la dignité de sa source..., ne me paraissent pas exactement français (2).

L'Histoire des anciens peuples de l'Europe que vous citez, a pour auteur M. du Buat.

Vous traduisez le *Gergovia* de Jules César par Clermont. Cela n'est pas encore bien décidé, les historiens d'Auvergne ne sont rien moins que d'accord sur cet objet. Je mettrai donc simplement *Gergovia* (3).

Abrité ne se dit qu'en terme de jardinage. Vous voyez bien qu'en ne chicanant que les mots on fait l'éloge de l'ouvrage. J'attends avec impatience votre nouvelle copie. Je rends d'avance hommage à tout ce qui sort de votre plume savante et éclairée.

J'ai oublié de vous marquer que j'ai fait partir le 26 du mois passé, par la diligence de Besançon, un paquet à l'adresse de M. Dunand votre neveu, qui renferme le premier et le second volumes de l'Histoire de l'Eglise de Strasbourg. Recevez-la comme don de l'amitié et lisez-la comme elle le mérite, c'est-à-dire avec indulgence.

Votre dissertation sur l'étendue de l'ancienne métropole de Besançon est digne de vous et très curieuse. Je doute fort que vous receviez de Porrentruy des notions suffisantes, d'autant plus qu'on travaille actuellement à l'échange de quelques endroits contre Porrentruy qui doit entrer dans le diocèse de Bâle.

Le diocèse de Bâle s'étend en Suisse jusque dans le canton de Soleure. Trente-six paroisses dans ce canton en dépendent. Si les noms de ces paroisses peuvent vous être utiles, je vous

(1) Le texte latin dit *vitandi*.

(2) On voit par ces observations combien Grandidier châtiait son style. On ne s'étonne plus de l'élégance de ses écrits qui ont autant de charme pour le littérateur que pour l'historien.

(3) L'emplacement de *Gergovie* est aujourd'hui bien reconnu sur un plateau volcanique près de Clermont.

les enverrai. J'ai prouvé dans mon Histoire qu'une partie de la Haute-Alsace, qui est aujourd'hui du diocèse de Bâle, était autrefois comprise dans celui de Strasbourg jusque vers le VIII^e siècle, que le siège des Rauragues fut transféré d'*Augst* ou *Augusta Rauracorum* à Bâle.

Je vous recommande instamment ma demande auprès de votre général ou de votre ordre. Quoiqu'en course, il est facile de savoir la province qu'il visite, par la correspondance que les provinciaux tiennent avec lui. Voici mes noms : *Philippus Andreas Grandidier, Argentoratensis, presbyter, Argentinensis Ecclesiæ historiographus et archivarius, Regiæ SS. Martini et Arbogasti apud Hagenoam canonicus designatus, sanctæ sedis apostolicæ protonotarius atque aulæ lateranensis eques.*

Vous connaissez tous les sentimens que vous a voués bien sincèrement, mon Révérend Père, le plus vrai et le plus affectonné de vos serviteurs.

L'Abbé GRANDIDIER.

Je désirerais vous envoyer notre mandement pour le Carême. Mais comme il contient huit pages in-4^o, mandez-moi si je peux vous le faire passer par la poste croisé.

XV

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 3 février 1779.

Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe la copie de quatre titres qui concernent l'histoire du pays de Nuremberg. Peut-être y en a-t-il un cinquième qui affecte la vente ou la cession de l'avouerie de Besançon, en ce cas il se trouverait aux archives du Parlement de Besançon ; mais j'ai lieu de croire que ce titre n'a point existé. Je verrai toujours avec un nouveau plaisir les occasions de vous servir, et je vous prie d'en être intimement persuadé. Votre zèle est si digne de mon imitation que je ne peux avoir un meilleur modèle. C'est dans ces justes sentimens que je vous prierai de me croire le plus sensible et le plus attaché de vos serviteurs.

P. J.-M. DUNAND, etc.

XVI

Du même au même.

Auxonne, le 12 février 1779.

Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe une nouvelle copie de mon mémoire. Vos bontés m'assurent que lorsque j'aurai eu l'honneur de vous faire le dernier envoi, vous me ferez la grâce de faire passer le tout à la Société de Hesse-Cassel. Vous y trouverez quelques changements et des additions. J'ai corrigé des longueurs très justement reprochées ; j'ai laissé en son entier les endroits qui ressemblent beaucoup à des énumérations de parties, j'ai supprimé certains mots qui tiraient à l'affectation ou trop figurés. J'ai été étonné de trouver dans des historiens modernes et même dans M. de Sigrais de l'Académie des inscriptions, ces mots : la forêt hercynie. J'espère de ma docilité à vos avis que vous continuerez de m'honorer de tous ceux dont j'aurai besoin.

Vous avez dû trouver à la tête de ma 3^e question le fameux texte de César, lib. 5. cap. 21. C'est lui-même qui m'a inspiré le mémoire que j'ai fait et qui lui sert en effet de base.

J'ai cité pour la nouvelle histoire de Metz, le Journal encyclopédique, si je ne me trompe, et il est la source de mon erreur. Je me rectifierai néanmoins, votre remarque est trop sûre.

Je viens d'écrire à Besançon et j'attends avec impatience votre précieux cadeau. Je vous lirai avec autant de reconnaissance que de zèle à m'instruire, je vous ferai part avec candeur de mes doutes, et vous voudrez bien y avoir égard. Si cependant la foule de vos occupations vous le permet, je vous aurai une obligation réelle de m'envoyer les noms des 36 villages du canton de Soleure qui dépendent du diocèse de Bâle. Cependant il me paraît que ma dissertation pour nos limites appuiera spécialement sur les environs de Sélestadt et en particulier à une lieue plus au levant de Rhinau. Je ne sais si ce dernier lieu est de votre diocèse. Votre ouvrage me le dira. Il me fera connaître la ligne de division qui vous sépare de celui de Bâle, et cette étude me sera de la plus grande ressource pour établir tous les points de notre ancienne topographie, je

verrai par là la juste étendue de la Belgique au levant, dès le temps de César. Votre livre sous mes yeux, il me sera facile de mettre une main sûre sur les siècles reculés, j'examinerai de près la Vôge et quand j'en serai aux deux tiers, par une ligne assez droite je tirerai à Ratzbach j'y suivrai le quart de cercle qu'y forme la Haute-Alsace et après m'être étendu jusqu'au-dessous de Rhinau, et visité les environs de Sélestadt au nord, je passerai le Rhin, je parcourerai tout le canton de Bâle, partie de celui de Soleure surtout au midi, je tirerai vers la Byrse et je couperai en droiture à Sainte-Ursanne, alors j'achèverai de tenir la Haute-Alsace et tout le Suntgaw. J'observerai attentivement les bornes de votre diocèse, de celui de Bâle et enfin de celui de Besançon. Je sens combien me serait utile une table topographique de tous ces lieux avec leur distance jusqu'à Besançon. Le zèle fera quelque chose, *per vincula cresco*, mais ne dois-je pas dire, *fatis vector* ?

Le chapitre de notre province se tiendra sûrement à Lyon le 30 avril prochain, et je partirai à cet effet le 21 du dit mois. Là j'y demanderai une lettre d'affiliation pour vous, et dans le cas où notre Provincial n'en aurait point du P. Général, je prendrai les mesures les plus efficaces pour en avoir une, et en attendant je lui en demanderai une de notre province pour vous, que je vous ferai passer à mon retour vers le 15 de mai. Comme ces lettres font un certain volume, il est d'usage qu'on nous les envoie par occasion. Rien de plus délicat aujourd'hui que les postes et les voitures publiques : on voudrait que tout payât. C'est conséquemment à cette rigueur que je ne vois pas comment je pourrais recevoir votre mandement pour le carême prochain. Comme je le crois en brochure, laissons là, je vous prie, la couverture, et envoyez-moi-le feuille par feuille seulement, en mettant au-dessus de mon adresse les mots sousignés : *Papiers de l'ordre* ; si la première me parvient *gratis* j'aurai l'honneur de vous le marquer, et alors en gardant quelques interstices je pourrai successivement le recevoir.

Répondez-moi s'il vous plaît sur le premier objet ci-dessus, je serai toujours si jaloux de mériter votre estime que je saisirai toutes les occasions où je pourrai vous exprimer la respectueuse et tendre gratitude avec laquelle je suis, etc.

P. J.-M. DUNAND, cap. gard.

XVII

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 21 février 1779.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu vos trois lettres des 3, 12 et 14 de ce mois (1). Je vous remercie d'abord de la copie que vous m'avez envoyée des quatre titres qui concernent l'histoire des Bourggraves de Nuremberg. Je les ai fait passer à mon ami avec tout l'éloge que vous méritez. J'ai découvert depuis un autre titre dans l'Histoire de Poligny de M. Chevalier qui se trouve déjà dans celle des Sires de Salins (1).

Je viens de relire les deux envois de votre mémoire : quand j'aurai reçu le tout, je l'enverrai, comme vous le désirez, à la Société de Hesse-Cassel qui commence à faire imprimer au mois d'avril le premier volume de ses mémoires. J'ai pris la liberté de corriger cette expression : *une conjecture naturellement inerte*. Vous ne m'en saurez pas mauvais gré.

Vous aurez présentement reçu mes deux premiers volumes : lisez-les avec indulgence. Vous me ferez plaisir de les lire avec attention et de me communiquer vos observations. Vos réflexions et votre suffrage seront toujours précieux à un jeune commençant.

Rhinau est situé dans le diocèse de Strasbourg qui s'étend encore plus loin. On passe le Rhin à Rhinau et on arrive à Cappel qui est aussi du diocèse, mais hors de la France et dans la souveraineté territoriale de l'évêché de Strasbourg.

Voici les paroisses du diocèse de Bâle qui sont situées dans le canton de Soleure :

Capitulum rurale vallis lutosæ sive Leimenthal : Berschwyl, Büren, Busserach, Dorneck, Hoffstetten, Klein-Lützel, Meltingen, Oberkilch, Rodersdorff, Rohn, S. Pantaleon, Seewen.

Capitulum rurale Buxgaurdiæ : Aerlinspach, Bahlsthal, Buchsiten, Cappel, Eggerkingen, Fulenbach, Gensbrunn, Hu-

(1) La lettre du 14 ne se trouve pas dans la collection des lettres du P. Dunand.

(2) Par l'abbé Guillaume.

gendorff, Holderbauck, Kestenholtz, Kienberg, Lauberstorff, Loostorff, Mazendorff, Minlinsweil, Neuendorf, Obergœsgen, Olten, Onsingen, Stüsslingen, Trimbach, Wangen, Welchenrohr, Wolfweil, Yffenthal.

Je vous prie de ne pas m'oublier touchant les lettres d'affiliation que vous me promettez.

Je vous envoie le mandement sous la forme que vous m'indiquez.

Vos réflexions sur les vers de M. de S. Aubin sont justes (1).

Je finis malgré moi, mais vous connaissez les obligations de l'homme de lettres. Ses occupations absorbent son temps, mais elles ne feront jamais oublier le tendre et vif attachement que vous a voué bien sincèrement

L'abbé GRANDIDIER.

XVIII

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 19 février 1779.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint mon troisième envoi. Je dépêcherai de mon mieux le quatrième qui est le dernier, je travaillerai ensuite sur les caractères des villes capitales chez les Gaulois, mais peut-être plus lentement que je ne voudrai.

Auriez-vous vu des monnaies gauloise ? Pourriez-vous m'en donner quelque détail ? J'en ai vu à Autun qui représentaient d'un côté une tête casquée et de l'autre un porc, avec quelques figures que je n'ai pas assez remarquées pour vous les retracer ici. J'en ai de notre province en or et en argent. Les premières ne représentent qu'une tête avec un casque, et dans l'exergue un cheval. Celles d'argent ont de plus les caractères suivants

(1) Sans doute les vers pour mettre au bas du portrait de M. l'abbé Grandidier par M. de St-Aubin, premier secrétaire de la surintendance et chancellerie de Monsieur frère du Roi. Ces vers se trouvent aussi parmi les lettres de Grandidier au P. Dunand, folio 97 du manuscrit.

dans le dessus de l'exergue (1). J'ai cru que ces caractères étaient grecs, et en conséquence j'ai osé lire : *Casticus princeps Sequanorum*. Me préserve le respect que j'aurai toujours pour la vérité de l'histoire, de penser que j'ai raison dans ce que je viens de dire. Je ne déteste rien tant que l'égoïsme. Je me consulte, *tu solus mihi academiam facis*, et c'est pourquoi je vous propose mes doutes. Dans le bas de l'exergue on y voit les figures suivantes (2). La première et la seconde ne seraient-elles qu'une roue et une demie roue ? Que signifie la troisième ? je l'ignore. Pourrait-on soupçonner que ce sont des figures hiéroglyphiques ? car enfin les Gaulois n'ont dû connaître les caractères grecs que 3 siècles avant notre ère. Ils devaient donc avoir auparavant une écriture hiéroglyphique. Ce besoin est aussi nécessaire qu'une langue quelconque pour se communiquer. On a beau dire que les druides n'écrivaient rien, il y a mille circonstances où l'écriture est indispensable, et c'est ce qui a fait dire au savant Bertier jésuite que cet art devait être antédiluvien. J'ai osé travailler sur cette partie ; mais je ne sais ce que j'ai fait. Instruisez-moi je vous supplie, sur ce qui précède. Mais gardez-vous bien de croire que vous me devez votre temps. Je vois d'ici la foule de vos affaires, et je ne comprendrai jamais comment vous pouvez suffire pour un quart. Quelle déperdition pour la masse entière des liqueurs ! Quelle fatigue pour l'estomac, quel fardeau pour la tête qu'une tendance continuelle ! votre tempérament fut-il acéré par le Père des mortels, n'est-il pas à craindre que vous n'oubliez trop qu'il vous a condamné aux réparations locatives de votre bâtiment corporel... Je voudrais bien que vous fissiez quelque attention à mon inquiétude (3).

On vient de me donner avis que vos livres étaient à Besançon et que je les aurai bientôt. Dès que je les aurai reçus, tous les jours je vous lirai un peu, je m'instruirai, vous me serez présent et sentirai les vives obligations que je vous ai. Agréez déjà mes tendres remerciements.

Je suis avec autant de reconnaissance que de respect, Monsieur, etc.

P. J.-M. DUNAND.

(1) 

(2) 

(3) Grandidier ne devait malheureusement pas écouter ces sages conseils et l'on sait qu'il mourut prématurément usé par le travail.

XIX

Grandidier à Dunand.

Le 23 février.

Je reçois, mon Révérend Père, votre lettre du 19 auquel était joint le troisième envoi. Je le lirai avec autant de plaisir et d'intérêt que les précédents.

Je n'ai jamais vu de monnaies gauloises : je les crois très rares et souvent on a pris pour elles des monnaies grecques et romaines. Les caractères qu'on y découvre n'indiquent jamais grand chose. Ils servent plus souvent à donner de vagues conjectures qu'à découvrir la vérité. Les premiers volumes de la nouvelle diplomatique par des bénédictins s'étendent très sagement sur l'origine de l'écriture.

Je suis très sensible à l'intérêt que vous voulez bien prendre à ma santé : je tâche de la conserver pour mon bonheur et celui de mes amis. D'un tempérament délicat, je supporte facilement le travail, mais non les fatigues. Maladif et fluet dans mon enfance, je fortifiai insensiblement ma santé dans ma première jeunesse. Ma sobriété et le contentement me l'ont jusqu'ici conservé : car je sens bien qu'elle souffrirait des maux de l'esprit. Je n'eus qu'un seul chagrin dans ma vie et ses traces n'en sont pas encore effacées dans mon cœur. La tendresse fut pour moi un écueil à l'âge de quatorze ans (1). Je ne la rappelle que parce qu'elle me porta à l'étude entière des lettres et me fit embrasser peu après l'état ecclésiastique. Je dois taire le reste : mais ces premiers instants de ma vie formeraient peut-être un roman assez intéressant, que je publierai peut-être un jour sous un nom emprunté, avec le recueil de mes poésies (2).

Je compte faire dans peu un envoi à Hesse-Cassel. J'y joindrai votre mémoire quand votre dernier et quatrième envoi me sera parvenu.

(1) Il faisait alors sa 3^e d'humanités au collège de Strasbourg. Cf. l'*Autobiographie* de Grandidier, in *Nouvelles Œuvres inédites*, publiées par A. M. P. Ingold, tome I.

(2) Les seules poésies de Grandidier que l'on connaisse sont la *Doliomachie* (1772), les *Adieux à Clio* (1783), *Récréations poétiques*, etc. Cf. *Nouvelles Œuvres inédites*, I, Bibliographie de Grandidier.

XX

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 21 février 1779.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint mon dernier envoi. Comme vous ne m'avez pas encore dit le mot de ma seconde copie, j'espère que si le temps vous le permet vous la lirez et que vous me ferez la grâce de m'en dire votre avis. La trouverez-vous meilleure que la première, j'ose le croire. Il me semble que mes preuves sont ordinairement plus fortes et mieux faites. J'ai profité de vos conseils et je me suis corrigé partout où vous m'avez averti. Je n'ai laissé subsister que cette phrase : *ma réponse paraît soutenir la dignité de sa source*. Vous aviez cru qu'il s'agissait là d'objection, et cette distraction ne m'a pas permis de me rectifier.

Votre complaisance m'assure que vous voudrez bien faire passer ces copies à leur destination respective, et que vous daignerez m'instruire du sort qui leur sera marqué. Si je ne me trompe pas, je penserais que vous pourriez destiner la dernière copie à Messieurs de Hesse-Hombourg. Cependant je désirerais qu'elle ne fut pas encore imprimée ; je souhaiterais que ma dissertation sur les caractères des villes capitales des Gaulois, avant les Romains, fut faite et envoyée. Cette seconde partie finie, il me semble qu'elle ferait une brochure de près de 300 pages, puisque je crois voir que ce dernier morceau sera beaucoup plus considérable que le premier. Soyez, s'il vous plaît, mon guide et décidez vous-même sur ce qu'il convient de faire à ce sujet.

Je viens de recevoir vos deux volumes avec 4 estampes du portrait de son Altesse éminentissime. Pourriez-vous mieux obliger mes désirs et mon goût. J'ai trouvé votre édition très bonne, l'encre, les caractères, le papier, tout a répondu à l'idée que je me suis formée de votre amour pour la perfection. Votre épître dédicatoire m'a beaucoup plu, elle finit par une réticence que je crois sublime, passez-moi cette expression : elle est du moins de la plus saine philosophie que je connaisse. Je m'attendais à trouver votre portrait dans le même paquet. J'ose

croire que vous voudrez bien vous rappeler dans le temps ce désir. Je souffre de ne pouvoir encore vous lire de si tôt. Le ministère m'occupe. C'est spécialement à l'autel où je porterai les sentiments de reconnaissance que je vous dois. Agréez ce juste tribut. Je le crois aussi digne de votre complaisance que le respect avec lequel je vous prie de me croire, etc.

P. J.-M. DUNAND, etc.

XXI

Du même au même.

Auxonne, le 3 mars 79.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre mandement. Je l'ai lu et admiré. Dieu aidant je le saurai incessamment par cœur. Tout y est portrait et tableau. L'amour du devoir en sentit le besoin, celui de la religion l'inspira, le zèle évangélique l'écrivit et le rédigea. Il est si beau, il est trop court, et je viens de vous en dire la raison. Plus étendu, il eut lassé bien vite nos philosophes, il eut peut-être perdu de sa force. Tout ce qui fait volume sur la religion ne se lit presque plus. Le croiriez-vous ? La philosophie a gagné partout, elle a franchi les murs de nos cloîtres. On croit même qu'elle s'est glissée dans quelques palais de nos prélats. La licence est générale. Le prêtre, le moine, le sexe ne rougissent plus, et je crains que bientôt la religion ne soit dans le cas de se cacher. A Saint-Sulpice même, j'ai su de source que les mauvais livres y étaient entrés et qu'ils y avaient été bien accueillis. Votre mandement ne m'a sûrement pas dit tout cela : mais peu s'en faut. Dans le militaire, quelle masse informe de systèmes ! celui qui veut y être vertueux n'ose plus l'être. Dans le barreau, quel désordre dans la foi ! peut-on croire qu'il lui en reste encore ? Dans la finance, quelle corruption ! c'est en mériter les emplois que de leur sacrifier sa religion. Tirons le rideau sur une peinture trop vraie pour ne pas affliger profondément ceux qui voient d'aussi près que moi le venin du déisme, de l'athéisme même et de l'égoïsme couler à torrent dans nos villes et inonder tous les états (1).

(1) Cette curieuse peinture de l'état des esprits à la fin du XVIII^e siècle, n'était que trop exacte. Ces prévisions ne devaient pas tarder à se réaliser.

Je vous remercie bien sincèrement des corrections que vous avez faites dans mon mémoire. Croiriez-vous que j'en tire une copie pour moi notablement changée : *vires acquirit eundo*. Ma délicatesse m'assomme, mais puis-je trop l'être à l'égard du public et des Muses (1).

Je ne pourrai guère vous lire avant notre chapitre où je m'occuperai spécialement de vous. D'ici là les fonctions du ministère m'occuperont beaucoup et fort sérieusement. Les moments que je pourrai avoir, je les passerai à lire des livres prêtés et que je dois rendre avant mon départ pour Lyon.

Je regretterai toujours une bonne carte de votre diocèse, cependant je vois avec la plus vive reconnaissance que toutes vos lettres me mettent sur les voies et m'éclairent. Continuez-moi, je vous prie, un secours qui est aussi important.

Je crois les monnaies gauloises faciles à distinguer par leur épaisseur, par la manière rustre dont elles ont été frappées, par la qualité de l'or et de l'argent qui sont très fins, par le volume, etc.

Si vous connaissez à la suite le sort qu'auront eu mes copies à Hombourg et à Hesse-Cassel, faites-moi la grâce de m'en instruire.

La sobriété est également mon régime. Depuis longtemps on me répète que je me tue, et je vis encore. Je n'ai même aucune plainte de ma santé. Cependant le sang est acrimonieux, et il y a deux ans que j'eus des atteintes assez violentes de goutte. Puisse le Père des mortels veiller à vos jours et vous donner une carrière aussi longue qu'à M. de Fontenelle. J'espère néanmoins que le roman et le recueil de poésies dont vous me parlez passeront après votre histoire de l'évêché de Strasbourg. J'ai pour les ouvrages de sentiment et de morale un goût, un attrait que je ne puis vous exprimer. Nos penchants seraient-ils les mêmes ? Nos sensibilités respectives semblent m'en assurer. Je me plais du moins à le croire par l'envie que j'ai de vous persuader la

(1) Notre bon capucin suivait le conseil de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage
Polissez-le sans cesse et le repolissez ;
Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

Art poétique.

tendre et la vive reconnaissance avec laquelle je serai toute ma vie le plus chéri de vos complaisances

Le P. J.-M. DUNAND, etc.

P.-S. — Je suis un peu étonné de n'avoir reçu qu'hier 2 du courant votre lettre du 21 du mois dernier.

XXII

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, le 14 mars 1779.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu les deux lettres dont vous m'avez honoré le 21 du mois passé et le 3 de celui-ci. J'ai relu avec le plus grand plaisir les dernières copies de votre mémoire et j'y ai de nouveau admiré votre profond savoir ainsi que la vérité de vos recherches. Je viens d'envoyer à Cassel la dernière copie de votre mémoire, où il sera certainement agréé avec l'éloge qu'il mérite. J'attends d'envoyer la première à Hesse-Hombourg jusqu'à ce que les dissensions qui divisent cette dernière société soient terminées, et je ne crois pas qu'elles le soient de si tôt. L'académie des antiquités de Cassel agréera certainement avec le même intérêt le nouveau mémoire sur les caractères des villes capitales des Gaulois que vous m'annoncez : il me tarde certainement de jouir d'un nouveau plaisir en le lisant.

Jesuis charmé que vous ayez reçu en bon état les deux premiers volumes de mon Histoire. Lisez-la avec attention et avec indulgence au retour de votre chapitre provincial. Faites-moi part de vos observations : elles me seront d'autant plus agréables qu'elles viendront de votre part, et comme je serai en ce tems-là probablement à la campagne, j'aurai le loisir de les discuter avec plus de soin. Ne m'oubliez pas, s'il vous plait, au sujet des lettres d'affiliation que vous m'avez promises.

Mon portrait n'est pas gravé comme vous paraissez le croire ; et quoique ma figure ne soit pas désagréable, je n'ai pas la vanité de vouloir la rendre publique. Vous avez reçu les portraits du cardinal de Rohan : je viens de perdre ce bon prince auquel le respect et le sentiment m'attachaient également ; une indi-

gestion vient de le conduire au tombeau l'onze de ce mois. Il est très regretté dans ce diocèse, mais il laisse un prince-neveu son successeur, qui est très fait pour apaiser nos douleurs. J'ose certainement me flatter de ses bontés, et s'il n'améliore pas mon sort, je suis sûr du moins qu'il ne sera changé que pour le mieux.

Je suis bien aise que vous ayez été content de notre mandement. Les réflexions que vous y faites sont très vraies et malheureusement trop pratiquées (*sic*). Ce qui vous surprendra c'est que dans cette ville, l'irrégion a plus pris chez les catholiques que chez les luthériens. Ceux-ci conservent encore avec fidélité les mœurs et les lois du christianisme. L'hérésie paraît les conserver de la contagion philosophique, mais leurs théologiens commencent à donner dans le socinianisme (1).

Le temps et les circonstances ne me permettent aujourd'hui que de vous renouveler les sentimens du tendre et sincère attachement avec lequel je suis, mon Révérend Père, tout à vous.

L'abbé GRANDIDIER.

XXIII

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 19 mars 1779.

Monsieur,

Je connais toute votre sensibilité : je vois d'ici que votre douleur égale la perte que vous venez de faire de son altesse éminentissime. Elle est juste, et je crains que votre cœur ne vous le dise trop. J'aperçois tant d'effusion dans vos sentimens, tant d'énergie dans leur expression que je souffrirais réellement, si le prince Louis ne partageait pas avec moi l'amertume de vos regrets. Puisse-t-il bientôt les effacer, vous servir de père, et exaucer par là les vœux que je formerai toujours à l'autel pour votre conservation et vos succès ! Que je serais flatté si vous trouviez quelque consolation dans les sentimens si sincères et si respectueux avec lesquels je suis, Monsieur, etc.

P. Joseph-Marie DUNAND, cap. gard.

(1) Doctrine prêchée par Socin, théologien du XVI^e siècle. Il niait la divinité de Jésus-Christ, le péché originel et n'admettait pas les sacrements.

XXIV

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 23 mars 1779.

Mon Révérend Père,

Rien ne m'est plus flatteur que la part que vous prenez à ma perte et à ma douleur. Votre lettre du 19 de ce mois me le marque assez. Mais je devais m'attendre, il y a longtemps, à cette perte : ce qui sert à la rendre moins sensible. Ma douleur même aurait de quoi s'apaiser, si mon attachement et ma reconnaissance étaient moins vifs. Vous avez, mon Révérend Père, un compliment à me faire : le prince Louis, nouveau cardinal de Rohan, successeur du défunt et mon nouveau maître, vient de faire pour moi plus que je n'osais espérer. Le premier jour de son gouvernement devient pour moi un jour de grâce particulière. Il me confère un canonicat de quatre mille francs (1). Ce bienfait me devient d'autant plus précieux qu'il fait tomber sur moi le premier bénéfice vacant dans son nouveau diocèse et qu'il me préfère aux professeurs de son université et aux directeurs de son séminaire. Je dois maintenant justifier les bienfaits du Prince. Priez le Seigneur qu'il me fasse remplir avec édification les devoirs de mon nouvel état. Je vous prie surtout de distinguer les sentimens du tendre et respectueux attachement avec lesquels je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé GRANDIDIER.

XXV

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 24 mars 79.

Monsieur,

Nos lettres se sont croisées. Celle que vous venez de me faire l'honneur de m'écrire ne pouvait arriver plus à propos. Je craignais pour votre santé. Je voyais un triste événement, je me rappelais votre sensibilité, je doutais même de votre sort. Vous

(1) Comme chanoine de Neuwiller.

me rassurez : vous m'apprenez vous-même que les bontés du successeur-neveu vous avaient préparé à la perte que vous venez de faire, que vous êtes tranquille et que vos espérances sont aussi solides que jamais. Convenez, Monsieur, que vous me deviez cette lettre, et que la célérité que vous y avez mise double le bienfait.

Parmi les choses que j'ai ajoutées dans ma dernière copie, il y a une récapitulation de mes principales thèses et de mes preuves. Les autres additions consistent en quelques phrases qui peuvent faire des clarières et jeter des jours. Il y a aussi des observations particulières sur quelques endroits de la Franche-Comté qui m'ont paru indiquer une ville gauloise, et ce local est à deux lieues d'ici dans le bailliage de Dôle. Je crois ou plutôt je présume avoir retrouvé des monuments de domiciles gaulois. Ce sont plusieurs trous ronds qui désignent la main des hommes. J'en fais la description, j'en indique plusieurs dans le territoire même de la ville de Besançon au Nord et je me propose l'été prochain de les vérifier de plus près, d'en fouiller une ou deux pour savoir si je n'y retrouverai pas du charbon. On les appelle combe dans le pays, du mot latin *gomba* ; ce terme néanmoins me déplaît ; selon le dictionnaire de Trévoux, il ne signifie qu'une vallée entre deux montagnes. Le sol où sont ces trous, sans être égal, n'est point montueux, d'ailleurs il est difficile d'apercevoir qu'ils soient naturellement tels, et on est forcé de convenir que l'industrie y a eu part. Ils ont communément 10 et 12 pieds de profondeur, quelques-uns sont remplis à moitié, au quart. Ils n'ont pu servir à des puits, l'excavation est trop large et dans ces endroits il faudrait creuser plus de 60 pieds pour avoir de l'eau. Il y a de ces trous qui m'ont paru avoir 30 pieds de diamètre. Il y en a du double, on en trouve quelques autres dans le bois de la ville et à 3 quarts de lieue. Leur forme s'y est mieux conservée. Le diamètre en est plus fort. La jetée de la terre fait toute autour une espèce de bourrelet, de hauteur, de parapet. Vous savez que la surface du terrain vaut quelquefois des archives et je pense que tôt ou tard le goût de l'étudier viendra (1). J'ai découvert nombre de mottes

(1) On sait le parti que l'archéologie tire actuellement des fouilles sur le terrain. La science préhistorique toute entière est née de la méthode préconisée par le P. Dunand. Que de choses les fouilles des *tumuli* ne nous ont-elles pas apprises sur les coutumes, les mœurs, l'industrie de ces ancêtres inconnus préromains ! Les lieuxdits Chateau-gaillard, l'homme-mort, etc., ont presque tou-

de terre dans la campagne qui sont de toute évidence artificielles et dont on n'a jamais rien dit. Les unes servaient de siège de justice, les autres de tombe, *tumba* en latin, monument pour la sépulture. Celles-ci pour les délimitations des grandes seigneuries, celles-là pour marquer des événements. On les appelle communément en Franche-Comté : Château-Gaillard, l'Homme-mort, etc.

Vous ne sauriez croire combien l'étude de l'antiquité m'attache et me plaît. Je la préfère à l'histoire moderne, qui néanmoins a plus besoin qu'on ne croit, de bonnes diatribes. J'ai osé dire que l'ouvrage de M. l'abbé Bullet sur la langue celtique était absolument manqué, que la ville de Besançon n'a jamais eu d'arc de triomphe, que cette ville n'a jamais porté le nom de Chrysopolis exclusivement, que ce n'était qu'une épithète attribuée par rapport à la célébrité des écoles de ladite ville dans le IX^e siècle, que ladite épithète s'éclipsa dans le X^e, reparut avec éclat dans le XI^e et disparut bientôt après. J'ai fait l'analyse étymologique de ce mot grec : j'ai prouvé qu'il signifie *citê dorée*, que l'or fut toujours le symbole de l'éloquence, que les écoles de Besançon brillaient alors par là, et je renvoie à la classe des fictions tout ce qu'on avait dit au sujet de ce mot en faveur de Crispus, de Julien l'Apostat, etc. (1).

Ce qui serait un morceau piquant, ce serait une collection d'usages sacrés et profanes depuis la 2^e race de nos rois. J'en ai recueilli beaucoup dans mes lectures, sur les tombes, sur les vitraux, sur les anciennes tapisseries, etc. Mais le temps me manque et j'en dois beaucoup à mon état. Vous savez sûrement l'histoire de M. Petitpierre, ministre à Neufchatel. Il a été banni pour avoir prêché publiquement le socinianisme et le roi de Prusse a applaudi au jugement qui est intervenu. Croiriez-vous que nous sommes ici réduits à supplier nos pénitents à ne point faire de Pâques ? (2). Cependant les ministres de la religion manquent de toutes parts. Bientôt on n'aura plus de prédicateurs

jours révélé des stations préhistoriques en Franche-Comté. Les excavations décrites par le P. Dunand sont connues aujourd'hui sous le nom de *Mardelles*. Elles sont regardées en effet comme l'emplacement d'habitations préhistoriques.

(1) Cf. à ce sujet, CASTAN : *Du surnom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon à partir du IX^e siècle*. Tout en reconnaissant au P. Dunand le mérite d'avoir su réfuter victorieusement les opinions de ses prédécesseurs, Castan n'admet point non plus son hypothèse.

(2) A cause de l'insuffisance de leur préparation. On continuait alors de faire ses Pâques par mode et non par conviction. On le faisait parce que c'était de de bon ton et non point pour accomplir un devoir religieux.

de carême. Si cet enseignement vient à cesser, le mal ne pourrait-il pas augmenter ? le clergé régulier n'aurait-il pas dû passer sous la juridiction du clergé séculier, n'en faire plus qu'un, n'avoir pour ainsi parler qu'un seul et même objet, celui de travailler conjointement à la vigne du Père de famille ? Les cloîtres ont perdu leur lustre, le clergé séculier a sécularisé toutes ses obligations et même l'Évangile. Ce qui m'étonne c'est de voir la tranquillité du haut clergé, tandis que la corruption philosophique exhale de toutes parts une haleine empoisonnée. une odeur si contagieuse et si mortelle pour le dogme, les mœurs et même pour la soumission aux souverains. Un religieux fort intérieur de cette province, mort en 1704, disait en 1701 qu'avant la révolution du siècle où l'on entrait, la religion catholique ne subsisterait plus en France. J'ai peine à croire à cette prédiction. Mais j'ai encore plus de peine à la croire absolument fausse.

Je suis fâché de la division de la Société de Hombourg. Elle ne peut que préjudicier. Celle de Hesse-Cassel vient de recevoir M. d'Alembert, héritier par avancement d'hoirie de la plus grande partie des goûts de M. de Voltaire et qui le copie assez strictement.

N'ayez peur que je vous oublie à Lyon. J'aurai l'honneur de vous écrire avant mon départ et je vous consacrerai les premiers moments de mon retour. J'espère de recevoir de vos nouvelles avant le 18 ou 21 avril date à laquelle je compte de m'embarquer pour Chalon, Mâcon et Lyon. Marquez-moi si c'est à Saverne que vous allez vous retirer et s'il n'y a point de changement dans votre adresse. Je suis, etc.

P. J.-M. DUNAND, cap. gard.

XXVI

Grandidier à Dunand.

A Saverne, ce 10 d'avril 1779.

Mon Révérend Père.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 24 du mois passé. Vous aurez reçu depuis ma dernière, dans laquelle je vous annonçais que le nouveau Prince-évêque, cardinal de Ro-

han, m'avait conféré le premier canonicat vacant dans son diocèse. J'en ai déjà pris possession ; mais je diffère ma résidence, parce que le Prince désire me conserver à Strasbourg. Je cherche en conséquence à permuter avec une prébende de la cathédrale. L'affaire est en bon train et j'ai tout lieu de croire qu'elle sera bientôt terminée. En conséquence vous pouvez continuer de m'adresser vos lettres sous le couvert de Monsieur l'intendant de Strasbourg, à mon adresse au *palais épiscopal de Strasbourg*.

J'espère recevoir de vos nouvelles avant votre départ pour Lyon. Je n'ai aujourd'hui que le tems de vous réitérer tous les sentimens du tendre et vif attachement que vous a voué le plus sincère et le plus affectionné de vos serviteurs

L'abbé GRANDIDIER,
*chanoine de l'insigne église abbatiale
et collégiale de Neuwiller.*

XXVII

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 18 avril 79.

Monsieur,

J'ai reçu dans son temps la lettre par laquelle vous me donniez avis de votre nouveau bénéfice. Je reçus hier votre dernière en date de Saverne le 10 du courant ; mais ne m'eussiez-vous point écrit, je l'eusse fait moi-même par cette poste. Cependant vous avez le mérite de m'avoir prévenu. Je ne vous le contesterai pas : vos deux lettres sont trop intéressantes et vous me les deviez. Que ne puis-je vous exprimer combien votre nomination au canonicat de Neuwiller me plut et me pénétra. Votre âme sensible ressemble de si près à la mienne, j'ai si vivement éprouvé vos sentimens que je pris la part la plus réelle au trait insigne de bonté et de protection que vous venez de recevoir de son altesse sérénissime. J'ai su étant à Paris, par la renommée, qu'il jouissait du privilège si rare de faire des heureux : mais je craignais que ses yeux trop attachés sur ses créatures, il ne jetât qu'un regard distrait et trop rapide sur les personnes qui avaient été chères à son prédécesseur. Vaine frayeur. Vous lui avez toujours été présent, et il paraît que son attachement pour vous a devancé la recommandation de son il-

lustre oncle. Puissent ses bienfaits s'accroître, mais ne quittez jamais Strasbourg que pour Paris. Je vous vois sérieusement occupé de ce premier objet. Consommez-en l'exécution et ne vous séparez point d'un prince dont vous ferez le bonheur, parce que vous ferez toujours honneur à son estime.

Je pars le 21 de ce mois pour Lyon. Je ne pourrai être de retour que vers le 12 de mai. Je serai attentif à vous écrire de Lyon même, si nos élections changent quelque chose dans mon sort, et je le ferai sous le pli ordinaire. Votre commission pour la lettre d'affiliation sera sûrement faite, mais je ne me propose de vous l'envoyer qu'à mon retour.

Croiriez-vous que je présume d'avoir retrouvé le 9 de ce mois un des plus beaux monuments gaulois qu'on puisse voir ? Jugez mes conjectures dans la dernière rigueur et ne souffrez pas que le système s'impatronise dans l'histoire. Voici le fait : dans la paroisse de Fresne-les-Moulières (1) à sept lieues au couchant de Besançon, à 2 lieues au levant de cette ville, à 3 lieues de Dôle au nord et dans le bailliage de cette dernière ville, il y a une montagne isolée, dit le Mont-Guerrin ; elle est assez escarpée dans les flancs et dans la partie du nord, elle l'est moins au midi. Au-dessus il y a un plateau de 90 toises de 6 pieds de long de largeur sur 150 de longueur. Ce plateau a été fermé d'un mur sec de plus de 14 à 16 pieds de largeur ou d'épaisseur sur une hauteur qui m'est inconnue, mais qui me paraît avoir

(1) Frasne. Le château de ce village a dû être une résidence romaine, on y a trouvé entre autres objets des meules à bras dont la matière était fournie par le sol de la forêt de la Serre. Quand au mont Guérin, montagne en forme de cône tronqué sur les territoires des communes de Moisey, Frasne et Montmirey-la-ville (arrond. de Dole), voici ce qu'en dit ROUSSET, dans son *Dictionnaire des communes du Jura* (article Montmirey-la-Ville. tome IV, p. 324) :

« Le sommet de cette colline... a dû être autrefois une forte position militaire. On y remarque des entassements de pierrailles qui décrivent une enceinte régulière. Ces retranchements ont encore 10^m de largeur à leur base et une hauteur moyenne de 1^m,30. Les érudits s'accordent à les considérer comme les restes d'une castramétation romaine. Au mois d'octobre 1840 MM. Pallu et Bourgon, ayant fait exécuter des fouilles au centre de ce *vallum*, dont la surface est d'environ 4 hectares, y découvrirent des ossements humains, des dents d'animaux, des fragments de verre et de poterie... »

Marquiset dans sa statistique de l'arrondissement de Dole, tome II, p. 268 écrit de son côté :

« La cime de ce mont, qui offre une plate-forme d'environ 3 hectares, paraît avoir été entourée de murs dont il reste des vestiges. On croit que cette plate-forme est faite de main d'hommes, et que les soldats romains ont campé sur son emplacement. Le voisinage des fontaines de Sainte-Rousse et de Chalvy pourrait donner du poids à cette conjecture ; mais on ne reconnaît dans les environs ni voie romaine, ni tumulus, ni le moindre monument qui vienne la justifier... »

pu éгалer l'épaisseur. Partout l'enceinte ébranlée subsiste et n'est nullement interrompue. Ce qui reste debout de ce mur est aussi sensible que l'enceinte, on y voit des pierres en place de la hauteur tantôt d'un pied, de 18 pouces, etc., et le tout est aussi évident que le clocher de Strasbourg.

Ce lieu n'a pu servir à parquer le bétail, le mur est trop épais. Il n'a pu servir à un camp romain, il n'y a ni mortier, ni ciment, ni gluten, il ne peut avoir été un camp des Bourguignons, les murs auraient été faits avec le mortier s'ils ne dataient que du temps de ces peuples, c'est-à-dire du V^e siècle de notre ère. L'épaisseur de cette enceinte étonne. Dans tout le plateau on n'y découvre pas le moindre vestige de bâtiment. Le nom même paraît avoir été altéré par la tradition qui nous l'a transmis : Mont-guerrin ne viendrait-il pas de Mont-guerrier, mont des guerriers, mont guerrie, en patois comtois ; en un mot ne serait-ce pas là une ville gauloise : *oppidum*. Les pierres en place et celles qui sont éboulées sont de la plus grande vétusté et n'ont jamais été taillées. Qu'en pensez-vous s'il vous plaît ? Je me propose d'y retourner au mois de septembre, d'y inviter M. Droz, secrétaire de notre académie de Besançon, et quelques autres antiquaires mes correspondants, de ramasser quelque argent, de reconnaître dans la dernière exactitude l'épaisseur du mur et l'état de la porte d'entrée qui est dans un coin au couchant, d'environ 20 pieds de large. Je ferai aussi fouiller de deux pieds dans l'intérieur et au milieu du plateau. Je compte d'y trouver tout de suite le roc.

J'oubliais de vous dire que dans l'enceinte, il règne tout autour un fossé de plus de 30 pieds de large sur une profondeur inconnue, mais qui en conserve encore plus de cinq. Que direz-vous de cette découverte ? Jamais qui que ce soit n'en a parlé.

Je me propose, outre ce, de conduire alors les mêmes Messieurs dans le territoire de Besançon, tant au couchant qu'au nord, où il se trouve des trous appelés combes dans le pays, et que je soupçonne avoir servi à des domiciles gaulois. *Qui sapienter peregrinatur, plus proficit in viâ quam in patriâ.* Non ! le temps n'a pu avoir tout englouti. Dans la suite je vous en parlerai plus au long. Je suis pressé. Mais j'ai le plaisir le plus doux de pouvoir vous assurer du tendre et sincère retour avec lequel je suis, etc.

le Père J.-M. DUNAND.

XXVIII

Du même au même.

Auxonne, ce 16 mai 1779.

Monsieur,

J'arrivai hier et je m'empresse de vous consacrer les premiers moments de mon retour.

J'ai passé à Lyon un jour délicieux avec M. le chevalier de Bory, secrétaire des sciences, et M. de la Tourette, secrétaire des belles-lettres de l'académie de Lyon. Le premier m'a fait présent de son ode sur l'immortalité de l'âme : pièce excellente, et qui m'a plu beaucoup. J'ai employé les autres moments que les affaires de mon état m'ont laissé libre, chez des libraires, chez des bouquinistes et dans la bonne bibliothèque du grand collège. J'ai été profondément affligé de voir tant de richesses littéraires et tant de secours, sans pouvoir en profiter. J'ai regretté surtout de ne pouvoir me procurer tant de précieux morceaux si importants à la littérature exacte. Les livres deviennent si chers qu'il ne m'est presque plus permis de les regarder. J'ai acheté ici, la veille de mon départ, quinze livres pesant de monnaies en cuivre, argent et métal (1), que je crois être des XI^e et XII^e siècles. J'y ai aperçu plus de 30 à 40 revers, des têtes couronnées dans quelques-unes, 10 à 12 sortes de croix. Les mots *civitas et galliarum*, etc. Elles sont si rouillées, si minces et si altérées que je ne sais encore ce que j'en tirerai pour l'histoire. Elles sont toutes attachées les unes aux autres et ne forment qu'un groupe. Elles ont été trouvées à 3 pieds et demi en terre, à une lieue d'ici et dans le bailliage de cette ville. Je les ai fait inutilement bouillir pendant 2 heures dans la lie de vin. Je les ai mises ensuite dans le vinaigre et le sel, elles y ont passé la nuit, et il m'a paru qu'il fallait qu'elles y restassent plusieurs jours, et les changer plusieurs fois de vinaigre. Je vous dirai à la suite ce qu'aura produit cette opération. Si vous connaissiez une façon plus sûre pour les décrasser, faites-moi la grâce de m'en instruire. Je me propose de vous faire part des différentes espèces de celles qui peuvent servir à l'histoire de leurs siècles. J'en joins ici deux à cet effet.

(1) Alliage, billon, [potin.

J'attends de notre P. Provincial la lettre d'affiliation que je vous ai promise, et qu'il avait laissée dans le couvent où il demeurerait ci-devant. Il m'en a remis une de notre province qui ne vous affilient qu'à elle seule, et non point à la congrégation entière, m'a paru insuffisante. J'espère que vous aurez cette lettre dans le cours de ce mois.

Mes copies sont-elles parvenues à leur destination ? Faites-moi l'honneur de me marquer le jugement qui en aura été porté. M. Bory m'a paru frappé de la nouveauté de mon opinion et de ses preuves. Lui et son collègue m'ont demandé la publicité quoique l'histoire ne soit point leur partie. J'attendrai pour l'impression : 1° le jugement de nos académies ; 2° que j'aie fait la seconde partie. Il pourrait même se faire qu'il y en eut une troisième.

Je vais commencer à vous lire et je serai exact à vous marquer ingénument ce que j'aurai remarqué, votre étonnante érudition m'assure que je n'aurai qu'à m'instruire et à vous admirer.

Vous êtes si digne de tous mes sentiments que je ne saurais trop vous dire que je suis de tout mon cœur jusqu'au dernier moment de ma vie, votre serviteur,

P. J.-M. DUNAND, etc.

XXIX

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 5 de juin 1779.

Mon révérend Père,

J'ai reçu dans son tems les deux lettres dont vous m'avez honoré le 18 avril et le 16 de mai. Je suis très sensible à l'intérêt que vous voulez bien prendre à tout ce qui me regarde et au bienfait que m'avait accordé notre nouveau prince le cardinal de Rohan. Me voilà enfin fixé à Strasbourg où j'ai obtenu une prébende dans la cathédrale, en renonçant à mon canonicat de Neuwiller. Ce dernier m'obligeait à quitter la ville et m'attachait dans un village par une stricte résidence. Je gagne dans ce changement tant du côté de l'agrément que du côté de l'intérêt. Je reste à Strasbourg dans ma famille et avec mes amis,

plus à même de vaquer à mes travaux littéraires qui sont cependant morcelés par l'interruption des offices canoniaux. Ceux-ci sont très longs dans l'église cathédrale, parce que tout s'y chante. D'ailleurs les prébendes de la cathédrale sont, après les canonicats du grand chapitre, les premiers et les plus anciens bénéfices du diocèse. Il y a trois corps différents dans l'église cathédrale de Strasbourg : le premier corps est le *grand chapitre*, composé de 24 chanoines-prélats, tous princes ou comtes. Ceux-ci ne résident que trois mois dans l'année, et leur résidence consiste à assister pendant ces trois mois tous les dimanches à la messe et aux vêpres. Le second corps de la cathédrale est le *grand chœur*, composé de vingt chanoines-prébendiers dans le nombre desquels est l'évêque suffragant. Ceux-ci résident neuf mois pendant l'année, chantent tous les jours la grande messe au grand autel avec tous les ministres assistants et assistent à l'office canonial chanté par le *bas-chœur*. Ce dernier est composé de plusieurs prêtres chapelains et de plus de trente chantres et enfants de chœur, sans compter la musique qui, tant en voix qu'en symphonies, est composée de plus de cinquante personnes. Voilà, mon révérend Père, l'état des bénéfices de la cathédrale.

Vos recherches et votre découverte faites dans la paroisse de Fresne-les-Moulières me paraissent très intéressantes et très propres à développer les antiquités gauloises. Il est à désirer que le temps vous permette d'approfondir davantage cet ancien monument.

Je suis charmé d'apprendre votre retour à Auxonne. Il a été, ainsi que votre voyage, très heureux : je vous en félicite bien sincèrement. Je vous remercie des monnaies que vous avez bien voulu me faire passer. Je n'ai pas encore eu le temps de les déchiffrer. Mais il me semble avoir lu sur l'une et sur l'autre le mot *sedes*.

Je vous remercie aussi des soins que vous avez bien voulu prendre touchant les lettres d'affiliation à votre ordre. Je les attends avec impatience et reconnaissance.

Voici une lettre de Cassel que M. le marquis de Luchet m'a chargé de vous faire passer. Il y avait joint l'éloge de M. de Voltaire, ainsi que celui de M. le marquis de Calvières (1) dont

(1) Un des membres fondateurs de l'Académie de Besançon, lieutenant général et amateur des beaux-arts; il est mort en 1777.

il est auteur : de plus quelques prospectus de l'Histoire littéraire de M. de Voltaire dont il parle dans sa lettre. Mais comme cela forme un paquet, je diffère de vous l'envoyer jusqu'à ce que vous me l'ayez mandé. En attendant vous recevrez par le prochain ordinaire un exemplaire de ce prospectus plié en forme de lettre.

Rendez toujours justice aux sentimens tendres et sincères de

L'abbé GRANDIDIER,
*chanoine-prebendier du grand chœur
de la cathédrale de Strasbourg.*

XXX

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 9 juin 1779.

Monsieur,

Quelques petits voyages que j'ai faits avec des parents ont retardé cet envoi et m'ont empêché de vous lire. Je m'empresse de réparer ce délai et de vous faire passer les lettres d'affiliation que j'ai eu l'honneur de vous promettre. Faites-moi la grâce de m'en accuser réception et de répondre aux articles de ma précédente lettre qui peuvent m'intéresser.

J'ai lu avec une vraie satisfaction dans le *Journal encyclopédique* du mois d'avril dernier la lettre de ce curé de votre diocèse touchant le propre des saints de votre Eglise (1). Je ne doute point qu'on ne le modèle sur vos excellentes dissertations, qu'on ne purge vos anciennes légendes de ce que la superstition et une aveugle crédulité y ont introduit et conservé, et enfin que vous ne rameniez bien du monde à la vérité. Le propre des saints de ce diocèse est dans le même cas, et je suis fort étonné qu'à côté et même au milieu de tant de bonnes choses on ait laissé subsister le mensonge et même une stupide absurdité. On y fait passer pour martyr un saint assassiné par un voleur, pour une tasse que celui-ci croyait d'argent, etc. (2).

Je suis, etc.

P. J.-M. DUNAND, etc.

(1) Cette lettre et la réponse que fit Grandidier dans le même *Journal encyclopédique* ont été rééditées dans les *Correspondants*, VIII, app. II, p. 31-37.

(2) Le bréviaire de Besançon applique ce fait aux S. S. Berthaire et Athalin assassinés à Menoux près Faverney (Acta Bolland, loc. IV). Ce cas est moins isolé que ne le pensait notre bon capucin, et les Bollandistes remarquent avec raison que « olim martyres habiti quicumque immerentes pie cruentam obissent mortem » (Acta SS., 21 oct., p. 141).

XXXI

Du même au même.

Auxonne, le 13 juin 1779.

Monsieur,

Vous voilà donc rendu à votre famille, à vos livres, à vos amis et à mes propres désirs ! Je vous en félicite, je m'applaudis bien sincèrement et je vous remercie de cette bonne nouvelle. Vous craignez néanmoins que la progression de vos idées ne souffre de votre assistance à vos offices canoniaux ; je l'appréhende avec vous. Depuis longtemps j'en fais l'expérience ; mais je vois avec plaisir que vous avez plus de ressources que moi, que les muses courent au devant de vous et vous caressent, que vous avez sous la main une foule de livres qui abrègent vos pas et dont la disette arrête à tout instant les miens. Qu'eussiez-vous fait à Neuwiller ? Votre vie y eut été trop monotone, vous y eussiez fait des débauches d'étude, vous eussiez bientôt après desséché la lymphe et perdu le sang ; vous y fussiez devenu infirme de bonne heure ; vous devez donc regarder avec moi son Altesse comme un agent admirable de la Providence. D'ailleurs votre titre actuel vous décore davantage ; vos fonctions en vous arrachant plus souvent à vos travaux, serviront de plus près votre tempérament et votre santé. Bénissons vous et moi cet arrangement. Je le vois avec un vrai plaisir s'accommoder avec vos travaux littéraires et avec tous les vœux. Puissiez-vous longtemps jouir d'une situation que Dieu semble ne vous avoir accordée que pour sa gloire et votre sanctification.

Je commence à voir clair dans mes monnaies, 6 sont des gros vieux du règne de Louis X. Ce qui me le persuade, c'est qu'elles en ont le calibre et la matière, c'est surtout la lettre L majuscule qu'elles ont d'un côté ; il est évident que cette lettre est initiale, qu'elle signifie *Ludovicus*. Ce qui m'oblige de croire que c'est Louis X c'est que la ligne perpendiculaire, traversée dans le dessus par une autre horizontale, forme exactement le nombre dix des Chinois. Je ne trouve sur ces monnaies que cette légende divisée : *Parisia sedes galliarum*. Ce premier mot y est en abrégé. J'en ai quelques autres de différentes façons, mais je ne les crois pas intéressantes. Elles sont des royaumes

d'Espagne, d'Arragon, des comtes d'Auvergne, etc. Elles ont toutes la coupe de l'écriture du III^e siècle dans le commencement.

J'attendais votre *prospectus* par la poste d'hier et il n'est pas venu. Vous me l'aviez cependant annoncé. Dès que je l'aurai reçu, je le ferai valoir. Le malheur est que nous n'avons ici ni littérateur, ni savant. Nos officiers jouent, lisent quelquefois des brochures, des choses de leur métier, et de peur de se lasser sans doute, ils passent leurs jours dans une flétrissante oisiveté.

La lettre de M. le marquis de Luchet m'a fait un vrai plaisir et je vous remercie bien sincèrement de me l'avoir fait passer. Je viens d'être invité à la séance publique de l'Académie de Besançon pour le 29 de ce mois, jour auquel on y doit recevoir M. le comte de Ségur, lieutenant général de la province, et M. l'abbé de Clermont-Tonnerre, vicaire général du diocèse. Mais j'ai tant d'ouvrage que je ne vois pas trop que je puisse avoir cet honneur.

Continuez, je vous prie, à me croire dans les plus tendres sentiments.

Le P. DUNAND.

XXXII

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 20 d'*auguste* 1779.

Mon Révérend Père,

Je réponds bien tard aux deux lettres dont vous m'avez honoré il y a près de deux mois : mais n'en accusez pas mes sentiments pour vous. J'étais en voyage pendant presque tout cet intervalle : j'étais même jusqu'à vos portes, m'étant avancé de la Haute-Alsace jusqu'à Baume-les-Nonnes. Mais mes occupations ne m'ont pas permis de pousser plus loin. C'est ce que je regrette infiniment, mon plus grand désir étant d'aller vous embrasser à Auxonne. J'ambitionne extrêmement ce moment.

J'ai reçu la lettre d'affiliation que vous avez bien voulu solli-

citer pour moi. Je vous en dois tous mes remerciemens et agrétez-en toute ma reconnaissance comme l'hommage sincère de mon cœur.

Je vous dois aussi des remerciemens pour la part que vous voulez bien prendre à ma nouvelle promotion. Je ne peux qu'être content de mon sort et la part que mes amis veulent bien y prendre est pour moi un nouveau sujet de satisfaction.

J'adresse ce que je vous ai annoncé dans ma dernière lettre au R. P. Cyrille (1), comme vous le désirez. J'y joins un mémoire particulier que vous lirez avec plaisir. Il concerne le procès de M. l'abbé Georgel (2) contre M. le comte de Broglie.

Rien ne pourra altérer les sentimens de vrai, tendre et inviolable attachement que vous a voué pour la vie le plus fidèle de vos amis.

L'abbé GRANDIDIER.

XXXIII

Dunand à Grandidier.

Auxonne, ce 29 août 79.

Monsieur,

Je vous croyais à Paris, et depuis longtemps à l'hôtel de son altesse éminentissime ; j'avais même pensé que son service vous y retenait et que vous y étiez sérieusement occupé. Cependant depuis 15 jours, je craignais que vous ne fussiez malade, et cette frayeur me paraissait d'autant plus fondée que la fièvre que je viens d'essuyer me rappelait l'excès de vos travaux, les grandes chaleurs que nous avons eues et la délicatesse de votre santé. Votre lettre du 20 du courant ne pouvait donc être plus utile à ma convalescence et plus nécessaire à mon cœur. Aussi vous en remercie-je avec cette sensibilité qui me fit passer hier le plus heureux jour. Il me reste néanmoins de la faiblesse et un

(1) Le P. Cyrille Gaillard de Besançon, missionnaire pendant la Révolution, Cf. MOREY, loc. cit.

(2) Le secrétaire bien connu du cardinal de Rohan avait à cette date un procès avec le comte de Broglie, frère du maréchal. Il publia factum sur factum (*Mémoire expositif...* Paris, 1779, in-4° ; *Réplique pour l'abbé Georgel*, ib.. etc.), ne contenant dit M. Benoit (*Description bibliographique de factums, mémoires concernant la Lorraine*, 1887), que « d'incompréhensibles bavardages ».

dévolement, avec quelques précautions j'espère que dans 8 jours je serai en état de reparaitre à mon atelier. Quelle consolation ne m'eussiez-vous pas donnée, si j'avais eu le bonheur de vous voir à Auxonne ! Vous m'avez si bien appris le cas que je dois faire de votre belle âme, vous vous êtes peint d'une manière si vraie dans vos lettres. Votre premier volume m'a dit tant de choses étonnantes de la précocité et de l'étendue de vos lumières. Vous avez en un mot un cœur si digne du retour que je vous ai voué pour la vie, que vous eussiez été témoin de l'affection du mien. Avec quelle ardeur ne vous eussé-je pas ouvert mes bucoliques, communiqué mes collections ? Vous eussiez seul suspendu et arrêté ma fièvre ; ma guérison et mon rétablissement n'eussent été que l'affaire d'un jour, mais je n'ai et je n'aurai peut-être longtemps que votre image. Le sentiment le plus tendre me l'a donnée, et elle ne peut m'être plus précieuse. Auriez-vous vu à Baume-les-Dames M. l'avocat Perreiot ? C'est un de nos savants et un homme de bien. Sa conversation n'est peut-être pas assez animée, mais ses connaissances historiques sont profondes et son cœur est excellent (1).

Je viens d'écrire au P. Cyrille à Besançon pour le paquet que vous avez la bonté de m'envoyer. Je vous en accuserai la réception au moment où j'aurai fini le mémoire de l'abbé Georgel.

Je ne vous dirai rien encore de votre première dissertation, elle a dû nécessairement plaire à l'Académie des inscriptions. J'ai presque soupçonné néanmoins que la Haute-Alsace devait être encore de la province Séquanaise sur la fin du IV^e siècle de notre ère, époque à laquelle je croyais pouvoir fixer sa séparation. Il m'a toujours semblé qu'une partie des pays ci-dessus et surtout celle qui est encore de nos jours des diocèses de Bâle et de Besançon n'avait pu être de la première formation de votre province. Je n'ai toutefois que des idées et des preuves générales à ce sujet, et vous voyez par là que mes prétentions sont faibles. Je présumais que la délimitation des diocèses respectifs, qui a dû se modeler de bonne heure sur les délimitations civiles faites par les romains, s'était soutenue au moins jusqu'à l'horrible confusion que les irruptions fréquentes du siècle en question avaient dû occasionner. Il me semblait même entrevoir

(1) Le 3^e fascicule des *Correspondants de Grandidier* a déjà fait connaître ce savant franc-comtois dont Dunand fait ici un si bel éloge et si mérité. Un prochain fascicule lui sera tout entier consacré.

que le chaos affreux des usurpations des IX^e et X^e siècles avait encore pu troubler les anciennes limites, qu'il les avait dérangées, et que c'était ainsi que votre province s'était agrandie au midi. Mais je ne vois dans tout ce raisonnement que des conjectures qui ne peuvent tout au plus servir qu'à l'argumentation.

Je crois savoir aimer, et tel est le fond des sentimens où je puiserai toujours le tendre attachement avec lequel je suis le plus reconnaissant de vos amis.

Le P. Joseph-Marie.

XXXIV

Du même au même.

Auxonne, ce 15 septembre 1779.

Monsieur,

J'ai reçu en bon état votre envoi depuis quelques jours. J'ai l'honneur d'écrire une lettre ci-jointe à M. le marquis de Luchet pour le remercier des deux éloges dont il m'a fait présent. Je lui marque assez en précis combien je suis satisfait de ces deux pièces. Je lui parle ensuite de son *prospectus* sur la vie littéraire de Voltaire. Je lui marque que je n'ai trouvé ici qu'un exemplaire de cet ouvrage à placer, quelque diligence que j'ai faite à ce sujet. J'espère que vous me ferez la grâce de lui faire parvenir la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire et que vous trouverez sous votre pli.

J'ai des remerciemens bien tendres à vous faire des *Mémoires* de M. l'abbé Georgel de Rambervillers. Un de mes amis, connu de M. son frère, y a pris beaucoup de part et moi-même j'en avais pris une réelle à son malheur. Je connaissais les inculpations, la puissance de son adversaire et tous les dangers qui environnaient le respectable innocent. A la face du royaume et de l'Europe il a triomphé, et sa réputation s'est agrandie. Le Parlement néanmoins paraît avoir ménagé le Seigneur. Il a sans doute excusé l'humeur qui lui avait brouillé toutes les idées, et il a cru que M. l'Abbé Georgel serait assez glorieux d'avoir un arrêt qui rend à toute la France et chez l'étranger raison de son honneur. Ses dernières observations m'avaient

annoncé son succès. Je voyais clairement que son innocence était avouée et reconnue. Cependant vous m'avez rendu un vrai service de me faire connaître l'heureuse définition de cette affaire. Je vais passer 15 jours ou 3 semaines à la campagne. J'ai besoin de me séparer de mon cabinet et de perfectionner mon rétablissement. Je serai de retour le 2 ou le 3 du mois prochain.

Pourriez-vous à votre loisir m'apprendre si le P. Tavernier, jésuite, ci-devant chancelier de l'Université de votre ville, a fait imprimer quelques ouvrages, et dans quel temps il est décédé ? il était oncle maternel de ma belle-sœur. Une affaire très mince d'intérêt l'avait brouillé avec sa famille depuis l'an 1748. J'entrepris de les réconcilier, il me parut même ébranlé, et je ne sais pourquoi il arrêta tout-à-coup notre correspondance. Je le crois mort en 1760, au collège même de Strasbourg de la suite d'une chute et d'une cuisse cassée.

Succès, plaisirs et surtout santé, voilà trois mots de mon cœur et mon *amen*.

Je suis, avec la plus vive reconnaissance, etc.

P. J.-M. DUNAND, etc.

XXXV

Grandidier à Dunand.

A Saverne, ce 28 octobre 1779.

Mon Révérend Père,

Il y a longtemps que je suis en retard avec vous : vos lettres du 29 août, du 13 et 15 septembre me font voir ma négligence (1). Vous l'attribuerez à nos malheurs. Les papiers publics vous auront déjà appris le terrible incendie qui a réduit en cendres le château de Saverne (2), et dont j'ai été le triste témoin. La lettre imprimée ci-incluse vous en apprendra davantage.

(1) La 2^e de ces lettres ne se trouve pas dans la collection.

(2) Un incendie avait détruit, dans la nuit du 7 au 8 septembre, une grande partie du château de Saverne qui était la résidence habituelle du cardinal de Rohan. Il fut bientôt après rebâti avec un luxe princier, à l'aide de contributions extraordinaires levées sur les sujets de l'évêché de Strasbourg.

Votre silence de votre côté m'inquiète et je crains que la fièvre, que vous avez essuyée, ait eu sur vous une nouvelle reprise. Mais ne parlons pas de cette crainte ; car il me reste toujours à vous remercier des choses charmantes que vous me dites dans vos lettres et que je voudrais pouvoir mieux mériter.

Vous m'aviez promis quelques observations sur mon ouvrage : je ne vous en tiens pas quitte et j'ose espérer que dans vos tems de loisir vous me tiendrez parole.

Je suis bien aise que vous soyez content des mémoires de M. l'abbé Georgel. J'ai fait passer votre lettre à M. de Luchet.

Le P. Tavernier est mort au collège de Strasbourg chancelier de l'Université. Quant au détail que vous me demandez, je ne pourrai vous le donner qu'à mon retour dans la ville, qui sera dans les commencemens du mois prochain.

C'est toujours avec plaisir que je vous renouvelle mes sentimens. Continuez-moi, mon Révérend Père, votre précieuse amitié et comtez sur celle du plus fidèle et du plus tendre de vos amis.

L'abbé GRANDIDIER.
*chanoine-prébendier du grand chœur
de la cathédrale de Strasbourg.*

XXXVI

Dunand à Grandidier.

Auxonne, ce 24 octobre 1779.

Monsieur,

J'ai été absent plus longtemps que je ne le pensais. Toujours occupé à faire des recherches, j'y ai eu quelques succès, j'ai levé des plans, je me suis procuré pour un seigneur quelques bonnes médailles et une figure en bronze assez bien conservée.

C'est à la campagne même que j'ai appris, assez tard néanmoins, l'accident funeste du château de Saverne. A l'instant je craignais pour vous et aussitôt je m'informai exactement du détail de ce malheur. Je voulus le lire moi-même dans le Journal de Genève, et je fus un peu soulagé lorsque je vis que son Altesse Eminentissime avait eu le temps de sortir de son ap-

partement avec sa cassette et ses papiers. Ce que j'ai admiré avec attendrissement, c'est sa présence d'esprit au milieu de la plus effrayante catastrophe. Mais ce qui m'a ému jusqu'aux larmes c'est la sensibilité qu'il a si vivement exprimée au sujet des deux pauvres malheureux qui ont péri dans cette affaire, c'est la protection qu'il a promise aux veuves et aux enfants.

Cependant je ne suis pas tranquille et je vais continuer d'être inquiet jusqu'à ce que vous m'avez donné de vos nouvelles. Je crains surtout pour votre santé : quel trouble, quelle agitation, que de frayeurs, que de bouleversements dans une circonstance si propre à altérer le meilleur tempérament ? Vous me devez une réponse, j'ose le dire, et l'attendre c'est la mériter. Apprenez-moi, je vous prie, si vous avez pu consoler son Altesse et la distraire sur la perte qu'elle vient de faire. La France connaît autant sa bienfaisance que son désintéressement. Mais la nature a son cri, et quelque grande que soit une âme, souvent elle a peine à s'en garantir. Vous-même ne l'auriez-vous pas éprouvé ? N'auriez-vous rien perdu de vos manuscrits dans un tumulte qui va toujours en s'accroissant ? Vous voyez combien votre lettre me devient nécessaire. En vous demandant une seconde fois cette faveur, c'est, j'ose le croire, vous persuader la part que j'ai prise à cet accident. Elle est aussi réelle que le respect avec lequel je suis, Monsieur, etc.

P. J.-M. DUNAND.

XXXVII

Grandidier à Dunand.

Strasbourg, ce 6 novembre 1779.

Mon Révérend Père,

Nos deux lettres se sont croisées, vous avez déjà reçu la mienne datée de Saverne où je vous parlais de l'incendie qui a réduit en cendres son château. J'en suis de retour depuis quelques jours. Le Prince est reparti pour Paris. Je dois vous remercier de la part que vous avez bien voulu prendre à ce qui me regarde dans cette triste circonstance. Je n'en ai rien souffert, ni ai rien perdu. J'en ai été quitte pour la peur : mais le

sentiment de cette peur me reste encore. Votre lettre du 24 du mois passé me fait connaître votre cœur. Ces sentimens sont bien précieux pour moi et croyez que les miens ne sont pas en retard. Vous devez en être persuadé d'après l'assurance du tendre et fidèle attachement que vous a voué

l'abbé GRANDIDIER.

XXXVIII

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 29 décembre 1779.

Monsieur,

Puissiez-vous jouir d'une santé parfaite, aussi longtemps que vous pouvez désirer de vivre ! Que vos succès obéissent à vos vœux ! tels sont les objets qui m'occupent journellement à l'autel et qui seront toujours chers à mon cœur.

Vous me devez, j'ose le dire, ce trait d'amitié de m'apprendre si vous êtes bien remis de vos frayeurs. Vous m'avez accoutumé à penser avec vous et comme vous ; si vous souffriez encore, comment pourrais-je être tranquille et content ?

Je viens de recevoir une lettre en réponse de M. le marquis de Luchet. Il me marque qu'il a lu avec satisfaction ce que je lui ai dit avec confiance de son éloge de Voltaire. Il ajoute que toute la Société académique de Cassel a été satisfaite de mon mémoire sur les villes gauloises et qu'elle a applaudi entre autres choses à mon style. Si vous vous aperceviez de quelque complaisance dans ce jugement, faites-moi je vous prie, connaître au juste ce qu'elle en a pensé. J'ai besoin d'instructions ; vous êtes vrai, et je saurai ce que je dois croire du sentiment de Messieurs de Cassel, sur une opinion que je crois absolument neuve.

Je vous prie de vouloir bien lui recommander de croiser mon adresse. La lettre a été taxée 20 s., et je suis forcé de craindre de faire des dépenses. Il m'annonce deux exemplaires des pièces fugitives de Voltaire.

Voudrait-il m'en faire présent d'un ? il ne me le dit pas, et je ne lui en ai demandé qu'un pour un de mes amis. Faites-lui faire, s'il vous plait, cette observation essentielle.

Vous m'allez demander où j'en suis de votre premier volume. Hélas, je mène la vie la plus morcelée. Le froid, mes affaires m'arrachent de ma solitude. Au hasard je trace quelques lignes par jour, je fais face à ma correspondance ; je soupire, je gémiss de ce que je ne peux mieux faire. Telle est ma vie. Combien ne me plaindriez-vous pas, si vous connaissiez mon ardeur et mon goût pour le cabinet et la méditation. Je viens cependant de former un commerce littéraire avec l'Académie de Clermont en Auvergne. Elle m'invite à travailler sur l'origine des Gaulois, et je m'y suis en quelque sorte engagé pour le mois d'avril prochain. Un seigneur qui voudrait faire des preuves à St-Louis de Metz pour sa fille, me presse, me prie et me poursuit. Il désirerait que je commençasse au mois de mars, et ce qu'il y a de difficile, c'est qu'à peine a-t-il des papiers pour deux siècles, tandis qu'il faut remonter jusqu'en 1400. Il faudra donc parcourir les dépôts publics et particuliers de la province, compulsier, lire et tenir beaucoup de titres, et je ne sais trop comment me tirer d'affaire avec lui. Je vois du moins de la besogne, et des courses peut-être pour 3 mois. Seriez-vous aussi dérangé que moi ? Je ne peux pas même le présumer. Votre attrait pour l'étude ne vous le permettra jamais. Le mien souffre cruellement ; mais vous êtes dans un état libre et indépendant, et je ne le suis pas. Vous êtes sensible : vous me compatirez, et sûrement vous me ferez l'amitié de me croire dans les sentimens les plus conformes à ceux dont vous m'honorez, Monsieur, etc.

P. DUNAND.

XXXIX

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 7 janvier 1780.

Mon Révérend Père,

Je vous aurais prévenu et vous auriez reçu avant le commencement de l'année les compliments de la saison si la distinction du temps faisait quelque chose à l'amitié, et si j'étais de ces gens qui ont besoin de lire l'almanach pour savoir quand et comment ils doivent aimer leurs amis. Je n'en suis pas moins sensible à

vos vœux, et croyez que la continuation de vos sentimens sera toujours pour moi un des principaux bonheurs de ma vie. Agréez mes souhaits et rendez justice à toute leur étendue.

Vous me demandez si je suis revenu de ma frayeur : il faut bien, à ce que je crois, s'y accoutumer. Mais on le fait d'autant plus difficilement qu'on en éprouve quelquefois des sujets. Hier je craignais de voir renouveler la même scène qu'à Saverne, quoiqu'avec moins de malheurs, à cause de la belle police qui est établie dans Strasbourg pour les incendies. La maladresse d'un domestique ivre qui avait mis le feu à son lit et qui manqua de le griller vivant, aurait brûlé une des ailes du palais épiscopal, si l'odeur de la fumée n'avait averti du danger l'évêque d'Arath (1), qui demeurait dans cette aile, au-dessus de l'appartement brûlant, et si on n'y avait porté de bonne heure de prompts secours. Grâce au ciel, on en a été quitte pour la peur et pour quelques meubles brûlés. Cela arriva à dix heures et demi, dans le tems que je rentrai chez moi. Par un grand hasard, M. d'Arath était encore levé. Si à son ordinaire il s'était retiré à neuf heures dans sa chambre à coucher, on n'aurait pas senti la fumée et le danger aurait eu des suites plus funestes.

Vous méritiez l'approbation de la Société académique de Casselet et les éloges qu'elle a donnés à votre mémoire ne m'étonnent pas. Je désirerais le voir imprimé dans le recueil de ses Mémoires.

Je suis très aise de vous voir en correspondance avec l'Académie de Clermont-Ferrand : j'y connais particulièrement M. Duvernin, frère de notre suffragant, et l'abbé Micolon de Blainval, secrétaire de cette académie. J'espère que vous travaillerez à découvrir la véritable situation de Gergovia.

Vous vous plaignez du peu de tems qui vous reste pour le travail : je sens le peu de loisir que vous donne votre état. J'en peux presque dire autant. Mon tems est entièrement morcelé par des offices longs et interrompus, par les visites qu'exigent de moi ma place et l'amitié, par les devoirs de la société, par une correspondance multipliée, par le besoin du repos. Vous sentez bien qu'il est difficile de joindre à tout cela un travail continu et suivi. J'aime d'ailleurs quelquefois causer avec mes amis, et vous sentez bien que vous êtes dans le nombre de ceux

(1) T. Duvernin, l'auxiliaire du cardinal de Rohan.

auxquels il m'est si doux de réitérer mes sentimens. Agrérez-en l'hommage. Donnez-moi plus souvent de vos nouvelles, et aimez toujours le plus tendre de vos confrères.

L'abbé GRANDIDIER.

XL

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 16 février 1780.

Monsieur,

Je viens d'envoyer au bureau du Journal des Savans un pot pourri historique en forme de réponse à une lettre de M. l'abbé Rive (1) sur la formule *Nos Dei gratia* et qu'il a fait insérer dans ledit Journal de novembre dernier, page 741. Comme il annonce du neuf et que je n'en ai point trouvé, je lui en demande très poliment raison. Il parle ensuite de souveraineté et de suzeraineté, ce qui m'a entraîné à faire mention de 4 sortes de tours, de nos clochers, de nos anciens barons, de l'art héraldique, des armoiries de nos rois, des terres enclavées, du terme ressort, etc., etc. Je serai attentif à vous avertir du journal où cette pièce paraîtra, si toutefois elle paraît. Je présume qu'étant arrivé trop tard pour le mois de mars, on pourra la trouver dans celui d'avril. Elle a 17 pages in-4° de mon écriture. Si vous la voyez vous m'obligerez sûrement de me marquer ce que vous en aurez pensé et d'y ajouter vos observations.

J'ai envoyé à un de mes confrères de l'Académie de Clermont des notes propres à reconnaître l'ancien emplacement de *Ger-govia*, mais j'exige qu'avant tout on ait bien reconnu les anciennes limites des *Arverni* avant les Romains. J'ai toujours pensé que sous les Gaulois la place forte capitale de chaque peuple était située rigoureusement au centre ou au milieu de chaque province. Il faut observer que je ne reconnais dans la Gaule celtique que 12 grands peuples, et quantité d'autres qui n'étaient que des clients, ou dans la mouvance des grands. Cet usage du milieu et ce nombre 12 m'ont occasionné beaucoup de

(1) Le savant et irascible bibliographe provençal.

recherches que je ne crois pas inutiles. Je les exposerai sans prétention et les savants verront si elles suffisent pour mériter d'être placées au rang des vérités historiques.

J'eusse bien désiré que M. le marquis de Luchet fit passer mes considérations sur les villes gauloises dans le Journal encyclopédique ; comme je le lis fort exactement, j'aurais vu ce que le public en aurait pensé, et surtout M. Damville. Si par hasard il vous était possible de me procurer ce service je vous prierais d'y penser dans un de vos moments de loisir.

J'ai lu avec plaisir que vous aviez aussi bien que moi une vie morcelée. Ces distractions ont un vrai mérite, et j'ai peine à croire que la santé la meilleure s'accommodât d'un travail assidu. J'ai toujours pensé qu'une application soutenue occasionnait une déprédation dans les esprits, ou tout au moins un émoussement notable. Il faut avoir pour le travail une permission de son tempérament ; et malgré ce, nous devons encore à celui-ci un détail de complaisances qu'on ne méprise jamais impunément. L'étude du soir plait davantage quand on a très peu soupé. Cependant je la crois moins profitable. L'imagination est plus agissante, je le veux. Le mouvement de la journée a remué le sang et les esprits sont plus vifs. Mais cette vivacité peut faire tort au jugement et si je ne me trompe, l'ouvrage est moins solide.

Je m'arrête, j'irais trop loin sans doute sur cette partie, et je vous ennuyerais, pardonnez au plaisir toujours renaissant que je goûte lorsque je m'entretiens avec vous. Vous m'avez inspiré une confiance qui m'a persuadé seule que je pouvais compter entièrement sur votre amitié. Je vous dois toute la mienne et c'est dans ce juste sentiment que je vous prie de me croire le plus humble de vos confrères.

P. DUNAND.

XLI

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 22 juin 1780.

Je regrette, mon Révérend Père, tous les momens qui m'ôtent la liberté de m'entretenir avec vous ; et je vois cependant,

malgré mes regrets, que j'ai passé plusieurs mois sans vous écrire et même sans vous répondre. Mais vous connaissez toutes mes occupations qui ne me laissent pas toujours à mes amis, et tous mes devoirs canoniaux qui ne me laissent pas tout le tems que j'aimerais tant à consacrer aux lettres.

Comme il y a déjà quelques tems que je ne lis plus le Journal des savans, je ne pourrai vous rien dire relativement à votre lettre que vous y avez insérée au sujet de la formule *Dei gratia*, et dont vous me parlez dans votre lettre du 16 février. Je sais que l'abbé Longuerue et le P. Daniel attachent à cette formule l'idée de souveraineté et d'indépendance ; mais cette opinion est fausse, et on ne peut rien conclure de *Dei gratia* en faveur de l'indépendance ou de la grandeur de ceux qui l'ont employée. Les actes nous font voir que plusieurs grands vassaux de France et d'Allemagne, et même de simples seigneurs s'en sont servi. Ils n'y attachaient d'autre idée que celle que s'en étaient formé les évêques. Or ceux-ci par ces expressions n'ont jamais prétendu marquer une souveraineté et une indépendance dont ils eussent joui dans leurs diocèses : mais ils exprimaient par là leur reconnaissance envers Dieu l'auteur de tous les biens. Il sera bon de consulter sur ce sujet un mémoire de M. Bonamy qui est inséré dans le XXVI tome des Mémoires de l'Académie royale des belles-lettres de Paris. Je trouve dans plusieurs titres allemands les comtes de Wœrd, de Honstein, de Kybourg, de Kirchberg, de Blanckenburg, etc., prendre au 13 et 14 siècles le titre de *gratia Dei*, sans être à cet effet ni princes, ni souverains. Il y a de simples barons en Allemagne qui prétendent tenir leurs terres *Dei gratia*, comme le remarque Sigismond de Bibran *in dissert. de jure baronum*, cap. 5, § 48. Je vois même un simple chanoine de collégiale d'Alsace prendre dans un acte de 1183 la formule : *Johannes Dei gratia surburgensis ecclesie canonicus*.

Il me tarde de voir vos observations sur l'ancien emplacement de *Gergovia*. J'ai écrit à M. le marquis de Luchet auquel j'ai redemandé vos considérations sur les villes gauloises. Dès qu'il me les aura renvoyées, je les ferai passer à l'auteur du Journal encyclopédique.

Je rechercherai toujours avec empressement les occasions pour pouvoir vous témoigner la sincérité du tendre et inviola-

ble attachement que vous a voué pour la vie le plus dévoué de vos confrères.

L'abbé GRANDIDIER,
Faites-moi part, s'il vous plaît, de vos travaux littéraires.

XLII

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 30 juin 1780.

Monsieur,

Je suis trop glorieux d'avoir reçu votre lettre, pour différer cette réponse. Il y a un plaisir si doux, une utilité si réelle à s'entretenir avec vous, que je ne saurais trop en avancer le moment, et le reproduire, dès que j'en serai point incommodé. Je n'ai point vu ma pièce dans le Journal des Savans. Il est vrai que je n'ai pas vu celui de mai qui a manqué à notre société. Mais un de mes amis m'a assuré ne l'y avoir point vue. Ainsi je me crois libre de l'envoyer au Journal encyclopédique, après en avoir changé le début.

Ce n'est point la formule *Dei gratia* qui m'arrêtait beaucoup. Je me plaignais seulement que M. l'abbé Rive eut avancé qu'il nous donnait du nouveau, où je ne voyais que ce que M. Bonami et d'autres ont dit avant lui. De là je passais à la suzeraineté qu'il définissait assez mal. Par manière de consultation je demandais à cet auteur s'il ne reconnaissait pas un signe très distinctif qui désignait la justice du souverain, qui la séparait de celle des grands vassaux et sic de cœteris. Je disais que le sceptre était l'emblème de l'autorité, l'anneau de l'investiture, le manteau de la dignité, la couronne de la victoire, et la tour carrée portée à une hauteur supérieure à toute autre, le symbole de la justice royale. Je citais à cet effet la tour du Louvre à Paris, celle des ducs de Bourgogne à Dijon, celle qui est au milieu de Londres, dite la tour Blanche, et différente de celle qui sert de prison d'état. Je parlais des tours carrées des hauts barons, de celles des suzerains, et des tours rondes des feudataires. Je disais que j'avais lieu de présumer que nos grands barons occupaient ou étaient situés sur nos frontières et

qu'ils en avaient la garde. Je désignais les différentes fonctions de ces tours, j'osais avancer que les armoiries des barons étaient analogues à la fonction dont ils étaient chargés de veiller à nos frontières, qu'ils portaient ou des bars ou barbeaux, des bandes, des fascées, ou fretté, etc. Je jetais, chemin faisant, un coup d'œil assez rapide sur les choses qui me paraissaient accessoires ; entre autres je conjecturais que le premier sceptre de nos rois n'a dû être qu'une lance sommée de son fer ou de son arrêt, qu'on a dû la raccourcir à la suite, et que leurs armoiries ont tiré la pièce qui y est répétée de ce fer de lance, dont nos fleurs de lis actuelles sont une expression altérée et défigurée. Je passais ensuite aux terres enclavées que l'on voit de toute part dans nos provinces, contre l'ordre du gouvernement, le bien des sujets respectifs, etc. Je suppliais ou je formais le vœu de voir bientôt l'auguste vengeur de la glèbe réformer cet abus, ce désordre, cette source d'incommodités, en réunissent à leur première souche cette foule de terres ou de villages étrangers au milieu d'une province à laquelle ils ont ci-devant appartenu. J'en marquais la source au règne féodal, et avant qu'on eut connu exactement les termes *ressort* et *souveraineté*, etc.

Si vous croyez cette pièce intéressante, je la copierai, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer et quand vous l'aurez toute entière, vous voudrez bien la faire passer au Journal encyclopédique sous ma signature.

Depuis le mois de janvier je n'ai reçu aucune nouvelle de Clermont. Voici tout mon secret pour retrouver Gergovia. Les Gaulois n'avaient point de villes où ils demeuraient : ils avaient des places fortes, (*oppida*), où ils se retiraient en temps de guerre. Chaque canton devait en avoir plusieurs. Le canton du milieu devait avoir la place la plus considérable, *oppidum maximum*. C'est donc dans ce milieu qu'il faut la chercher. Je vois que les Séquanais assez exactement délimités par César, avaient pour capitale la place forte de Besançon, que ce lieu était à 40 lieues de la partie la plus reculée au nord, qu'il y a la même distance au midi, que dans la largeur de ladite province, Besançon est à 10 lieues du mont Jura, à l'est, et à une égale distance de la Saône à l'ouest. Je vois, dis-je, que Bibracte, capitale des Eduens, est à 15 lieues au nord de ses anciennes limites, de même au sud, à 10 lieues de la Saône à l'est et de même à l'ouest. J'ai cru pouvoir conjecturer que puisque les Gaulois

plaçaient leur capitale au milieu de chaque nation, il ne s'agissait plus pour retrouver Gergovia que de bien reconnaître les limites des Gaulois auvergnats. Qu'en pensez-vous s'il vous plait ? Je vois encore sous Auguste qui si on donne aux Triboboces 15 lieues ou 16 du pays des Séquanais, au nord, ce prince prend sur ces divers peuples la même longueur au sud pour former la première Lyonnaise en sorte que Besançon se retrouve encore au milieu, peut-être sans égard à ce site de la part des Romains, mais qui paraît avoir été en usage chez les Gaulois. Votre avis, et ne souffrez jamais que je m'égaré dans les routes si tortueuses de l'antiquité.

Je vous aurais une vraie obligation, si vous faites passer sous mon nom mes considérations sur les villes gauloises dans le Journal encyclopédique, quand vous les aurez reçues et à votre commodité. Ma minute a cependant augmenté et elle s'accroîtra encore en relevant à ce sujet D. Jacques Martin et dom Brezillac. Ces savants ont plus copié, compilé, que discuté et approfondi.

Je sors de Besançon ; j'y ai passé une quinzaine de jours. J'ai assisté à trois séances particulières. Dans l'une, on y a lu sur les suites funestes de l'égoïsme un discours de main de maître. Nous y avons tous applaudi. Il y a quelques défauts mais ils sont accidentels. J'ai lieu de croire que l'auteur sera couronné à la séance publique de St-Louis. Dans l'autre, on a présenté 40 savants pour remplir la classe des associés correspondants. Vous y étiez inséré. On passa ensuite aux voix ; on ne put s'accorder, on renvoya la nomination commencée et la sanction du choix à mercredi dernier, 29, et je suis de retour ici du 23. J'ignore ce qui se sera passé. On avait la huitaine antécédente comme nommé MM. Maréchal d'Andeux de Besançon, M. l'abbé Naudenot du bailliage de Vesoul, ci-devant jésuite, pour les mathématiques, M. Cook (1) de Strasbourg, M. Gérard de Bruxelles, M. Haller, de Bâle (2), M. Prinnet de Luxeuil pour l'histoire. M. Thomassin de Dôle, M. Parmentier pour la physique, M. l'abbé Nonotte de Besançon, ci-devant jésuite de même que l'abbé Johannet de Dôle, M. Légier, maire de Jussey pour

(1) Le célèbre professeur Koch.

(2) Ce savant fut en effet nommé à cette séance, mais il mourut au bout de quelques années et fut remplacé en 1788 par M. de Lenzbourg, évêque de Lausanne.

les belles-lettres, etc. M. Droz parla de vous et de vos ouvrages ; je vous portai au scrutin. Un membre me répondit que la classe de l'histoire abondait aux dépens des autres, et qu'il fallait plus de partage. Je répliquai que je ne connaissais pas la plupart des personnes et nous séparâmes sans conclure.

Ces Messieurs voudraient que j'allasse demeurer à Besançon, et je pense que l'on en écrira au Prince de Montbarey afin d'avoir une pension qui me donnât du bois, une chambre à feu, etc. J'ai imaginé que pour avoir l'air d'un homme plus utile, il serait nécessaire que je fusse breveté aumônier des prisons royales et militaires de Besançon. Je n'aurais presque que ma messe à dire les dimanches et fêtes. Mais cette place n'a jamais existé dans ladite ville. Alors je m'occuperais à donner les illustrations du comté de Bourgogne, ouvrage brillant et d'une nomenclature considérable. Que dira et que fera le ministre ? Je l'ignore. Mais si j'étais dans le cas de réclamer une protection à cet effet, me permettriez-vous de penser à la vôtre auprès du prince éminentissime de Strasbourg ? Ne vous gênez point sur cet article. Le désir le plus flatteur que je puisse avoir c'est de mériter le titre et la gloire du plus attaché et du plus reconnaissant de vos confrères.

P. DUNAND.

Mes illustrations m'ayant emporté bien du temps, de même que deux voyages, je n'ai encore rien fait sur l'origine des Gaulois pour l'académie de Clermont. C'est par conséquent une affaire renvoyée. J'ai bien du courage, mais souvent le tems manque, et alors je souffre sensiblement.

XLIII

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 8 juillet 1780.

Mon Révérend Père,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 30 du mois passé : je le fais en peu de mots. Le tems ne me permet pas de le faire aujourd'hui avec plus de détails. Car si je l'exécutais en raison de mes sentimens, il ne me suffirait jamais pour vous répéter

combien je vous aime et vous honore. Je lis toujours avec sensibilité vos lettres, et si je suis quelquefois paresseux à y répondre, ne m'épargnez pas pour cela les vôtres qui me sont toujours nécessaires pour la tranquillité de mon cœur et pour ma propre instruction.

Vous pourrez m'envoyer le mémoire que vous avez fait touchant la suzeraineté. L'extrait que vous m'en donnez m'en fait désirer la lecture et en garantit la solidité. Je le ferai passer au Journal encyclopédique. Votre sentiment sur les tours carrées est nouveau et ingénieux : ce qui fait qu'il est à désirer que vous l'étayez de bonnes et solides preuves. Ce système peut être applicable aux deux comté et duché de Bourgogne ; mais il faut voir en même tems s'il a lieu dans les autres provinces du royaume. L'article des monnaies analogues aux fonctions des barons mérite également un détail raisonné. Je vous avoue que j'y trouve beaucoup de vraisemblance et les faits militent pour vous. Ce que vous dites sur l'origine de la fleur de lys est le sentiment le plus vrai. Il est surtout appuyé sur un passage d'Agathias dont je ne me rappelle plus les expressions. Voyez à ce sujet le Mémoire de M. de Foncemagne inséré dans le tome XX, volume des Mémoires de l'Académie des Belles-lettres de Paris.

Vos observations sur Gergovia appuyées sur l'analogie des autres villes gauloises jeteront un grand jour sur cette obscure antiquité.

M. de Luchet me marque avoir fait imprimer dans les mémoires de l'Académie de Cassel vos observations sur les villes gauloises.

Je vous remercie du détail que vous me donnez des dernières séances de l'Académie de Besançon. J'ignorais la formation de la nouvelle classe d'associés correspondans. Je vous suis obligé des soins que vous vous y êtes donné en ma faveur. M. Droz a eu tort de me présenter sans me prévenir. On en a eu moins en relevant votre avis, et je sens trop combien l'étude de l'histoire et des antiquités doit être inférieure aux autres classes.

Vous méritez certainement toutes les grâces et l'attention du gouvernement, et je sens comme vous combien le séjour de la capitale de la Bourgogne vous serait nécessaire pour achever et publier les illustrations de la Franche-Comté. Je ne crois pas que votre plan appuyé par M. de Montbarey put souffrir quel-

que difficulté. Si le recours du cardinal était nécessaire, je vous adresserai au grand vicaire de la grande aumônerie qui peut tout faire dans cette partie.

Dites-moi, s'il vous plaît, de quel diocèse est Auxonne. S'il est de celui de Dijon, informez-vous, s'il vous plaît, combien coûte le bréviaire de Dijon, s'il est estimé et en quelle année il a été imprimé (1).

Mettez-moi à même de vous prouver toute la sincérité du tendre et inviolable attachement que vous a voué le plus fidèle de vos confrères.

L'Abbé GRANDIDIER.

XLIV

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 4 août 1780.

Monsieur,

Vous répandez dans vos lettres un intérêt, des sentimens, une confiance, une générosité qui émeuvent, qui attendrissent, qui me les feraient regarder comme des papiers de famille, si les obligations que je vous ai pouvaient permettre cette licence à ma sensibilité. Cependant je vois si clairement votre âme s'épanouir et couler avec votre encre sous votre plume, qu'il me semble que vous cherchiez la mienne et que c'est à elle seule à qui vous voulez parler. Soyez-en, s'il vous plaît, persuadé. Oui, vos lettres dès le premier mot, s'emparent de tout ce que je suis et le sommeil ce jour-là me prend avant que j'aie fini de m'entretenir avec vous. Que je suis flatté de vous avoir découvert ! Vous me deviez en quelque sorte ce jour heureux ; j'ose croire du moins que votre sensibilité même veut que je le pense ainsi.

Un travail peut-être trop soutenu, les chaleurs excessives, une médecine sans doute trop forte, m'ont mis depuis 10 à 12 jours à l'infirmerie. L'évacuation a duré 3 jours, et le sang a coulé pendant 2. Je suis encore à la petite diète et je suis fort

(1) Grandidier travaillait alors à un nouveau bréviaire. Cf. *Correspondants* I et VIII, Dom Berthod et Gerbert.

affaibli. Je crains néanmoins pour mon silence, et je romps exprès pour avoir la consolation de causer avec vous. Je ne vous parlerai pas de ma pièce, nous avons tout le temps. Il me tarde plus de vous dire que le Bréviaire de Dijon peut avoir 7 ans de publicité, qu'il a été jeté dans le moule de celui de Paris le modèle de tant d'autres. En feuilles il vaut 10 livres, on peut le relier en 4 volumes et alors il forme un in-8°. Voyez et parlez si vous auriez besoin d'un exemplaire et marquez-moi la voie par où je pourrais vous le faire tenir.

Nous sommes ici du diocèse et à 10 lieues sud-ouest de Besançon sur le bord de la rivière de Saône, passée laquelle on entre dans le diocèse de Chalon-sur-Saône, ville épiscopale au sud et à 12 lieues. Nous sommes à 3 lieues est-sud de Dôle, à 6 lieues ouest-ouest de Dijon. Le diocèse de cette dernière ville s'approche de nous de 3 lieues. Né Bisuntinois, je suis religieux profès du duché de Bourgogne, dont ce couvent dépend. Il était question de me fixer à Besançon pour quelques ouvrages et entre autres pour les illustrations dont je vous ai parlé. En passant dans ladite ville, je passais chez des capucins d'une province différente. Pour cela on m'a demandé une pension et je n'ai rien. On me demandera les services du ministère, et tout mon temps s'y consumerait. Mon objet ne serait donc point rempli. Pour éviter ces difficultés, mes protections, l'Académie, M. le comte de Montbarré, cousin du ministre (1), avaient imaginé le brevet d'aumônier de la citadelle de Besançon ou du fort Griffon. Non seulement ces places sont remplies, mais même elles ont des survivans, ce qu'on ne savait pas, et c'est un de ces derniers brevets qu'on pensait à me donner avec appointements et logement ; comment faire pour se retourner ? Rien de plus facile que d'avoir des ordres du roi ; mais sans pension, ou avec une pension dont on me prendrait moitié aux capucins, en laissant bien des choses à ma charge ; mais entrer chez quelqu'un malgré lui, le payer trop chèrement, ou sans cela lui allonger éternellement la physionomie, vous conviendrez que cela ne se peut, et que faute d'une place il faut que je reste ici, à 10 lieues du centre où je devrais être pour travailler avec plus de succès et de facilité. Voilà ma situation actuelle dont le débat est encore pendant au bureau de la guerre. J'avais demandé la place

(1) Après s'être distingué pendant toutes les guerres de l'époque, le comte de Montbarey était devenu ministre de la guerre. Il mourut en exil en 1796.

d'aumônier des prisons royales-militaires de ladite ville avec appointement et logement. Mais ce titre n'a jamais existé. Autre obstacle qui m'arrête et qu'il me reste à aplanir. Comment faire ? Je l'ignore. Vous qui avez la vue meilleure que la mienne, voyez je vous prie, ce que pourrait faire à ce sujet, ou d'une autre façon M. le grand vicaire de la grande aumônerie auprès de son altesse éminentissime. Pour moi qui vois que le bureau du grand aumônier ne connaît point les aumôniers de place, je n'aperçois que la protection de son altesse pour le succès de cette affaire. Mais je persiste à croire que cela ne la regarde point. Voilà bien des mots et des signes pour rester dans l'indécision. Voyez comment et si vous pourriez la lever. Instruisez-moi, mais soyez, je vous prie, persuadé que je n'ai rien de plus à cœur que de vous prouver dans toutes les occasions la tendresse et la sincérité de la reconnaissance avec laquelle je suis, etc.

P. J.-M. DUNAND.

XLV

Grandidier à Dunand.

Strasbourg, ce 10 d'Auguste 1780.

Mon Révérend Père,

Ne doutez pas de toute la sensibilité de mon cœur en apprenant votre incommodité. J'y prends toute la part que vous méritez : je trouve que le sentiment n'est soulagé que par l'espérance où je suis que votre infirmité est pour le moment entièrement dissipée.

Je désirerais voir vos vœux accomplis et les miens le seraient en vous voyant agréablement à Besançon. J'ai parlé depuis à des personnes qui connaissent l'état des aumôniers. Elles m'ont assuré que la création d'une nouvelle place ne pouvait dépendre du grand aumônier. Il faudrait qu'elle fut demandée au ministre de la guerre, ou par le gouverneur de la province, ou par le corps municipal de la ville.

Je vous remercie de ce que vous me marquez relativement au bréviaire de Dijon. Je vous prie de me l'adresser par les voitu-

res publiques, le plus tôt qu'il vous sera possible. Marquez-moi à qui je dois en remettre le prix : pourrai-je vous le faire passer ? Le diocèse de Chalon-sur-Saône a-t-il un bréviaire propre ? est-il estimé ? Quand a-t-il été imprimé ?

Pardon si je vous donne des embarras. Disposez de moi dans toutes les occasions et croyez que personne ne vous est plus tendrement dévoué que le plus fidèle de vos confrères.

L'abbé GRANDIDIER.

XLVI

Dunand à Grandidier.

Auxonne, le 20 août 80.

Monsieur,

Ma santé se rétablit assez bien, et depuis quelques jours je me sens propre au travail. La part que vous avez prise à ce dérangement m'a beaucoup flatté. Les sentimens d'un ami de votre trempe seront toujours pour moi un sujet puissant et efficace de soulagement et de consolation.

C'est au bureau de la guerre où mon affaire est pendante. Le ministre lui-même a bien voulu s'en occuper. Mais les places sont prises, et il faut attendre. Heureusement pour moi j'ai toute la patience requise et mes desirs sont à mes talons. Demain 21, je remettrai au carrosse de cette ville pour Besançon et Strasbourg, votre bréviaire de Dijon, dûment empaqueté et sous votre adresse. Il a coûté 10 livres comme je l'avais annoncé. Je ne sais trop si je pourrai vous en procurer un de Chalon-sur-Saône : on m'assure qu'il n'y a de différence que les offices propres du diocèse, que le reste est semblable, que l'édition est de la même date, que le format est égal, mais qu'on croit qu'il faut actuellement s'adresser au séminaire de ladite ville pour en avoir. Faites-moi connaitre vos intentions à ce sujet, afin que j'aie le plaisir de vous servir.

Rien ne sera plus facile que de me faire la remise de ces deux petites sommes par la voie de Madame la veuve Dupont au café de Conti proche le Broglie, à compte du premier envoi qu'elle fera à M. Lombard, professeur de mathématiques à l'école royale d'artillerie à Auxonne.

Vous savez trop combien la confiance est nécessaire à un commerce de sentiment et de littérature, tel que le nôtre, pour me laisser apercevoir de votre part la gêne la plus légère. Rien n'élève l'âme comme la liberté. Jouissez donc de vos droits, jouissons-en l'un et l'autre. La vraie volupté, s'il y en a ici-bas, la plénitude de la satisfaction, c'est d'avoir un ami qui puisse dans toutes les occasions être un autre nous-même. Tel est le symbole de mon cœur, tel est le vôtre, je le sais. C'est vous assurer que je suis à vous envers et contre tous.

Le Père DUNAND.

XLVII

Grandidier à Dunand.

A Saverne, le 6 de septembre 1780.

Mon Révérend Père,

Agréez mes remerciemens pour la bonté que vous avez eue en m'envoyant le bréviaire de Dijon que j'ai reçu quelques jours après la lettre dont vous m'avez honoré le 20 du mois passé. J'en ferai remettre le prix incessamment à Madame Dupont. J'ai cependant de nouveau recours à votre indulgence relativement au même bréviaire. L'exemplaire que vous m'avez adressé est singulièrement incomplet : il ne pourrait me servir aucunement si vous ne me faites passer les parties qui manquent. Les parties d'été et du printemps sont complètes : mais les deux autres sont étrangement défigurées. Je vous en envoie la note en vous priant de la remettre au libraire, pour qu'il me fasse parvenir le plus tôt possible les feuilles du déficit.

Je suis charmé d'apprendre le rétablissement de votre santé : personne ne s'y intéresse plus vivement que celui qui ne cessera de se dire le plus sincère et le plus dévoué de vos amis.

L'abbé GRANDIDIER.

XLVIII

Dunand à Grandidier.

Au couvent des capucins de la rue St-Honoré,
à Paris, ce 1^{er} octobre 1789.

Monsieur,

Depuis le 9 du mois dernier j'ai fait plusieurs voyages qui ne m'ont pas permis de recevoir votre lettre du 6 septembre. Elle vient de m'être renvoyée ici, et je m'empresse de vous assurer qu'à mon retour à Auxonne, je serai exact à faire compléter votre exemplaire du bréviaire de Dijon. Je suis étonné avec vous qu'il ait tous les défauts que vous y avez reconnus. Je regrette sincèrement de vous l'avoir envoyé sans l'avoir ouvert, et tel qu'il me fut adressé. J'y eusse reconnu les manquements dont vous vous plaignez, et j'y eusse aussitôt remédié. J'ai lieu de croire qu'il ne nous en coûtera qu'un délai de quelques semaines, et que j'aurai le bonheur de vous satisfaire.

Une affaire de famille m'a appelé en cette ville. Il est question d'une charge de judicature, dont les émolumens, par l'obscurité inconcevable d'un édit, passent à celui qui n'en fait pas le travail. Je n'ai pu résister aux instances d'un neveu si lésé. Il m'a mis dans le cas de partager son sort, je l'ai accompagné, et il me semble entrevoir que notre voyage sera heureux. J'avais d'ailleurs une affaire personnelle avec M. le comte de St-Mauris-Montbarré, que j'aurai l'honneur de voir le 3 du courant, à l'Arsenal. Si elle me réussit j'aurai l'honneur de vous en faire part. Elle a pour objet mon domicile à Besançon, afin de travailler d'une manière plus efficace et plus directe avec notre Académie.

Voyez, je vous supplie, quels sont les services que je pourrais avoir l'honneur de vous rendre en cette ville, où je suis peut-être encore pour plus d'un mois. Mon adresse est la même, il n'y a que le nom de la ville d'Auxonne à changer avec celui de Paris. Mettez-y la croix de St-André à l'ordinaire. Je serai exact à vous répondre. Jouissez donc, s'il vous plaît, de tous les droits que vous avez si justement acquis, sur les sentiments du plus attaché de vos confrères.

L. P. DUNAND, etc.

Le roi part demain 1^{er} octobre pour Choisi et y restera 6 jours. Le P. Chrysologue de Gy (1), auteur des planisphères, etc. est de cette maison de St-Honoré. Je l'ai déterminé à vous faire passer ses ouvrages pour l'Académie de Hesse-Cassel, comme il est malade, il veut attendre son rétablissement pour faire cet envoi. Il aspire au titre de membre de ladite Académie, et j'espère que vous voudrez bien lui en ouvrir la porte dans le temps. Il a beaucoup de modestie, un amour réel pour le travail, et des connaissances profondes sur l'astronomie et la géographie. L'an prochain, il se propose de faire une nouvelle carte du comté de Bourgogne, beaucoup plus intéressante que celles qui ont paru. Il se portera sur les lieux, et n'oubliera rien de tout ce pourra donner à cet ouvrage la plus grande perfection. Position exacte des lieux, les distances rigoureusement observées, tout ce qui concerne les anciens monuments, l'histoire naturelle, etc., clairement marqué, telles sont ses vues.

Faites-moi connaître par quelle voie le P. Chrysologue pourrait faire passer ses planisphères, tant à vous même qu'à l'Académie de Hesse-Cassel, avec la brochure qui explique sa nouvelle méthode. Le bruit se répand que Linguet (2) est ici. On assure que l'Assemblée du clergé va être séparée (3). On ne sait de ses opérations que les 30 millions qu'elle a accordés au roi.

Je sors de chez M. le comte de St-Mauris. Toutes les places à Besançon se trouvent remplies. Je suis renvoyé au mois de janvier prochain.

XLIX

Du même au même.

Auxonne, le 19 novembre 1780.

Monsieur,

J'arrive de Versailles. Le roi a bien voulu m'honorer d'un bre-

(1) Il a été déjà parlé dans ces lettres du P. Chrysologue.

(2) Le célèbre et fougueux avocat Rémois. Il venait d'être exilé à la suite de la suppression par Maurepas de son journal politique. Revenu en effet à Paris il fut enfermé à la Bastille de 1780 à 1782 puis exilé à Rethel.

(3) C'est en 1567 que fut réglé pour la 1^{re} fois que de 5 en 5 ans il se tiendrait à Paris une assemblée du clergé de France composée de 1 ou 2 députés au plus de chaque province et qu'elle n'aurait point le caractère de concile. L'assemblée de 1780 était dirigée surtout contre les écrits des philosophes, l'athéisme, les francs-maçons, les jansénistes. Elle réclamait une répression.

vet d'aumônier de l'Etat-major de la ville de Besançon et d'adjoint aux autres aumôniers de la place, avec le traitement ordinaire. L'Académie y ajoute quelque chose, et je vais couler les jours les plus pleins dans l'étude de l'antiquité. J'espère que sous 15 jours je serai établi à Besançon, et je vous prie de différer votre réponse jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous écrire de Besançon même. Voici littéralement ce qu'un de nos religieux de Dijon m'a répondu par sa lettre du 14 de ce mois au sujet du bréviaire que j'ai eu l'honneur de vous envoyer :

« M. Frantin, imprimeur et libraire, m'a assuré qu'il ne manquait rien audit bréviaire et que ce que vous demandez est en carton, que c'est le relieur qui n'y a pas fait attention et qu'il doit nécessairement les avoir égarés ».

Vous m'apprendrez sans doute à la suite ce qu'il en est. J'ai l'honneur d'être, etc.

le P. DUNAND.

L

Du même au même

A Besançon, le 25 décembre 1780.

Monsieur,

Depuis trois semaines que je suis de retour en cette ville, je n'ai pu encore m'y reconnaître, ouvrir mes paquets et travailler. Je pense néanmoins que je serai incessamment plus libre. Il y a apparence qu'alors je me réunirai avec M. Perreciot, membre de notre Académie, pour travailler au premier âge de notre histoire. Comme nous sommes l'un et l'autre sous les yeux de l'Académie et que nos mémoires y seront lus avec attention, j'espère que notre ouvrage pourra mériter l'indulgence du public. Vous serez instruit dans le temps de la marche de notre travail. Nous débiterons par le plan et la carte de cette importante besogne, et c'est après le modèle approuvé que nous écrirons. Il me tarde beaucoup d'avoir de vos nouvelles, fasse le ciel que cette lettre vous trouve bien portant.

Que pensez-vous de ce cri général pour la navigation intérieure et extérieure du Royaume? La guerre et tant d'autres

embarras ne viendront-ils pas arrêter ces beaux projets et donner de la morgue à leurs auteurs ? Je crains que la mort de l'impératrice, reine de Hongrie (1) ne brouille les affaires. Dieu sur tout.

Savez-vous que vous m'avez appris à arrêter tous mes regards sur les traits de bienfaisance de son altesse éminentissime. Je pense aussitôt à vous dès que je trouve le nom de votre illustre mécène dans les papiers publics. Je partage alors votre joie, et en secret je vous félicite bien sincèrement. Puissiez-vous le garder un siècle ! Voilà mon amen.

Je suis, etc.

P. J.-M. DUNAND, etc.

LI

Du même au même.

Besançon, ce 17 janvier 1781.

Monsieur,

Vous devez avoir reçu la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire sur la fin du mois dernier. J'aperçois par la date de la vôtre (2) que l'une et l'autre se sont croisées. Cet inconvénient est trop peu de chose pour en parler davantage.

Je ne vois plus d'autre remède pour compléter votre bréviaire que d'écrire vous-même au sieur Frantin, imprimeur du Roi à Dijon. Je vous ai marqué littéralement ce qu'il avait répondu à celui de nos religieux que j'avais prié de cette commission. Je lui ai même écrit (à ce dernier) une seconde fois, mais inutilement. Il me semble en conséquence qu'une lettre de votre part audit imprimeur est la dernière ressource que vous puissiez employer dans la circonstance. Rien n'est plus disgracieux que d'avoir un ouvrage ainsi mutilé.

J'ai lu avec un regret sincère la cessation de votre histoire de

(1) Marie-Thérèse.

(2) Cette lettre de Grandidier ne se trouve pas dans la collection. On verra d'après celle du P. Dunand qu'il annonçait l'interruption de la publication de son grand travail sur l'Histoire de l'évêché de Strasbourg. Cette interruption avait pour cause la défaveur que lui manifestait le cardinal Louis de Rohan. C'est alors que, nous l'allons voir dans les lettres suivantes, Grandidier songea à quitter Strasbourg. Voy. aussi *Miscellanea alsatica*, 2^e série, p. 65.

l'Église de Strasbourg. C'est une perte réelle pour votre diocèse, pour l'Alsace et pour les lettres. Malheur à la cabale ou à la jalousie si elles s'en sont mêlées. Ce serait à coup sûr penser gothiquement et à la tartare. Je vous avoue que je ne comprends rien aux entraves que vous éprouvez. Les Muses seraient-elles donc à leur couchant? Votre aventure flétrit évidemment les opposants. J'ai cru devoir communiquer à un de nos vicaires généraux, homme d'un jugement consommé, votre projet de travailler gratuitement et seulement avec un titre dans la partie de l'Alsace qui est de ce diocèse. Il m'a répondu qu'ils étaient déjà 22 vicaires généraux, que le diocèse, ou plutôt l'administration était divisée et partagée entre eux, et qu'il ne voyait aucun titre, ni aucun canton qui put vous être assigné (1).

Cette réponse ne m'a point contenté : je désirais trop en particulier de vous satisfaire et de vous voir quelquefois dans ce pays-ci. Voyez, je vous prie, ce que vous penserez de ce que je vous marque. Écrivez-moi, et n'oubliez jamais que mon zèle à vous servir est aussi réel que les sentiments éternels que je vous ai voués. Il peut se faire que le vicaire général ait mal vu, qu'une explication de votre projet soit nécessaire, et qu'enfin le succès en dépende. Faites-moi connaître, je vous prie, ce que vous croyez utile sur cet article, et soyez persuadé que l'instant après vous serez servi.

Je vous aurai une vraie obligation si vous avez la bonté de m'adresser les deux exemplaires de l'histoire littéraire de Voltaire sous le pli de M. Lespaignez, cadet, marchand-libraire de cette ville. Il m'a assuré qu'alors cet envoi ne souffrirait aucune difficulté ni à l'entrée, ni à la chambre syndicale de cette ville, et, que j'en serais quitte pour les frais de voiture. Il a même idée que si cet ouvrage lui paraissait bon, il pourrait en prendre quelques exemplaires à son compte, pour les vendre. Je le désirerais pour M. le marquis de Luchet à qui je voudrais bien sincèrement procurer un certain débit. Je m'étonne que ce dernier Monsieur ne vous ait pas marqué le prix de l'exemplaire. C'est une chose essentielle, soit afin de le marquer à celui de mes amis qui m'a demandé un des exemplaires, soit pour décider le libraire de cette ville. J'espère que vous aurez la complaisance de me le marquer, lorsque vous me ferez la grâce de

(1) Voyez *Correspondants de Grandidier*, I, D ВЕ.ТНОД. p. 11.

me donner avis de l'envoi. Je vais écrire à Paris au P. Chrysologue de Gy et lui faire connaître les intentions de notre Académie de Hesse-Cassel. Je ne doute point qu'il ne s'exécute et qu'il ne vous fasse passer ses planisphères par les voitures publiques. Dans le temps j'aurai l'honneur de vous manifester sa réponse, si j'apercevais qu'il eut changé de dispositions.

Je suis, etc.

P. DUNAND.

LII

Grandidier à Dunand.

A Strasbourg, ce 23 janvier 1781.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu les deux dernières lettres dont vous m'avez honoré le 25 du mois passé et le 17 du présent. Je suis enfin charmé de vous voir solidement fixé à Besançon : vous voilà au centre de vos travaux. Secondé par votre confrère M. Perreciot, vous débrouillerez le chaos ténébreux de l'histoire celtique et gauloise, vous immortaliserez en même temps votre nom et votre province. Je vous souhaite des jours heureux, aussi longs que sereins pour couronner cet utile monument.

J'ai remis à Madame Dupont la somme de dix livres à compte du premier envoi qu'elle fera à M. Lombard. C'est le prix du bréviaire de Dijon que vous avez bien voulu me procurer. J'écris au sieur Frantin pour tâcher de compléter cet ouvrage, qui est entre mes mains étrangement défigurés.

Oui, mon R. P., mon Histoire de l'Eglise de Strasbourg est entièrement interrompue et peut-être pour toujours. Le cardinal est honnête et quelquefois généreux : mais il est entouré de gens tarés, inquiets et notés pour la plupart (1). Ils sont parvenus à lui rendre mon travail plus qu'indifférent. Quoique peu à même à leur faire ombre, ils ont trouvé le moyen de m'éloigner de lui. Enfin le Prince ne m'a fait que cette réponse : si votre ouvrage est bon, la souscription et les ventes doivent vous dédommager de vos dépenses ; s'il est mauvais, il ne m'appartient pas de le soutenir.

(1) Le fameux procès du collier a fait voir lesquels !

Dans ces circonstances, et aimant le travail, cherchant surtout à être employé, je vous ai proposé et fait connaître le dessein que j'aurais d'être dans votre diocèse. Je vous le renouvelle de nouveau, parce que je suis certain et que je tiens de bonne source qu'on doit établir une officialité et un grand vicariat dans la partie du diocèse de Besançon qui est située en Alsace et qui vient d'être augmentée par l'échange fait avec celui de Bâle (1). Je sais de plus qu'on doit nommer des Alsaciens à ces places. Voyez, mon R. P., s'il y a quelque chose à faire. Je vous en aurai toute l'obligation. Au reste, et vous pouvez le répéter, je m'offre à cela gratuitement : je ne demande que de l'occupation avec la protection de votre archevêque.

Je ferai partir par la diligence de mardi deux exemplaires de l'Histoire littéraire de M. de Voltaire : le paquet sera, comme vous le désirez, à l'adresse de M. l'Espagnez. Chaque exemplaire coûte un louis d'or. Celui qui le recevra pourra, s'il le veut, m'en faire passer le montant par une lettre de change. Les deux exemplaires reviennent à 48 livres.

Vous connaissez tous les sentimens du tendre et sincère attachement que vous a voué

l'abbé GRANDIDIER.

LIII

Dunand à Grandidier.

Besançon, le 30 janvier 1781.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous donner avis que je viens de recevoir les deux exemplaires que vous aviez eu la bonté de m'annoncer. Croiriez-vous que les 6 volumes n'en feront que 3 reliés qui reviendront chacun à plus de 9 livres ? L'édition est belle, mais il y a évidemment trop de papier blanc, etc.

(1) Par un traité qui fut conclu le 7 décembre 1779 l'évêque de Bâle avait cédé à l'archevêque de Besançon 29 paroisses comprises dans les décanats du Suntgau et de l'Élsgau en échange de 19 autres paroisses situées dans le pays de Porrentruy et d'Ajoie. Cf. TROUILLAT, *Mon. de l'histoire de l'évêché de Bâle*, t. I, p. LXXXIX.

J'ai manié votre affaire avec l'intérêt et l'activité que je vous dois. Si on m'a bien dit des choses, comme je le crois, la chambre souveraine de Colmar ne fera aucune instance pour l'érection d'une officialité dans la partie d'Alsace qui dépend de ce diocèse. Je ne sais même si le traité entre les deux prélats est bien fini. Il m'a semblé qu'on le trouvait trop inégal et que notre seigneur archevêque y perdait beaucoup. Quoi qu'il en soit pour l'avenir, on ne voit pas qu'il y ait sitôt d'autres changements.

Qu'avez-vous fini à Dijon ? Je crains que le libraire ne vous donne de mauvaises raisons. J'ai eu une espèce de tort de n'avoir pas ouvert et visité le paquet quand je le reçus. Mais je n'y pensai pas même, si peu j'étais sur mes gardes. La conduite de son Altesse m'étonne. Votre ouvrage intéressait de si près l'Histoire de l'Eglise gallicane que cette raison seule méritait sa protection. Il l'eut pensé ainsi s'il l'eut lu. A l'instant il eut senti qu'il manquait à son diocèse et à son cabinet. Ne craignez point le nuage : il se dissipera nécessairement. Le temps réparera son tort et votre mérite n'en sera que plus brillant, fiat, fiat.

Le P. Chrysologue de Gy, se dispose à vous envoyer les planisphères et mappemonde par la voiture publique. Servez-lui, je vous prie, de parrain à l'académie de Hesse-Cassel. Je l'attends après Pâques pour faire sur les lieux une carte de cette province plus exacte et plus intéressante que toutes celles qui ont paru. Non-seulement il suivra comme je lui ai conseillé, la carte minéralogique de M. Guettard, mais nos montagnes seront gravées de façon à les distinguer les unes des autres par leur étendue, leur hauteur, etc., tous nos monuments romains y seront indiqués, en un mot on y trouvera tout ce qui peut intéresser le parfait géographe, le connaisseur, le curieux et l'amateur.

Vous trouverez ci-jointe une lettre de change de 48 livres. j'espère que vous me ferez la grâce de m'en accuser la réception.

Je vous souhaite la meilleure santé possible et le plus de succès. Les vôtres auront toujours un titre particulier d'intéresser mon cœur, c'est dans ce juste sentiment que je vous prie de me croire, etc.

Le P. DUNAND.

LIV

Grandidier à Dunand.

Strasbourg, ce 18 septembre 1781.

Mon Révérend Père,

Il y a bien longtemps que nous n'avons causé ensemble et il paraît que nous nous sommes réciproquement oubliés. J'ose espérer que cet oubli n'aura rien changé dans nos sentimens. Où en sont vos travaux littéraires ? le loisir dont vous jouissez présentement vous met à même d'en faire participer le public. Travaillez-vous présentement à la carte de votre province que vous comptiez entreprendre conjointement avec le R. P. de Gy, Il a bien voulu me gratifier de ses excellens ouvrages. Il aura présentement regu ses papiers et son diplôme de Hesse-Cassel. J'ai joint dans un paquet un autre à votre adresse : c'est l'ouvrage d'un de mes amis et comme il intéresse particulièrement les antiquités, j'ai cru devoir vous l'adresser. Il est à vous, s'il vous fait plaisir.

Donnez-moi de vos chères nouvelles et croyez fermement aux sentimens sincères du tendre et vif attachement avec lequel ne cessera d'être le plus affectionné de vos confrères,

l'abbé GRANDIDIER.

Je dois vous avoir accusé dans le temps la réception de la lettre de change de 48 livres qui a été acquittée.

LV

Dunand à Grandidier.

Besançon, ce 1^{er} octobre 1781.

Monsieur,

Je ne vous dissimule pas que votre silence m'a réellement affecté. J'ai cru que vous n'étiez pas content du mauvais succès que j'ai eu à l'archevêché. Hier même j'ai murmuré contre le vicaire général qui m'avait assuré qu'on ne pensait point à établir

une officialité dans la partie d'Alsace qui est échue à notre diocèse, tandis que j'appris, un mois après, qu'on avait nommé le fils de M. le Président du Conseil souverain de Colmar à cet office (1). A l'instant je pensai que vous ne deviez point être satisfait de ma démarche, et que telle était la vraie source de votre silence. Je vois aujourd'hui que je me suis absolument trompé, et je vous en remercie de tout mon cœur.

Je vous ai une obligation égale pour le livre que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je connaissais cet ouvrage depuis 1776. Je vous dirai même avec confiance que l'auteur m'a paru trop sensible, et faible dans bien des endroits. On n'avait fait que de me le prêter alors dans un voyage que je fis à Dijon. Je le lus très rapidement, et je le reverrai avec le plus grand plaisir, puisque vous voulez bien me le donner. Comme vous ne m'aviez pas prévenu sur cet envoi, j'avais présumé que je le devais à M. le marquis de Luchet. Je le regardais même comme un dédommagement de l'Histoire littéraire de Voltaire que j'ai payé comme vous savez 24 livres l'exemplaire sans compter 3 livres 10 sols pour le port, frais de brochure et de la chambre syndicale de cette ville, tandis que nos libraires donnent le même exemplaire broché pour 16 livres. Je me suis trompé et j'ai recité par sentiment mon opinion à ce sujet.

Le P. Chrysologue de Gy est actuellement occupé à la carte topographique, hydrographique, minéralogique, naturelle, historique de cette province. Depuis près d'un mois il la parcourt et je l'attends sur la fin de cette semaine. Il fera ici un quadruple séjour, il se portera ensuite dans les bailliages de Dôle, de Salins, d'Arbois, de Poligny, de Lons-le-Saulnier, d'Orgelet et de St-Claude, visitera et prendra la hauteur du mont Jura dans les endroits les plus connus, fera une descente exprès sur les lieux limitrophes et contestés entre nous et les Bernois. Il prendra des renseignements sur la nouvelle route projetée pour passer de chez nous à Versoy, regagnera Paris vers le 15 de

(1) L'official de Belfort dont il vient d'être question et qui fut nommé de préférence à Grandidier, était Marie-Georges-Joseph de Boug, fils de l'avant-dernier président du Conseil souverain de Colmar.

De cette officialité qui relevait immédiatement du St-Siège, ressortissaient 66 paroisses.

L'abbé de Boug, qui eut après la Révolution le titre de vicaire général de Strasbourg, ne mourut qu'en 1825, à Roderen, dans sa maison, une des *Demeures amies en Alsace* qu'on a récemment (Strasbourg, 1895, p. 66) si élégamment décrites.

décembre prochain, où il travaillera à faire graver sa carte, où l'on trouvera : 1° notre province par décanas, bailliages, où il indiquera tous nos monuments romains, où l'on distinguera une cure d'une succursale, où l'on trouvera tous les lieux qui intéressent la minéralogie et l'histoire naturelle, physique et dans un détail plus soigné que dans les cartes de M. Guettard ; 2° la hauteur de nos montagnes, etc., etc. Nous avons lieu de croire que cette carte sera meilleure de beaucoup de toutes celles qui ont été faites jusqu'ici pour la province. J'y ai fourni quelque chose pour l'histoire physique, naturelle, et la partie des monuments gaulois et romains.

Notre séance publique de la St Louis a été assez brillante. Le prix de l'éloquence a manqué pour la 3° fois. Il était question d'un discours qui prouvât que les vertus patriotiques dans une monarchie, ont autant d'énergie que dans une république (1). De neuf ouvrages au concours, pas un n'a atteint le but. Tous n'ont trouvé de vertus patriotiques que dans l'état militaire, et tous ont paru par là méconnaître notre histoire sacrée, civile, etc. D'autres ont confondu les vertus patriotiques avec celles que l'amour de la gloire et de sa propre réputation peuvent produire, etc. Un bénédictin (2) a remporté le prix de l'histoire sur nos délimitations dans le moyen-âge. Le prix des arts a été remporté par un capucin de cette ville (3), la pièce avait pour objet l'histoire minéralogique du bailliage de Vesoul. On l'a trouvé purement écrite, très bien raisonnée, quelquefois s'élevant à la hauteur de M. de Buffon, quelquefois le critiquant avec succès. J'ai été commissaire de la pièce historique, où j'ai trouvé des vides, des faibles et des erreurs, mais l'Académie a cru devoir récompenser le travail et exciter l'émulation. Une seconde pièce sur les arts dont le sujet était d'indiquer la meilleure façon de faire la poterie, a été aussi couronnée.

J'ai fait cet été mon prospectus sur les illustrations de cette province, et j'ai perfectionné quelques-unes de mes listes sur ce grand objet. Je m'occupe à présent pour notre rentrée, d'un

(1) Curieux sujet de concours à la veille de la Révolution ! En 1783 le prix fut enfin remporté sur cette question par le P. Prudent, capucin dont il a déjà été parlé. Il partagea le prix avec l'abbé Turlot.

(2) D. Berthod.

(3) Le P. Tiburce Prost de Jussey qui devint procureur général de l'ordre ; religieux hautement estimé par sa science et ses vertus. Cf. l'abbé MOREY, loc. cit.

discours sur les coutumes du moyen-âge de notre province, et je fais en sorte de prendre la concision de Tacite pour modèle.

Si vous connaissiez le titre et le format du volume où ma pièce sur les villes gauloises se trouve imprimée, faites-moi la grâce de me le marquer. Ma minute est augmentée, et je ne la crois pas encore finie.

Je remettrai au P. Chrysologue de Gy son diplôme dès qu'il sera de retour ; il y sera très sensible, et je me fais un vrai plaisir de vous prévenir sur ses tendres remerciements. Je vous fais les miens avec cette effusion d'âme qui me fait si vivement sentir les avantages de votre connaissance. Conservez-moi, s'il vous plait, votre souvenir. C'est un besoin de mon cœur et presque l'unique ressource de ma meilleure façon d'exister. Vivez, pensez, jouissez, écrivez et croyez-moi avec le plus sincère attachement le plus zélé de vos confrères.

P. DUNAND.

M. Philippon de notre Académie vient de partager le prix de l'Académie de Troyes sur la meilleure façon de dédommager un innocent accusé.

LVI

Du même au même.

A Besançon, ce 31 décembre 1782.

Monsieur,

Notre commerce épistolaire fut et sera toujours l'affaire du temps et des circonstances, mais mes sentimens pour vous ne le seront jamais. Toujours pénétré de ce que je vous dois, toujours vous admirant et vous estimant profondément, comment pourrais-je ne pas être persuadé que ma meilleure façon d'exister est de vous prendre pour mon modèle dans la façon de penser, d'agir et d'écrire comme vous. Soyez-en sûr, j'attache autant qu'il m'est possible mes pas sur les vôtres. *Tu solus mihi academiam facis*, disait un Anglais au fameux P. Petau. Souffrez que je répète cet Anglais et que je m'approprie son sentiment.

Je ne serai cependant ni le voleur de sa pensée, ni même son perroquet. La sensibilité l'avait révélé à mon cœur, et il est à moi. C'est lui, c'est le sentiment le plus pur qui en effet m'inspire à l'autel les vœux sincères que j'y forme pour vous. Puisse le cercle de vos jours s'étendre et s'agrandir au gré de vos désirs ; puisse-t-il y comprendre la plénitude des satisfactions ! puissiez-vous écrire un siècle et demi ! puisse du moins votre tempérament et votre carrière atteindre ceux des Fontenelle et des Calmet (1).

Ah ! si le Père des mortels nous devait quelque chose, quelle prétention n'auriez-vous pas sur ses miséricordes ! mais je ne blasphémerai point si j'ose dire qu'il paraît devoir quelque condescendance à mes vœux.

Que vous dirai-je de ma santé en 1782. J'ai eu la goutte depuis la fin de février jusqu'à celle d'août, que de douleurs ! que de temps perdu ! ai-je vécu ? Je ne peux le croire. J'ai donc souffert comme un martyr. Ah ! si en entrant un jour dans l'éternité, j'y trouvais ce mal, je n'y tiendrais pas et je m'en reviendrais !

Je me suis cependant trainé à notre séance publique. J'y ai entendu lire une pièce très moëlleuse sur les jardins, à l'imitation du P. Rapin, écrite avec beaucoup de goût, lue avec grâce et fort applaudie. M. le marquis de Marnesia (2) en était l'auteur et le chanteur. M. Durand, chanoine de la métropole, nous dit très bien d'excellentes choses sur la vie et les ouvrages de M. de Mascaron ancien évêque d'Agen. M. l'abbé Talbert célébra en vers les grands traits du czar Pierre 1^{er} du nom. M. Philippon nous fit connaître par un discours supérieurement écrit les avantages physiques et moraux pour le seigneur et l'agriculteur, du domicile persévérant de ce premier dans ses terres. M. Ligier, maire de Jussey, nous fit admirer la grandeur des sentiments de la piété filiale. Cependant je regrettai qu'il ait approprié aux Russes le conte chinois (3). M. le président répondit avec beaucoup d'esprit à M. Durand ci-dessus qui faisait la première entrée à l'Académie. Le même débuta sur les travaux, les entreprises et les plans de la compagnie. Il en parla avec autant de clarté et de précision que de profondeur. On lut ensuite

(1) Morts en 1757, le premier à cent ans, le second à 85 ans, et Grandidier allant mourir à 35 ans !

(2) Successeur au siège du marquis de Calvière à l'Académie de Besançon.

(3) Toutes ces questions sont bien celles qui agitaient les esprits à l'époque.

le discours qui avait remporté le prix de l'histoire par dom Demandre, bénédictin, sur l'état des belles-lettres en Franche-Comté depuis Charlemagne jusqu'à l'empereur Charles-Quint ; item celui des arts, sur les qualités et effets de la marne dans l'engrais des terres. Observez néanmoins que sans l'avoir voulu, j'ai mêlé l'objet des 2 séances publiques, savoir celui du 24 août et du 6 décembre, jour de notre rentrée.

J'ai passé septembre, octobre et novembre chez 3 différents seigneurs à la campagne, j'ai formé sur preuves leur généalogie respective. Dans ma faible convalescence et dès le mois de juillet jusqu'à la fin d'août, je me suis occupé de la haute antiquité, me plaignant depuis des années que toutes nos histoires de province étaient des édifices sans fondement, que toutes ne commençaient seulement qu'aux Romains, que les historiens jusqu'ici n'avaient dit que quelques mots, n'avaient écrit que quelques lignes sur les temps antérieurs. J'ai cru qu'ils avaient fait des omissions notables et j'ai voulu les réparer. En conséquence j'ai mis par écrit 36 questions ou thèses très considérables sur les premiers temps, qui, dissertations comprises, formeront un vol. in-4°. Je crois avoir reconnu en traitant l'origine des peuples de l'Europe : 1° que les Gaulois avaient une connaissance antédiluvienne du globe terrestre, comme ils en avaient une, dit M. Bailly, du globe céleste, de la même date ; 2° que le droit de propriété est de tous les temps ; 3° que le droit d'aïnesse remonte au premier âge des hommes ; 4° que Valois, Danville et l'abbé Lebœuf ne se sont point entendus sur le milieu de la Gaule celtique ou des Gaules, dont parle César, liv. 6. Je crois pouvoir démontrer que cet usage du milieu était sacré et très ancien chez les premiers habitants de la terre ; 5° que Japhet était l'aîné des enfants de Noé, que ce fut en cette qualité que ce patriarche eut dans le partage avec Cham et Sem, le milieu des terres alors partagées, que Cham eut la partie la plus méridionale comme le second, et Sem la plus orientale, comme le dernier. Item que quand ces sortes de partages ne se faisaient qu'entre deux, l'aîné a eu constamment la partie la plus méridionale ; item que quand le partage des terres se faisaient entre quatre et plus, les portions se faisaient toujours sur le même plan ; 6° je présume que la Gaule celtique a été immédiatement peuplée par les aînés, ou si vous voulez par la ligne directe de Japhet ; item que ce patriarche, dans son lot

eut non seulement l'Europe, mais encore qu'il prolongea sa part sur l'Asie. Je me suis également essayé à prouver que le premier partage des enfants de Noé a précédé la construction de la tour de Babel, qu'il s'est fait du temps de Noé même, que l'édifice de ladite tour lui est postérieure, que le second partage des enfants de Sem a été notablement retardé, et je fouille en passant la cause qui a formé tant de langues mères et différentes dans les pays orientaux, tandis qu'on parlait la langue celtique avec quelques dialectes différents, depuis le Pont-Euxin jusqu'à la pointe du cap de Finistère, etc., etc.

J'ai aussi sur les mesures et les monnaies de cette Province 3 lettres critiques contre l'ouvrage de cette nature par le P. Grappin, et qui doit lui servir de supplément. Il m'en reste neuf à faire. Je pousse toujours un peu mes illustrations, mais il me faut de la santé et du temps. Plût à Dieu, aussi 2 ou 3 secrétaires.

J'accepte avec reconnaissance vos Essais sur l'Eglise de Strasbourg (1), vous pourrez remettre ce paquet : 1° sous mon pli ; 2° sous celui de M. Amet négociant à Besançon et le faire porter à M. P.-J. Franck, négociant à Strasbourg, ami dudit sieur Amet et qui lui fera passer gratis. Je suis à vendre et à engager pour la vie, et dans toute l'effusion de mon cœur, votre

P. DUNAND, cap.

Je désirerais toujours savoir si ma pièce de Hesse-Cassel a été imprimée et où je pourrais la trouver.

LVII

Du même au même.

Besançon, ce 12 mars 1783.

Monsieur,

Je suis en reste, je l'avoue. Depuis longtemps j'ai reçu vos essais sur l'Eglise de Strasbourg, et j'aurais dû vous le dire plus tôt. Serais-je coupable de négligence ou d'oubli ? Ma sensibilité ne me permettra jamais de le croire. Tous mes sentiments vous appartiennent. Continuez donc, je vous supplie, à me rendre justice et agréez mes plus tendres remerciements.

(1) Sans doute les *Essais historiques sur la cathédrale de Strasbourg* 1782, in-8°.

J'ai failli à vous aller voir. Je devais me rendre à Strasbourg pour le premier de ce mois. J'en avais même écrit au provincial des capucins. Une de mes observations a occasionné un revirement de parti. On a préféré d'écrire. Mais je doute du succès ; et j'ai peine à croire que la partie soit manquée. Si elle se renouë, j'y aurai gagné une saison plus douce, et devrais-je aller sur ma tête à Saverne, ou ailleurs, je ne sortirais point d'Alsace que je n'aie eu l'honneur de vous voir, de vous entendre et d'ajouter à ma vie cette flatteuse époque.

J'ai oublié de vous parler du P. Chrysologue de Gy dans ma dernière. Il est au couvent des capucins de St-Honoré de Paris, depuis la fin de septembre ; il y est fort occupé de la carte de cette province, en 4 feuilles grand aigle. Il nous la promet pour la fin de l'année. J'en doute néanmoins : ses observations ne sont pas finies. Il doit revenir cet été en province. Il aime la perfection. Il sait trop que cette qualité est essentielle, que nous devons plus que jamais doubler de mérite, que la confiance publique est pour nous d'un accès plus difficile que pour qui que soit, et qu'enfin nous ne saurions trop nous en rendre dignes. Il vient d'envoyer à notre Académie ses ouvrages, en reconnaissance des suffrages dont il a été honoré dernièrement dans une de nos élections. Il a concouru avec M. Godefroi, officier de la chambre des comptes à Lille. Celui-ci ne l'a emporté que d'une voix.

Dans cette séance, on m'a fait l'honneur de me nommer à une place de membre ordinaire. Jusqu'ici je n'avais été qu'associé ; ce qui m'a spécialement flatté, c'est le nombre de voix que j'ai réuni, et la qualité des savants avec lesquels j'ai concouru. On a voulu sans doute reconnaître mes assistances, et assurer une personne de plus à nos séances particulières. Souvent elles sont désertes, et souvent encore on s'en plaint. En ce cas leurs vœux seront remplis. J'ai besoin de m'instruire. *Vita sine litteris mors est*, etc.

La séance publique de réception est fixée au 1^{er} mai, et je vais m'occuper incessamment de mon discours. Le sujet en sera neuf. Ce sera un essai sur l'histoire des peuples de cette province avant les Romains. Il n'y entrera que des accessoires fort courts de l'histoire générale des Gaulois. J'ai remarqué avec regret que toutes nos histoires de province sont des édifices sans fondement. Que toutes ne débutent que depuis la conquête

de Jules César ; comme si le pays n'avait été jusque là qu'un désert, croupissant dans les ruines du monde primitif, comme si aujourd'hui nous manquions de moyens sûrs de faire germer avec succès sous les décombres de la haute antiquité les faits qu'elles recèlent, etc. Mais le flambeau de nos connaissances s'éteint à 3 mille ans de distance ; et bien nous y gagnerons peut-être une dizaine de siècles, des vérités sensibles et par conséquent prouvées, etc. Mais tout ce qui est nouveau a droit d'effrayer ! mais les académies ne sont-elles donc pas établies pour repousser le cri de la pusillanimité ? etc.

J'ai grandement envie d'examiner à la suite ces différentes questions : quels sont les avantages de la langue primitive et des caractères hiéroglyphiques sur les nôtres actuels ? les causes des idiomes et des accents ? leur influence dans les ouvrages littéraires ? ont-ils une part réelle et quelle est-elle à l'élevation de nos idées, de nos images et au plus ou moins d'énergie de nos expressions, etc., etc. J'hésiterai, je bégayerai, je barbouillerai et je n'oserai jamais dire : *satesse monstrasse viam clari laboris*.

Vous étiez du nombre de ceux qui ont été présentés pour la place vacante par mort de M. Duhamel de Montceau. Vous étiez en bonne et nombreuse compagnie. M. Droz fit mention de plus de 40 savants. A chacun d'eux il ajoute l'énumération de leurs titres et de leurs ouvrages. Vous étiez avec des Suisses, des Allemands, des Parisiens, des Provençaux, des Italiens, etc. M. Godefroi, connu dans cette province l'a emporté. Je vous ai dit qui il était. Il a rendu des services littéraires à cette province. Il nous a envoyé des titres qui la concernent et sa correspondance est surannée.

Si je fais le voyage d'Alsace, j'aurai l'honneur de vous en prévenir. J'oserai même croire que vous aurez la bonté de me donner quelqu'un qui m'aide à voir votre ville, surtout vos bibliothèques et vos cabinets. Vous devez réunir Paris peut-être plus qu'en petit. Vous-même vous me rendrez ce voyage précieux (1). Le reste servira à mon instruction. Mais les besoins du cœur ont nécessairement le pas sur ceux de l'esprit.

Je suis, etc,

P. DUNAND.

(1) Je ne sais si le P. Dunand réalisa son projet de voyage en Alsace. Ce qui me le ferait croire, c'est l'assez long intervalle qui sépare cette lettre de la suivante.

LVIII

Du même au même.

Besançon, ce 15 avril 1785.

Monsieur,

Enfin je vous ai retrouvé et j'oublie à l'instant toute l'amertume de votre silence. Je n'ai garde de vous parler des murmures qu'il m'a fait faire. Vous y verriez peut-être l'expression du plus tendre et du plus inviolable attachement. Mais pourquoi altérer ma joie ? peut-elle (être) trop vive ? surtout après avoir gémi si longtemps. Je préfère de vous parler de la continuation de votre bon ouvrage, et demain sans faute j'aurai l'honneur de faire la lecture de l'annonce que vous avez bien voulu me faire passer par la voie de Dom Grappin, à notre séance académique. Je devance le jugement qu'elle en portera en vous assurant bien positivement qu'elle ne pourra qu'applaudir à la richesse des matières et de l'ensemble, à la clarté du style et à sa juste précision, à l'intérêt de la méthode et de l'abondance des sujets traités, à l'ordre et au choix, au mérite infini de l'ouvrage. J'ai vu avec émotion et attendrissement que vous y prenez le parti des cloîtres qui ont plus besoin d'être réformés et soutenus que d'être détruits, persécutés et flétris. J'ai vu que vous parliez de vos voisins et de notre métropole et que notre diocèse allait y être intéressé pour beaucoup. Je crois en conséquence qu'il y prendra la part la plus réelle, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour en propager la connaissance (1).

Malheureusement nos libraires ne connaissent guère la voie de la souscription ou de la soumission. Ils s'attachent à la commission et ne font rien de plus. Je les verrai dans cette semaine votre annoncé à la main. Je le ferai même insérer dans les affiches de cette province et je n'oublierai rien pour vous procurer des soumettants. Puissé-je réussir autant que l'ouvrage le mérite ! Mais l'amour de la science et l'émulation tombent absolu-

(1) Le P. Dunand veut sans doute parler de l'*Histoire ecclésiastique d'Alsace* restée incomplète et dont il n'a paru du vivant de Grandidier que le 1^{er} volume et un recueil de pièces justificatives. Peut-être s'agit-il aussi de la continuation de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg* restée manuscrite et dont la publication a été faite par M. Libiin sous le titre d'*Oeuvres inédites de Grandidier*.

ment dans cette province ; la frivolité, le tourbillon des bagatelles, les lectures les plus dangereuses, voilà la mode actuelle, l'occupation de cette foule d'indolents qui ne fait que s'accroître ; et de toute part on se plaint que l'institution et les instituteurs manquent à la jeunesse, que la maturité n'est plus l'apanage d'un certain âge, que le vieillard est encore vicieux, que l'ecclésiastique est absolument sécularisé, et que les cloîtres sont dans un découragement dont le scandale ne peut être plus réel. C'est ainsi que la dépravation s'étend et devient presque générale.

Toute réflexion faite, j'ai eu l'honneur de présenter votre annonce à notre Académie. A l'instant M. Droz me fit l'honneur de me répondre qu'il avait reçu un exemplaire par la voie de Dom Grappin. On s'en entretint fort au long dans la séance. On dit et on répéta que vos vues étaient immenses, que nous devions les prendre pour modèles dans la formation de l'histoire de cette province et qu'enfin l'Académie devait souscrire pour un exemplaire ; ce qui a unanimement passé.

M. Droz nous parla ensuite de votre *Germania sacra* (1) et vous fûtes généralement admiré et applaudi. Nous agitâmes si l'archevêché de Besançon s'y trouverait ou non. Je pris l'affirmative et je crus en voir la preuve dans les évêchés de Bâle et de Lausanne qui se trouvent suffragants de notre Eglise, et par son étendue dans l'Alsace. On crut apercevoir des vraisemblances et nous fûmes tous du même avis.

Le P. Chrysologue doit partir de Paris dans la semaine de Pentecôte et fera dans le pays le dernier voyage à sa carte géographique, ecclésiastique, physique, naturelle, bailliagère, civile, diocésaine, etc. Elle sera en six ou sept feuilles, bien nette, bien distinguée, et s'en retournera chez lui pour la Toussaint. Il nous promet cet ouvrage pour 1787 au plus tard.

Depuis l'an passé j'ai pris des engagements avec MM. les chevaliers gentilshommes de l'ordre de St-Georges (2). Je dois faire l'inventaire de leurs archives, la réimpression de leur livre et y ajouter quelques chapitres qui y manquent absolument, les noms des chevaliers omis, redresser les dates, etc., etc. Je suis également chargé de vérifier avec MM. les commissaires les preuves des présentés, etc.

(1) Cf. Correspondants, III, E. Droz, par l'abbé Louvot, p. 12.

(2) Cet ordre ou confrérie avait été fondé à Rougemont par Philibert de Molans vers 1390. L'insigne était un petit St-Georges terrassant le dragon.

Dom Grappin m'a prévenu chez M. le conseiller Demesmay qui me dit avoir déjà fait sa soumission pour un exemplaire.

Comme nous touchons de fort près à la fête de St-Georges, et que je suis en affaires plus que jamais avec ces Messieurs, ne me grondez pas si je suis plus laconique que vous voudriez. Je fais de mon mieux pour être un peu partout où je peux être utile, et je vous avoue que la besogne est grande.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P. J.-M. DUNAND, etc.

LIX

Du même au même.

Besançon, ce 6 juillet 1786.

Monsieur et cher confrère,

C'en est fait : vos vœux et les miens surtout sont accomplis. Hier, 5 du courant, vous fûtes nommé par acclamation et d'une voix unanime. Nous avons trois places d'associés étrangers à donner. Celle du R. P. Pacciaudi, théatin à Florence et que vous ne nommez pas dans votre lettre. M. Droz, notre secrétaire perpétuel, n'eut pas ouvert la séance qu'il parla de vous avec éloge. Il présenta également M. de Lentzbourg, évêque de Lausanne, qui a rendu des services à l'Académie, M. Guyton de Morveau, avocat général honoraire au Parlement de Dijon, physicien distingué et chimiste célèbre ; M. des Fosseux de l'Académie d'Arras ; M. Sylvestre, principal du collège de Prague et de quantité d'autres. Mais il insista sur les 3 premiers. M. Perreciot releva et répéta avec zèle votre nom. Dom Grappin l'appuya et je les soutins. Avant la séance j'en avais parlé à deux de mes amis et plusieurs fois antérieurement j'avais eu l'honneur d'en parler en pleine Académie. Il m'arriva même, il y a trois ans, lors d'une nomination pour la classe des étrangers, de vous présenter et de citer fort au long vos travaux et vos talents. Je fus alors sincèrement mortifié de n'avoir pas réussi, mais hier votre mérite réunit à l'instant tous les suffrages et votre nom seul a opéré votre nomination. Vos amis et les nôtres n'ont eu que la vive satisfaction d'applaudir, et je

m'empresse de vous faire mon tendre compliment. J'ai vu tous mes confrères dans cet instant exprimer une joie, un empressement qui ne se rendent point. Il semblait que vous étiez au milieu de nous et que nous conversions tous ensemble. Il semblait entendre les sciences prononcer elles-même votre nom et vous placer au milieu de nous. Il nous semblait à tous voir les neuf sœurs vous présenter et vous marquer un rang parmi nous. Non ! jamais séance ne nous plut davantage. Le public et surtout les savants en connaissaient l'objet et y prenaient part. Elle s'est augmentée cette part, et on nous l'a témoigné.

Jugez, je vous prie, de mes dispositions à votre égard. Je n'ai reçu votre lettre du 1^{er} de ce mois que ce matin, et par conséquent le lendemain de votre nomination. Que je suis flatté d'avoir pu servir les sentiments que vous m'avez inspirés depuis 18 ans ! Qu'il me tardait de trouver cette faible occasion, et d'avoir le bonheur de former avec vous un lien que je respecte de tout mon cœur.

Mais dites-moi, s'il vous plaît, Monsieur, cette nomination ne vous amènera-t-elle point ici pour la séance publique du 24 du mois d'août ? Vous avez des amis dans cette ville, vous en êtes originaire (1), vous y êtes désiré. Vous nous devenez plus cher que jamais, vous nous devez un savant discours, au moins dans une séance solennelle. Vous l'aviez promis dans les vacances de l'année dernière. Que de dettes vous acquitteriez dans un seul voyage ! Que de motifs pour vous y déterminer ! Je vous attendrai donc et vous me ferez l'amitié de me le marquer.

J'espère plus que personne de voir votre premier volume de l'Histoire d'Alsace. J'aime spécialement vos écrits. Ils sont clairs, méthodiques, ils instruisent, et l'antiquité vous a confié ses secrets. Je vous prie de m'en réserver un exemplaire et de m'en marquer le prix. Que n'ai-je des dissertations relatives à votre objet ! Comme je vous les enverrais à l'instant. Comme je me glorifierais de servir un savant de votre trempe, comme je serais aise de paraître dans vos ouvrages et d'y mériter une place ! Mais renfermé absolument dans la Franche-Comté, je n'en sors plus et les besoins toujours renaissants de l'humanité m'ont circonscrit dans la partie du nobiliaire de la province.

Devenu depuis 2 ans archiviste de MM. les chevaliers de

(1) Par son aïeule Claude Ambroise qui était né à Besançon, en 1683 et qui mourut en 1732, ainsi que sa femme Suzanne Munnier (+1742)

St-George de cette province, et employé comme juge d'armes de ces Messieurs, je m'occupe journellement à répondre à la noblesse qui a bien voulu prendre de moi une idée avantageuse pour la vérité et pour la connaissance de cette partie. Je regrette néanmoins l'antiquité : elle me plaît singulièrement. Plus les questions sont couvertes de ténèbres et plus elles m'amuse. Un vieux monument a pour moi tous les attrails possibles. Rien ne me coûte alors, ni temps, ni veilles, ni patience. Mon goût est décidé, il ne vieillit point.

Au nom de Dieu, venez nous voir. Il me tarde infiniment d'avoir ce plaisir. Accordez-moi du moins celui d'être persuadé de la vérité des sentiments respectueux et d'attachement avec lesquels je suis pour la vie, Monsieur et cher confrère, votre, etc.

P. DUNAND, cap.
aumônier de l'état-major.

Comme l'y invitait pressamment son correspondant par cette dernière lettre, ainsi que ses autres amis, Droz, Perreciot, etc. Grandidier se rendit à Besançon peu de temps après la date de cette lettre, pour y recevoir publiquement les honneurs de l'association de l'Académie bizontine. Le récit de ce voyage a été conservé en partie et publié dans la nouvelle série des *Œuvres inédites* du savant historien de l'Eglise de Strasbourg.

Rappelons en terminant que Grandidier mourut le 11 octobre 1787, à Lucelle, âgé seulement de 35 ans.

APPENDICE

Etat des ouvrages du P. Joseph-Marie Dunand, gardien des capucins d'Auxonne, associé à l'Académie royale des sciences de Besançon.

1° Une dissertation historique en forme de lettre, qui a pour objet de prouver qu'Henri fondateur du royaume de Portugal, vers l'an 1100, descend de la race des comtes de Bourgogne et non pas de celle des Capétiens. Elle est imprimée dans le *Mercur de France*, année 1758. 1^o volume, p. 112 et suiv. (1).

La même augmentée se trouve dans les portefeuilles de l'Académie de Besançon, *mss*.

2° Plan pour perfectionner l'histoire de la Franche-Comté en deux parties, *mss* dans les mêmes portefeuilles (2)

3° Quels sont les mœurs, les coutumes, les usages des Germains et des Gaulois qui se sont perpétués dans le comté de Bourgogne jusqu'à présent ; pièce qui fut couronnée du 1^{er} accessit et qui me mérita une place à l'Académie ; ouvrage assez considérable et *mss* dans les mêmes portefeuilles.

4° Un fond considérable de notes généalogiques pour le nobiliaire de ladite province. Ouvr. *mss* entre les mains de l'auteur.

5° Dissertation qui prouve que le nom de Chrysopolis qu'a porté la ville de Besançon ne peut être attribué à Crispus, qu'il

(1) Ouvrage qui est déposé à la bibliothèque de la ville de Besançon.

(2) Manuscrit conservé à la bibliothèque de Besançon.

n'est que du IX^e siècle, que ce ne fut qu'une épithète donnée alors à cette ville à cause de la célébrité de ses écoles pour l'éloquence dont l'or fut toujours le symbole. *Mss* dans les portefeuilles de l'Académie (1).

6° Les illustrations du comté de Bourgogne, ouvrage *mss* et à moitié entre les mains de l'auteur (2).

7° Bibliothèque du comté de Bourgogne, ouvrage *mss*, contenant près de 1500 auteurs de ladite province par ordre alphabétique ; un jugement raisonné desdits ouvrages, un abrégé de la vie de ces auteurs, les différentes éditions, les formats, etc. (3).

8° Description historique, physique, naturelle et topographique de tous les lieux du comté de Bourgogne. Ouvrage avancé aux deux tiers entre les mains de l'auteur.

9° Un fond de pièces justificatives de l'histoire sacrée et profane de ladite province, contenant environ 4000 pages minutées in-4°.

10° Deux portefeuilles de titres originaux sur ladite province.

11° Deux réponses historiques et critiques formant chacune un volume in-12, aux dissertations de M. Normand sur l'antiquité prétendue de la ville de Dôle. *Mss* entre les mains de l'auteur (4).

12° Des notes *mss* sur les saints de droit et de fait du comté de Bourgogne, sur les usages sacrés et profanes, sur les hommes illustres de la province, sur plusieurs points contestés de son histoire

Ledit Père a part à l'ouvrage, du moins au 1^{er} volume, de la description historique du duché de Bourgogne, ouvrage qui paraît depuis deux ans, qui aura 7 ou 8 volumes in-8° auquel il était ci-devant associé (5). Ledit père n'a rompu avec son collaborateur que parce qu'on lui a fait craindre que ses travaux ne servissent au ministère et ne fassent tort à ladite province.

(1) Ouvrage déposé à la bibliothèque de Besançon.

(2) Bibliothèque de Besançon.

(3) 7 cahiers in-4° *mss*. se trouvaient dans le cabinet de M. de Vaudrey à Poligny. Cf. Weiss, dans la Biogr. univ. anc. et mod., t. 12, Paris, Michaud, 1814.

(4) Bibliothèque de Besançon.

(5) C'est la Description de la Bourgogne de Courtépée à laquelle le P. Dunaud a fourni les articles sur Auxoigne et St-Jean de Losne. Cf. Weiss, loc. cit.

Terreur panique, mais assez puissante pour l'obliger de rompre la société.

Il est nommé dans plusieurs endroits de la Bibliothèque historique de France par M. de Fontète, conseiller au Parlement de Bourgogne, f in-f°. Quelques autres auteurs lui ont fait l'honneur de le nommer, et quelques autres n'ont pas parlé des services qu'il a eu le bonheur de leur rendre (1). Il sait déchiffrer les anciennes écritures, connaître leur âge, former des généalogies, interpréter les vieux mots, etc., etc.

Aug. GASSER et A. M. P. INGOLD.

(1) C'est ainsi qu'il a fourni à l'abbé Guillaume des preuves et des chartes pour l'*Histoire des Sires de Salins* ; à Chevalier pour l'*Histoire de Poligny*, à D. Grappin pour ses recherches sur les anciennes monnaies de Bourgogne. Il y a lieu d'ajouter encore à la liste de ces ouvrages : Dissertation pour prouver contre Dom Plancher et M. Dupuy qu'Auxonne et le comté de ce nom étaient au comté de Bourgogne en 1238. Cf. Weiss, loc. cit. et le mémoire sur les villes gauloises dont il est longuement parlé dans la correspondance avec Grandidier. D'après cette correspondance ce mémoire aurait été imprimé dans les mémoires de l'Académie de Cassel. Le manuscrit se trouve dans la collection des lettres du P. Dunand de la bibliothèque de M. Wilhelm.

GLOSSAIRE

DU

Patois de Châtenois ⁽¹⁾

C

Le **C** dur, ou autres *c* anciens, le *ch* fr. ou bourg. étant ord. ou le plus souvent réduits en notre patois en *Tch*, c'est à la lettre T qu'on doit chercher nombre de mots commençant par *c*, en ces idiomes, et *vice-versa*. Le *c* dur fr. est aussi réduit en *Ti*, (*ty*, ou *thi*).

C·h, qu'on trouvera plus loin, exprime une consonne simple sans le secours d'aucune autre, c.a.d. pouvant commencer ou finir, à elle seule, une syllabe, imprime à notre pat. un caractère qu'on trouve rarement ailleurs en pays francophone.

C·h trouve son équivalent dans le *ch* doux all. (dans *ich*, *reich*...) dans les mots ou syll. fr. ou pat. commençant par une syll. dure *f*, *p*, *t*, *c* dur ou équival. suivis de *ia*, *io*, *iu*, et prononcés monosyllabiq., ex. : le mot fr. *fion*, peut s'écrire *fc'hon*. ; dans la bouche germanophone prononçant les *ll* mouillées (ou l'*y* consonne), ex. : *mouillé* = *mouc'hé*; Bayonne = *bac'honne*. Ce *c·h* est né avec, ou plutôt après, la naissance de notre parler néo-latin, procédant du *CL*, de l'*FL* mouillés dans lesquels le *c*, l'*l* sont tombés, après avoir imprimé l'aspiration à l'*l* devenu *y* consonne, qui aspirée devient *c·h*.

L'aire occupée par notre *c·h* occupe presque tout le TBf, depuis la pointe mérid. (Croix, St-Dizier) jusqu'à la frontière linguistique de la Hte-Alsace, comprenant les villages francophones annexés, à cheval sur le dos-d'âne séparant les bassins du Rhône et du Rhin.

A l'Est il s'avance dans le Jura francoph. dit bernois

A l'Ouest il ne dépasse guère le TBf.

De Ronchamp jusque près de Giromagny il n'existe plus seul, à Ronchamp *onc·hot* (oncle) devient *onthiot*, soufflet, devient *Sofiot* (*soûc·hot*, à Ch.)

(1) Voir le Bulletin n° 15.

A Etobon déjà le *ch* monthéliardais, homologue à notre *c·h* se trouve dans *onchot*.

Au Sud, le patois de Montb. fait de même et ne connaît pas notre *c·h*.

A Maïche, c'est le *ch* montb. Au Russey, le *cl*, le *ch* montb. luttent pour le pouvoir.

Dans l'enclos ou boucle du Doubs (Suisse), à Epauvilliers (*Epâvlaî*) le *ci* est homologue à notre *c·h* (*onciat* = onc·hot. A Sancey-le-Grand (Clerval), à Bournois (l'Isle-sur-le-Doubs), il y a q. q. chose comme à Ronchamp, à Plancher-les-M. : Clairval = *C·hairvâ*, à *Ch·*, devient *T·yërvâ* ou *K·yërvâ*.

A Ronchamp, Clairegoutte = *C·hairgoute*, à *Ch*, devient *Tiar·gote*, ex. : *orrâ* (aller) à *Tiargote*.

A Melisey, oncle = *ont·yin*.

Au-delà on ne voit plus notre *c·h* qui n'est ni à Vanclans (Vercel), ni à Besançon.

Dans q. q. vges de Savoie et Hte-Savoie interrogés, il ne s'est pas rencontré ; mais *Cornu* le signale en Gruyère fribourgeoise, au parler genre Savoyard (1).

* **Cabaret**, id. en fr. [*Caibairet**, Pont-de-Roide.

* **Căbeune**, Cabane; *canbeune*, id. ; VFr. *cabone*, dont caboulot est dim.

* **Căbou**, Jeune plant de chou [*cabus** ou pommé ; Lgdoc *cabus* ; du lat. *caput*. Dér. 1° *cabousson*, méchant *cabou*, qui ne vient pas bien, 2° Espèce de petit chou servant à faire la « compôte », voy.

* **Căboulot**, Petite cabane, petite chambre.

Căboussie, syn. peu us. de *Ondiugnîe*, voy.

* **Căbre**, Chèvre (mérid.) peu usité, syn. de *tchêvre*. Russey, *caib* ou *keb*, vache à l'engrais. Dér. * *cabri*, chevreau. — Du L. *capra*.

* **Cacade**, voy. *tiaitiaî*.

Cacaphonie, Bf., cacophonie (manusc. Pélot).

Cacate, sf. qui parle beaucoup (Janvret, Bourogne) cong. à *cote*. Onom. du chant de gaieté des poules ayant pondu.

Çac·he, [*Cercle**, *Çac·he di cô*, les deux clavicules. [*Çak·ye**, ou [*Çakc·he** à Plancher. *Çac·hai*, cercler (un tonneau). [*Çôche**, et [*çôchai** en Montb.

* **Căchtille**, [*Castine*], calcaire compact, blanc, marneux, à

(1) A Châtillon, D^t du Jura, notre *c·h* devient *c·hlc·h*, et clou = *c·hlc·hâ*.

cassure conchoïdale, servant de fondant dépurateur pour le minéral de fer.

Çaçye, à Auxelles-Bas [Cercle*. M. Germain d'Auxelles-Bas.

* **Câ d'hure**, Quart d'heure qui rég. devrait s'écrire *tiaï* d'hure.

* **Câdre**, Cadre, estampe ou tableau encadré.

* **Căfoutai**. Faire usage de café, sens critiq. — Son *cafoutiot*, Bf. = son petit café habituel.

* **Căgne**, Syn:péj, de *tchigne* ou [*liaigne** voy. *tchîn*.

Căgnotte, Bardane, à Chagey, Hte-Saône.

Caillô, [Caillou*. Dér. *cailloulai*, va., 1^o jeter des pierres à q. qu'un ; 2^o caillouter (un chemin).

Câjle (se), [se coiser), se taire, se tenir coi (quietus). Ailleurs *se coisie*, id. en p. de Vanclans (Doubs).

Călâte, id. à Eguenigue, « croûtes de lait » des enfants.

Câle, sf., id. en VFr., coiffe, bonnet blanc tuyauté portant deux attaches sous-mentonnières, id. en Comté au XV^e siècle ; id. à Paris au XVII^e siècle (1) *Câle ai diairi*, bonnet à paillettes (appliqué sur le chignon (diairi) tressé, et à floquet de ruban au sommet, retombant en arrière pour les femmes mariées (Nommay) porté exclusiv. par les protestants du pays de Montb., paraissant avoir été introduit un certain temps après la réforme. Voy. *Diairi*.

Câle hâte, tuyautée très haut, en usage à Chât. jusque dans ces derniers temps. — *Câle ai favoris*, anc. c. tuyautée seulement sur les cotés.

Călâte, petite câle. *Călôt*, bonnet d'enfant à 3 pièces.

[*Côre** à Plancher-les-M. (Poulet).

Câle, à Bournois = bonnet de femme, bonnet de coton pour homme. Calette, à Mégevette en Faucigny, bonnet de paysanne.

Calounie, [Canonnier) ; Bf., *calonnier* ; *lo calônie* (Vezelois).

Caltchot, Souche, à Luxeuil ; comp. *carmouëtchot*.

* **Caltron**, [Carton) : Bf., *carteron*.

Cămaie, sf. Une foule d'individus de tout âge, D. de camp. *Canvoulant*, Bohémien nomade ; Bf., camp volant.

Cămoüëtchot, dans cette expression : *Tchoüère diês cămoüëtchots* ou *d'iecămoüëtchot* = choir de ci, de là, par vertige ou fatigue. Le fr. camouflet, donnerait rég. *cămoüëtchot*, pour l'y

(1) En Fr.-Comté : A la St-Claude, Le froment ôte sa *Caule*. (Prov. F.-Comt. Perron).

rattacher, il faudrait admettre que le *c'h* aurait été altéré en *tch.* ; comp. *carmoüëtchot*, voy.

Camu, Bouvreuil, oiseau dont le bec est obtus (*camus*).

★ **Canbi**, Bancal, qui marche mal, dégingandé.

Sens péj. comme tous les mots d'origine étrangère ± employés concur. avec le mot propre.

Cambillenâi, marcher en bancal, ou irrégulièrement.

Cancoidje, Hanneton ; Fougerolles, *cancoître* ; près Dijon et VFr. *cancouale* et *cancoître* ; *cancouadje*, Angeot, Pusy (Vesoul) ; Bf. *cancouarde* : Maiche, *caincouadje*.

★ Bf. **Cançon**, caleçon.

★ **Cancoiyote** ou *Fromagère*, Fromage spécial à la Fr.-Comté, composé de 4 parties de fromage pressé récent (4 à 8 jours ou plus s'il gèle), réduit en gros grumeaux et fondu avec 1 partie de beurre. Il est 1/2 fluide et renfermé dans une petite « *câquelle* » ventrue, d'où peut-être son nom ; peu connu au TBf. Mandeure, *Cacoiyate*.

Caner, Agir en poltron Bf. ; en VFr. foirer comme une cane. Norm. et Berry, caler.

Canicule, 1^o id. en fr. ; 2^o (nèpe, insecte aquatig. *Nepa cinerea*, à Mandeure.

★ **Canpain'ne**, Clochette suspendue au cou des bêtes à corne : à Montb. *Canpenote* (petite clochette) = fleur du faux Narcisse.

Cantin'ne et **Câtin'ne**, Voy. *Câtenâi*.

★ **Cantenie**, [Cantonnier* chute de l'o, car on peut écrire *cant'nie*.

★ **Canteniere**, Cantinière.

Cantchâyie, Boiter des « hanches » ; vha *ancha*, jambe, puis cuisse (Brachet).

Cantchâyu, qui boite des hanches : infirmité par luxation congénitale.

Capate, Tête ou cime d'un arbre ; Lgdoc, *cabasso* (caboche). P. Messin, *corpenote*

Câpe, Bonnet de coton ; All. et Als. *kappe*, bonnet, coiffe ; VFr. *cappe* = chappe, chaperon, capuchon ; *cape*, en Gruyère fribourgeoise, bonnet ; *cap* et *capêlê* (Hindlingen, Hte-Als) ; [Cöpe* id. sign. Montb., Montagne, Plancher.

G'chté cap, bonnet de fem. à paillettes, Als. ; (pour *G'chté*, voy. *chit yaî*).

Le radical *cap* a en Als. et en notre Territ. la signif. de coif-

fure de tête. Il nous vient du lat. *cappa* = capuchon, etc. peut-être par l'intermédiaire de l'Als. ou de l'All. ; *Capërli*, Calotte.

La cape du Lgdoc est un manteau avec ou sans capuchon. La *cape* à Commeny = vêtement à capuchon. La *cape* à Egue-nigue, sert aussi à désigner la garniture en cuir de la tête, de la *verge* du fléau.

★ *Capette*, bonnet de femme, blanc, sans ornements.

Capot, mantelet de femme, retombant sur les bras, à gros capuchon ; id. à Granville.

Câpie [*capier*], Fabricant de bonneterie.

Câpu, adj. Déconcerté, honteux : au f. — *use* ; Giromagny, *caupou* ; en Lgdc, *capou* = (chapon et câpon) ; en Savoie *câpon*, id. sign. que *capu* = *capot*, qui est devenu le *Capout'* des Allemands (fichu) ; en passant par le jeu de cartes ou l'on est fait *capot* sur table ; à Bf. au fém. *capote*, id. sign. que « *câpuse* ».

Caque, Caqui, voy. Catherine.

Câquelle, sf. ustensile en poterie, par extens. le crâne, la tête. En pays Langrois, *Côquelle*, pot à cuire (*coquere* lat.) ce qui nous met sur la voie de l'étym. *Coquelle*. VFr. plat, pot.

Câquelière, qui fait ou vend des *câquelles*.

Câquelons, de Bonfol, vge, poterie rudimentaire ; poêlons en terre. *Câquelon*, sobriq. des gens du Porrentruy (Delémont).

Car, sm. Coin saillant ; *pă cars et pă couënots*, de tous côtés, en tous lieux. Voy. carè. Lou *car* de l'euil, le coin de l'œil, le larmier. — *Lai bouene diés trâ cars*. La borne des trois coins, ou aboutissent les 3 dépt. du Ht-Rhin, de la Hte-Saône et du Doubs.

Carate [*carotte** ; *carate savaidje*, espèce d'angélique sauvage avec laquelle on fait des « *ied-yisses* ».

★ **Carcan**, sm. Haridelle, mauvais cheval.

Cârè, carré. Se *cârai*, v. se carrer ; se *recârai*, redupl. faire l'important. *Décârai* (Bourogne) sortir du lieu, déguerpir, mourir. *Câreil*, causette (Salbert, etc.) ex. : *vëni à câreil*, venez faire la causette ; [*coreil** à Plancher, Hte-Saône, VFr. *carrel*, place publique et *carroueil*, carrefour. Pays messin, *couaroille*.

A St-Vital (Albertville) *vëni i caure*, venez dans le coin où l'on cause ; cmp. *Lôvre*. Bf. *cârelet*, règle carrée.

Câron, brique à angles carrés, id. en VFr., du lat. *Quadrum*, carré.

Cairlà, toile en fil croisée, à Maiche où les finales sont en en à comme en p. Montagnon Bf.

* **Caremme**, Bf. Carème.

Carimôntrôn, Aliàs, *carimentran* : VFr. Caresmentrant = l'entrée du Carème, mardi-gras ; Mandeure, *carimôtra*.

Cariote, Salamandre aquatique, à Froideconche (Luxeuil).

Carmouëtche [Carmouche] sf. ; éclat de souche ou de bois nouveaux. Dim. *carmouëtchot*. *Iecarmouëtchîe*, 1^o diviser par éclats un bois difficile à rompre, 2^o butter et tomber en se blesant à la figure. Différent de *camouëtchot*, voy.

Carousse, fém. Comme avant Louis XIV, *carosse*, qui est resté fém. en nos patois de même en patois savoyard.

Cârpe, carpe.

* **Carpière**. fr. cadast. étang à carpes ; l.dit.

* **Carquelin**, **Craquelin** ; l'All. *Bretzel* a détrôné ce mot à Paris. *I n'ôn beillerô pié in carquelin de du yaî* (liard),

Cartoflă, (voy. note, à cerise de juif). Pomme de terre, à Aoldzé, (Holzheim) près Molsé (all. Molsheim) (1). All. *Kartoffel*.

Câsaî [Causer* parler. D. : *căsu-use*, parleur-se ; *căsait*, Exinc. causerie. — Ailleurs on emploie *djăsaî*, voy. ce mot.

* **Casavec**, Caraco,

Câse [cause*.

Câsi et **câsimont**, adv. pour ainsi dire, presque ; du L. quasi. *Cas'medire* : [Quasi (pour) *me dire** pour faire croire.

Bf. *casmédi*, sms = le qu'en dira-t-on. Elle avait une boutique pour le *casmédi*, c.-a.-d. pour couvrir sa conduite.

Cassaî, Casser. *Căssu*, casseur.

Căsse, Courge : en VFr. casserole, cassette, du L. capsă, voy. *tiaisse Cossie*, sm. plant de citrouille (Exincourt).

Căssi, sm. Pavage d'un gué à travers un ruisseau, ou un fossé, caniveau.

Căssot, Petit bois en sureau pour serrer le cordon testiculaire, avant et après la castration chez les chevaux.

* **Castonade**, et Bf. **caissonade**.

Cătche [Carte* du L. charta.

Cătche [Quarte*, 1^o mesure de grains [*cartel*] VFr., contenant 26 litres 66 c $\frac{2}{3}$, soit 2 *coupots* ou boisseaux. Il fallait 24 *cătches* pour 1 *bichot* ; 2^o mesure agraire, soit la quantité de terre que peut ensemercer une « *cătche* » de grains = le $\frac{1}{4}$ d'un journal, environ 8 ares.

(1) Nous employons de préférence les noms alsaciens, aux noms allemands, c.-à-d. étrangers aux natifs patoisants.

Cätchi [Cacher], [cachier] VFr. — conj. *fini*. — Dér. *cätchâle*, cachette de fruits, d'argent, etc. *Cätcot* [cachot] étui où on cache les aiguilles. *Cätche-nai-yate*, espèce de jeu de furet, voy. *naï-yate*.

Cätchie [Quartier*, le quart ± d'un fruit frais, ou séché au four ; poires ou pommes coupées et séchées.

Catchelaidje, Bois de chauffage de grosse dimension, fendu ± en quartiers. Bf. [cartelage*.

Cätéd-yisse, Catéchisme.

Cätenai, *potiner* Cancaner ; à Bournois *canquenä*.

Cätinne, adj. f. qui « *cätène* », Bf. *cantinne* ; augmentatif, *catenuse*.

Cätölit-ye [Catholique*. Voy. *mëmônit-ye*.

Cätherine, id. en fr., du grec Katharos = sans tache, ou du Syriaque couronne (1). Cathrinate, dim. [*colthrinote** Nommay.

Dif. formes — *cäque*, *cäqui* et Bf., *cätin*, *cäton*, *cädinä* (i, cas), *tätä*, *taitine*, *t-yaithrine*, *t-yait-yi*, *t-yait-ye* qui durci a pu donner *caïque* ? *cätin* ; Cathrinette, sf. carabe des jardins, à Fougerolles ; — ate. coccinelle à Angeot.

En fr. nous avons le grand *Catinat*, corresp. à notre forme *cadinä*.

Caval, Cheval, au Russey, mot qui tend à être remplacé par *tchevä*.

Cä-yie [Caïller*, dér. *gä-yot*, caillot de sang, ou flocon de glaires.

Ce, ç't (devant voyel. m. et f.) ç'të, cïes = respectiv., ce, cet, cette, ces (adj. démonst.) ; ç'tu, ç'taie, cïes = respect., celui, celle, ces (pron. démonst.) ; ç'tu-ci, ç'taie-ci, cïes-ci m. et f. = celui-ci, celle-ci, ceux et celles-ci (pron. dém. locaux). A Vezelois on supprime l'adv. *ci* et ç'tu-ci, devient ç'tu ; ç'tu-lai, etc., celui-là, etc., ç'tie laite (çelle-là) au Valdoie, où l'on voit que l'adv. *lai* (là) prend le fém. ; çou-ci, çou-lai, çou que = ceci, celà, ce que. A Grandvillars et voisin., ço-çi, ço-li.

Cédaï, Imprimer des mouvements de latéralité au van, pour amener à la surface, les grains défectueux et les impuretés (Exinc).

Cödre (Cendre*, ex. de la chute de l'n. Eccendre, Bf. *Cëdrïe*, cendrier.

Celaije [Cerise] : *ai* remplace q. f. *i*, comme de *brijie*, on a fait

(1) Belèze, Dict. des n. de Baptême.

braïjon ; quant à *l* assez souvent elle remplace *r*. On trouve *ceraïje* aux environs, *çorége* à Plancher, *çolège* à Fougerolles, Angeot. De la ville de Kérasonte (Asie) est originaire la cerise aigre qui seule a le droit de porter ce nom qui indique son origine. *Kelic'h wasser*, eau de cerise (Als).

Les Celles, L. dit à Plancher-Bas = les maisonnettes. Le n. d'Auxelles doit être rapproché de notre mot. Ugo de *Acellis*, vers 1135 (L. Viellard, Doc. TBf.)

Cemetère, Cimetière, du l. *cœmeterium*.

Cenelle, id. en fr., ou cinelle, *cynelle*, en VFr., fruit de l'aubépine ; *finette* à Eschènes ; du lat. *coccinellus*, à cause de sa couleur rouge (Roquefort) ; cmp. *Senelle*.

Cénné, en p. als., Cernay, ville (à Hindlingen).

* **Cerise de juif**, fruit du cornouiller, Bf. ; à Brumath, *Welschhirsch* [cerise de Gaulois] de Français. *Judenkirs* (Hindlingen) ; cornus mas., L. *Jude kirchä* (Holzheim) (1).

Cervé, Cerveau, front.

Cevière, Civière.

Châbêsse, Jour du Sabbat (samedi), jour de repos de la semaine des juifs.

Chabot, est le n. fr. du *Bavou*, voy. ce m. Il possède sur la ligne latérale, et sur l'opercule, des glandes qui répandent sur son corps la mucosité (bave) qui lui a valu son nom. Il n'a pas d'écaïlles. Les épines dont il est armé passent pour venimeuses au moment du frai.

Chabraï [Sabrer*, coupailier ; id. à Bf. massacrer (une étoffe).

C'hâci [*flachir*] : Tomber en pamoison, probabl. du lat. *flaccere*.

Châfaï. Indiquer, Angeot, Chalonvillars. *El y ë châfaï*, il lui a indiqué ; all. *schaffen*, faire avoir.

C'hai [Clé*, clef, du L. *clâvis*. — *C'hai di cô*. clavicle.

Espèce de boulon arrêtant à la haie. l'anneau de la charrue venant du train de devant de la charrue.

C'hai [Clair*, du l. *clârus* : fém. *c'haïre*. *C'haïri* [clairer*, VFr. et Bf., éclairer. Bes. *cliari*, éclairer (Noël, Bes). *Ne p' pouëyè c'haïri t'yaïtiun*, = ne pas pouvoir souffrir quelqu'un ; id. à

(1) Il est curieux de constater que dans l'arr. de Strasbourg, à Aoldzé = all. Holzheim, à Barr l'*ä* final mi-muet, de Savoie et de Lgdoc, se trouve en nombre de mots, et qu'il représente l'*a* final du vieil haut-all. — Dans *Kircha* est le *ch fr.*

Bf. *C·hairvâ*, Clerval, ville ; *proxime*, *Tiërvâ* ; *Tiargote*, Claire-goute vge, (Ronchamp).

★ *Châifre*, à Grandvillars, berger, de l'All. *Schæfer*.

Châijain·ne, *châijeme* = sixaine, sixième.

C·haile [Faible] (1), du L. *flebilis*. Dér. *c·haillesse* [faiblesse*, *aichaili* [aflaiblir.

Chaintre, voy. *Tchintre*.

Chairau, [Chat-huant], Auxell.

Chaire, Chaise [*Tchai·yière*, à Ch.] à Pusy (Vesoul).

Chaise-Rérote, voy. *Rérote*.

C·haiti, [Flatter* ; *c·haitu*, flatteur. [*Chaiti**, v. et [*chaitu**, adj. Montb.

C·haivelaie [Clavelée*.

★ *Chamborans*, ou Hussards de la mort, commandés par M. de Chamboran, qui opérèrent non sans succès autour de Belfort en 1815. Sur leur sabretache, était représentée une tête de mort, comme signe distinctif. J. V.

Chânois, fr. : cadast ; voy. *tchêne* ; n. pr. *Duchânois*.

Chantsai, vn. peu usité = Faire marcher à la baguette. All. *schanzen*, litt. travailler aux fortific. (schanze, fort).

C·hapouëniere, Paturon (du cheval) par où on entrave les chevaux. En Picardie échéper, entraver ; VFr. *cep*. entrave. Bas-L. *ceppus*.

Châpai, Faire claquer son fouet : va. cingler d'un coup de fouet, voy. *îchaipai* ; à Villars-les-B., frapper avec une tige, une perche, (Bonhomme Misère).

Chârpe [Serpe*. D. *chârpâte*, serpette. *Chârpai*, couper à la serpe.

Charrière, l.dit, fr. cadast, à Courtelevant. etc. = le [*carrière** du midi = ou chemin de chars ; id. à St-Dizier, etc.

C·hâtre [Crête] d'oiseau. [*K·yautre**, Montagn. Plancher.

★ *Chauffe-panse*, Cheminée basse, id. à Bf. et VFr.

C·hautot ou *C·hôtot*, Sifflet. *C·hautai*, siffler [*flauter**] chanter, parlant de oiseaux :

On entent dje pu diaire
Les oselots chautai,
E" crignant lou touenerre
È peu les élusait.

(Chanson du voisinage (Montb.) dt le com^t est au mot *d'yipe*).

(1) Quand l'*i* de la fausse diph. *ai*, ne porte pas de circonflexe, elle est brève.

Cmp. lat. *flatare* ; *c'hautu*, siffleur. Sifflet en bas-breton = *c'houitel* ; Salbert, *c'heuterot* ; aj. *c'hauiràt*.

VFr. flauteur. *C'hauterlaï*, dim. de *c'hautai* ; Salb. *c'heutraï*. — En pat. ajoulot francisé, *c'hautot* comme nom de famille devient *Flotot* — *Fieutot*. sifflet (Ban-de-la-Roche, Als.)

Chavannes, voy. Tchavonnes.

Chavon, fr. local. Tbf. voy. *Tchävon*.

C'havouënnure ou **yavouënnure**, Espèce de battu de lait, d'œuf et de beurre pour étendre sur une galette pour faire un « *tout-ché* » de yavouënnure, que l'on fait principalement les jours de fête patronale : voy. *djãfe*.

* **Ché eux**, Bf. = Chez-eux ; à Chât. : *tchê lu*.

Chemale, à Auxel. Semelle.

Chemelle [Semelle*.

Chemellaï, Donner une correction. All. *schmählen*, réprimander.

C'henaï [Cliner], VFr., pencher, parlant de ce qui doit être équilibré, ex. : *ce tchê de fouë c'hêne* : VFr. : *dessus les espalles ad la teste clinée*, Ch. Roland, v. 3727.

Chêneré, voy. Tchaine.

Chênevet, Bf., Chenevis, voy. tchenevai.

Cheni, Bf., voy. *Tcheni* ; c'est un de ces mots caractéristiq. de Fr.-Comté.

Chênois, Chanois, fr. cadast. TB. = *Tchânaïs*, de Ch., lieu planté de chênes, *chênaie* ; les *chênnerés*, l.dit au Salbert = les jeunes chênes. Voy. *tchaine*.

Cheu, à Etobon [clou*. *Choulâ*, clouer.

C'heuchenaie, Cendre qui a servi à couler la lessive et qui est encore sur le *c'heurie*, qui paraît le rad.

C'heuje, adj. Sans consistance, sans résistance, parlant du chanvre, de la paille, etc.

C'heujon, Semence de foin, poussier de foin ± mêlé de semences. Voy. *c.hu*.

C'heuri [Fleurir*, *paît·ye c'heuri* [Pâques fleuries*.

C'heurie, sm. Charrier, drap qui contient les cendres pour la lessive ; Bf. *ceudrier*. Niort, *chéra·yu*. A Mandeure, *cheurenaie*. plein un *cheurie* (*ch* fr. et non *c'h*).

Cheux, n. pr. Comp. *champ cheu*, [champ clos* anc. fr. loc. (Tuetey, d. munic.), voy. *Tchô*.

Ché·yã, Au Bonhomme, c^{on} La poutroÿe, sifflet.

Chi, adv. [Si* tellement. *El ât chi fouë*, il est si fort. *Achi*, aussi, pour le *si* conditionnel, voy. *si*, et *s'*.

Chiâ, adv. = [Si est] si fait, je dis que si : id. à Chalonvillars, etc. ; voy. *nenâ*. — A Laroche-Bernard, ah Dame ! si â, mon gâs ; de te *d'yë que châ* (St-Vital, Savoie).

Chié [Si est], frontière ajoie-montb.

Chiô, id. à Plancher-les-M. pour *chi ô*, ou *chi au*.

Chib·ye [cible*,

Chicâ, Bien arranger, forme dure de G-y = *chitiaï*, de Chât. ; nom d'une sage-femme à Angeot, origin. de G-y ainsi nommée à cause de la prononciation dure du *C* de son lieu d'origine, M^e Demouge.

Chicon, Bf. Morceau (de pain), pied (de salade). VFr. *chicot*, morceau de qq. chose.

Chiere, Seoir. *Coulai te chie*, cela te sied : *siejant*, seyant ou séant : du l. *sedere*.

Chieti, Assoir, conj. *fini*. Dér. *aichieti* [asseoir*.

Chifait [Si fait* affirm. pour répondre à une négation.

Chimon, n. pr. [Simon*.

Chintiaï, Diminuer, sur un prix, Angeot, *i n'vos chint·yero pé in sou*, je ne vous diminuerais pas un sou. All. *schenken*, remettre.

Chiot, Bf ; Voy. *tchiot*.

* **Chiquaï** [Chiquer),

* **Chiques**, s. f. pl. Bf. Billes de pierre, syn. de *baillistres* ; id. Angeot, à Lunéville (Oberlin), et en Berry.

Chire [Sire* : à Mandeuire le f. est *chirâsse* [siresse] VFr.

Chit·yaï, Arranger comme il faut, cong. au mot fr. *chic*, de l'All. *schichten*, ranger.

A Sermamagny, *chitiâ*. Ban-de-la-Roche (Bas-Rhin), chicquè. *Rechit·yaï*, raccomoder, réduire une luxation. *Chicâ* à Giromagny, où le *c* dur est conservé, ex. : *La Chicâ*, sage-femme. Voy. *Chicâ*.

* **Chlâgue**, Bastonnade, triv. mot peu usité, apporté par les Impériaux en 1815. *Chlâgaï*, donner la chlague.

* **Chlape**, s. f. Bf. Souillon, qui salit sa robe, trivial comme tous les mots all. peu usités. Bf. de l'All. *schlappe*, salope.

* **Chlifer**, Bf. (De l'All. *schleifen*, trainer), glisser.

Chlingue, Clenche, VFr. ou espèce de loquet. Auxel., Elobon. En All. *klenke*.

★ **Chlite**, s. f. Au Ballon. Traineau pour le bois ; Bf. glissade : *chlitaî*, charrier le bois en *chlite*. *Chlitu*, qui *chlite*. De l'All. *schlitten*, en pat. *train'nê*. Ce mot et ses dérivés, empl. en Montb. pour *traineau* et ses dérivés.

★ **Chlonpe**, Grande carde à laine dont l'un des plateaux est fixé sur un meuble, ou un banc. *Chlonpaî* 1^o passer la laine à la *chlonpe* ; 2^o rosser d'importance, donner une *peignée*, tirer les cheveux, de l'All. *schlumpen*.

★ **Chmaiquer**, Bf. Sentir mauvais, triv. peu usité, de l'All. (1) *schmecken*, v. n. sentir ; à G-y [*chmacâ**, sentir].

Ch'mon âme! [Sur mon âme], interj. d'affirmation.

★ **Chnédre**, Tailleur d'habits à Angecot ; Bf. *chnidre*, peu usité de l'All. *schneider*. Inconnu à Ch.

Chneuquai, Fouiller, chercher (péj.) Triv. peu usité. *chneucu*, qui *chneuque*.

C'hô, [Clou*. Dér. *c'houlai*, clouer ; *c'houlot*, goupille, clou rivé. *C'houtîe* [cloutier*. *C'hô* devient *chô*, à Mandeure et à Montb., et *c'hlc'hô* à Châtillon, D^t Jura..

Chôchat, Soufflet à Vermes ; Le *ch* de Montb. (= le *c'h* du Tbf.) ainsi que l'accent de Montb. se retrouvent à Vermes ; sôchot à Montb. = *soûtec'hot* à Ch. ; *sofiot*, à Ronchamp.

Choli, A Auxel., bruire, murmurer, parlant de l'eau.

Chondé, (Voy. Achon) arc-en-ciel, Ronchamp.

C'hon'me. [Flamme*. *C'honmaî*, vn, flamber, donner des flammes.

★ **Choquette**, s. f. Bf. Jeu dans lequel on jette des billes, dans un trou, à pair ou impair.

C'hôre, [Clôre], fermer une chose ouverte. Ind. pr. *i c'hô*, pas. déf. *i c'hovi* ; part. prés. *c'houvant* ; p. passé *c'hô* ; le reste découle de ces 5 temps primitifs, genre conj. *boire*.

D. *ônc'hôre*, [enclore* ; *ônc'hô*, [enclos* ; *c'houëtre* [cloître] clos, usité seulement en lieu dit ; *croître*, à Meroux, Fr. cad.

Fr. cadastral *closé*, Chèvremont, Vourvenans (Stoffel) ; All. cadastral, *im closen*, à Kimbach, Hte-Alsace.

La **Clude**, L. dit à La Chapelle-s-C. ? *Clusbach*, à Lautenbach-Zell, ruisseau (Stoff)

(1) Un certain nombre de mots d'origine germanique, malgré la fréquentation du collège de Bf. pendant 5 ans, m'étaient inconnus et ne m'ont été révélés que dans une liste donnée par le *Journal de Belfort*, en juillet 1887. D'un autre côté beaucoup de mots de cette origine sont employés en langage trivial, ou argotique, concurremment avec les mots fr. En général les villages qui n'ont pas reçu d'étrangers ont un parler moins inoculé.

Chot, Appendice Xyphoïde faisant saillie, carreau (au ventre).

C'hôtot, Voy. *C'hautot*.

Chou, chouchou, (Mon) chéri, enf. ex. : mon *chou*.

Choubac ou **suibac**, Bf. Espèce de brioche en pains longs divisé à demi, transvers^t. en morceaux allongés. All. *zwieback*, biscuit. Le mot et la chose sont de récente importation all.

Chouc! interj. Pour indiquer le froid éprouvé, surtout en s'approchant du feu. *Chou!* dans le p. Vosgien et Messin. A Châtenois des Vosges, *chouc* se dit quand on se brûle par mégarde. *Choc* à Metz, interj. pour indiquer la sensation du chaud.

Chouchette, Bandeau de cheveux ; frison devant l'oreille. Celt. Br. *chouk*, chignon.

C'houcot ou **youcot**, [Floquet* de rubans. Lai *youcate*, surn. de femme.

Choûelai, 1^o Fléchir sous la pression, ex. : *ç'te piêrtiche choûele*. 2^o Battre avec une verge, un fouet.

Choûelaie, 1^o Rossée à l'aide d'une verge, d'un fouet. 2^o Bande de fer sous la charrue.

Choûele. Semelle de tissu cousue à un bas. All. *schuh*, soulier. D. *Choûelai*, va. Mettre une choûele ; Bf. *choule*, semelle.

Se **Choûenaï**, vr. Se ménager un travaillant. All. *schönen*, ménager.

C'houëtretre, Voy. C'hôre.

Chouler, Bf. Voy. *Tchêlai*.

C'houquaï, 1^o Glousser, parlant des poules couveuses ou ayant des poussins ; [*cloka** en Celt.-br. ; 2^o se plaindre quand on est enceinte ; ironiq. être enceinte. *Tiossîe*, au Salbert.

Redupl. : *C.houquenaï*, ord. employé.

Cliosse, (Albertville), poule qui glousse pour couvrir.

Quiossâ, être enceinte, à Plancher-les-M. (Poulet) où notre *c'h* reste précédé du *c* (qu), être enceinte ; ici l'*I* de *quiossâ* a la prononciation de notre *c'h*, c.-à-d. de l'*I* mouillé aspiré. Ce *quiossâ*, se rapproche de *tiossâ* (Poulet).

Chpétze, Seringue, à Aoldzé (Strasbourg).

Chpotsaï, Angeot, atteint de l'ergot, ou du charbon. *Potsaï*, à Eguenique, atteint du charbon, parlant des céréales, voy. *poutse* ; *chpoussa*, au Ban-de-la-Roche (B.-Als.) = poussière.

Chtâl, Aiguisoir en acier des bouchers. Bf. et Montb., de l'All. *Stahl*, acier.

Çhtande, Angeot, tonneau de choucroute, syn. de *tenate* ; id. au Ban-de-la-Roche ; All. *Stænder*, cuveau.

Ch'ti, Etre assis, Villars-l.-B., L. Sedere. Voy. *chièti*.

Çhtopâ, à Auxel., Bourrer ; VFr. [Estouper*.

Çhtoucliche, Morue sèche ; de l'All. *Stockfisch*, id. à Bf.

Stoquefice anc. fr. de Montb. (Tuëty).

Çhtouëlri, Très petite galerie dans la mine de fer pour le passage d'un homme. All. *Stollen*, gallerie ; *ri = li*, dim. partic., ex. : *i ai sur'yè mon chtouëlri ; i sô tchoüë dans lai vouëne*.

Çhtoufaï, va. Oppresser en parlant de l'estomac, ex. : *çoulai me chtoufe ; çmp iëtoüefaï*, voy.

Çhtourb' ! Exclam. au jeu de billes, pour prendre le droit de changer de direction.

Çhtë·rb', adj. Mort, péj. à Mandeuze, de l'All. *sterben*.

Çhtrasbour, Strasbourg. A Barr, *Çhtrosbouric*, id. à Aoldzé (Holzheim) B.-Rhin).

Çhu, [1° Sus !*, debout ! 2° sur (prép.). *Dëchu*, dessus.

Çhu, s. f. Sueur ; *çhuaie*, s. f. suée ; *çhuaï*, suer ; *çhuerië*, lieu ou établissement où l'on fait suer. *On çhûe lies grôuësses gouttes* (quand la sueur perle sur la peau).

Çhur, Sœur, en montagne ; id. à Plancher-les-M. voy. sô.

Çhu, s. m. [Suif*.

Çhu, s. f. Fleur ; Offemont, *c.heu ; c'houë*, à Grandvil. — *C'hûrimont*, Florimont, vge.

Çhûe, s. f. [Suie*.

Çhulaï, Soulier à Mandeuze, voy. *chu·yai*.

Çhu, à Auxelles-Bas = le *chi* de Chât.

Çhûr, adj. [Sûr-re* ; *c'ât bin çhûr*, sûrement.

Çhu·yai, Soulier. *Su·yai*, Angeot, du L. Solarium.

Ci, adv. Ici. *Tout couë ci*, près d'ici ; Bf., ç't homme *ici*, pour cet homme *ci*. Le Fr. Bf. n'a pu décider des cas où le Fr. conserve *ci*, il a mis *ici* partout. — *Lai neu ât bintoûe ci*.

Ci (dies euils), Cil (des yeux). *Ci d'û·yes*, Angeot.

Ciar, à Auxel., [tiar* à Ronchamp, voy. *c'hai**, clair.

Ciboule, Ciboulette, petite ciboule ou civette. *Allium schœnoprasum*, L. ; *Civotte*, à Plancher-les-M. (Poulet).

Cie, s. m. Cerf ; cerf-volant (insecte).

Cie, s. m. Ciel.

Cies, adj. dém. pl. Voy. Ce.

Cierdje, Cierge.

Cieu, à Auxel.; **Kieu** ou *c'heu*, à Plancher-les-M. (Poulet) Voy. [*c.hô** [*clou**].

Cigneule, à Auxel., Manivelle; id. et *cigneure* à Plancher (Poulet). Montb., cignôle. Lat. *ciconiâ*, cigogne, machine à élever l'eau.

Cile, Cire; *cilon*, s. m. Boule de cire.

Cilaî, Imprégner de cire.

Cilaî, 1^o Imprégné de cire; 2^o d'une apparence de cire (pain mal levé).

Cille ou **ci'ye**, Voy. sille.

Cimai, **cimotaî**, Voy. simaî.

Cin, cinq; *cinquante*, id. en fr.; *cint'yième*, cinquième, *cint' yin'ne*, environ cinq.

Ciôe, à Auxel., claie.

Le Ciô di Dou, [Le clos du Doubs*, à Epauvillers (Suisse), ou notre *ch* devient *ci* ou *si* comme à Auxel.

* **Cirîe**, Cirer (les souliers). voy. *cile*.

Cirot, au f. *Cirate*, adj. adverbial, Qui est ici, tout près, voy. *Lairot*, *Vins cirot mon p'tê*, *Veni cirate mai p'tête*.

Cirurgien, Bf. Chirurgical; le *ch* fr. a été traité ici comme un *ch* patois qui devint ordinairement *ç*, en Fr., ou s.

Cisê, m. sing. Traduit en Fr. par le plur. ciseaux.

Citre, Cidre, voy. Sitre.

* **Claichière**, L.dit à Bavillers. Fr. cadastral. Voy. *C'yetchière*.

Clairchênes, L.dit à Offemont, c'est le Fr. cadastral de *raîs tchêne*.

* **Clanpin**, Mauvais gamin! id. en Berry. En fr. : *clanpin* = boiteux, vx. = clopin. En Bourg. *Campin*, qui ne marche pas droit : en pays messin, *cliampin*.

* **Clavière**, Chèvremont, claverie (à Courtavon), quioserie (au Bonhomme Als.), en Fr. cadastral = Closerie, champ clos de haies, ou autrement.

* **Climin'ne**, [Climène], poupée, M^{me} Nay-V,

* **Clique**, Coterie méprisée.

* **Cliques et sîes claques** (Sîes) = toutes ses affaires portatives (moqueur).

Closé, Closen (Als). Voy. *c'hôre*.

C'moncîe, Commencer. *ônc'moncîe*, commencer un travail. Du L. *cum* initiare. *C'möncemönt*, commencement.

C'môn ou **Coumôn**, [Comment*, comme, du L. *Quomodo*.

C'môn qu'è fât, comme il faut.

Cô, [Cou*, col, gorge, ou pharynx : *cœu*, ou *keu* en p. Montag. et sous-Mont.

Cô-di-pié, [Cou de pied*, le Fr. coude pied paraît un Barbarisme.

Cô, 1° [Coup* ; 2° fois. *El e touënaî du côs*, il a tonné deux fois.

Cô de tön, Coup de temps. Coup d'adresse ou d'habileté ; temps très court pendant lequel il s'accomplit.

Cô de tiu, Petite montée raide, raidillon. **Cô de kiou** en Lozère, Lgdoc.

Cô de boirê, (Angeot). Un coup de collier, un bon effort.

Côcate, [Cocote*, syn. de coucate, (Salbert).

Côche, Truie, id. VFr. Cochon de St-Antoine, Bf. cloporte ; *côye* truie (Savoie) St-Vital. Voy. pouë.

* **Cochonnade**, Bf. Cochonnaille, plat de viande de cochon.

Cœuche, Cuisse (Giromagny), Bournois (Doubs). Voy. tieuche et l'observ. sur le *c* dur à *chitiaî*.

Cœugno, Bâtard, au Russey. Voy. tiugnie. Montb. : *cuniot*, coin, bâtard. *Këniö*, id. sign. à Bournois.

Cœugrillat, Délicat au toucher (à Leval-R.) M. Cordier.

Cœuillerate ou **Kë.yerate**, Tétard de batracien (Mandeure).

Cœupeux (les), L.dit à Etueffont-Bas, noté pour sa facture dialectale montagnonne.

Cœute. Côte, Montag. ? Voy. Couëte. *Cœutait*. Sobr. étranger à Bourogne (Janvret).

Côfe, Cousse ou enveloppe (péricarpe) du fruit des Légumineuses. Voy. *tchôfe*.

Côfre, Coffre.

Coi.... Les noms commençant ainsi, en pat. Aj. et Salb. et autres, peuvent être trouvés aux mots commençant en *coüë*, ou *q. f. ca*.

* **Co'ichtre**, adj. Bf. (Koscher, Koïschre). 1° Préparé selon le rituel juif ; 2° Fait selon les règles.

Coidjin'nie, A Mandeure ; 1° [Cordonnier] ; 2° Hydromètre, insecte aquatique ; hydrotrichus lacustris.

Coignâtre, Connaitre (pat. ajoulot) = *tiunioüetre*, Chât. : — Ind. prés. : *i coignâ*.

Coillâ, Espèce de grosses poires d'un blanc verdâtre, au Salbert, voy. *Coüë.ye*.

Coillotte, Syn. de Goillotte, TBf.

Coinat, Ajoie, Angeot, Rechésy, Oberlarg, Mandeuire, Sancey, Voy. Couënot.

Coironne de St-Déni, Arc-en-ciel, (à Eguenigue, Angeot), litt. Couronne de St-Denis.

Coissie, [Coinser* (chute de l'n) pincer, froisser avec pression, blesser par pression, ex. : *ce bouré coisse lou cô di tchouva* = ce collier blesse le cou du cheval. Berry, *cosser*, ; Exincourt, cössie.

Çoisot, au fém. Çoisatè (Bf. Çoisote). Dim. abrég. de François-oise. — Le Fr. Bf. fait en *ote* le fém. du pat. de Châtenois qui est en *ate*.

* **Coitche**, Bf. Als. : Prune à pruneau. A Chât. *prun'ne*, voy. ce mot. All., *Zwetchke*; pays Langrois Coiche. — A Aoldzé, als. (= Holzheim), B.-Als., *covatchlé* (et *flumã* pour les autres prunes). *Couësse* en p. messin.

Coitchi. Form. Aj. et Montag. et sous-M. de [Catchi*, Cacher. — id. à Mandeuire.

Colas, En p. Aj. etc. *Coulas* à Chât., Nicolas. A Châtenois des Vosges, *Coula revöchie* (= renversé), espèce de beignet à forme humaine que l'on fait certains jours de fête (Noël, à la St-Nicolas, etc.)

Côle, Colle. *Cólai*, coller.

Colet, Fanon des bœufs, Fougerolles,

Colidor, Corridor, id. à Bf.

Colonote, s. f. Arc-en-ciel à Laire, près Montb. Ce pat. changeant *ate* en *ote*, et l'*l* se changeant souvent en *r* nous aurions [coronate], qui par abrég. peut donner *coënate* ou *couëmate*. Voy. ce mot.

Combe, s. f. Vallon encaissé ± *incurvé*, resté subst. ; très répandu dans l'ancien domaine des langues romane et celtique, entr'autres pays, en Alsace rhénane, (*Gumme*, *Gumbe*, etc.), et dans notre région. Même observation pour le dim. *combate* (*Gumbet*, Als.) En fr. cadast. : dim. masc. *Combot* (Bavillers),

On retrouve le rad. de notre mot, en Espagnol, en Grec, avec acceptations un peu différentes. (Parenté des langues indo-européennes).

Côme, sf. 1° Le garot du cheval, 2° la crinière, du L. *Coma*, crinière ; All. *Kamm*, id. sign.

Commère, (Goût de), Bf. Goût, ou odeur de lait brûlé, ou pris au fond de la casserole, ce qui a lieu q. f. quand la *commère* s'oublie trop à parler.

★ **Communs**, s. m. pl. Bf. Lieux d'aisance, *les-écommuns*, Bf. — Anc^t, bâtiments à côté d'un château pour les gens de service et autres.

★ **Commodités**, Bf. Même sign. que communs. — Ch. *Coumô-ditaî*.

Comoudje, à Auxell., Plancher, etc. Coryza.

★ **Compernez** (vous), Bf. Vous comprenez.

★ **Cöm'rade**, Camarade ; qui fréquente quelqu'un assidûment.

Conâille, Corneille, à Mandeuze ; le creux de la *Conaille* l. dit à Essert.

Cônbe, C'est ici que le mot Combe devrait être, nous avons mis un *n* pour nasaliser l'*o*, là où l'*m* est dans les mots fr., devant *b* ou *p*, en effet, cette *m* n'ajoute rien de plus à la prononciation, que l'*n*. — Il est bon de conserver les vieux noms de lieu, de rue. On peut lire jusqu'à un certain point l'histoire d'un pays dans ces noms. A Chât., nous avons, par ex. : la *Conbe Tcharbon* situé un peu au-dessus de la *Conbe-à-Faivre* (forge-ron) (dans la direction du bois), là où sans doute s'avancait la forêt. *Conbal*, l. dit champ à Lebetain ; *Combel* en Vfr. = vallon.

Çon-Dé, Arc-en-ciel. Voy. Achon (1).

Condemine, *Condemaine*, *condomine*, TBf. l. dit *Campus domini*, champ du seigneur, souvent situé près du Château.

Condjie, s. m. [Congé* ; vacances.

Condoüégne, s. f. Honte, en parlant d'une tenue malpropre. Employé seulement dans cette expres. : *è poutche condoüégne* ; Litt. il porte honte, Du Lat. *condemnatio*.

Confiessaî, vn. Confesser ; id. *vn* à Bf., ex. : aller confesser.

Confrmaî, 1^o Confirmer ; 2^o Donner un soufflet (trivial).

Confrance, [Conférence]. Réunion de d^{ites} ou de femmes de confrérie qui a lieu l'après-midi, et où le prêtre fait une allocution.

Compaire, **coumaire**, = Compère, commère.

Compenre, Comprendre. Ind. pr. *i conprôn* ; pas. déf. *i conprigni* ; part. pr. *conprignant* ; part. pas., *conpri*. — Bf. Vous compernez.

Compoûete, [Compôte, espèce de petits choux (*cabousson*), coupés à la main, préparés à la manière de la choucroute.

(1) Çon-Dé lou souet,
Lou maitin lai goutte au touet (Faucogney) Dr Perron.

Conre, Coudre, coudrier, anc^t *coldre* ; *corre* à Vétrigne ; *conrie*, bois du coudrier.

Se conraî, mûrir en parlant des noisettes.

Corré, n. pr. *Corret*, id. Nord du Tbf. *Corate* l. dit à Etueffont.

Etang *Corote*, à Petit-Magny.

★ **Conséquent**, Important ; id. à Bf.

★ **Consort**, Confrère, camarade.

Çont, [Cent*. *Çont_õns*, cent ans. *Çont in õn* (sans liaison).

Contant, part. prés. du v. *Contaî*, compter.

Contasse, (Comtesse), fr. de Montb., charte de 1383, a la termin. en *âsse* que nous avons signalée en notre patois, ex. : *aine*, *ainâsse*, *chire*, *chirâsse*, etc.

Contche, [Conche*. 1^o Conque ou vallon court et encaissé, mot très répandu en France, du L. *Concha*, coquille.

2^o Mesure dont plusieurs faisaient un cuveau de mincrail. Voy. *t'yuai*.

Contchate, petite auge (Angeot) pour donner aux bestiaux une nourriture spéciale.

Conche, à Froideconche, mangeoire ou crèche.

[*Conste** Bassin du pressoir ou de la meule, à St-Vital (Albertville, où St = notre Tch.

Contê, s. f. Franche-Comté.

Conteni, [Contenir. Ind. prés. *i contin* ; part. prés. *continiant*. — *Continiance*, contenance.

Contõn, Content ; ★ *Contõntemõnt*, contentement.

Contõn (paiyie), comptant (payer) ; 2^o *Tout contõn*, de suite.

Contrecoirai, Contrecarrer, p. aj. (Villars-les-Blamont).

Conviniance, Convenance. *Conviniab'ye*, convenable.

Coõ, Bardane, à Froidecouche (Luxeuil).

Cõpai, [Couper*. Cong. : *Cõpe*, [coupe*.

Cõpant, 1^o Coupant ; 2^o s. m. Taillant d'une lame ; *cõpesse*, coupure dans la chair.

Cõpe, Auxel, Montb. = [cape*, de Ch.

Coporal, Caporal ; an^t et Bf. *corporal* (ms. P. Pélot) ; *Coronel* (Bf.) Colonel.

Coquereutche, à Eguenigue, Vieille poule couveuse.

Coqueu, Renoncule des prés humides, à feuilles découpées = le *pourpîe* de Ch.. Dér. de *cõ* (coq) à Auxell.

Cõquin, Dans les m. « *penie cõquin* = penie côtien (Montb. Contejean) c.-à-d. *panier* placé sur le *coté*, gibecière de pêcheur

à côté interne aplati ; ex. de durciss^t erronné du *t* mouillé, qui, s'il a deux homologues secs (le *q* et le *t* dur) ne doit avoir que ce dernier, pour notre mot, en patois.

Corbières (les), L. dit à Grandvillars, fr. cadastral ; VFr. = lieu fermé de claies.

Coriche, s. f. Pomme de terre : Chât., Bermont, Bretagne, Bonfol.

Corion, Courroie, à Auxel.

★ **Cornée**, L. dit de pré. Voy. couène et couënaie.

Coronbale, s. f. A Auxel., G-y, Plancher (1) Agaric. D^t Vosges, *Courmelle*. *Agaricus colubrinus* (Haillant). [*Coulemelle** en fr.

Corongne, à Auxel., [Quenouille] ; Quelogne en Bourg. (Mignard) ; *Coloigne*, en Champagne. B.-L. *conucula*, de colus. Voy. *T-yenonye*.

Coterè, à Auxel., Ver ou larve d'insecte. VFr. *cotarel*, = pilard, habitant de cabane (de *cota*, B.-Lat.), dont le pl. est *cote-reaux* (voy. hist. de Fr.)

Lgdoc, *coutarel*, hab. de cabane.

En fr. nous avons le ver coquin.

Cotrella, attaqué par les vers (Poulet), Plancher-l.-M.

Cmp. *Coquero*, ver de la teigne, Ban-de-la Roche (B.-Rh.)

Cou ! El ât cou, crient dans le jeu de cache-cache ceux qui doivent se cacher, pour avertir qu'on peut les chercher. Quand celui qui a la charge de cela, trouve un joueur caché, il crie *cou !* (on dit *coui* à St-Vital, Savoie).

Du L. *coactus*, enfermé. (Ce mot a donné l'Ital. *Quatto*, tapi, caché (Stappers). ♦

Cou ! et Cõ ! en Pic. (jeu).

Les mères disent : cou cou ! en *cachant* les yeux de leurs *enfantets*, puis en les découvrant, *dié !*

Coucou, s. m. Petite fenêtre, ou lucarne, dans le chaume d'un toit (Angeot).

Çou, ç, pron. dém. Ce, C'. — VFr. çou, çõ. Pat. aj. et d'autres Tbf., çõ. Ç'ât = c'est. Voy. ce, adj. Çou-ci, çou-lai, = en pat. d'Ajoie, çõ-ci, çõ-li = ceci, cela. (Bretagne, Grandvillars, etc. Voy. ce.

Couâ, 1^o Corbeau, *Crâ*, à Grandvillars ; Montb., crô ; Crobé, Salbert ; Crebé à Menoncourt ; alias *Courbé* (et courbè ; *Croa*,

(1) Le pat. est le même à G-y, Auxel., Plancher, d'après M. Germain, d'Auxel.-B.

en Bourg. *Couale*, en Berry. Onomatop., excepté les D. de corbeau ; 2° Surn. d'une pers. noire. — *Les corbais*, fr. cadast. à Botans) l. dit.

Coubin, Combien. *Coubin` ce que* = combien (est) ce que.

Coucate, 1° [Cocote*, peu usité, poule : poulette au Salbert (voy. *pioulate*, *Djêrène*) ; 2° Sobriq. = tête-les-œufs.

Couche-cagne, s. f. Jeu de la balle cavalière.

Couchelles, vge Courcelles, qui en VFr. = petits jardins, petites cours, petit domaine.

Couchière, N. de lieu, Montée de Danjoutin = [Courcière*, VFr. cour avec étables.

Couconbre, Concombre ; Bf. *cocombre*.

Coudre, id. fr. ; Ind. pr. *i cou* : p. déf. *i couji* ; part. pr. *coujant*, p. passé, *couju*. Dér. *coudri*, et Bf. 1° Couturière ; 2° Libellule ; 3° Hydromètre (insecte).

Bf. **Coudrillon**, Petite couturière.

Couë, adj. [Court*, peu usité : *tout couë*, ou *tout coi-ci*, tout près d'ici.

Coutchot, [Courtot]. 1° Court ; 2° n. pr. ; au f. *coutchate*.

Piait et couë [Plat et court], adv. carrément, ex. : *i li ai dit piait et couë*.

Coûe, s. m. Corps, individu ; *Malin coûe*, capable de faire un mauvais coup.

Coûe de fouënot, Tuyau de poêle ; [corps de fourneau* Bf.

Coûe, s. f. 1° Queue, du L. *Cauda* ; XII^e siècle et aj. *coe* ; 2° partie de la « tönpye » (voy. ce mot) dépassant l'arrière train d'une voiture.

Coûe de tiaissee, têtard de batracien ; id. Angeot.

Coûe de tchait, queue de cheval ou prèle.

Coûe de vaitche, nuage affectant \pm la forme d'une q. de vache, rameau d'un arbre *macabré*.

Coûe de renai (plante).

Couëtate, petite queue, ex. : *piësse lai raitate, vire lai couëtate* (enf.)

Couët. écourté de la queue, ex. : *è n'ât pië ju hontu qu'in tchin couët*.

Coûe, se trouve dans le cadastre, sous les formes de *Queue*, *coûe*, *couée*.

Couyate, *Quoye*, *Quoyate*, Tbf. ; ex. : *Coûe d'aidiaisse*, Ch. comp. avec le fr. queue d'aronde.

Queue d'Alandre, fr. cad., Argiesans, Botans, etc. (Stoffel).

Couée des prés, fr. cad. l.dit, Plancher-B.

. **Coüë**, s. f. Cour, même rad. que le suivant.

Coüë, Terminaison de n. de lieu et de vge [court* en fr. : Cors, Cortis, VFr.

Coüedje, [Corde*. *Coudjîe*, cordier. *Courdjon*, cordon. *Coüedje ai fouë*, (= *Seute*, au Salbert), corde à foin, qui s'enroule autour d'un treuil ; *coudjé*, [cordeau*.

Coüënaie, Lieu-dit de prés situé dans un coin écarté entre 2 bois, Chât. et autres villages, traduit. Tbf. au cadastre par *cornée*, (qui peut provenir de *coüene*) (1), et *coinaie*. (Voy. D. Stoff.)

Coüënaie, Arc-en-ciel. A Mandeuve, *cöenate de St-Boinaî* (= Bernard) (2), à Lunéville, courône de St-Bernard (Oberlin) ; Maiche, *quônôte de St-Bouanâ*. Voy. *coironne*, et *colonote*, qui ont peut-être le même rad., c.-à-d. couronne, voy. *coüene* dont la parenté est peut-être plus apparente que réelle.

A Urcerey, notre voc. devient *couronne*, tout court. *Coulonote* à Bournois.

Coüene, [Corne*, (la matière de la corne). Voy. *îecouëne*, plus bas. D. *Coüenaî*, corner, trompeter avec la *coüenate*, ou corne à corner, ou un cornet en écorce de saule, parler de q. q. chose qu'il faudrait taire, crier fort : *coüënaî îes arailles*.

Coüenaî â tiu (Trivial), faire des rapports à q. qu'un en le flattant.

Coüëne m'â tui ; (Trad. lib.) Tu m'ennuies. *Coüënu*, [corneur*

Coüënot, Cornet du berger, servant à appeler les bêtes du troupeau.

Coüëniiron, Mancheron de la charrue, souvent garni de corne de vache.

Iecoüene, [Ecorne*, Bf. Se dit de l'appendice *corné* ou corne des bêtes, et des yeux pediculés des escargots.

Coüene, a pu donner le pat. *coüënaie* (cornée en fr. cadast.) l.dit de pré. A Bournois, *Cône*, *écône* = corne, champ allant en pointe.

Coüene de Bouis, Fontaine de ce n. près le fort d'Oye, coté Ch. Voy. *bouis*.

(1) En effet à Bournois (Isle-sur-le-Doubs) *ékou'ne* (corne, ou écorne) signifie aussi champ en pointe (*coüene*, Chât.) entre 2 haies. A Maiche, *couonâ* = [coüënaie* pré étroit.

(2) A Dijon : Sai chambre ai cheveu, dans l'ar.
Dessus lai reuë de *Sain Lianar*. (Virg. virai).

En contre-haut, est le *Bouë'yait-ïes-sâces*, en relation d'eau avec lui.

Coûène, 1° [Couenne*, 2° Individu mou, sans énergie.

Coûènot, [Coinot*. Bf. : *coinat*, p. Aj. 1° Coin, recoin ; 2° Quartier de vge. Ex. : *coûènot diès Roudjes-pêchus* (= pertuis). Voy. *Car*.

Pré : *le cointat* à Suarce.

[*Coûonot*, à Maiche, partie de grange affectée à l'hébergement ? *Coinot*, quartier de faubourg et rue à Bf., existant encore.

Coûèrà, s. m. ou *Coûèra d'ôvre* = (filasse). Coirà, aj. Faisceau de filasse, tordue d'un bout, libre de l'autre, formant crinière ou queue, dont deux forment une *quenouillée*.

Cor, à Plancher-l.-M. = cœur ; en languedocien, *cor* signifie *cœur*, et « *coûèrà* ».

A Vermes : *è vlant séparâ le corâ, des Etopes* (= le [cœur], du chanvre.

Coûèraidje, Courage. *Coûèraidjie*, encourager, avoir du cœur à...

Coûèraidjie in piât, Manger volontiers d'un plat.

Coûèron, Voy. *soûèron*.

Coûètchie, [Coucher*, *Coûtchie*, cent. Bf. etc. — D. *Coûetchant*, Occident.

Coûètchate, [Couchette, lit bas pour les grands enfants, qui peut se pousser sous les grands lits.

Coutchenaie, (Angeot), place gazonnée, foulée où une bête s'est couchée.

Coûetai, Coûter. D. *Coûetöndje*, coût.

Coûete, [Côte* ou éminence latérale ; 2° Côte d'une feuille ; 3° Grosse nervure médiane de *Blette* ou *bette*, id. Bf. ; 4° Os plat recourbé.

Coûeté, Coteau, coté (anat.) — *Cotédje* (Montb.) Coterie, rassemblement de personnes.

Coûeti, 1° Cotelette, ou ensemble des cotelettes d'un porc, (*cotine*, à Vermes) ; 2° lame longue et flexible de charme à l'usage de la vannerie.

Coûè-ye, s. f. en L. *Coleus*. *Coûè-yot*, Luron ; p. Aj. *coillat* ; VFr. *Coillut* = *coleus*. Celt.-B. *Kell*.

Coûè-yon, (en VFr. *Coyon* ou *coïon* (1) = Lâche, poltron),

(1) Ne pas confondre avec *Caïon*, Cochon qui est un des mots caractéristique des patois d'allure Savoyarde tels que ceux de la Suisse française (excepté le Jura Bernois), le Sud du département du Doubs, des dép. du Jura et de l'Ain.

même sign. en pat. ; et de plus, déconcerté, confus. Les Provençaux abusent de ce mot. *Coyon*, Berry, homme se mêlant du ménage.

D. *Couÿyenai*, va. Plaisanter q. qu'un d'une manière triviale.

Roquefort rapporte l'Etym. *Coi?? Quoÿe*, qui reste *coi*, qui n'ose rien entreprendre, lâche ?

Coiÿenot (Exinc.) Espèce de petites prunes.

Coÿin·nai, [Couiner], pousser des cris perçants de détresse, etc., (le porc revenant du pâturage. *cöuine*), parlant de porcs, chiens, rats, etc., qui font entendre le cri, *couin*.

Cette onom. a servi aux Grecs, aux Chinois pour nommer le chien. *Couin·nu*, qui *couine*, (triv.) fém. — use.

Coin·nate, matière supposée qui fait crier le cuir de la semelle des chaussures. Notre radical est assez répandu en France. En Berry, *Coinard*, qui se plaint toujours.

Coulâ, Abrév. de Nicoulâ, Nicolas. *Colâ*, à Grandvil. (aj.)

Coulaï, Couler. *Coulaïe* [Coulée* passage étroit dans le bois ; longue file d'objets.

Coulu, s. m. Passoire pour couler le lait. [*Corou**, à Plancherles-M., Auxel.

Coulaïre, Colère.

★ **Couleuraï**, Colorer, colorier.

Couleuse, s. f. Les fruits tombés d'un arbre fruitier ; rad. *coulaï*.

★ **Coulie**, Collier (de chien, etc.)

Coulin·nes, s. f. pl. Paire de chaînettes, fixées d'un côté à un gros anneau qu'on passe à la tête du timon, et de l'autre attachées chacune à un collier des deux chevaux de l'attelage (même rad. que *coulaï* (L. Colare) couler, glisser. Lgdoc *coulina*, glisser. Le gros anneau précédent glisse ± sur le timon en mouvement. *Ne gran Coulin·naie de djöns*. Une grande quantité de gens qui défilent.

Coulmeur, Colmar, (ville).

Coulon, Pigeon, syn. de pindjon, id. à Meroux. J. V. ; *colo*, *colon*, au Ban-de-la-Roche (Bas-Rhin) du L. *columba*.

Coulon raimie, Pigeon ramier.

Coulonate, [Colonnate], se dit à Denney pour la *trietelle* de la charrue. Voy. ce mot.

Coumaire, Commère. — *Coumâre*, Repas de baptême (Mandeure).

Coumode, [Commode*.

Coumõn, **Coumõncie**, voy. *C'mõn*. *Zoumõn* ? reste tel devant un ?

Coupot, 1^o Boisseau, contenance de 13 litres 33 cent. $\frac{1}{3}$, = la moitié (coupe) d'une « *Câche* ». 2^o Le 8^{me} d'un journal de terre.

Fr. de Montb. en 1503 : pour un coppat de fleur de farine (Tuetey).

Couquelevõnt, Coque du levant (anamirta cocculus).

Çou quoi ? [Ce quoi]. Quoi ?

* **Courante**, Bf. Diarrhée.

Courbaî, [Courber. — Cong. : *courbe-noz*, id. en fr. cadastral, l. dit voy. *noz*; Courbe-roie (Bourogne). Le part. *courbaî*, [courbé, à un sens \pm actif ou d'action, *courbe*, un sens \pm passif et permanent.

* **Courbé**, Crobé (corvus), syn. de Couâ, — Tbf.

* **les Courbières**, Fr. cadastral l. dit forêt (Grandvillars). VFr. corbière = lieu fermé de claies.

Courhiron, Bati de bois mobile sur son axe, fixé par une broche, ayant un montant de chaque côté ; il y en a un à chaque train de voiture, pour supporter le *fond* et les « iet'yevesses » (voy. ce mot), ou les ridelles. *Croubon*, à Plancher-les-M.

Courbot, (faire). Se *recourber* ou se pencher vers la terre, parlant des épis mûrs de céréales. Voy. *Courbaî* et *crëbot* (Argiesans, Exincourt).

Courdjenaî, Courgenay (Porrentruy) vge ; *in loco*, *couërdjenaî* ; patrie de Petignat ; ex. : du p. *nôs sôns prâts Djôerdje* ; *Voila, i aî bin pavou*.

* **Courdjon**, Cordon (de soulier).

* **Courdonie**, [Cordonnier, anc^t cordouanier (= travaillant le cuir de Cordoue).

Cournette, [Cornette]. Coiffure nationale, de la région, abandonnée p^r le *diàiri* au Montb. ; elle est en velours capitonné, très élégante à Gros-magny. P. Messin, cornette. Elle était jadis bordée de tuyauté.

Couri, [Courir, Argiesans, Urcerez, Fougerolles, etc., là où ce mot n'a pas été supplanté par *ritaî*. En général, ce dernier mot ne dépasse pas à l'O. le méridien du Salbert. *Corë* en Gruyère.

Couronne, 1^o Id. en fr. ; 2^o Arc-en-ciel à Argiesans.

Couroûe, [Courroie, de *corium*, cuir. *Courvoisier*, n. pr. [Cordonnier, ouvrier en cuir (voy. *tiûe*). corroyeur. (corazaire, Lgdoc). Le dim. *crevoiserat* en pat. ajoutot, n. pr.

Courselet, [Corselet. Espèce de corset de toile. Tel était le corset avant l'invention du corset à baleines. *Couchelet* en Montb. (Morel).

Coursêlè en p. messin.

★ *Corsat*, à Auxel., = [Corset*. Cette term. *at* au lieu de *ot*, indiq. origine étrangère, tirée du fr. après transf. rég. de l'intonation *et* ou *ai* en *a*.

Couroue-si-Dingni, orthographiée par M. Goux, *Couroucie-dingni* = courroie ou couronne de St-Denis. Voy. *Coironne de St-Déni*. A La Bresse (Vosges) *courôe St-Ninâ* (Léonard); à Gray, *roue de St-Linâ* (Haillant); au Ban-de-la-Roche (B.-Rhin), *lai courôie de St-Linard*. Notre mot est d'Etobon.

Cousin, Id. en fr.; D. *Cousinot* (dim.); *Cousice* (Trétudans) = cousin à tous les degrés.

★ **Coussinot**, [Coussinet*.

Coutchavon, [Courtavon*, vge annexé, vallée de la Largue, où résonne encore notre parlois.

Coutchot, Courtot, voy. *couë*.

Coute ! [Ecoute ! id. à Bf. voy. *îecoutaî*

Coute, s. f. Etai. D. *coutaî*, étayer; *couta*. Lgdoc.

Coutê, [Couteau*. *Coutê ai du mandjes* = plane.

Couié-berbé. Espèce de jeu consistant à couper au couteau en rond ou en spirale le plus de gazon possible, et à finir de le détacher, sans reprendre haleine en prononçant ce mot lentement, et en une seule fois.

Couteline, [Cotonnade) à $\frac{1}{2}$ rayée, ou quadrillée, dont la trame et la chaîne forment des raies croisées. La chaîne est bleue, ou rouge; toile de ménage pour tablier. Dict.-Boiste, id. = grosse toile de surate.

Couton, [Coton*.

Coutre, Id. en fr. du L. *culter*, soc de charrue.

Coutre, Coude, id. Bf., du L. *cubitus*. *Côte à Plancher*.

Couvai, [Couver. *Couvuse*, f., qui couve; *convaîe*, [couverte. *Couveu*, adj. (œuf) couvi.

Couvâle, Poule couveuse Syn. de *couvrasse* qui est un augmentatif.

Couverte, Couverture, Bf.

Couvie, Godet cylindrique contenant de l'eau, servant à loger la pierre à aiguiser, que les faucheurs portent en arrière, attaché à la ceinture.

Cóvie, à Chèvremont, etc.

Lgdoc, *coudie*, ou étui à queue des faucheurs : *couvet*, dict. Boiste.

[*Covier** en Savoie. *Govié*, St-Vital, Savoie.

Couvönt, [Couvent*.

Couvot, Creux de la nuque ; *convant*, Eguenigue.

Couvrâsse, Couveuse ; par extens, (badin) femme qui a beaucoup d'enfants (Salbert), ex. : *C'ât ne bouène couvrâsse*.

Couvrot, Tuile de faite, à Aux.,

Crâ, Corbeau, Grandvillars, Angeot, Leval-R. Voy. *couâ*. onom.

Crâ, *craz ou crât*, s. f. En pat. ajoulot, [Crête fr. : *crêt*, en géologie, l.dit, partie escarpée, d'une colline inclinée, de couches calcaires Jurassiques.

A Ch. : *crê*, l.dit ; fr. cadastral, *crain*, cran ; du L. *crista*.

Le dim. à Ch. est *crâtot* ; *crêt* et *craie* est fréq^t en Comté : *Craz*, en Als. à Golbach.

Crac, s. m. [Cric. Machine à élever de gros fardeaux, aussi appelée *hôn-me-de-boûe*. Composé d'une grande poutre creusée, percée de trous, destinés à recevoir deux gros boulons, et d'un balancier. Voy. *Voindre*.

Craquaî. 1^o manœuvrer le « crac » ; 2^o céder avec bruit de casse, en parlant d'un support, ou autre chose.

Craf, s. f. Force musculaire de l'All. *Kraft* ; employé dans cette express. : *è n' pë d'craf*.

Crainre, Craindre. ind. pr. *i crain*, *noûes crignöns*, *voûes craintes* ; p. déf. *i crigni* ; part. prés. *crignant* ; part. pas. *crignu*.

Craire, [Croire* Ind. pr. *i crai* ; p. déf. *i craiyi* ; part. pr. *craiyant* ; part. pas. *craiyu*. Dér. *ôncraire*, accroire.

Craisse, [Crasse]. Laitier, ou scorie vitreuse, provenant de l'épuration du minerai de fer dans les hauts-fourneaux. La fontaine de Villars, près Ch. a été maçonnée avec de la « craisse » provenant de petits fourneaux avant l'invention des hauts-fourneaux.

Craissi, Monceau de *crasses* Le monticule qui supporte l'é-

tablissement métallurgique de Ch. est composé de « craisses ». L'usine de Châtenois est bâtie sur un *craissi*.

Craïtche, s. f. Dans l'expr. *poutchaï ai lai craïtche* = porter q. qu'un comme une hotte sur le dos, le porteur supporte le porté par ses mains placées sous le siège de celui-ci, qui passe les siennes au cou du porteur. — *Crâlche*, à Maiche = hottée à clair-voie, qu'on porte sur le dos ; porter à la *crâtche*, porter q. qu'un sur le dos.

Craïchie. portefaix (Vautrey, hist. de Porrentruy).

En Lgdoc. porter en *carganière*.

La [*Crèche*] en fr. = Mangeoire (en p. *râtche*). L'It *greppia* = ratelier. La vieille expres. *ai lai craïtche mignin*, éveillent l'idée d'un corps à clair-voie, telle la hotte du magnin ou du portefaix, ou la *hottée* de Maiche. On doit chercher l'ancêtre de ces mots dans l'Aba. *Krippa*, dont l'All. *Krippe* est l'héritier (mangeoire). *Craïtche* est un mot caractéristique de notre région.

Crâlai, Crier, croasser, parlant de gros oiseaux (environs, Sud de Ch.) VFr. *Grailler*, se dit de la Corneille, du geai ; de la poule criant d'étonnement ou de crainte. *Craqueillié*, crier parlant de la poule, p. Messin.

Cranmoil ou **Cramoil**, (Cramal VFr.) s. m. Crémaillère, *cro-mail*, Auxel. ; Bf. Cramail. cramaillère.

Dim. *cramoillot*, (pissenlit), à cause de ses feuilles dentelées syn. de *pichônlé*. — Notre radical offre comme plus. mots, plus loin, l'ex. de l'élévation d'une *n*, alors que souvent par contre on voit en notre p. la chute de cette lettre.

Cranpait, s. m. = Trapu. parlant d'homme ou de bête ex. : *c'ât in bon cranpait* ; au XVII^e siècle. *Crampet* à Montb. signifiait *mercier*, revendeur (Duvernoy).

Cranpi, 1^o v. Crépir, du L. *crispare* ; 2^o s. m. Crépissure.

Diecrampi ; voy. ce mot.

Crapâ, 1^o [Crapaud* (pat. aj. *craipâ*) ; 2^o Petit gamin. Dim. *crapoussin* Bf. petit enfant, petit homme.

Crapé, en pat. aj. 1^o Syn. de *bugnot* de Ch. ; 2^o Tache de crotte sur vêtement ou chemise.

Crâtchi, 1^o [Cracher flegme ou glaire ; 2^o *Croasser*, crier, parlant de la pie, en ce cas, syn. de *crâlai* ; *tout crâtchi*, très ressemblant, ex. : *c'ât son paire tout crâtchi*. D. *Crâtcherait*, Crachat. — Pour la salive, voy. *ietiupei* et *tiuperot*.

Crâte, [Crotte], Crasse sèche sur la tête, le corps, les vêtements.

Crātu, Couvert de « crate » ; *poume crätuse*, espèce de pomme reinette à pelure fursuracée ; *poumie crātu*, pommier produisant cette pomme.

Crâtre, [Croitre]. Ind. pr. *i crâ* ; 2° pers. pl. *voûes crâchis* ; p. déf. *i crâchi* ; p. pr. *crâchant* ; p. pas. *crâchu*.

D. *crâchure*, croissance, excroissance, petite tumeur.

Cravouëtche, Cravanche vge. — Cravoutchais, hab. de Cravanche.

Crë, L. dit Ch., le Russey, etc. Voy. *crâ*.

Crët (rue du), à Beaucourt.

Crebot, [Courbet], *courbé*, TBF ; Salbert, *naï crobot*, nez aquilin, *tchem'naï crobot*, cheminer le *dos courbé* ; id. à Commeny, ex. : *la-z- est toute courbot* (Elle est etc.) Dim. de Courbe.

Crëchalet, Craquement, Montb.

Crëpe, [Croupe* ; ex. d'assourdis^t de voyelle transf. en e ± muet.

à **Crëpton** ou **Croupion**, Bf. ; Salbert, 1° accroupi : 2° couché en chien de fusil. Id. en Bourg.

Cressâle, [Cresselle*, Mandeure.

Cressente, à Grosagny, mirabelle.

Crësson, [Cresson*. *Crëchon*, à Auxel.

Crësson, [Petite souche d'arbre en partie hors de terre. Nœud épineux ; reste de branche noueuse brisée.

Cressenu, Rabotteux, ex. bâton, chemin *crëssenu*. Autre dér. *crossona*, à Auxel. éprouver les premières douleurs de l'enfantement ; id. à Plancher (Poulet).

Crëtchi, [Crocher*. Voy. *crëpe* pour l'ë ± muet ; accrocher une agrafe. Dér. *Aicrëtchi*, accrocher. Voy. *crou*. *Aicrö*, [accroc*. — *Crëtchot* [Crochet*, agrafe ; *öncrëtche*, adj. verbal = resté accroché, état permanent ; le part. *aicrëtchi* (accroché) se dit d'une chose accrochée volontairement. Nous avons en fr. q. chose d'analogue dans courbe et courbé.

Crëû, s. m. Son de farine. Les Fourgs (Pontarlier), Tissot, *creutse* s. f., du L. *crusta* ; en Romanche (Grisons) *crëchtgiäs*. Cmp. voy. *ïecrëûtche*. Notre *tch* a pour homologue le *ts* de Pontarlier ou Savoyard.

Creuchi, va. Rompre, fracturer incomplètement une tige de bois, chanvre, os, après quoi les parties tiennent encore.

Creujenot, Forme de Ch. de *creujenat*, voy. *crô*.

Creuse, Voy. *Crô*. Voie creuse ; *cruse* p. Mont. et sous M.

Ste-Creuye, Ste-Croix-aux-Mines, au Bonhomme (Lapoutroye), arr. Colmar.

Creûyie, Creuser, faire un trou (*crô*).

D. **Creû ye-miedje**, Fouille-merde, Bf. Coléoptère stercoraire.

Creûye-poutot, qui attaque les pots de beurre. résiné, etc.

Creûyot, 1^o Mauvais sarcloir pour fouiller la terre ; 2^o mauvais couteau ; 3^o enfant ou animal chétif ; cmp. voy. *croûey*.

Creuyou, Evidoir de sabotier. Auxel..

Crevai, 1^o Crever ; 2^o Périr. Sens réfl. *Quan tout l'monde s'aide, niun n' se crève*.

D. **Crevure**, Charogne, bon à crever, d'une mauvaise constitution ; *crevainne*, à Exincourt, id. sign.

Crève-œil, près Besançon = hydromètre (insecte).

Criaï ou **c'riaï**, Pleurer ; en p. ajoulot, Bourogne, Meroux. etc. *pueraï*.

Cricht', Christ, n.. *Crichtoufe*, Christophe.

Criechi, Organe en bois de l'avant-train d'une voiture, ou d'une charrue, comprenant pièce de bois transversale à laquelle sont attachés les 2 palonniers (marcons), formant *croix* (*crû*), d'où le nom, sur la base du timon ou sur l'armon.

Comp. avec VFr. *croisille* et *croisillon*.

Crievi, Couvrir ; *crêvu*, couvreur, syn. de *Toitôt*.

Décricévi, Découvrir ce qui est couvert.

Crignoulie, Nerprun.

Crile, Crible. — D *crielai*, cribler, ou passer au crible.

Crielot, dim. de *criele*, Auxel.. *Crelier*, n. pr. en Ajoie.

Crin, id. en fr.. *Crin-de-chouvâ*, Ver gordien (aquatique) entortillé, ayant l'apparence d'un crin, ayant peu de mouvements apparents.

Crin-me, Crème. — *Crin-mu*, crèmeux. *Cran-me* à Mandeuere.

Crô, Excavation du sol, artificielle ou naturelle ± profonde ± évasée ; (id. en Lgdoc = trou, fosse, vallon) ; id. en Gruyère (Fribourg). A Châtenois sign. aussi puits de mine. — *Creux*, sm. en fr. cadastral ; autre forme, *Ecreux*, TBf.

Cong. *Cruse*, s. f. en pat. montagn. et sous-Mont. (*Creuse*, fr. cadastral et pat. Vosgien), sign. dépression de terrain ± excavée naturellement ou artificiellement ; se dit aussi des chemins *creusés* par le passage des voitures, etc. (Vieux chemins

celtiq. (1) et autres), ex. : à Frahier (*les Creuses*). — *Crosat*, *Grosate*, dim. Tbf.

A Argiesans l.dit. la *Croze* ; à Sevenans, la *Croze*. *Creusot*, l.dit à Auxelles-Bas. A Bourogne : la *Greuse*, l.dit. A *Urcerey*, l.dit les *Creusenates*.

Près Porrentruy, *creujenat*, trou qui, dans les grandes eaux du Doubs dont il est un émissaire, donne des torrents d'eau précédés de grondements souterrains.

D. *Oncroûtai*, Enfouir dans un trou (*crô*) le corps d'un animal.

Crô di brais, Aisselle ; *Crô de l'iechtoumai*, épigastre, creux de l'estomac.

Crô Moilà, l.dit. Grande excavation formée par l'extraction de minerai de fer. Le fond est rempli d'eau et habité par des poissons.

Crôbé, Crebé. Voy. Couâ.

Crôce, Béquille, du L. *crucem*. Jadis la crosse des évêques avait la forme d'une béquille, ou d'un T, représentant la croix primitive ; *Allai ies crôces*, marcher avec des béquilles.

Crôlai, [Crouler] Trembler, remuer, ébranler ; du L. *corotulare*, *croilare* (Stappers). Vfr. *croler*, *crouller*.

A Bourogne, se dit aussi pour le tremblement des vieillards.

Dér. *Iecrôlai*. [1° Ecrouler* : 2° secouer un arbre pour faire tomber les fruits.

Offemont : *crôliere*, pré où le sol tremble et cède sous les pas (près de la queue de l'Etang, par ex.)

Crolot, Ebranlement d'une quille qui ne tombe pas ; *faire crolôt*, la toucher sans la faire tomber.

Crôn, [Cran* (Fr. et Tbf.) d'un outil ou machine.

Crôn.ne, Encoche. Celt. Br. *Kranel*.

Oncrôn.nai, Entailler, faire une encoche.

Crônpiere, Mot peu usité, un des 7 ou 8 noms de la pomme de terre : All. Grund birn = poire de terre, ou *poirate*. Strasbourg, *Grumbérã* (à $\frac{3}{4}$ muet).

Crou, [Croc]. Hoyau ou fer à 2 grosses dents, emmanché comme une pioche.

Crou, vge. Voy. *cru*.

Croûe, [Craie].

Croûebairbe ou *cruebairbe*, Primevère. — A Mandeuire, *cu-brã* et *bracu*. Près Délémont, *Brascu*.

(1) Déjà les Gaulois faisaient des roues en fer ou à jantes creuses, pour les chefs (J. Garnier).

Croûe·ye, adj, Chétif, mal portant, en triste état, à Pontarlier, *crouaïou*, mauvais ; à *St-Vital*, Dép. Savoie, *croué*, chétif, de peu d'importance : près Vevey, *crouïö*. — *Crô·ye* à Andelnans.

Croûete, [1° Croûte ; 2° au pl. Crottes de bouse attachées aux cuisses d'une vache, ou *gangrenelles* ; 3° Matières fécales, ex. : *tchière diés maigres croûetes*, faire maigre chère.

Croûetate, petite croûte ; *croûeton*, crouton.

Croûetaït, Morceau de pain muni d'une bonne croûte.

Croûetaï, [Crotter ; ex. : *croûetaï*, (part. pas.) *c'mon in p'tè ivenâ*.

Cru, [1° Croix ; 2° vge de Croix. A Croix, *Crou* et *P'lè Crou*, (Petit-Croix) vges.

Ch. : *Plè-Cru* ; Angeot, *Plè-Crö*, id. à Vezelois ; Chenebiez, champ de la *creu* (croix).

Cru, à Auxell., [creux*, dont le fém est *cruse*, *creuse* en fr. cad. = voie creuse ; id. à Frahier, Ronchamp, Salbert, pat. Montagn. et s. Montagn.

Dim. *Crusöt*, petit creux, *Creusot*, en fr. cadast.

Cru est homolog. à [*crö** de Ch.

Cruaie, Corvée, du L. *corrogata* = travail commandé : VFr. *courvée*.

En fr. TBf. cadast. *crevé*, *grevé*, *curvée* ; les *Corvées*, Auxelles-Bas.

Cruche, id. en fr. *Cruque*, à G-y.

Crûejate, [Croisette* Bf. 1° Alphabet ainsi nommé, par ce que ce petit livre portait en tête l'emblème du christianisme (la croix). En pat messin *cruhote* ; 2° petite croix, inusité.

En fr. cadastral, *Croisette* et *croisate*, l.dit, Essert, Roppe, Sermamagny. etc. (Stoffel).

Crûejlere, [*Croisée**, Bf.] des routes = carrefour de chemin.

Crûejie, [Croiser, disposer en croix. *Cruji* à Plancher-les-M. Voy. *criéchi*.

Cruse, pat. Montagn. Ronchamp, etc. Voy. *crö* ; et *cru* (d'Aux. **C'seille**, ou **c'seille moi** ? [Conseille-moi] = le *par avis* du Berry = que sait-on ? peut-être, si je faisais cela.

Ç'tu, ç'taie, voy. *ce*.

Cueiller, Bf. Cueillir.

Cûenot, *Cûenat*, voy. *ietien·ne*.

Cumenaille, l.dit, (Bermont, Botans), peut être rattaché à *t·yëmenâ*,

Cumerille, l. dit de champ et de forêt à Méziré, id. à Feche-l'Eglise. La *Commergy*, bois à Lebetain.

Curty et curtil, id. à Vézelois, fr. cad. Voy. *tyëtchi*.

Cutöroidje, [Cul tout rouge], Oiseau venant de naitre, Ronchamp.

Cuvechu, Bf. Drap de laine formant l'enveloppe extérieure du maillot.

Cyëtche, Cloche (demi chute de l'O). — D. *Cyëtchie*, s. m. Clocher : *Tiochéye*, à Fougerolles. *Kieutche*, au Ban-de-la-Roche. *Cyëtchate*, clochette.

Remarquons à Fougerolles le *ch* fr. ; et au Ban-de-la-Roche, notre *Tch*, et le *c* resté dur, ou **K**. comme à Giromagny.

Cyëtchiere ou **Sieutchire**, L. dit avant l'entrée du village de Bavillers à environ 150^m du cimetière israélite, sur le monticule bordant le champ de courses, ancien^t boisé et s'étendant jusqu'au bois de la Charmeuse et du Châtelet. Une tuilerie à droite de la route y a remplacé une ferme. Le sol y est propre à la fonte des *cloches* (*cyëtche*) d'où le n. En fr. cad. *Chaichiere*. (E. Moritz). En la Clèchière en 1655 (Stoff.) En TBf. plus. n. de lieu en fr. cad. sont dits de la Cloche, ex : à Auxel., Andelnans.

D

C'est à la lettre **D**, que se trouvent les mots patois homologues aux mots français commençant par *J*, ou *G* doux (car notre *Dj* = *J*, ou *G* fr.)

Dâ, prép. Dès, depuis, à partir de ; [*Dau**, p. Montagn. *Dâ-ci*, *dâ-laî* ; sud du canton de Delle, *Dâ-ci*, *dâ-li*].

Dâdon, Dès lors, ex. : *Dâdon òn n'ont pu revu* (ici on est plur.

Dâquan, Depuis quand. [*Dèquan*], à Digne : *nom dâ lai* [nom de là*, Ch. (juron)].

Dâ voilai è y è tiail'ye tòn = litt. Dès voilà il y a q. q. temps.

Daie, [*Doigtée*], faisceau de pelure de chanvre tillé, accumulé au doigt médus.

* **Daime**, [*Dame**, forme moderne de *Danne*. Voy.

Daimate [*Damote**, G-y. 1° Petite dame ; 2° Gouet ou pied de veau ; 3° Carabe des jardins, *Daime d'or*, carabe doré ; 4° Un des 4 lobes (ou 1/2 cotylédons) de l'amande de la noix. Ex. : la

devinette, *tiaitre daimates que sont rönfrönmaies dans ne pëtête bouëtate.* — Voy, *tieuche.*

Être c'män « lai daimé de Breuilvâ » (1), *ranfoncie po çant ans* [Vézelois] = être reculé pour longtemps dans ses affaires.

Daimé-di-foüêné, *Dame*, ou bloc de fer, servant à fermer l'ouverture inférieure du creuset du haut-fourneau, de Ch. et calée par le *chevalier* ! Les jeunes gens s'exerçaient à la soulever.

Dairie, 1° Derrière : 2° Dernier. A Auxel., *dari.*

Dais, davoï, dant, etc Voy. *davoï.*

Dai Vô, [d'avec] avec. P. Montagn. [*Doveu**].

Damâ, s. m. Se dit d'une lame bien affilée. (Rad. ville de Damas).

Dam, *dan*, [Anc^t Dam, Dom, Damp, Dame], préfixe dérivé de *Dominus* = Seigneur, saint. (*Dame Deu*, dans St-Bernard). Dans les noms des vges, ex. : Dandjeutin (*eũ* se prononce bref à Danjoutin) anc^t Damjustin. *Dampière*, *Dambenait* (Dampierre, Dambenois). Voy. *dan'ne.*

Donzè, n. pr. = *Damoisel*, *donzel*, jeune homme aspirant à la chevalerie.

Dim. Donzelot, n. pr. TBf. ou environs.

Dandjie, [Danger*. *Dandjeru*, dangereux.

Dan'ne, vx. Fém. de *dam* ou *dan*, voy. ; maitresse de maison, Dame ou sainte en notre pays.

Dér. *Dan.nemairie*, Hte-Alsace, fr. Dannemarie. Notre patois a donc anc^t imposé son orthographe pour ce nom. En Als. *Damerkilch.*

Dan, Mère en Montb., Doubs.

Lou Sauveu.... Dans les bras de sa *Dan* (mère)

L'ât cœl, i ne det (dit) ran,

I semble nous aïtandre.

(Noëls anc. pat. de Vanclans (Doubs).

Cët offant.... Que de fret s'en vait merant

Âi prechete de sai Dam (mère).

(6^{me} Noël anc., pat. Bes.)

Dansie, [Danser* *Dansu-use*, danseur-euse. — En p. ajoutot le rad. *dan* devient *dain* ; ex. : *Dainsie*. *Dainse* et *dainsie*, à Eguenig. forme aj.

Danvoï, id. à Angeot. Orvet, ver aveugle ; VFr. *anvain*.

(1) Allusion à la Chatelaine légendaire du château détruit de Breyval, près Meroux, apparaissant tous les 103 ans (Vézelois). — La Dame à la clef de feu, Bourgone (M. Janvret).

Berry. *Langou* (= Anguis); Savoie, *Lanvin*. Sauf *orvet*, ces mots sont cousins. Notre mot a perdu son *n*, $\frac{1}{4}$ de règle.

Dainveu, à Plancher-les-M. (Poulet); Auxel.-B. *Daveu*.

Sobriquet d'un homme grand, à vue faible.

Däte, Dette. *El at dan liés dâtes*. il est endetté.

Daube, m. et f. 1° Simple d'esprit; 2° s. f. Manière de préparer les grosses viandes, la venaison, en sauce.

Dim. *Daubot-ate*, adj.

Dävoi, Devoir; Ind. pr. *i dai*, *n. dans*, *v. daites*; pas. déf. *i daivi*; fut. *i dairô*; part. pr. *daivant*; part. pas. *daivu*.

Daxe, s. f. Jeu de billes dans lequel le perdant reçoit des coups de billes sur le dos de la main ou des doigts, (*daxes*). *Djûere iés daxes*.

Dê, Dieu, vieille forme, qui ne s'emploie que dans certaines expressions = le *Dex* de l'anc. fr. : ex. : *Dex-aie* « Dieu nous aide » cri de guerre des anc. Normands, Roq.

Dé âye ou *âil*, en p. ajoutot = Dieu oui. Voy. *Ah Dé ô*. Voy. *Dûe*. *Poiré*, aj., par Dieu. *Paré*, Cent. Bf. = *par Dé*.

Vadé, Valdieu, vge annexé.

Dei, en pat. du Ban-de-la-Roche (Bas-Rhin) qui a aussi la forme *Diu* = *Dûe* (1).

Nom Dê, à Ch. = *nomine Dei* : *Pa Dê ô*, Bonfol; *Per Dé ô*. Vermes = pardieu. Dans Joinville, *Diex* (*Dê*) est toujours sujet et *Dieu* Régime (*Dûe*). Dans St-Bernard, *Deus* (*Dê*) sujet et *Deu* régime (*Dûe*). En notre patois cette règle est moins bien observée. En p. de Bes. 1^{er} Noël. Chantans..... Sire Joueset, *Dê* vous gâ (*garde*), 3^e Noël : ierant voë en ce lue, *Ce Duë*.

En Month. *Nôdê*, *notê* (Nomine Dei).

Debaitre, v. réfl. [Débattre. Dér. *Debait* [débat]. n. de l. dit, bois, pour la possession duquel les habitants de Nommay et de Châtenois se *débattirent* ou se *battirent*, après la destruction de Villars dont ce bois dépendait.

Débouché et **embouché**, Bf. (Voy. *Dêboûetchi*) pour *démêlé*, *emmêlé*.

Débörâ, [Débourré], Chauve. Auxel.-B.

Deboussai, Voy. *Boussaï*, repousser, mal recevoir.

Décărai, à Bourogne, Voy. *Căré*.

(1) De même à Dijon : *Vo voïé treto de vos eüille*,
Comme le diale nos *écueille*,
Dei nos é *ébandenai*. (Virg. Vir.)

Déchandre, à Offemont, Chalonvillars, [Descendre*. Ind. pr. *i déchān* ; p. déf. *i déchandi* ; p. prés. *déchandant* : p. pas. *déchandu*. — A Ch. *aivalaî*, voy.

Déchanbraî, Déchirer parlant des vêtements. Tbf. voy. Die-lanbrai.

Dêche, *Dê-ye set'*, *Dêj.heut'*, *Dêj-niûêf* = dix, dix-sept, dix-huit, dix-neuf. *Dêchain'ne*, *Dêchième* = dizaine, dixième.

Dêchu, 1° [Dessus ; 2° Supérieur ; ex. : *lou Boûe Dechu*.

Dessus et *dessous* en fr. local ou cadastral comtois, sont très employés pour dire inférieur et supérieur ; de même en Suisse française.

Decise, (pré) à Andelnans, vge faisant jadis partie de la mairie de l'Assise.

Dedô, 1° Dessous ; Tbf. *d'zô* ; 2° inférieur, ex. : *lou Boûe Dedô*,

Bois qui jadis occupait la vallée de la Savoureuse entre Vourvenans, Trétudans et Châtenois. La voie romaine, dite chemin de J. César le traversait ; on remarquait encore il y a une vingtaine d'années un chêne séculaire venu au milieu de cette voie (1).

Bf. *Desous* ; Chalonvillars, *d'zô*. *Dezô*, Auxell.

Defô, [De fors] VFr. ; [dehors], du L. *de foris*, hors de la maison ou de la localité, ex. : *El ât defô*, il est en voyage. Salberien, *de feu* ; Lgdoc *Deforo* id. sign.

Dêjirai, Désiré (fontaine de),

Dêle, Delle (ville). Ajoie, Déle (2).

Delie, Délié, grêle, du L. *delicatus*.

Deliovouênai, Disloquer. Rad. *Lövon* (voy *lavon*). P. Montb.

Demandaî, 1° Demander ; 2° Mendier ; ex. : *è vait demandaî*.

(1) I hâ lou Boûe-Dechu ; i bie Lou Boûe-Dedô,

N'ôn pu vouër lies tchènes, çoulai vouës fait gran dô.

(2) Le nom de Delle, paraît, avec assez d'évidence, provenir de *Datira*, 728, en suivant les étapes : *Dadila*, 913 (homologie ± fréquente en notre pays entre l'L et l'R) ; *Daele*, 1219 ; *Daile*, 1216 ; *Deyle*, 1228 ; *Dela*, 1340 ; *Delles*, 1659.

La légende datant de 1666, rapportée par L. Viellard, et attribuant ce n. à St-Del, paraît, au contraire, manquer de fondement et inspirée par la similitude des noms.

1° Delle a conservé son L en nos patois, laquelle représente une syllabe disparue.

2° St-Del, Deicolus a perdu promptement la sienne et est devenu *St Dé*, en les patois où son nom est resté populaire. (Arr. Lure).

3° Lorsqu'un saint a donné son nom à une localité, ce nom est toujours précédé du mot *Saint*, ou de *Dam* ou ses analogues.

4° St Del n'était pas le patron de Delle.

5° Après la naissance de nos parlers néo-latins, rareté ultra-excessive, en nos idiomes, d'un changement complet de charpente d'un nom de ville ou même de vge.

Demârâjde, [*De male range*], (Chute de l'n. Voy. *râdjie*) ; In-
docile. remuant, dissipé, en parlant des enfants.

Bourg. *Demauroge*, interprété à tort : *de male rage* par Mi-
gnard. Or l'â est long dans *demârâdje*, tandis que *raidje*, rage,
présente ai bref.

Demouërance, [Demourance, VFr.]. Demouërai, demeurer,
habiter. — *Demourâ**, p. Mont.

Denaï, [Donner*, au Sud de Chât.

Denfe, [Denier*. Au raisin à bon marché.

Quatre-vingts pour un denier... (ronde Bf.)

Dennaï, Denney, vge.

Depâtaï, Briser en petits morceaux, piler, (voy. *pâtaï*), détruire
mal à propos.

Dequoi? De quoi ? quoi ? id. à Bf.

Derrîe, prép. [Derrière, ex. : *derrîe lu* ; adv. en arrière,
ex. : *el ât derrîe*. — *Rière*, en VFr., l.dit : *Rière Lepuix*, =
derrière Lepuix. — *Rère-garde* v. 624 Ch. de Roland.

Derrîe, adj. Dernier : au f. *derrîere*, dernière. (Adv. *derrîere-
mön*).

En traduct. cadastrale, on confond souvent la prép. et l'adj.
qui ont en pat. la même forme, ex. : *Dernier Leupe*, pour Der-
rière Leupe (Derrîe Leupe). Bf. (ms Pélot). *Dernier* = derrière.

Derrîe l'Salbie, Le Salbert, vge.

Derrîe, subst. Le postérieur, ex. : *Lou tön at c'mön l'derrîe
d'Ambroise, è n'ât pe trou chur!*

Derrîes, *Faire sies derrîes* = *faire ses dernières* convulsions,
avant d'expirer, en parlant des animaux.

Derrîe tön, [*Dernier temps*]. Automne.

Dêrvint-Dêrvait, [*De revient de reva*], en parlant d'un bâton
d'une verge, avec quoi on frappe à l'aller et au retour de chaque
coup.

Désodje, [Désordre*, Auxel -B.

Deusse, Gousse, Auxel.-B.

Deuzillot, s. m. Fausset, ou cheville de bois destinée à bou-
cher le trou fait au tonneau par un foret ; VFr. *dousil*. Bf. *douzi*.

Devant, prép. adv. 1° Devant ; 2° avant ; id. dans La Fontaine,
ex. : *J'en goûte devant toi*. (La mouche et la fourmi).

Devant que de ., avant de. *Devant hyîe*, avant hier.

Devan l'ouëtâ, [Devant l'hôtel]. Espace libre devant la maison.

Devantîe, [Devantier*. Tablier.

Deven' ou **Dev'ni**, [1° Devenir ; 2° Venir de tel endroit.

Dér. *Diedo'ni*, dépérir, *dédevenir* ; Bf. j'en deviens = j'en viens.

Devésâ, Deviner, Auxel.

Devie, Devers. — *Devie-ci, devie-lai*, par ici, par là. *Pâ devie*, de ce côté-ci.

Devije, [Devise*, devinette. — *Devijaî*, deviner, deviser.

Di, cont. Du (pour toute la région) ; au pl. Dies, Ch.. *Dés* pour les autres patois Bf. Dans les diff. p. fr. en général, on dit *du bon pain* et non, *de bon pain* ; id. en notre patois. Ce prétendu solécisme pourrait être renvoyé au Français.

★ **Diä!** interj. A gauche ! pour les bêtes de trait, peu usité ; voy. *Yeuche, tiä*.

Diaibe, Diable, Angeot, Chalonvillars. — *Se diaibelaî*, Exinc. se disputer bruyamment.

Diaichote, inusité à Ch. [Garcette], jeune fille vierge, jouvencelle. Montb.. Besançon, *Gaichote* ; *guiaichote*, Ronchamp. Syn. de *mugnote*. Ce vocable est employé en pays Montb., non en TBf. en général.

Le pat. de Besançon a *gaichote* ; et celui du pays de Montb. *diaichote* (Rësener). Celui d'Ajoie a *Baichate* (et *Baichenate*, dim.) *Bessotî*, en pat. de Vanclans, canton de Vercel (Doubs).

Celui de Belfort, a *mugnote*, m'gnote, mignote.

Mandeure, pat. interméd. entre aj. et Montb. à *Baichate* et *Diaichate*. Feille, fille, est aussi en p. aj. (TBf.)

• **Diaidje** ou **Diédje**, s. m. [Gage* ; au pl. salaire, gages. — Dér. *Diaidjê*, gager, parier ; *öndiaidjê*, engager.

Diaidje, s. m. [Garde* (militaire) ; s. f. (la) garde.

Diaidje, s. f. [Carde), peigne de carde, J. V. *Diaidjê*, carder, id. à Argiesans, Mandeure, etc.

Diaïn, [Gain*. D. *Diaingnê*, Gagner ; voy. *vaingnê*.

Diaïnne, [Gaine*, foureau. *D.öndiaïnnai*, Engainer, introduire.

Diaïnne, (train'nai lai). [Trainer la gaine], paresser, aller, venir sans rien faire. — Cette expres. se retrouve en Savoie, ex. : à Mégevette (Faucigny), *Trênä la gainä*, paresser, avoir la *flemme* après une *ribote* ; aller lentement dans son travail, pour tuer le temps.

A Albertville se dit de femme malpropre dont les vêtements

sont en *guenilles*. F. Brachet regarde ce « gaine » comme cong. à *guenille*. En flamand *guene*. vx *jupon*.

A St-Vital (Albertville), *Tréná la garodá*, la *garodá* = le canon du bas, ou le bas, dont le pied est usé.

Diaire, Guère, VFr. *gaire* ; Vezelois. *diâre*.

Diairi, 1^o Chignon, pays de Montb. et voisinage Sud ; 2^o par abrég. = *Câle ai diairi*).

Gairi, à Sancey (Doubs) ; *Diairi* à Chamesol, où il n'y a pas de protestants, à Mandeure où la population est mixte.

Câle-ai-diairi, peut-être l'abrég. de *calot ai diairi*. Espèce de bonnet à paillettes, surmonté d'un floquet de rubans pour les jeunes filles, qui retombe en arrière pour les femmes mariées, (Nommay). Cela était ainsi il y a 40 ans, mais paraît avoir changé depuis.

Ce bonnet n'est porté que par les protestantes (*ud'yenates*) du Montb. et voisinage, il détonne au milieu de nos coiffures régionales. Il est sans doute d'importation étrangère (rhénane ?) au Montb. et est postérieure à l'introduction de la Réforme.

D'ailleurs ce mot *composé* indique son origine relativement récente.

Diaisin, Travail de ménage, ex : *tout mon diaisin ât fait*.

D. *Diaisenaî*, 1^o faire son *diaisin* ; 2^o perdre son temps à faire des riens.

Diaïtaî, [Gâter*, *diatâ* (Vezelois), D. *Diaïture* [Gâture]. *Diaïtaî* devient *diâtâ*, à Vezelois, où notre *ai* devient *â*, comme au canton de G-y et en pat. de Besançon.

Diâle, [Diable). *Diaïle*, à Vermes—D. *Diâlemön* [Diablement*, excessivement.

Diâle lâi maî ! (M^e Fr^e Cheux) = Diable laisse moi (Contej.) VFr. *lais-me* = laissez-moi ; *lâi* en VFr. est l'impér. du v. *lâier* (laisser) ; exclam. dans une situation embarrassante. Voy. *diaïbe*.

Ondiâlaî [Endiabler], taquiner, faire enrager.

Diâle l'aïpoi ! (M^e Fr^e Cheux, *avia paterna*) [Diable la poix !]* imprécation contre q. q. chose dont on ne peut se dépêtrer.

Tiaî diâle d'imagination ! = Quelle idée diabolique.

Diâle ônpoutchaît ! (J. V. *pater*) [Diable emporte !]*

Dichpute, [Dispute.

Di de gâche, Du côté gauche (Meroux).

Didéné, en pat. als. = Didenheim. (C^{on} Mulhouse).

★ **Dié**, [Gai* ; un des 2 cas où il y a un é en p, de Ch.. Id. en fr. local.

Qui est-ce qui est dans la tour,

O Dié, ô Dié....

Die..., C'est le préfixe fr. *de*. Celui-ci se trouve dans les autres formes du patois du Tbf. et environs.

Diebarais, [Débarras*. D. *Diebaraisie*, [débarrasser*.

Diebâtchié, [Débaucher. *Diebâtchi*, part. pas., débauché.

Diebouchi, Déboursier.

Diebouétai, [Deboiter* luxer, voy. bouète.

Diebouétchi, 1° Déboucher ; 2° Découvrir le corps ; 3° Démêler (fils, cheveux), id. Bf. Voy. *ônbouétchi*.

Diebourai, Débourrer.

Diebourelai, Enlever le « *bouré* » etc. = Desharnacher.

Dieboutenai, [Déboutonner*.

Diebranlai, [Débranler] dans cette expres. : *jönmais tchin n'ôn diebrantêrê lai côue* : c-à-d. ôn n'en soufflera mot, ce sera un secret bien caché. *Débrantlâ*, à Bournois (Doubs), se déranger (Roussey).

Diebrâtelai, 1° Enlever les bretelles ; 2° qui a sa toilette en désordre, ex. : c'môn que c'tê fille ât diebrâtelai ? P. Montb. *Débertelai*.

Diebrâ yie, adj. [Débraillé. Litt. qui a enlevé ses braies.

Diebricolaï, [Débricoler]. 1° Enlever le harnais ; 2° Enlever les liens, les courroies, les *bricoles*.

Diebridai, [Débrider*.

Diebrutai, va. [Débruiter]. Diffamer.

Diebru yie, [Déverrouiller).

Diecessie, v. imp. [Décesser], ne pas finir de cesser, ne pas cesser en parlant de la pluie, du bruit ; mot répandu en France.

Ne s'emploie qu'avec la négation ne... pas.

Diec-heuri, [Défleuri*.

Diecônbraï, [Décombrer]. Détruire, exterminer, débarrasser.

Diecôn-poutchai, v. réfl. [Décomporter] se d—, se mettre hors de son état naturel ; être découragé, dégoûté.

Diecoudjai, [Décorder], détordre une corde.

Diecouju, [Décousu*.

Diecrâ, s. m. 1° Décroissance, ex. : *Diecrâ de lai lène* (lune) ; 2° Atrophie, en parlant d'un membre qui ne suit pas la crois-

sance de l'autre, par paralysie infantile ou autre cause. [*Décro**
Montagn.

Diecrâtre, [*Décroitre*] ; voy. crâtre.

Diecranpi, [*Décrépi**¹, parlant d'un mur. — *Dégraillie* à Exinc. (1).

Diecrêtchi, [*Décrocher**¹, dégraser. Faire le bruit qui annonce la sonnerie prochaine (Horloge).

Diecroutai, Déterrer un corps d'animal ; au fig. sortir du lieu où on végète, (voy. crô).

Diediaïne, [*Dégaine**¹, manière ridicule de quelqu'un en marche.

Diedeveni, voy. deveni.

Diedjalai, Dégeler.

* **Diedjê**, Déjà, à la Forge, Bf., ex. de mot fr.-patois.

Diedjun, s. m. Déjeuner ; le v. est *diedjûenaï*.

Diedouëgnie, Dédaigner.

Diefâ, [*Défaut**¹.

Diefaire, [*Défaire**¹ ; *défare*, (Meroux).

Diefârai, [*Déferrer**¹.

Diefôndre, [*Défendre**¹. Ind. pr. *î diefôn* ; p. dél. *i diefondi* ; part. *diefôndant*, *diefondu*.

Diefinaidjie, [*Defnager*]. 1° quitter son lieu, son village ; 2° ne plus se reconnaître dans un lieu ; 3° parlant d'un hôte des bois, quitter le canton où il séjourne habituellement, le *finage*.

Diefesure, [*Défaisure*], 1° Epluchure ; 2° Délivre (anat.)

Diefrêtchi, [*Défricher*.

Diefrutai, Enlever les fruits ou produits de la terre. *Tchemin de diefrutemôn*, chemin pour enlever ces produits.

Diegâtchenai, Etendre, ou défaire les « *gâtchons* », voy.

* **Diegobillie**, [*Dégobiller**¹ triv. syn. de *rechanpai*.

Diegonc-hai, [*Dégonfler**¹. *Dégonfyâ*, à Bournois (Doubs).

Diegoutai, 1° Dégoutter ; 2° Tomber goutte à goutte.

Diegruatai, litt. arracher le foie (*gruate*), tuer cruellement.

Dieguenillie, Sortir (l'argent) de la *guenille*, déboursier (triv.) voy. *gaille* ; part. pas. *dieguenillie*, guenilleux = déguenillé, Bf.

Dieju, [*Diseur**¹, bavard, beau diseur.

Dielaisenai, adj Privé de sa *couverte* = *laisun*, parlant de poterie vernissée.

(1) Liste communiq. par E. Laurent.

Dielaivaï, [Délaver]. Salir du linge propre. VFr. [Délavé*, malpropre.

Dielanbraï, Délabré ou déchiré, parlant des vêtements, des chaussures.

Diela yie, [Déliier) ou défaire de ses liens.

Dieledjie, [Déloger*.

Dielôtechie, Déchiré par lambeaux, parlant du bois, de l'écorce, des tissus.

Diemairtiaï, [Démarquer*.

Diemâlai, [Démeler* du fil. [*Démaulâ**, p. Montagn.

Diemandjie, Démancher. Voy. *maindjie*, pour *diemaindjie*.

Diemantelaï, [Démanteler. mettre le désordre dans une maison.

Diemenai (se), Se démener. *Dêmenaies*, f. pl. Démarches, manières, (p. Montb.)

Diemoûedre, [Démordre*.

Dienbâdje, s. f. Timon d'une voiture. [Guimbarde].

Diend'ye, s. f. Terme vague pour désigner tout instrument à corde et à archet. (Onom.)

Diendiu, qui joue d'une « *diend'ye* » ; *diendiette*, [guinguette (1).

Diend'ye rindien, onom. prolongée du son de violon ; ex. :

Diend'ye rindien, mai fôn'ne ât moûetche,

Diend'ye rindien, lou loup l'ôn'poutche.

Au Salbert = cousin (insecte). Voy. *Quinquerê*.

Dieniûere, [Dénouer*.

Diepâdjie, [Dépêcher).

Diepaï, [Dépit]. *Â diepaï l'un de l'âtre*, à qui mieux mieux.

Diepeutaï, décourager, [dépiter* : *Diepeutaï tiaitiun* médire de q. qu'un.

Diepără yie, [Dépareiller.

Diêpe, Bf. Guêpe.

Diepiaïre, [Déplaire*, [*Dépiâre**, Vézelois et Montagn.

Diepiaï yie, 1° Dételer. Rad. *aipiai*, voy. ; 2° Déplier. déployer ce qui est ployé.

Diepõndre, [Dépendre*. *Gran diepõndu d'andoûë'ye* (injure), qui est grand et capable de prendre les *andouilles* (saucissons) dans la cheminée.

Diepie:sai, [Dépasser*.

(1) *Noûes sons aïvu ai lai diendiette de Mourvelai, où noûes ans bu in djonti p tè vin, tchle lai Bellencuisse.*

Diep·yëmaï, [1° Déplumer*, Bf. ; 2° enlever les poils. Part. pas, *dïep·yëmaï*, chauve, déplumé.

Dieraicenaï, [Déraciner*.

Dierä·yïe, Sortir la charrue du sillon « *rouë* ». VFr. *roie* : le contr. d'*önräyïe*. VFr. *Dérooyer*, sortir de la raie, etc.

Diëreü·yïe, [Déroueillir]. *Déroïller*, anc. fr. Montb. Notons que jadis on mettait volontiers *oil* pour *ouil* dans les n. polysyllabes.

Dierôquaï, Détraquer.

Dieroutchië, [Dérocher]. Enlever de sa base rocheuse, détruire les fondations d'un mur : Pontarlier, [*déroutsi**. Lgdoc *derouca*, renverser.

Dië·saic·haï, [Desarcler] affouiller le pied des plantes, mettre à nu les racines.

Diesaitchaï, 1° Avorter ; Lgdoc *desassogar*, Celt.-B. *sioc·hanet*. 2° Gâter jeune un être organisé.

Dië·sarvaï, ou **Dês·arvaï**, TBf, Trier, distinguer, voy. *laire*, Ch., séparer les choses mêlées.

Dië·sätschi, [Déssècher*.

Diesöncelaï, Qui a les « *onçates* » (ou ongles des ruminants) enlevées.

Dies fins meus, [Des fins mieux] ; *Dies fins moi·yus*, [Des fins meilleurs], = parmi les mieux, les meilleurs.

Diesönc·haï, [Désenfler*.

Dië·soulaï, [Dessouler], désenivrer.

Diesöüedre, [Désordre*.

Dië·sudaï, [Dessouder*.

Diëtaitchië, Desattacher.

Diëtassïe, [*Dététer*]. Sevrer en parlant des poulains, etc.

Diëtchâ, [Déchaux*. *Diëtchâssië*, Déchausser, ôter les bas (de *chausses*).

Diëtchairdje, [Décharge* ; le v. est *diëtchairdjïe* ; *diëtchairju*, 1° Déversoir de bief ; 2° Déchargeur ; 3° Place, ou palier pour le déchargeur de foin.

Diëtchairpi, Démêler (les cheveux, les fils).

Diëtchöfäi, Ecosser, enlever la « *tchöfe* », la cupule des noix, le brou des noix, l'enveloppe des boutons d'habits.

Diëtchâssenaï, Déchausser (les pommes de terre).

Diëtiulataï, [Déculotter*.

Diëtouë, [Détour, *diëtouënaï*, détourner.

Dietourbaï, Troubler dans un travail, inquiéter. VFr. *Des-tourber*, troubler, déranger, du L. *disturbare*.

Dietrait, Douillet.

Dietrâpaï, Enlever les *entraves* ; dépêtrer des liens où un animal s'est embarrassé. VFr. *Destraper*.

Le rad. latin est *trabs*, bâton pour *entrave*. Voy. *ôntrapaï*.

Diétrâpe, adj. verb. *Désentravé*, sorti des liens accidentels. VFr. *Detrape*, délivrance de grand embarras.

Diétrasse, [Détresse*, embarras extrême. *El ât dans ne belle diétrasse*.

[*Détrosse**, p. Mont. et Montb.

Dietre, [Dartre). [*Dêtre**, en autres p. TBl.

Diêtre, [Guêtre.

Dieu, [Geux*, au f. *dieuse*,

Dieuje, [Gueuse* de fonte.

Dievirie, [Déviring], détourner.

Dievoûeraï, [1° Dévorer* ; 2° au part. pas. : *dievoûeraï*, sign. aussi, déchiré, réduit en loques. [*Déveurâ** p. Mont.

Dievudie, [Dévider. *Dievudu*, dévidoir, dévideur.

* **Diférent**, Bf. indifférent, (manusc. Pélot).

Digne, s. m. 1° Tige de chanvre dépouillée, ou tillée. Dagne, en Savoie. *Deigne*, en aj. ; 2° Aiguille d'horloge, de montre ou de boussole. *Digne de poui*, balancier d'un « pâ » de puits en cigogne, à Auxel -B.

Dinaï, [Diner*, repas de midi ; 2° le v. diner.

Dinchi, Ainsi, (insi, VFr.) comme ceci. Ajoie. *dinch'*.

Dinchi-dinlai, comme ceci, comme celà, ni bien ni mal.

Dinlai, [Ainsi là], comme cela. A Bretagne (p. aj.) *Dinl'*, ex. : *i en vô dinl'*, j'en veux comme cela (se prononce *din'l'*). *Din nai*, à Montb. ; ex. du chang. de l'L en N.

Diôd·ye, Voy. Diodiot, etc. voy. *djouèsè*.

Diôd·ye, George, à Mandeure, voy. *Djouérdje*.

Dire, id. en fr. Ind. pr. *i di* ; pas. déf. *i dieji* ; subj. pr. *qu'i dieue* ; part. pr. *diant* ; p. pas. *dit*. Voy. *dieju*.

Pat. Ajoulot, Grandvillars, etc. *qu'i li diè*, (p. déf.) que je lui dis ; *qu'i li d·yi*, à Bretagne. Ch. et Bf. *dis-i* et *dis-li* = dis lui.

Di tòn que, Pendant que : *di tòn de*, pendant, prép.

Diucê, Trochet, Rameau coupé, portant des fruits, ex. : *in diucé de celaijes*.

Diugnon, [Guignon*.

Djâbiaî, vn. [Jabler], projeter, voy. *djairdjâ*.

Djâchie, s. f. Race.

Djâchon, rejeton, jet ou pousse d'arbre.

Djâfe, Ecume, mousse à la bouche. *Djâfaî*, Ecumer (de la bouche), mousser ; *djâfu*, qui « Djâfe » (injur.)

Autres formes *iafe* et *ialai*. Dér. *C'hâvouenure*.

[Djofe* en Montb. = djafe, le v. réd. *djonfoillie* (Contej.), patauger dans terrain marécageux, cas dans lequel il y a ord. sortie de gaz qui crépite.

Djai, Geai, On dit triv. *Jaquot*, c'ât in bê Jaquot, = c'est un beau merle. Bf. Jâque. [Djâ*, geai, à Ronchamp et Mont., pat. montagn. ; *djâ bêta*, ois, Ronchamp.

Djairdjâ, Jable d'un tonneau.

Djairdjillerie, (Exinc.) Mauvaises graines dans céréales ; cong. à *djaïrquerie*, cuscute (Montb.) Contej. VFr. Jarguerie, Jarderie, Roq.

Djerpâî, Gratter ou frapper le sol, avec les pieds de derrière parlant d'un cheval, d'un chien. — Se dit aussi d'une poule grattant le sol ; d'un enfant en colère frappant le sol des pieds (ironiq.)

Djairot, [Jarret*. *Djärot*, p. Montagn. *Dó l'djairot*, [sous le jarret] = creux poplité chez l'homme. — Djairotie-iere, qui se frotte le bas des jambes en marchant (bêtes et même gens).

Djait, 1^o Petit rameau garni de ses fruits ; *in djait de neussilles* ; 2^o Fruits, noisettes, noix, poires et autres menus objets comptés par 5, ex. : *djûere â djait*, jouer par 5 à la fois (= jet), pour les noix on en met 4 en *château* (= *tchîeté*) ou pyramide et la 5^e sert de boule.

Djaitiait, s. m. [Jacquet]. Espèce d'habit à grands pans carrés de l'ancien régime, remplacé plus tard par un habit à pans court. *Djaitiait* (Angeot, Ajoie) ; *djaca*, à Auxel.-B.

Djait-ye, [Jacques. Dér. *Djait-yi*, *Djait-yillot*, *Djait-yeli*, *Jaquot*, *Jaqueli*, *Jaquelô*. — *Djan djait-ye*, Jean-Jacques : *Dan daît-ye* (forme enfant.). *Jaquin*, (Salbert). L.dit. En *Jaquelin*. à Florimont. *Djaicat*, à Mandeure. A Bourogne (Janvret) *Quinot*, dim. écourté de tête, à la fr. (Jâquinot).

Djaivê, s. m. [*Javeau*]. Petits tas de céréales sciées, préparés pour la confection des gerbes : *ôndjaivelai*, mettre en « *djaivê* ».

Djaivelles, [Javelles]. Céréales en chaume sciées, étendues sur le *champ* qui les a produites.

Djaivelot, Poirier dont les poires, *djaivelates*, sont mures à l'époque des moissons.

Djanbe, [Jambe* (environs). Voy. *tchanbe*.

Djälai, [Geler), congeler. *Djälai*e, gelée, [*djorâ** à Auxel.-B. *Iedjalaî* [*égeler*. Bf.], altérer par la gelée, mot qui manque en français.

Djăn ou **djen**, Voy. *djön*.

Djân, Jean, au fém. *Djan'ne*. — *Djan-djan*, niais. *Djan-fait-tout*, qui fait tous les métiers. *Djan nate*, Jeannette. *Chanchan*, forme enf., répétition de Jean à Bourogne (Janvret). *Djan'n'li*, Montb. dim. fém. *Djain*, en aj. ; à Pont-de-Roide. *Djan-Niûevelle*, Jean de Nivelles ; *Djan-Pière*, Jean-Pierre ; *Djan-Pierun*, Jean Pierron ; *Djan iâde*, Jean-Claude ; *Djan'ne-Ève*, *Djan-Djait'ye*, **Djanbon**, [Jambon* ; *djanbouënot*, jambonneau.

Djandjere, (Salbert). 1° Jonchère ; 2° Touffe de jones ; lieu produisant des jones (Salbert, Grosagny, Florimont).

Fr. cadast. *Jonchey*, Grandvillars, Essert, Moval, Sévenans...

Jonchot, Meroux, Vezelois. *Djonlcheraî*. Ch. = Joncherey, vge devient *Junchéré* en p. Als. d'Hindlingen.

Djangolâ, Avoir des nausées, Auxell.

Djâne, [Jaune* ; [*djaune**, p. Montagn. *Djâni*, jauni. *Djânâtre*, jaunâtre. *Djânerate*, (Mandeure), Bruant, ois. *Djânisse*, jaunisse.

Djanre, Gendre : VFr. Genre.

Djanvie. [Janvier*.

Djâsaî, [Jaser], Causer, parler. Banvillars, Offemont, Menoncourt, Eguenigue, Roppe, Chalonvillars, Bourogne, et p. ajoulot.

Djë, [Jà), déjà : *dj'* devant voyelle.

Ja la vive alouette là haut fredonne,

Et ja le rossignol doucement jargonne.

(Ronsart).

Djë, se met à l'intérieur ou à la fin de la phrase, tandis que *ja*, ou *djà*, peuvent être au commencement.

Djëbillie, [Jambiller], gigoter. Ind. pr. i djebille (ici l'e est muet).

Djëdjie, [Gésier).

Djëdjievre, [Gencive).

Djëguillie, syn. de Djëbillie.

Djëmedie, intj. [Je me dis ?) Arch. En vérité ; *djë me die ! quant òn n'sait rôn, è n'fât rôn dire*. (Dame N. Chardoillet, avia materna).

Djëmön, s. f. [Jument].

Djenâtche, [Genauche, VFr. local, sorcière : VFr. Genoeche.

Sign. aussi femme sans ordre dans sa tenue, ou son ménage.

Djeneuillie, Jointée, plein les 2 mains jointes.

Djënësse. [Génisse].

Djenavre, Genièvre ; *djenievre*.

Djenîetre, Genêt. — Genêchey, l. dit à Chaux : *Djenêtchê*, vge.

Djenôn·ye, s. m. Genoil, VFr. Genou.

Djenre, [Gendre* ; *djere*, à Auxel -B.

Djërène, [Geline* poule. *Djëlène* (Mandeure, Pont-de-Roide, Montb.) — *Djër'nîere*, s. f. poulailler, *djër'nîe*, nid artificiel pour les poules (Angeot). — *Djër'naie*, couvée de poussins, *djër'nate*, poulette.

Djermun, 1^o Germe, pousse ; 2^o Bourbillon d'un furoncle ; 3^o Dard, aiguillon venimeux d'insecte, langue de vipère.

Djerrâsse, Fanon de bêtes à cornes, à Mandeure (A Henriet).

Djêtaie, [Jattée, plein une jatte. A Gy (Hte-Saône), *enc. djê-tote de laissai*. Du L. Gabata.

Djêtain·ne. Bille en pierre à jouer, de l'All. *Stein*.

Djêtai, Avorter [jeter].

Djête, [Jatte). Dim. *djêtate* — *Djêtaie*, le contenu d'une jatte.

Djêtié. [Jeter), 1^o Essaimer, parlant des abeilles ; Sortir le fumier d'une étable. — *Djetun*, Essaim d'abeilles ; *djêtié liés vaitches*, enlever le fumier des vaches. *Djetaijon*, le fumier enlevé des étables, l'opération elle-même.

Djevöncê, [Jouvencel, VFr.]. Jeune taureau ou jeune bœuf n'ayant pas toute sa croissance. — *Dzouvenou*, jeune (près le lac de Morat, Suisse).

Dji, Gypse. *Djissu*, plâtrier. *Djissie* [gypser], plâtrer, amender la terre avec le gypse.

Djiboutait, L. dit à Ch., peut être dim. de gibet, ou *Gibetum* (basti), bois, baton,

Djitche, Glande, frontière Ajoie-Montb. Voy. *tchitche*.

Djicö, Jeu de course dans leq., au lieu de dire touché, il est dit *djicö*, par le poursuivant atteignant le poursuivi, ou par celui-ci s'il atteint le point de départ sans être touché. Bf. *jicö*.

Djierbe, [Gerbe*.

Djierme, Germe. *Djermai*, Germer.

Djievre, Givre ; *djievrai*, givré, voy. *djoncie*.

Djigandet, Sobriq. = bancal, rad. *gigue* : moy. h. All. *gige*, violon. Cmp. Dégingandé.

Djigôle. Petite boule que les joueurs, armés de bâtons renflés par le bas, cherchent à pousser dans un trou qui est défendu par un gardien, ex. : *djûere îes djigôles*. J. V.

Djigôlaî, faire rouler la *djigôle*. Rouler comme des *djigôles*; cmp. avec *gigôlette*, de l'argot parisien.

Djindiu-use, adj. Sauteur, danseur, qui aime à danser. *Djindiaî*, danser, sauter, (ironiq.); cong. au précédent.

Djirâmaingni, Giromagny (Girardmaingni en 1426). *Djermoaingnny* (Auxel.)

Djôn, s. f. sing. [Gent]. Ce mot, employé au sing. ne se dit, ord^t que pour les femmes, ex. : *c'ât ne belle djôn*. Le plur. s'emploie comme le fr. gens, ex. : *lies djöns sont bin mietchans*. Hors du p. de Ch. *djôn* devient rég. *djen* ou *djän*.

Noûes djöns, nos parents, les gens de notre maison ou employés; *djän* ou *djen* en p. aj., salberien, etc.

Djôncie, Couvert de givre (Phaffans). P. Cumer en 1870 couchant dans chambre ouverte à tous vents, le matin se réveillait « tot djôncie ». J. V.

Djôndjiere, Voy. *Djandjiere*.

Djônmais ou **Jônmais**, Jamais.

Djôntcheraî, Voy. *djandjiere*.

Djônti-ie, 1^o Gentil-le*, agréable. *In djônti hon-me* = un homme agréable; 2^o Cultivé, non sauvage; 3^o Doux (p^r oppos. à piquant). *Outchié djônti* = Ortie blanche.

Bf. *Genti*, au f. *Gentie*. ou *Gentite*.

Djoucaî, Choquer (un œuf). A Pâques, chaque enfant a au moins un œuf teint. (au *brësi*, où à la racine d'Ortie) et cherche un joueur disposé à choquer son œuf contre le sien (pointe contre pointe, ou autrement). Mais comme l'œuf cassé revient au possesseur de l'œuf casseur, chaque joueur, avant d'engager la partie, choque (*taque*) sur ses dents, la pointe de l'œuf de l'adversaire, pour en apprécier la résistance, et voir s'il doit s'engager.

Djoucu, qui *djouque* (choque les œufs). — Cmp. avec choquer et le L. *Jocare*.

Djoûe, Joie. act^t inusité, *djô-you-se* (Giromagny), Réjouie-e. *Riedjoûe-yî*, réjouie.

[*Djôe**, en Montb.]

Djoûe, adv. L. *Jam dudum*, Actuellement après un temps écoulé. Toujours (pas.) ex. : *è n'ât djoûe groûe, djoûe bin*, il n'est toujours pas gros, pas bien.

Djoûe, [Joue*. *Djoûes di tiu*, fesses.

Djoûë, [Joint*. *Djoûëdre*, joindre, atteindre. Ind. pr. *i djoûë*; pas. déf. *i djoûëdi*, ; part. pas. *djoûëdant*; part. pas. *djoûëdu*.

Djoûëture, [Jointure*, articulation. *Djoûëte*, voy. ce m.

Djoûë, Jour; *lai pouëte di djoûë*, la pointe du jour.

L'n du L. *diurnum* reparait dans les dérivés : *djônâ*, journée (Meroux); *djoûenaie*, journée; *djoûënâ*, journal (champ de 32 ares) = ce qui est labouré en un jour; *djoûë-n-ôvrâ*, jour ouvrier.

Djoûëdre, Voy. *djoûë* (joint).

Djouerdje, [George*. *Djouerdjeli* (term. als.) : *Diôd·ye*, à Mandeure, ne pas confondre avec *Diôd·ye*, Ch.

Djoûesè, [Joseph*. *Djôsè*; cent. Bf. *Djeusè*, Salberien; *Djeusä*, Eguenigue.

Nombreuses formes.

Diôd·ye, form. fréq. *lai Diôd·ye* (n. masc. malgré l'article fém. *Diodiate* (n. masc.)

Doûede ou *lai Doûede* (forme sèche); *Dioud·yi* (term. als.) *Dioud·ye* dans le n. comp. *Pi-Dioud·ye* (= Pierre-Joseph); *Djôsè*, au fém. *Djôsète* (femme de *Djôsè*), id. à Pont-de-Roide; *Djôseli*, (dim. als.); *Jouse* ou *lai Jouse*, *Jouson*, au f. *Jouse-nate*; *Tò·yet* (enf. i cas) *Yô·yô*, rép. enf. de la 1^e syll., anc. forme, restée fréquente en dép^t des Vosges.

En Alsace, en Suisse all., c'est *iôssep* (Brumath, Thurgovie, etc. dont le dim. formé de la dernière syll. et d'un suffixe diminutif, devient *Sèbêlê* ou *Sèplê* à Strasbourg, en Thurgovie, etc., et *Sèpi*, Haut-Rhin-Rhénan. *Sèpelot*, Bourogne, Janvret, est un dim. patois-alsacien (1). On retrouve *Djosseli* au Ban-de-la-Roche (B.-Rhin). Les term. als. *lin*, *li*, *lé*, *lê*, *êlê*, *i*, sont les abrég. de *lein* = *Klein*, All. (petit). A Bourogne, on a le dim. *Josillon* (Janvret). On a encore *Pi-djoulon* = Pierre-Joseph à Ch. : (i cas). A Châtenois des Vosges on a *Joson*, et *Lolo* pour Joseph. *Lolo* = *yôyô*, durci.

Djoûetai, [Jouter*. Lutter à celui qui terrassera l'autre. Adj. *djoûetu*. — [*Djôtâ** p. Montagn.

(1) Notons que le nom de Joseph, comme celui de Marie, n'est pas en usage chez les protestants; c'est une règle, usitée aussi en Allemagne protestante.

Djoûête, Jante.

Djoûe-yi, Jouir. D. Riedjoûeyi, voy. *Djoûe*, (joie).

Djoume, Écume, mousse sur les liquides. Bf. *Joume*, de l'All. Schaum ; *djoumaî*, mousser. Bf. *Joumer*.

Djoumeri. Épine vinette, à Argiesans. *Berberis vulgaris*. C'est dans ses feuilles que le champignon de la rouille (*Puccinia graminis*) passe l'hiver.

Dju, Jus, jus de Réglisse.

Dju, Joug.

Djubie, Gibier. Bf. Jubier.

Djuchte, [Juste (Angeot).

Djûe, s. m. [Jeu*. *Voûere in bé djûe*, voir une belle action.

Djûere, jouer.

Djué Juif ; Ajoie, Grandvillars, Bourogne ; Angeot, *È sentânt l'djué*, ils sentent le faguenas.

Djûedi, Jeudi. *Lai s'main ne diés tra djûedis*.

Djudje, [Juge.

Djûene, adj. 1° Jeune ; 2° subst. Petit d'animal ; id. à Bf. ex : *Jeune* de chat, pour jeune chat.

Djûere, 1° Jouer ; 2° Commencer à bouillir. Ind. pr. i djue ; pas. déf. i djui ; part. pr. *djuant* ; part. pas. djûe. — *Djuu-use*, Joueur-se.

Djeuyant, bouillant, Auxel.-B.

Djuf. Juif, peu usité. Voy. *îoudre*, et *djué*.

Djuf, Oreillon, grosseur près des oreilles, Auxel.-B. Plancher.

Djun, Juin. Bf. Jun.

Djun, (ai) à Jeun. *Djûenaî*, jeuner. *Djûene*, s. m. jeune, voy. *diedjûenaî*.

Djun, Jonc.

Djunque. Jusque.

Djurie. Jurer ; Djuremönt, Juron.

Djaron, [Giron*. *Djurenaie*, plein le giron ou le tablier.

Dju-yet, Juillet.

D'Lorc' en Als. (Hindlingue), la Largue, riv.

Dô, [Dol], VFr Douleur morale. *I ai gran dô*, j'ai grande douleur (*Dolor*) grand regret. Celt.-B. *Doan*. *Dô* ne s'emploie qu'avec le mot gran :

Si grant doel ai, ne puis muer, ne l'pleigne =

(J'ai si grand deuil, qu'il me faut pleurer).

Chans. Roland, v. 834.

Dô ou **dos**, prép. Sous, dessous, ex. : lies prais dôs lai velle (= village). Dzô, Cent. Bf.

Dôdô, [= Dors dors), invitation aux enfants à dormir.

Id. *Dô dô, dodeli, dô.*

Dôdelinaî, [Dodeliner*. Bercer dans ses bras ; dorlotter.

Se *dodelinaî*, se balancer, se dandiner.

Doi, 1^o Doigt. 2^o Sobriq. = doigt coupé pour éviter le service militaire.

Doi'yé, Dé (à coudre). Voy. *daîe.* *Doi'got*, petit doigt ou d'enfant.

Les Hollandais prétendent que le dé fut inventé en 1684 par N. Benschotten ; or le vers de Villon mort vers 1489, dit : *plus béquetés d'oiseaux que dé à coudre.* (Ballade des pendus) (1).

Dôn, [Donc*. *Dôn bon djoÿë*, donc bon jour ; *don bon viepre*, donc bon vêpre (= après-midi), en L. *vesper*, soir.

Dôn, s. f. Dent. D. *dontâ*, voy.

Levaî lies dôns [lever les dents]. Se dit quand après une bonne nourriture, on en reçoit une mauvaise.

Dondine, [Dondaine], Dondon, sobr. VFr. *dondé*, replet.

Dônmaidje, [Dommage*.

Dôn'naî, [Damné, ou damner.

Donne moi le = *Beille me lou*, un des nombreux patoisismes du fr. de Bf. On y dit *donne moi-z-en*, pour *donne m'en*.

Dônpië, Dorénavant. Seulement maintenant Bf. Dorsénavant ; *de hoc pede*.

Lgdoc, *dempiëi* ; Ban-de-la-Roche (Bas.-Als.), *domprun* ; Lunéville, *opreum*. Oberlin fait venir ces derniers de *Dum primum*.

Döntâ, Pièce de bois recouvert par le soc de la charrue (*farure*).

Dornach, Devient Tourni en Als. d'Hindlingen.

Dôsse, Syn. Bf. (D^r Corbis) de *Doûeche*, q. f. *dorse*, car le *rs* fr. = ch.

Dôche, Montb. et Montag. ; Auxel.-B.

Doub'ye, [Double* ; s. m. Double (décalitre), Bf.

Doubiaî, 1^o Doubler l'attelage pour une montée ; 2^o Doubler.

Doubiaie, s. f. Rossée, coups frappés double.

(1) Les anciens dès de nos grands-mères n'avaient pas de calotte, étant en forme de cônes tronqués.

Doubiot, [Doublet], fichu. doublé (plié en deux) attaché sous le menton pour couvrir la tête, (sud de Ch. et Mont.)

Doûe. [Dos*, id. Aj. ; Montagn. et s. M. *deû* ; *doûe-d'aine*, en forme de dos d'âne. Voy. *drëmi*.

Doûe, Ind. pr. sing. et impér. du v. *dremi*.

Doûeche, Averse, [Douche*, qui est cong. malgré Brachet qui le croit d'orig. italienne.

Doûeran, [Dorans*, vge. *È vai ai doûeran*, jeu de mots, il va dormir.

Doûerve, Douërme (dôerve Angeot), Douve du foie (ver), id. à Mandeure. *En dôervaî* (Montb.) atteint de la douve ou Distome.

Lou mô n'i varait ran ; ell' verint endôervaie

Vodje leie deie beiechiere (voy. besse, son syn.) Bôhin.

A Bournois *drôv*. Ver coquin, donnant le tournis aux moutons (Roussey).

Doûetai, [Dôter, Bf.* Oter (Voy. *Oûetaî*) : Berry, dôter. Du L. tollere.

Doûë·ye. [Douille*. Virole, fixant la lame de la faux au manche.

Doûe·yot, [Douillet*. Proverbe : *doûe·yot, mânot*, = Douillet, sâle.

Dougre, Forme adoucie de bougre.

Doutance, s. f. Doute. *Doutaî*, douter, [dôtai*. aj.

Drai, [Drap.

Drai-te. [Droit-te*. *Â draît*, au droit, vis-à-vis.

Se drässie, Se dresser, Bf., se tenir, ou se mettre debout.

Drässie lai soupe, *in piaît*, (dresser la soupe, un plat. Bf.

[*Drössie*, c.-à-d. servir .. p Montb et Montagn.

Drêdge, Drèche. Bf. *drange*. Ex. d'élévation d'un *n* par instinct populaire pour rétablir cette consonne supposée tombée. Voy. Cèdre etc., De l'All. *Dreck*.

Dredjie, [Dragée]. petit plomb de chasse.

Drëmi, [Dormir. Du L. Dormire.

Ind. prés. *i doûe*, 1^{re} pers. pl. *n. dremöns*, 2^e pers. v. *drëmis* ; pas. déf. *i drëmi* ; part pr. *drëmant* ; part. pas. *drëmi*.

Drëmu-use, [Dormeur-se* ; *lai dremuse* (de Dornach.), = somnambule...

Tan drëmerot, temps qui invite à dormir (Exincourt).

Rëndrëmi, [Rendormir*.

Drille, Chiffon, vêtement en guenille. *Drè·ye*, chiffon à Bour-

nois. C.-Breton, *trul*. — Doubs, *dreillu*, guenilleux, du celtiq. *druil*, chiffon (1).

A Montb., Dijon. *drillai*, courir, dont le rédupl. = drillenai.

Drôgue, Jeu de cartes à 4, dans leq. les perdants portent au nez une pince de bois ou *baquillot* appelé *drogue*.

Drôlot, **drelot**, [Drolet*, petit drôle, mot d'amitié à un enfant.

A Besançon, *droulesse*, jeune fille (bonne part) = *muniate* de Ch.

Droue, Ivraie, à Etobon ; *drôe*, à Auxel.

Droûe, Altération enf. du mot *groûe*.

Du, [Deux*, au f. *dûe* ; *dou*, p. aj., Chavannes-les-G., Eschènes, à Mandeure où l'*u* final devient ordinairement *ou* ; due tra, (deux trois) = quelques-uns ; *dou*, à Luxeuil. — Le fém. aj. est *doûe*.

Lies du, [les deux], c.-à-d. tous deux. *Noûes dû*, [nous deux] c -à-d. nous avec lui. *Dûesième*, deuxième.

Dru. Bien emplumés, capables de prendre leur vol, parlant des jeunes oiseaux,

Druanche (Ronchamp). Crasses et pellicules laissées dans le nid qu'ils ont délaissé ; *druaie*, au Montb.

Dru a donné *Mâdru*, n. pr., en notre Tbf. Voy. *mâ*.

Dreumeur, Petit filon de minerai, Auxel.

Du, au f. *dure*, [Dur* ; *duretaî*, [Dureté*

Duce, m. et fém. [Doux*, [Douce*, p. Montagn. Duçot [Doucet*. *Duçate*. 1° Doucette ; 2° id. ou mâche (Valerianella olitoria, Poll.)

Duçu, [Douceur*.

Dûe, Dieu. Voy. *Dè*. *Dûe* est l'anc. forme régime ; et *Dé* le sujet.

A Dûe veu die, [A Dieu je vous dis], que Dieu vous garde. Chans. du Rosemont. *Dûe voûes aidè*, Dieu vous aide. *Dûe sait*, Dieu sait, qui c'est ? à plus forte raison si.

Dûemouène, Diemoine, Chalonvillars, Phaffans, Eschènes (aj.) Dimanche. *Pou lou nom de Dûe*, souvent employé p' très mal fait, comme si on le faisait pour rien.

Dûe, est presque touj. précédé de l'adj *bon*, lou Bon Dûe, de même dans tous les patois fr. et cela seulement en la France linguistique. N'est-ce pas un signe de la générosité fr. qui ne voit Dieu que sous la forme de *bon*, s'il est vrai qu'on prête à la divinité ses propres sentiments.

(1) D* Perron, prov. de Fr.-Comté. A Dijon, *Drillai* = courir (virg. vir.)

Ailaîrme Dûe, [Alarme Dieu]. Voy. *ailaîrme*, Mandeure.

Dulant, [Doulant*, VFr. ; Douloureux, Auxel.

Durie, v. [Durer*. [*Durie**, s. f. Durée.

D'yêle, [Gueule*, bouche (triv.), *D'yelaî* [guculer*. D'yêlait, cri proféré par une gueule (triv.)

D'yenê, [*Grenel-Glênêl*], Grain, noyau, pépin.

Nous retrouvons ce *glenel* hypoth. dans *ônd'yêlnaî*, voy. ce mot (1).

D'yenê, [grenier).

D'yenaî, [grencr]*, donner de la graine ; *guêrnier*, en Berry, *guerner* à Bournois.

D'yenates, [grainettes], *Guernote* à Uriménil (Vosges), petites graines de céréales de rebut, destinées aux poules.

D'yênêliere, centre d'un fruit contenant les pépins (Montb.)

★ **D'yi**, [Gui*. *Brô*, à Argiesans. VFr. *brout*, bourgeon.

D'yibôle, Jambe (triv.).

D'yicht', A gauche ! Angeot, Vezelois, Eteimbcs, pour les bêtes de trait = *yeuche*, Ch.

D'yd.yie, Eugénie (Mandeure).

D'yd.yi, form. enf. de *Maird'yerite*.

D'yilere, [Guerre],

D'yignê, [Guigner*, regarder de travers, loucher, cligner.

D'yignu, qui *d'yigne*.

D'yille, [*Guille*], [Guèye, = quille, Vosges] (Haillant). Excrément dur arrondi d'un seul tenant, du VhA. Kegil, (Brachat', ou Chekil, corps allongé coniq. (Stappers).

Voy. le cong. grille (quille). Semmadon (arr. Vesoul) ou g reste dur, *Gueille* (2).

Augm. f. *D'yillon* : Dim. *D'yillate*.

D'yillot-ate, adj. Le tout dernier-re. *Deguillote*, (belle). Exinc. belle détresse.

D.yille-de-poûe, 1^o Excrément du porc ; 2^o Roitelet, à cause de la couleur.

(1) De même que portrait devient *poultraît*, en notre pat. ; de même le rad. *gren* = *glên* qui se rend toujours par *D'yên'*. Ex. où le *gr.* est conservé, et resté dur :

Pentecôte. vais t'en vè lai grenaie (les céréales)

Et si tu n'en vois point de grenê (dans l'orig. il y a grenaie)

C'ât signe de mâcharte anraie. (Prov. de Fr.-Comté, Perron.

(A Broye-le-Pesmes).

(2) Ce qui vient à pille pille,

S'en retourne à *guille guille*. (Pr. Fr.-Comtois).

D.yille-de-tchait, = le *zut'* du Parisien.

Vâ d.yille, (Vaut crotte), chose de rien.

Le Celtiq. et l'ancien All. avaient assez de points de contact. Le Celto-Breton *Kégil*, quenouille, peut être aussi un ancêtre de notre mot, ou un oncle linguistique.

D.yillerot-ate, [Guilleret-ette*]

D.yielleri-maitin, à la 1^{re} heure du matin = [Guilleret-matin].

D.yinbâre, s. f. [Guimbarde]. Timon d'une voiture.

D.yipe, Jupe. *D.yipon*, Jupon (2).

D'zô, Dessous, Rougemont, Urcerey, Argiesans, Banvillars, etc. Voy. *dedô*.

(1) È piô è piô, mai mie,
Retrouse les d.yipons,
Boutan nos chu lai vie,
Raitroupan nos moutons. (Chans. des environs).

AU CRÉPUSCULE

Volontiers, je vais solitaire
Me perdre au fond de nos grands bois,
Où l'œil au ciel, loin de la terre,
J'entends me parler d'autres voix...

Le bruit du vent sous la ramure,
Dans le nid, le chant de l'oiseau;
L'écho lointain, le doux murmure
Babillé par un frais ruisseau;

Sous mes pas, le petit brin d'herbe
Qui frissonne au souffle du soir
Et voit en l'air l'arbre superbe :
Tout vient m'entretenir d'espoir.

Alors mon cœur se livre à l'aise
A l'avenir, son rêve aimé ;
Pour le mieux voir, soudain s'apaise
L'esprit, par l'Idéal charmé.

Et dévorant, d'un bond, l'espace
Plus clair que mon triste milieu,
De l'Infini, je vois la trace
Dans les profondeurs du ciel bleu.

Bien haut, le rayon de l'étoile
Pointille, en vacillant, l'azur,
Et le dôme immense et sans voile
Semble briller d'éclat plus pur.

C'est l'heureux moment où le songe
Succède à la réalité,
Mais où l'on chasse le mensonge,
Pour mieux saisir la vérité ;

Car tout écho, tout chant d'ombrage
Qui berce l'âme et fait prier,
Murmure au cœur : C'est là l'ouvrage
Du même Eternel Ouvrier.

Aussi, volontiers, solitaire,
Je vais le soir dans nos grands bois,
Où l'œil au ciel, loin de la terre,
J'entends me parler d'autres voix...

ARSÈNE ZELLER.

Giromagny.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES DANS LA

FORÊT D'ARSOT

Jeudi, 21 Mai 1896, quelques fouilles ont été faites dans le bois d'Arsot, où l'année dernière avaient été remarquées des traces de retranchement et de construction remontant à l'époque romaine.

Comme l'intérieur du retranchement ne présente qu'une surface plane, sans aucun objet saillant qui puisse servir de point de départ pour des recherches, nous nous sommes contentés, dans cette enceinte, de sonder ce renflement de terrain, que j'avais remarqué près de l'angle occidental, et que je prenais pour un lieu de sépulture possible. Cette recherche n'a rien donné ; elle a seulement fait constater que cette terre provenait d'une excavation creusée à côté, excavation où le sol vierge ne se trouve qu'à un mètre de profondeur environ : c'étaient peut-être des lieux d'aisance ; car dans quel autre but aurait-on creusé une fosse au coin le plus retiré du camp ?

Cette fosse paraît s'être remplie d'elle-même avec le temps.

En dehors de l'enceinte, à l'angle oriental, un autre renflement de terrain s'offrait à la vue à l'endroit où était le fossé : une tranchée ouverte dedans n'a donné aucun résultat.

Les recherches n'ont offert quelque intérêt que quand on a fouillé, à 25 mètres environ du retranchement, le lieu où avaient été remarqués sur le sol des fragments de tuileaux avec quelques pierres. Les premiers coups de pioche ont fait voir que ces pierres provenaient des fondations d'un mur ; ces fondations trouvées, on a découvert un angle de mur, puis un second : ce côté mesure un peu plus de 9 mètres ; à la même distance, dans une direction perpendiculaire, à partir d'un de ces angles, nous en avons trouvé un troisième : ce qui nous a fait considérer la

construction comme étant de forme carrée ; mais elle n'était pas orientée sur le retranchement. Les pierres qui formaient les fondations sont des pierres de grès rouge d'Offemont, posées sans être reliées solidement entre elles, car nous n'avons pas trouvé trace de mortier ; même bien des pierres avaient été déplacées par les racines du bois. Dans l'intérieur de ce carré, on a creusé la terre vers le milieu : ce n'est qu'à 40 centimètres de profondeur à peu près qu'on a rencontré le sol vierge ; avant de l'atteindre, on n'a remué que de la terre, des briques et quelques pierres de grès ; sur le sol primitif, on a trouvé des traces de foyer, mais aucune de pavé.

Dans ces recherches, on a mis au jour de nombreux fragments de tuiles à rebord, semblables à ceux qu'on voit aux ruines du *Ballon* : ce qui confirme l'opinion que cette construction, ainsi que le retranchement, remontent à la même époque. Mais on n'a découvert aucun objet qui par sa valeur nous dédommage des dépenses faites : un clou, une tige de fer et un débris de faucille, voilà tout ce que nous avons rapporté. Le débris de faucille ramassé sur le sol actuel, n'offre pas de garantie suffisante d'authenticité. La tige de fer n'a pas pour nous beaucoup plus d'intérêt qu'elle ne paraît en avoir eu pour les habitants de cette maison : nous l'avons trouvée le long du mur sous les décombres, sur le sol primitif, où elle avait été jetée, comme objet de rebut et hors d'usage. Longue de 35 centimètres carrée en un bout, elle va s'élargissant de l'autre ; mais en diminuant d'épaisseur ; elle devait se terminer par une palette, dont elle semble porter l'amorce : c'était probablement un débris d'ustensile de ménage, peut-être un tronçon de pelle mutilé aux deux bouts.

Ces recherches n'ont pas fourni d'éléments qui infirment la première opinion émise sur la destination de cette construction. Les fondations, si peu solides, n'étaient pas faites pour porter une construction durable, qu'elle ait été élevée en pierres, ce qui est peu probable, ou en bois, ou en pisé. Il est difficile de voir dans cette habitation, seule dans le voisinage du retranchement, autre chose qu'une annexe à ce petit camp romain, boutique ou cantine, ou les deux à la fois.

F. PAJOT.

BRACE

ET LES

ORIGINES DE BELFORT

M. Kleinclausz a publié dans le Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation n° 14, 1895 (1), une remarquable étude intitulée : *Les origines de la ville et de la commune de Belfort et la politique de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard*. Ce travail, aussi documenté que consciencieux, pourra être utilement consulté par tous ceux qui s'occupent de notre histoire régionale. Dans l'introduction, l'auteur fait la description physique de « la petite contrée au milieu de laquelle s'élève Belfort ». Le chapitre I^{er} est consacré aux origines de la ville, à son aspect et à son importance au commencement du XIV^e siècle ; le chapitre II, à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, l'auteur des franchises de Belfort ; le chapitre III, aux motifs qui déterminèrent ce comte de Montbéliard à octroyer lesdites franchises ; enfin le chapitre IV analyse la charte de 1307.

Si nous nous associons entièrement aux idées émises par l'auteur touchant le rôle de Renaud de Bourgogne dans sa lutte pour rester indépendant, tant de l'empereur d'Allemagne que du roi de France, sur la nécessité où il se trouva, à la suite d'expéditions malheureuses, de donner des franchises à plusieurs bourgs de son comté, pour battre monnaie, nous croyons que M. Kleinclausz fait erreur en rattachant notre pays (l'ancien comté de Montbéliard) au comté de Bourgogne. En outre, il rejette peut-être à la légère la tradition, conservée parmi les Belfortains, qui place à Brace le berceau de notre ville. Suivant l'auteur (2), « l'Elischowe (= Elsgau, Ajoie) ne désigne nullement le sud de « l'Alsace, comme le pensent Lougnon et Boehmer. C'est (3) un

(1) Pages 52-108.

(2) Page 53, note 3.

(3) Page 54.

« pays de transition entre la Franche-Comté et la Suisse dont
« les maisons faites de pierres, ne rappellent nullement l'origi-
« nale demeure du paysan alsacien, faite de poutres en bois aux
« intervalles remplis de torchis ». Plus loin (1), il ajoute « Il est
« certain qu'on étonnera beaucoup de Français et aussi de Bel-
« fortains, surtout depuis la guerre de 1870-71, en affirmant que
« le territoire et la ville de Belfort n'ont rien d'alsacien. Il est
« entendu que le territoire de Belfort est le dernier lambeau de
« la terre alsacienne encore attaché au sol de la mère-patrie et
« certaines gens sont convaincus qu'on y parle couramment
« l'allemand, de même que les coutumes et la manière de vivre
« sont purement allemandes. Aucune opinion n'est plus erron-
« née. Il faut distinguer dans l'histoire de l'Elsgau deux pério-
« des : 1^o depuis les origines historiques jusqu'en l'année 1350,
« où il fut annexé par Albert II d'Autriche au landgraviat de la
« Haute-Alsace. L'Elsgau est un pays absolument français, uni
« à la Franche-Comté et à la Suisse par ses relations et ses des-
« tinées ; 2^o après l'annexion de 1350, l'Elsgau disparaît politi-
« quement, incorporé dans le Sundgau. Il reste roman par sa
« langue, tout en devenant terre d'empire, d'où la nécessité de
« le distinguer du reste de l'Alsace qui est plutôt germanique et
« Schœpflin invente au XVIII^e siècle le terme bizarre d'Alsace
« romane. »

En nous appuyant sur divers documents, nous espérons faire prévaloir d'autres idées que celles émises par M. Kl.

I

D'abord qu'était-ce que l'Elischowe, Elsgau ou Ajoie, et quelle était l'étendue de ce comté ? Pour Wurtisen (2), l'Elsgow s'étend entre la montagne (le Jura) et la Largue où se trouvent situés Florimont, Delle, Porrentruy, etc. Il appartient partie au diocèse de Besançon, partie à celui de Bâle. Perreciot dans une dissertation manuscrite (Bibliothèque de Besançon) sur le Pagus d'Elischow (1769) suppose que le Gau, connu dans les chartes du Moyen-âge sous le nom d'Alsegaudia, Alsegaugia, Elisgaugia, Pagus Alsgodiensis, Alsgogiensis, Elischovia est l'Eltzgau moderne, le pays d'Ajoie ; mais il pense que l'ancienne Alsegaudia s'étendait beaucoup plus loin que l'Eltzgau moderne.

(1) Page 54, note 1.

(2) Baszler Chronick. Basel, 1680, p. 55.

Il assigne pour limites à l'Alsegaudie le diocèse de Bâle à l'Est, à l'Ouest, les paroisses de Bitot, de Laval, de Pierrefontaine, de Sancey, d'Autonille, de Pontpierre, de Verne ; au Midi, le Jura et au Nord le *Comitatus Eortensis*. Cet auteur place dans le pays de l'Alsegaudie les localités suivantes : St-Hippolyte, Dampierre, St-Maurice-sur-le-Doubs, Châtel près du Pont-de-Roide, Montécheroux, Roche-les-Blamont, Ecot, Fontaine, Soye, Lougre, St-Valbert, Héricourt, Montbéliard, Mandeure, St-Ursanne, Bavilliers, Morvillars, Indevillers, Delle, St-Dizier, Miécourt et les autres localités de la principauté de Porrentruy. Trouillat (1) dans ses Documents de l'ancien évêché de Bâle adopte l'opinion de Perreciot. Schœpflin (2), s'y range également et dit que l'Alsegaudie ou Elsgau était située entre la Largue et le Jura. Clerc (3) dans son Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté dit que l'Elsgau se composait du pays de Montbéliard, la région où Belfort s'éleva depuis, les quatre terres souveraines de Blamont, Héricourt, Clerval et Chatelot, Porrentruy, Delle, Soye, Granges, Rougemont (Doubs) et Villersexel. L'Elsgau, suivant Tuefferd (4), (Histoire des comtes souverains de Montbéliard, supplément), avait une ligne de démarcation bien établie avec le Sundgau proprement dit, ligne formée par la série des collines qui relient les Vosges au Jura et forment le point de partage des bassins du Rhin et du Rhône et celui des langues française et allemande. Il n'y avait qu'une seule exception, Délémont et Moutier-Grandval, quoique sur la Sorne et la Birse qui se jettent dans le Rhin, appartenaient cependant à l'Elsgau. Au Nord, les limites partaient des Vosges pour passer au-dessus de Champagny, à Roie à l'Ouest de Granges, à Soye, à Fontaine, près de Clerval. Au Midi, cette ligne partant de Fontaine rejoignait le Doubs, passait au Sud de St-Maurice, se rendait près d'Ecot et de Dambelin, laissait à l'Est Ste-Marie-le-Châtel, remontait le Doubs jusqu'à St-Hippolyte et à St-Ursanne, traversait la montagne des Bois pour rejoindre la vallée de la Birse et Moutier-Grandval, enfin, elle se rendait à Délémont.

Nous croyons que la partie du Territoire de Belfort relevant, avant la Révolution, de l'évêché de Bâle n'appartenait pas à

(1) Porrentruy, 5 volumes, 1857, tome I, p. 34.

(2) Alsace illustrée, traduction de Ravenez. Mulhouse, 1851, 5 vol., tome III, page 274.

(3) Besançon, 2 vol. in-8°. Besançon, 1870, tome I, p. 300.

(4) Montbéliard, 1877, 1 vol. in-8°, p. 13.

l'Elsgau, mais au Sundgau, car aucune de ses localités n'est mentionnée dans les chartes des VIII^e au XI^e siècle, donnant l'énumération de nombreux lieux de l'Elsgau. Du reste, c'est l'opinion du savant Perreiot.

Il n'est donc pas certain, comme l'affirme M. Kleinclausz, que notre territoire ait été entièrement compris dans l'Elsgau ; il est probable, au contraire, qu'une portion (relevant de l'évêché de Bâle) faisait partie au moyen-âge du Sundgau.

Avant d'examiner le fond de la question historique, éliminons tout d'abord quelques arguments sans valeur sur lesquels s'est appuyé l'auteur qui, nous l'avouons, nous a quelque peu surpris, en nous apprenant que le Territoire de Belfort, avant 1350, était uni à la Franche-Comté et à la Suisse (1) par ses relations et ses destinées. Nous montrerons plus loin qu'il ne faut pas confondre l'Elsgau et le Territoire de Belfort, celui-ci ne comprenant qu'une partie de celui-là.

Les maisons (de notre Territoire), faites de pierres, nous dit M. Kleinclausz, ne rappellent aucunement l'originale demeure du paysan alsacien, faite de poutres en bois, aux intervalles remplis de torchis. L'auteur ne paraît connaître qu'imparfaitement notre Territoire, car il aurait pu voir des villages, notamment dans le canton de Delle et sur les bords de la Bourbeuse, aux maisons construites en poutres en bois avec intervalles remplis de torchis, de même que, dans certaines parties de l'Alsace, les bâtisses sont entièrement en pierres, la construction étant intimement liée à la nature du sol. Inutile de s'arrêter à cette objection sans portée.

L'auteur s'appuie également sur la langue usitée dans le pays : le roman, pour nous exclure de l'Alsace. Il oublie que dans la Haute et Basse-Alsace, un autre coin de pays parle le roman : il serait cependant difficile de rattacher les 31 communes des vallées de la Weiss, de la Lièvre et de la Bruche à la Franche-Comté ou à la Suisse. Ces localités, acculées aux Vosges, dans lesquelles le roman est en usage, sont environnées de villages

(1) Nous ne savons pas ce que, politiquement, avant 1350, pouvait bien être la Suisse ? L'auteur a-t-il voulu parler du pays de Porrentruy qui a été réuni à cet état par les traités de 1815 ? Faudrait-il également, en s'inspirant de l'opinion de M. Kleinclausz, rattacher à la Franche-Comté, les vallées de la Sorne et de la Birse (Moutier-Grandval et Delémont), populations de langue romane, bien qu'appartenant au bassin du Rhin, dépendant, jusqu'à la Révolution, au spirituel et au temporel, de l'évêché de Bâle et qui, au Moyen-âge, faisaient partie du duché d'Alsace ?

où l'allemand est seul employé. A-t-on jamais songé que, politiquement, elles ne faisaient pas partie de l'Alsace.

M. Kleinclausz nous dit aussi que les liens religieux (1) unissaient le comté de Montbéliard à l'archevêché de Besançon. C'est inexact, car au Moyen-âge, une partie seulement relevait de ce diocèse, la partie Nord-Est dépendait de l'évêché de Bâle.

L'auteur enfin cite deux passages : l'un (2) de la chronique des Dominicains de Colmar, où en 1289, il est question de « *terram Galliarum* », l'autre (3) de la chronique de Godefroy de Ensmingen, signalant l'entrée de Rodolphe de Habsbourg sur les terres du comté de Montbéliard, dit que l'empereur entre « *in Galliam* ». Nous croyons que les chroniqueurs ont tout simplement voulu désigner le pays où le français était en usage ; car, en 1289, le comté de Bourgogne relevait de l'empire germanique et non de la France.

Reprenons les origines et appuyons-nous sur les auteurs qui ont étudié la question. Tous les historiens placent, aux temps gallo-romains, notre pays, ainsi que le reste de la Haute-Alsace, dans la Séquanie.

Dès l'invasion des Barbares, il est admis que les Alémans s'établirent en Alsace et les Burgondes sur les bords de la Saône. Peut-on délimiter les territoires où ils étaient respectivement fixés et est-il possible de rattacher notre Territoire à la domination alémanique ou burgonde ?

Après l'invasion des Burgondes, nous dit l'abbé Bouchev (4), la Franche-Comté fut divisée en 4 comtés dont l'un : Warasc comprenait le pays d'Ajoie (Porrentruy moderne), les arrondissements de Montbéliard, Baume et Pontarlier. Un 5^e comté paraît avoir existé : celui d'Elischowe, Elsgau ou Ajoie, composé d'une partie de l'arrondissement de Montbéliard, du pays de Porrentruy, d'une partie de la Suisse occidentale et de la Haute-Alsace. Au Moyen-âge (5), le Sundgau renfermait des pagi plus petits comme l'Elsgau. Depuis l'an 509 (6), notre pays relevait entièrement de l'Alsace ; cette année-là, Clovis ayant vaincu les rois burgondes, Gondobaud et Godégisèle, les rendit, tributaires. Ils lui abandonnèrent le pagus de l'Elsgau qui fut réuni

(1) Page 69.

(2) Page 65, note 3.

(3) Page 68, note 3.

(4) Recherches historiques sur Mandeure, Besançon, 1362, Tome I p 161.

(5) Bouchev, op. cit. p. 177.

(6) Bouchev, op. cit. p. 180.

à l'Alsace et y resta incorporé (1) jusqu'à l'érection du dernier royaume de Bourgogne (888). La famille d'Ethicon, duc d'Alsace (2) est la souche de nos comtes de l'Elsgau et de la 1^e dynastie des comtes de Montbéliard. L'auteur ajoute (3) : il ne faut pas toujours prendre à la lettre les expressions des légendaires à qui il arrive souvent de mettre nos contrées dans la Bourgogne, soit parce qu'elles en firent partie jusqu'au VI^e siècle, soit parce que la langue française s'y était maintenue comme dans toute la Bourgogne.

Pour les limites du royaume de Bourgogne, écrit Longnon (4), un seul point peut sérieusement appeler la discussion : la question est de savoir si la Civitas Basiliensium faisait partie de cette contrée. Sur ce point, les avis sont partagés et aucun texte en réalité ne permet de résoudre la question. Bâle, il est vrai, faisait partie de la Séquanais et tout le reste de cette province appartenait, en 517, à la Bourgogne, mais on ne doit pas oublier que les guerres du V^e siècle rompirent souvent l'unité des provinces. On a objecté, d'autre part, contre l'attribution de Bâle à la Bourgogne que cette ville et son territoire durent faire partie de l'Allemagne, mais cet argument n'a pas non plus la portée qu'on pense, car, au temps de Gondebaud et peut-être, à la suite des victoires de Clovis sur les Alémanes, une partie des pays soumis à ce peuple fut rattachée au royaume bourguignon. Les auteurs modernes (5) penchent généralement, en raison du silence des documents bourguignons, à exclure Bâle du royaume de Bourgogne.

Grandidier (6) pense avec Perreciot que l'Elsgau (c'est-à-dire la partie orientale du diocèse de Besançon où sont aujourd'hui Belfort, Delle, Montbéliard, St-Hippolyte, Maiche, l'Isle-sur-le-Doubs, Rougemont, Granges et Lure) a fait partie de l'Austrasie et par conséquent de l'Alsace jusqu'à l'érection du dernier royaume de Bourgogne. Perreciot dans sa dissertation sur l'établissement de la monarchie française dans les Gaules et l'Alsace turin-gienne (7) dit que l'Elsgau fit partie du duché d'Alsace jusqu'à l'érection du dernier royaume de Bourgogne.

(1) Bouchev, op. cit. p. 187.

(2) Bouchev, op. cit. p. 207.

(3) Bouchev, op. cit. p. 235.

(4) Longnon, *La Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, 1878, page 75.

(5) Longnon, op. cit., p. 76.

(6) Grandidier, *Histoire d'Alsace*. Strasbourg, 1787, 1 vol. in-4^o, p. 271, n. 3.

(7) Grandidier. *Histoire d'Alsace*, p. 317.

Suivant Cl. Duvernoy (1), les Burgunds occupèrent surtout les flancs occidentaux du Jura dont ils défendaient les passages contre les tribus alémaniques établies sur le revers oriental. On s'est demandé si la haute Séquanie avait été reconquise ou non par les Burgunds, ainsi que le reste de la province. Généralement, on est d'accord pour admettre que la région voisine du Rhin ne fit point partie du royaume : quant à Montbéliard et au pays environnant, la difficulté semble plus réelle. Perreiot et d'autres ont soutenu que Mandeuve n'avait cessé de faire partie du royaume de Bourgogne qu'en l'an 500. D'autres enfin, considérant que les Alémans du Warasch oriental, c'est-à-dire de l'Elischow, comme étant complètement étrangers au royaume burgunde, ont pensé qu'ils avaient été compris et que dès cette époque (496) nos contrées avaient fait partie de l'empire des Francs. Quoi qu'il en soit, si nos contrées furent momentanément soumises aux Burgunds, il est constant qu'elles avaient cessé de leur appartenir dès le commencement du VI^e siècle ou, dans tous les cas, dès l'époque du concile d'Epaone (517). La frontière aurait formé une ligne ondulée passant dans les environs de Lure, Grange, Pempierre, Noël-Cerneux, coupant les Franches-Montagnes et le lac de Neuchâtel, de sorte que nous formions comme une marche entre les Varesci bourguignons et les Francs austrasiens. Notre pays (2) ne paraît pas d'ailleurs avoir été fortement occupé par les Alémans. Leur langue ne s'y est pas introduite ; les noms des villages ont conservé les formes latines et le terme d'Alsgau qui lui a été attribué ne semble avoir eu d'autre objet que de constater l'autorité qu'y exerçaient les Francs, en l'associant par une dénomination commune aux autres comtés de l'Alémanie.

Roget de Belloguet (3) fait passer la frontière bourguignonne entre Lure et Champagny, se prolongeant entre Lure et Granges jusqu'au Doubs qu'elle traversait au-dessus de Pempierre, près de l'Isle. Elle se confondait ensuite, ainsi que le Pagus Alsgodiensis avec la ligne de démarcation du décanat d'Ajoie jusqu'au Doubs entre Morteau et Cerneux. On voit une borne auprès de Biaufond qui, d'après certains historiens, aurait servi de li-

(1) Notice sur Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes, Bull. de la Société d'Emulation de Montbéliard, 2^e série, 4^e volume, p. 129.

(2) Cl. Duvernoy, op. cit., p. 14.

(3) Carte du premier royaume de Bourgogne, Dijon. 1848, page 71.

mite à l'Helvétie, la Rauracie et la Séquanie proprement dite et plus tard aux royaumes de Bourgogne et d'Austrasie.

Au VI^e siècle, écrit Clerc (1), l'Alamanie s'étend jusqu'au pied des Vosges, jusqu'aux environs de Clerval, St-Hippolyte, sous le nom d'Elsgau.

D'après Schœpflin (2), la Rauracie s'étendait sur les points de l'Alsace où sont aujourd'hui Grandvillars, Morimont, Lucelle, Ferrette, Hirsingen, Blotzheim. Les Rauraques ne possédaient qu'une faible portion du Sundgau, tandis que le reste dépendait de la Séquanie. L'Alsace, d'après cet auteur (3), fit constamment partie de l'Austrasie et n'appartint jamais à la Bourgogne. Plus tard, elle fut une des divisions du duché d'Alémanie qui dépendit du royaume mérovingien jusqu'au VII^e siècle où elle fut érigée en duché particulier. Les anciens noms de Triboques, Rauraques, Séquanais disparurent et furent remplacés par les noms de Nordgau, Sundgau, Elsgau, Wasgau, Spirigau. Cette province (4), sous la période franque, avait son territoire borné par la versant méridional du Jura, mais, plus tard, les Burgondes anticipèrent et s'emparèrent de l'évêché de Bâle et d'une partie du Sundgau qui ne firent retour à l'empire germanique qu'au XI^e siècle, sous le règne de Conrad II, avec le reste de la Bourgogne transjurane.

Comme on le voit, la limite septentrionale du royaume de Bourgogne est fort controversée et il est difficile de savoir si notre coin de pays faisait partie de cette contrée. Bouchey, Cl. Duvernoy, Ch. Duvernoy, Roget de Belloguet, Clerc, Schœpflin et Grandidier, auteurs cités plus haut, nous laissent en dehors de la Bourgogne. Nous ferons remarquer que plusieurs noms de lieux de notre Territoire ont une origine tudesque (nous ne voulons nullement parler des appellations allemandes données, dès le milieu du XIV^e siècle et sous la domination autrichienne, aux localités, mais bien des noms d'origine germanique retrouvés dans les chartes antérieures à 1350). Les Alémans auraient occupé pendant un certain temps notre pays, comme semblent le penser Roget de Belloguet, Clerc, Cl. Duvernoy, et j'ai laissé ainsi une trace de leur possession. Il est certain que sur

(1) Essai sur l'histoire de la Franche-Comté. Besançon, 1870, 2 vol., tome I, page 126.

(2) Alsace illustrée, traduction de Rawenez, Mulhouse, 1851, Tome I, p. 89.

(3) Alsace illustrée, traduction de Rawenez, Mulhouse, 1851, T. III, p. 238.

(4) Alsace illustrée, traduction de Rawenez, Mulhouse, 1851, T. III, p. 263.

plusieurs points, les Aléman ont reculé devant les Burgondes, notamment le long du Jura et en Suisse. Dans la seconde moitié du V^e siècle, ils s'étaient avancés jusqu'aux environs de St-Claude et de Salins et le couvent de Romainmotier, au pays de Lausanne avait été fondé en Alémanie (1). Roget de Belloguet (2) croit également que tout le comté de Warase a été occupé primitivement par les Aléman. Il est fort probable qu'il en a été de même pour l'Elsgau et ce qui confirme notre hypothèse, c'est que Jonas de Bobbio, biographe de St-Colomban, dit que, vers la fin du VI^e siècle, quand ce saint habitait Annegray, près de Luxeuil, les Suèves faisaient entendre leurs cris auprès de la demeure du saint ermite. Ces Suèves ne pouvaient être que les Aléman d'Alsace, maitres, par conséquent, du revers méridional des Vosges. Une objection à opposer à cette opinion, c'est que la langue germanique ne s'est pas maintenue dans le pays. A cela, nous répondrons avec Roget de Belloguet (3) que l'introduction de l'idiome germanique chez les peuples soumis à l'Austrasie ne fut contrariée que dans les cantons où, comme en Alsegaudie, l'élément gallo-romain avait gardé trop de puissance et dans lesquels les habitants du pays purent conserver leur langue en face du petit nombre des vainqueurs.

La Pierre de la Miotte, comme la borne de Biaufond, ne remonterait-elle pas aux premiers temps du Moyen-âge et n'aurait-elle pas été une limite des divisions territoriales de cette époque (4). On sait que, jusqu'à la veille de la Révolution (1782), elle délimitait les diocèses de Bâle et de Besançon (5). C'était l'usage, sous les premières races, de séparer les souverainetés par de grandes bornes en pierres. « Peu loin du Bief-d'Etoz, au-dessous de Biaufond, dit Perreciot (6), on voit dans le Doubs une grande borne qui séparait les Hélvétiens, les Rauraques et les Séquanais proprement dits et qui divise encore de nos jours

(1) Longnon, op. cit., p. 226.

(2) Roget de Belloguet, op. cit., p. 71.

(3) Roget de Belloguet, op. cit., p. 98.

(4) Vers la fin de l'empire romain, le christianisme s'organisant territorialement, adopta pour ses diocèses, les divisions de l'ordre civil (Cf Longnon, op. cit.)

(5) « Il y a sur le sommet de la Miotte un pilier carré de pierre d'environ 15 pieds de hauteur sur 4 de largeur qui sert de borne à 3 diocèses, savoir à l'archevêché de Besançon, à l'évêché de Strasbourg et à celui de Bâle ». (De l'Hermine, Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace, 1674-76 et 1681. Mulhouse, 1885). L'auteur fait erreur en ce qui concerne l'évêché de Strasbourg.

(6) Almanach de Franche Comté, 1789, art, Bief-d'Etoz.

les diocèses de Bâle, de Lausanne et de Besançon. Elle distinguait aussi, dans le Moyen-âge, les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie ».

Après avoir passé en revue les auteurs qui ont étudié la question des limites du royaume de Bourgogne et de l'Allemagne, nous les consulterons également pour la période s'étendant du VII^e au XII^e siècle, époque ou règne encore la plus grande obscurité au sujet des divisions territoriales du pays.

Dans l'origine, écrit Trouillat (1), l'Elsgau était situé tout entier dans la Haute-Alsace, mais les usurpations des derniers rois de Bourgogne qui cherchaient à s'étendre du côté du Rhin leur procurèrent la possession de la partie la plus orientale de ce canton, c'est-à-dire de ce qui, dans la division du diocèse de Besançon, a porté le nom de doyenné d'Ajoie (2).

Pour Ch. Duvernoy (3), il est hors de doute que les comtes de Montbéliard descendent des ducs d'Alsace. Cet auteur cite la charte de 738 par laquelle Eberhard, comte en Alsace donne l'Eglise de Ste-Marie, près de Montbéliard, à l'abbaye de Murbach, ainsi qu'un acte passé à Mandeuve, en 747, par Boronus, petit-fils d'Etichon, duc d'Alsace. Ce seigneur devait être le comte de la contrée portant le nom d'Elsgau qui, dans le partage du royaume de Lothaire, en 870, entre Charles le Chauve et Louis le Germanique advint à ce dernier.

Hertzog (4) dit que Mason, petit-fils du duc d'Alsace Etichon possédait (VIII^e siècle) le Sundgau dont dépendaient les comtés de Ferrette, Montbéliard et Eguisheim.

A propos de la vie de St-Dizier, dans les Bollandistes, l'abbé Grandidier (5) dit que le village de ce nom était dans le duché d'Alsace, ainsi que le prouvent les chartes de 727 et 731 de Murbach, il est à croire que Rabiac, dux régionis était duc de cette province, mais dans un autre passage, il est appelé dux burgundiæ.

Nos contrées, d'après Cl Duvernoy (6) devinrent partie intégrante du royaume de Germanie comme l'Alsace à laquelle elles

(1) Monuments de l'ancien évêché de Bâle, tome I, p. 75.

(2) Ce doyenné comprenait le bassin de l'Allaine : Porrentruy et ses environs et dans notre Territoire les paroisses de Courtelevant, Florimont, Delle, Fave-rois, Fêche, Grandvillars, Montbouton, Morvillars et St-Dizier.

(3) Ephémérides du comté de Montbéliard.

(4) Edelsasse Cronick, Strasbourg, 1592. 1^{re} livre, p. 145.

(5) Œuvres, Colmar, 1855-69, 6 vol. in-8^o, 4^o volume.

(6) Duvernoy, op. cit., p. 161.

étaient liées. C'est une question fort débattue de savoir si l'Els-gau fit ou non partie des possessions des rois de Bourgogne transjurane. Certains auteurs, Lazius, Herrgott, Viguiet et particulièrement Urstadius (*chronique de Bâle*), comprennent dans ce royaume la ville de Bâle et le Sundgau, mais devons-nous aussi entendre l'Els-gau qui touchait encore de plus près à la Bourgogne transjurane ? Les historiens sont très divisés sur ce point. Dunod croit que nos contrées sont restées unies à la Lorraine et Perreiot mentionne une charte du X^e siècle où le village de Bethoncourt (*Betonis curte*) est cité comme étant situé in Pago Alsacense et in Pago Alsgaudense. Un diplôme de Conrad du 12 mars 913 confirme à l'abbaye de Murbach, la possession des églises de Delle, St-Dizier, Ste-Suzanne. Le 6 avril 959, Otton-le-Grand transférait à Lure le monastère de Calonsberg et dans une charte donnée en 962 par ce même prince, nous voyons mentionnés différents villages de la terre de Delle qui, par conséquent dépendait de cet empereur. Enfin, par un acte du 9 mai 970, Lothaire, roi de France et de Lorraine donne à l'abbaye de Lure les villages de Roie, Tavey et Dambenois. Tout ce qu'on peut présumer, c'est que, si dans l'intervalle des chartes, nos contrées ont passé un instant sous l'autorité des rois de Bourgogne transjurane, elles n'ont pas tardé à retomber au pouvoir des princes lorrains, tour à tour français ou allemands. Plus loin (1), le même auteur ajoute que l'Els-gau était situé entre divers états sans qu'on sache au juste auquel il appartenait ou plutôt s'il n'en était pas entièrement distinct. Les troubles qui avaient bouleversé le royaume de Lorraine avaient permis à une foule de seigneurs de s'emparer de quantité de terres restées en quelque sorte sans maîtres. Jadis terre allodiale comprise dans l'Austrasie, puis dans la Lotharingie, l'Els-gau avait, dès le principe, appartenu en cette qualité à ses comtes ; ils y étaient comites fundi. Il ne se trouvait uni à la Lorraine que par des relations extrêmement vagues et on peut croire qu'il en resta séparé à l'époque où ce royaume fut divisé en duchés. L'Alsace en avait été détachée dès 917 et annexée au duché d'Alémanie. Si l'on peut présumer que nos contrées continuèrent d'appartenir à des princes de la grande famille d'Alsace, nous ne voyons se produire aucune relation féodale ou autre entre ce pays et l'Alsace, dont les anciennes limites avaient

(1) Duvernoy, op. cit., p. 169.

complètement changé par les usurpations des rois de Bourgogne transjurane qui en avaient détaché non seulement ce que les anciens ducs avaient jadis possédé dans l'Helvétie, mais Bâle et le Sundgau. On peut en conclure que le Jura fut réellement, dans cette région, la limite des royaumes de Lorraine et de Bourgogne transjurane.

Le comté d'Elsgau, écrit Quiquerez (1), devint le partage, vers le VIII^e siècle, d'une des branches des comtes du Sundgau. Ces dynastes se rendirent peu à peu indépendants et leurs domaines devinrent héréditaires. Le chef de cette famille prit le titre de comte de Montbéliard.

Les Campanenses, le Pagus Alsgodiensis et le comté de Montbéliard dans leur étendue primitive, ont occupé, nous dit Roget de Belloguet (2) le même territoire et faisaient partie du duché d'Alsace et, par conséquent, de l'Austrasie. On sait, par la charte d'Eberhard d'Alsace qu'en 728, le Pagus Alsegaugensis était compris dans ce duché et tellement uni au Sundgau proprement dit que son nom s'était étendu à tout ce canton. Un acte de Charlemagne, l'autre de Lothaire I, en 849, constatent que le Sundgau et le duché d'Alsace s'étendaient jusqu'à Moutier-Grandval et on sait qu'une charte du X^e siècle place Bethoncourt dans ce duché et le canton de l'Elsgau. Comment Montbéliard, Granges, Porrentruy (3), pays de langue française et du diocèse de Besançon se trouvèrent-ils unis au Sundgau et au duché d'Alsace, pays de langue allemande et soumis à d'autres sièges épiscopaux (4), si ce n'est par le fait d'une ancienne conquête alémanique. Les Alamans (5), maîtres du Jura comme des Vosges, se sont avancés le long du Lomont franc-comtois et ont occupé tout le territoire de Besançon entre les Franches-Montagnes et Lure. Le comté bourguignon des Varasques a été primitivement occupé par les Alémans qui ont été chassés par les Burgondes. Le comté de Montbéliard resta uni à l'Alsace jusque vers 895, quand le roi de la Bourgogne transjurane s'empara de Bâle et du Sundgau. La partie allemande de Montbéliard, obéissant à ses affinités naturelles retourna, par la suite,

(1) Histoire de la ville et du château de Porrentruy, Délémont, 1 vol. in 8^o, p. 13.

(2) Op. cit., p. 60.

(3) Op. cit., p. 63.

(4) Sous les premiers comtes de Montbéliard, une partie du Sundgau : Cerney, Altkirch, Ferrette, etc. se trouvait dans les possessions de ces dynastes.

(5) Roget de Belloguet, op. cit., p. 68.

à l'empire allemand et devint le comté de Ferrette, la partie française resta seule un fief de la Franche-Comté.

L'Elsgaw, aussi fief d'empire et portion de l'Alsace, ne faisait point partie du comté de Bourgogne, si on en croit Clere (1). Les comtes de Montbéliard dominaient alors non-seulement sur le comté de ce nom, mais sur la totalité de l'Elsgaw, même sur les terres de Ferrette, Thann et Altkirch. Egaux en puissance aux comtes de Bourgogne, ils les vainquirent en 1044 et les obligèrent à reconnaître l'autorité des empereurs, rois de Bourgogne. Une erreur historique, longtemps accréditée, a fait considérer le comté de Montbéliard comme un fief des comtes de Bourgogne. Aujourd'hui que nos archives, mieux explorées, sont aussi mieux connues, cette erreur n'est plus possible. Les archives de Montbéliard et de Stuttgart présentent toute la série des investitures données depuis 1284 aux comtes de Montbéliard par les empereurs d'Allemagne et celle de 1284 en rappelle de plus anciennes. Ce n'est pas que la frontière de l'Elsgaw n'ait été entamée et même assujettie à une époque ancienne, qui paraît être celle d'Otte Guillaume. Ainsi, on trouve au XIII^e siècle quelque trace d'hommage des comtes de Montbéliard envers ceux de Bourgogne, pour le comté de Roche, pour les terres de Blamont, pour Granges. Mais ces terres assujetties n'ont pas moins, à l'origine, fait partie d'un pays indépendant, démembré par la force et inféodé dans quelques parties seulement et ce pays, c'est l'Elsgaw. Dans cette circonscription, la terre de Montjoie, au bord du Doubs, à l'Est de St-Hippolyte, conservait au XVII^e siècle une complète indépendance et le Parlement lui-même ne contestait pas au baron de Montjoie le titre de Prince d'Empire. En 1375, Héricourt est appelé par les ducs d'Autriche une seigneurie ès-bornes de leurs terres (de Belfort et de Ferrette), près de Bourgogne. Parcourez tous les monuments de notre histoire depuis le X^e siècle, toujours ce pays de l'Elsgaw ou d'Allemagne, comme on disait encore, formera malgré quelques conquêtes de frontière, une terre d'empire indépendante et séparée de la Bourgogne.

Vers le milieu du X^e siècle, écrit Finot (2), il ne resta plus aux rois de Germanie que les terres situées sur les confins de la

(1) Op. cit., tome I, p. 300.

(2) Recherches sur les incursions des Anglais et des Grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIV^e siècle, Vesoul, 1874, p. 218.

Franche-Comté et de l'Alsace où était établie l'abbaye de Lure et qui constituèrent pendant la plus grande partie du Moyen-âge des principautés ou des pays de surséance.

Dès 940, nous dit l'abbé Besson (1), Luxeuil obéit à Othon-le-Grand, Lure, l'Elsgaw, pays où sont Montbéliard, Héricourt, Belfort, Delle et Porrentruy furent de même unis à l'Empire. Aussi, l'abbaye de Lure ne reconnaît plus d'autres maîtres que les empereurs. C'est d'eux qu'elle tient ses chartes, ses privilèges ; son histoire devient presque étrangère à la Bourgogne.

La limite méridionale de l'Alsace qui, suivant Schœpflin (2), sous la période françique s'étendait jusqu'à l'Aar au-delà du Jura, fut rejetée au commencement de la période germanique en-deçà du Jura. Les destins divers du royaume de Lorraine exposèrent la limite méridionale de l'Alsace aux insultes des puissances voisines. Rodolphe qui constitua le royaume de Bourgogne transjurane mit la main sur les champs rauraciens du duché d'Alsace, situés de chaque côté de ces montagnes. La cité de Bâle qui, en 870, avait appartenu, avec la totalité du duché d'Alsace, à la partie germanique du royaume de Lorraine devint par conséquent, une fraction du royaume de Bourgogne et sa limite Nord. L'empereur Lothaire déclare (849) que le monastère de Moutier-Grandval se trouve in ducatu Helisacensi. Rodolphe I, roi de Bourgogne concède au comte Luitfrid les droits de ce même monastère. Cette séparation eut lieu un peu avant 895. Par cette usurpation de Rodolphe, l'Alsace avait perdu le Baselgau, l'Augustovic, la Fricgovic, la Siggovie, l'Elsgau et peut-être même pour un temps le Sundgau. Herrgott prétend que ce royaume de Bourgogne s'enrichit de toutes les terres composant le comté de Ferrette. Ce qui le fait croire, c'est l'origine des comtes de Ferrette, issus du sang bourguignon des Montbéliard, c'est la certitude où l'on est que le comté de Montbéliard faisait partie du royaume de Bourgogne. L'existence de ce royaume de Bourgogne eut une courte durée, car en 1032, il fit retour à l'Allemagne et, par conséquent, les terres qui, en 1123, commencèrent à porter le nom de Ferrette, revinrent aussi alors à l'Alsace.

D'après Fournier (3), le royaume de Bourgogne transjurane

(1) Mémoire sur l'abbaye de Lure, Besançon, 1846, p. 25.

(2) Op. cit., tome IV, p. 19.

(3) Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378), Paris, 1891, p. VI.

comprenait des pays de langue allemande et de langue française. Bâle en marquait au Nord le point extrême. Par la trouée de Belfort, la limite se dirigeait vers les Vosges méridionales.

Suivant Quiquerez (1), le comté de Ferrette ne comprenait point cependant tout le Sundgau. C'était un ancien démembrement des ducs, puis des comtes d'Alsace sous le règne des rois Carlovingiens. Il dépendit ensuite du second royaume de Bourgogne et ne fut réuni à l'Alsace qu'en 1032, lorsque s'éteignit la race des rois Rudolphiens et que leur succession passa à l'empire d'Allemagne. Les comtes de Ferrette se regardaient toutefois comme indépendants et si, vers la fin du XIII^e siècle, Rodolphe de Habsbourg chercha à faire reconnaître leur mouvance de l'empire, on ne voit point d'acte qui constate cette soumission ou vassalité. Les comtes de Ferrette jouissaient de toutes les prérogatives des souverains indépendants. Ils acceptèrent bien des charges de la part des empereurs, comme l'avocatie d'Alsace et de plusieurs monastères, mais ces charges ne limitaient point leur indépendance. On a cru (2) qu'ils avaient relevé du comté de Bourgogne, mais il ne s'agissait que de quelques fiefs mouvants de cette province et pour lesquels, en effet, ils devaient faire hommage aux comtes de Bourgogne. Ce qui confirme cette opinion (3) à l'égard de l'indépendance des comtes et du comté de Ferrette est la vente de ce comté faite par les premiers à l'évêché de Bâle en 1271, sans aucune réserve indiquant un droit de suzeraineté quelconque sur ces domaines, soit de la part de l'Empire, soit de celle du comte de Bourgogne. Le comté de Ferrette ne formait pas un domaine compact et sans intercalation de terres étrangères et de droits divers. Détachées de l'héritage des comtes d'Alsace par des alliances de leurs descendants avec les comtes de Montbéliard de la première race, ceux-ci les avaient sous-divisées à leur tour dans d'autres parages.

L'Elsgau, le Sundgau et l'Alsace, écrit Tuefferd (4), étaient si étroitement liés ensemble que souvent les localités de ces territoires sont placées indifféremment par les diplômes de l'époque dans l'une ou l'autre de ces contrées. Les habitants du

(1) Histoire des comtes de Ferrette, Montbéliard, 1863, p. 120.

(2) Op. cit., p. 121.

(3) Op. cit., p. 122.

(4) Histoire des comtes souverains de Montbéliard. Montbéliard, 1877, Supplément, p. 13.

pays de Montbéliard faisaient partie de l'Elsgau, qui lui-même était lié étroitement au Sundgau et au duché d'Alsace et, partant, au royaume d'Austrasie d'abord, à celui de Lorraine ensuite, enfin à l'empire d'Allemagne. L'auteur pense (4) que l'Elsgau n'appartint jamais au royaume de la Bourgogne transjurane, mais resta uni au duché d'Alsace, de 888 à 1032. Il invoque à l'appui de cette assertion les chartes octroyées à cette époque par les empereurs d'Allemagne Conrad, Othon I et Lothaire, roi de France et de Lorraine.

Ch. Duvernoy, l'annotateur de Gollut (1) dit que Lure et Héricourt n'appartenaient point au comté de Bourgogne. Quant au royaume de Bourgogne transjurane, fondé par Rodolphe I, il ne s'étendait ni sur les terres de Lure et de Luxeuil, ni sur le comté de Montbéliard dans la plus large acception de ce nom et moins encore sur la Haute-Alsace. Toutes ces contrées, depuis le partage de 870, étaient soumises aux rois d'Allemagne.

Pour Pfister (2), le duché mérovingien d'Alsace avait comme limite au Sud la ligne de démarcation entre les eaux de la Savoureuse et celles qui coulent vers l'Ill. Giromagny et Belfort appartenaient à la cité de Besançon. Il semblerait donc, d'après cet auteur, que notre Territoire n'aurait pas fait partie de l'Alsace ; mais plus haut, Pfister dit que ce duché comprenait les deux cités (diocèses) de Strasbourg et de Bâle, il faudrait donc y rattacher la partie N.-E. du Territoire relevant, au spirituel de Bâle.

Les quelques chartes antérieures au XI^e siècle concernant notre pays sont fort rares, mais elles tendent à confirmer les opinions émises par les auteurs précités.

En 728 (3), le comte Eberhard d'Alsace, cousin germain de Boronus, du consentement d'Ermentrude, son épouse, donne à l'abbaye de Murbach, qu'il a construite sur son domaine, divers biens situés dans le duché d'Alsace et dans l'Ajoie, entre autres Delle et la basilique où reposent les reliques de St-Dizier « in pago Alsgegaugensis ».

En 739 (4) Boronus, petit-fils du duc d'Alsace, Etichon, date

(4) Op. cit., p. 19.

(1) Mémoires historiques de la république Séquanoise, nouvelle édition, Arbois 1836, p. 1731 et 1786.

(2) Le duché mérovingien d'Alsace, Annales de l'Est, 1890, p. 440.

(3) Schœpflin. *Alsatia diplomatica*. Mannheim, 1775, tome I p. 8.

(4) Viellard. Documents et mémoires pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort. Besançon, 1884, p. 60.

du château de Mandeuire une donation qu'il a faite à l'abbaye de Wissembourg de divers biens situés en Alsace et provenant de l'héritage de son père Battichon.

En 748 (1), ce même Boronus date une autre charte de Mandeuire.

En 913 (2), Conrad, roi d'Allemagne, confirme à l'abbaye de Murbach, ses privilèges et la possession des églises de St-Dizier, de Ste-Suzanne et de Delle.

Énumération des biens (3) possédés par l'abbaye de Luxeuil du temps de Louis-le-Débonnaire, vers 815, parmi lesquels se trouve le village de Bethoncourt, près Montbéliard. « In pago Alsacense et in pago Alsgogense in loco qui dicitur Bethonis-curte ».

En 970 (4), Lothaire, roi de France et de Lorraine donne trois églises à l'abbaye de Lure : Roye (Ht-Saône), Tavey (Hte-Saône) et Dambelin (Doubs).

En 1040 (5), Hugues, archevêque de Besançon fait don de 14 églises à l'abbaye de Baume-les-Dames, la plupart situées dans l'Elsgau « in pago Alsgogiensis » : St-Hippolyte, Dampierre-sur-le-Doubs, St-Maurice, Pont-de-Roide, Montécheroux, Roche, Ecot, Fontaine (Doubs) et Soye.

Comme nous venons de le voir par les extraits des auteurs cités, Cl. Duvernoy, Clerc, Tuefferd et Ch. Duvernoy, l'annotateur de Gollut soutiennent que l'Elsgau n'a jamais fait partie du royaume de Bourgogne transjurane, Trouillat croit que le doyenné d'Ajoie (Porrentruy et environs) y fut seulement incorporé. Quant à Roget de Belloguet, Schoepflin, Quiquerez et Viellard, ils sont d'avis au contraire, que nous entrâmes dans la composition de ce royaume jusqu'en 1032, date à laquelle il fit retour à l'Allemagne. Grandidier, Quiquerez. Cl. Duvernoy, Roget de Belloguet, Schoepflin, Tuefferd sont unanimes pour affirmer l'union existant entre l'Elsgau, le Sundgau et l'Alsace.

En examinant les rares chartes antérieures au XI^e siècle concernant notre contrée, nous voyons que Boronus, petit-fils du duc d'Alsace Atticus, habitait le château de Mandeuire au VIII^e

(1) Grandidier. Histoire de l'Eglise de Strasbourg. Strasbourg, 1782, Preuves, n^o 41 bis.

(2) Schoepflin. Als. dipl. Tome I, p. 111.

(3) Grandidier. Histoire d'Alsace. Preuves, p. LXXIX.

(4) Viellard. Op. cit., p. 82.

(5) Viellard. Op. cit., p. 99.

siècle, ce qui fait supposer qu'il était alors le comte du pays, que St-Dizier en 728 et Bethoncourt au IX^e siècle sont désignés comme localités situées en Alsace et qu'aucun acte concernant l'Elsgau n'émane d'un roi de la Bourgogne transjurane, indice que ce comté ne faisait pas partie de ce royaume.

C'est très peu de temps après le disparition du royaume de la Bourgogne transjurane (1032), et son retour à l'empire que nous voyons apparaître le premier comte de Montbéliard : Louis, comte de Mousson, Bar et Montbéliard. Tous les auteurs, écrit Viellard (1) ont reconnu que les comtes de Montbéliard descendaient de la grande famille des ducs et comtes d'Alsace dont le duc Atticus ou Etichon, vivant au VII^e siècle, fut la souche incontestée. Les preuves de cette origine alsacienne se déduisent de la situation des nombreux domaines de ces comtes en Alsace aux XI^e et XII^e siècles ; ces possessions territoriales comprenaient non-seulement Ferrette, mais des biens considérables dans la Haute et la Basse-Alsace. Ces possessions n'étaient point parvenues aux comtes Louis I et Thierry I (les premiers connus), par des mariages, car l'un avait épousé Sophie de Bar et l'autre Ermentrude de Bourgogne. L'enchevêtrement de ces biens avec ceux des autres branches de la famille d'Etichon prouve leur commune origine et on peut affirmer qu'au nombre des ancêtres des premiers comtes de Montbéliard se trouvèrent ceux d'Etichon. On peut même ajouter avec une quasi-certitude que le domaine de Montbéliard avait la même origine que les biens situés en Alsace, car le pouvoir d'Etichon s'était étendu dans l'Helvétie jusqu'au pied des Alpes. Dans la première partie du Moyen-âge, la seigneurie de Montbéliard fut allodiale (2). A l'appui de cette assertion, on remarquera que la première reprise de fief à l'empereur d'Allemagne pour Montbéliard et parvenue jusqu'à nous est datée de 1284, elle rappelle seulement une inféodation plus ancienne de Thierry IV qui commença à gouverner en 1228. Au contraire, tous les comtes de Montbéliard, antérieurs à Thierry IV paraissent en avoir été seigneurs allodiaux simplement soumis à l'empire d'Allemagne. Dans aucune de leurs nombreuses chartes, ces comtes ne firent mention de la ratification de leur seigneur féodal. Dans un document de 1162, Thierry se qualifie comte de

(1) Op. cit., p. 2.

(2) Op. cit., p. 4.

Montbéliard par la grâce de Dieu, de même que le fit son successeur Amédée de Montfaucon, ce qui exclut toute idée de vassalité. Les premiers comtes de Montbéliard furent donc de puissants seigneurs faisant partie de la noblesse immédiate de l'Empire et cet état de choses ne fut probablement changé en vassalité qu'au XIII^e siècle, après quelque révolte ou bien à la suite et en échange d'une faveur accordée par l'Allemagne.

Malgré toutes les preuves plus que suffisantes pour établir, à partir de la fin du XIII^e siècle, la mouvance directe du comté de Montbéliard envers l'empire, nous dit Tuefferd (1), les comtes de Bourgogne osèrent soulever des prétentions à la suzeraineté de ce comté. Gollut et Dunod se chargèrent, dans leurs écrits, de soutenir ces injustes réclamations. Les historiens modernes de la Franche-Comté ont abandonné cette prétention : Clerc, Castan, Rougebief, etc.

Ch. Duvernoy (2) émet la même opinion que l'auteur précédent et ajoute : chaque fois que l'occasion s'en est offerte, Gollut, sans aucun égard pour les textes, qu'il n'a point ignorés, a soutenu que le comté de Montbéliard était un ancien fief relevant des comtes de Bourgogne. A la vérité les comtes de Montbéliard devaient les foi et hommage à ceux de Bourgogne. Les principales seigneuries soumises à cette mouvance étaient Granges, Clerval et Passavant, mais dans aucun des actes qui se retrouvent tous, on ne rencontre le nom de Montbéliard.

On voit des reprises de fief envers l'empire depuis le milieu du XIII^e jusqu'à la fin du XVI^e siècle. En 1263, dans une reprise de fief (3) faite par le comte de Montbéliard Thierry IV au comte Jean de Bourgogne, il est dit : *que ce est tout le fié qu'il tient du comte de Bourgogne et de la comtesse.*

Ainsi que nous l'avons exposé, les historiens sont d'accord pour reconnaître que les comtes de Montbéliard descendent des ducs d'Alsace et qu'à leur tour, ceux de Ferrette, dont les possessions étaient situées dans la Haute-Alsace, sont issus des Montbéliard. Ces dynastes étaient complètement indépendants jusque vers le milieu du XIII^e siècle, quand Thierry IV se reconnut vassal de l'empire germanique pour le comté de Montbéliard. Mais aucun titre ne permet de supposer que ce comté

(1) Op. cit., p. 34.

(2) Op. cit., p. 1876.

(3) Op. cit., p. 1863.

était sous la suzeraineté des comtes de Bourgogne ; ceux de Montbéliard étaient leurs vassaux pour les seigneuries de Granges, Clerval et Passavant ; de même que ceux de Ferrette leur devaient foi et hommage pour des terres situées en Franche-Comté et dans l'Elsgau. Ainsi, en 1173, Louis, comte de Ferrette est possesseur de la seigneurie de Vadans (Jura) (1) ; en 1250, Ulric, comte de Ferrette se reconnaît homme-lige de Hugues, comte palatin de Bourgogne pour l'avouerie de Lure, la courtine de Vezelois et de Meroux, pour Rougemont-le-Château qui est qualifié dans l'acte de *Roigemont en Alemaigne* (2). Gollut (3), cite également Rougemont en Allemagne, pour le distinguer de Rougemont en Comté. Faudrait-il en conclure parce que ces comtes rendaient foi et hommage pour quelques terres à ceux de Bourgogne qu'ils en étaient les vassaux, comme le croit Gollut (4) quand il nomme les comtes de Ferrette et de Montbéliard parmi les féaux des comtes palatins de Bourgogne ? Rien n'est moins exact.

La mouvance du comté de Montbéliard aurait-elle changé sous le comte Renaud de Bourgogne qui gouverna de 1282 à 1321, comme semble le penser M. Kleinclausz (5). Ce seigneur possédait, du côté paternel, des biens considérables en Franche-Comté et par son mariage avec Guillemette de Neuchâtel, arrière petite-fille du comte de Montbéliard Thierry IV, fut mis en possession de ce comté et devint ainsi un des princes les plus puissants de la région. A cette époque quelle était la ligne de démarcation entre les comtés de Montbéliard et de Ferrette dans notre Territoire ? Elle n'est pas connue et il est difficile de tracer les limites de ces deux comtés voisins, mais nous croyons que la partie E. appartenait aux Ferrette et la partie O. aux Montbéliard.

Notre ville, quoique relevant de Montbéliard était à l'extrémité des terres de ce comté. Il semble que la partie dépendant

(1) Viellard, op. cit., p. 302.

(2) Viellard, op. cit., p. 484.

(3) Gollut, op. cit., p. 586.

(4) Gollut, op. cit., p. 586 et 604.

(5) La thèse de M. Kleinclausz est sûrement erronée en ce qui concerne la terre de Delle et la seigneurie de Florimont qui, bien qu'appartenant à l'Elsgau ne relevaient pas des comtes de Montbéliard : la première possession de l'abbaye de Murbach depuis 728 fut donnée en 1232 au roi des Romains ; la seconde appartenait au comté de Ferrette.

du diocèse de Bâle (22 paroisses (1) avec 51 communes) était sous la domination des Ferrette. D'autre part, les comtes palatins de Bourgogne avaient des biens allodiaux dans notre Territoire, car on voit, en 1105, Ermentrude de Bourgogne, veuve du comte Thierry de Montbéliard, fonder, sur son propre alleu le prieuré de Froidefontaine auquel elle affecte les revenus de Grosne, Recouvrance, Normanvillars (village disparu depuis), Vellescot, Brebotte, Eschène et Petit-Croix ; en 1250, Ulric, comte de Ferrette, se reconnaît homme-lige de Hugues, comte palatin de Bourgogne pour la courtine de Vezelois, celle de Meroux et pour Rougemont-le-Château.

Examinons les titres de cette époque, afin de pouvoir fixer les possessions respectives de ces comtés. En 1144, dans la fondation du monastère de Feldbach par Frédéric, comte de Ferrette, le domaine de Suarce est affecté à ce monastère.

En 1234, Ulric, comte de Ferrette, donne l'église d'Angeot au prieuré de St-Nicolas des Bois.

Il est probable que le territoire de la seigneurie de Florimont avait passé dans le domaine des comtes de Ferrette au XII^e siècle, par suite du partage de la succession des comtes de Montbéliard. D'un titre de 1281, il résulte que cette seigneurie était la propriété des comtes de Ferrette (2).

La terre de Delle donnée en 728, à l'abbaye de Murbach par le duc d'Alsace Eberhard, relevait directement de l'Empire depuis 1232. En 1303, les ducs d'Autriche, comme landgraves de la Haute-Alsace perçoivent des droits sur Delle, Courcelles, Courtelevant, Faverois, Joncherey, Thiancourt, St-Dizier, Fêche-l'Eglise, Villars-le-Sec, Croix, Montbouton, Lebetain, Bourogne, Chèvremont, Grosne et Froidefontaine (3).

En 1322, une paix provinciale est conclue entre l'évêque de Strasbourg et l'évêque de Bâle, Léopold le Glorieux, duc d'Autriche, etc., etc. (4). La limite était : von Pfirt und von Mumpelgart, zwisschent Befort und Rothbach (entre Belfort et Roppe).

Rougemont (5) était chef-lieu d'une seigneurie dont la paroisse

(1) Angeot, Anjoutey, Brebotte, Chèvremont, Etueffont, Felon, Fontaine, Froidefontaine, Grosne, Larivière, Lachapelle-sous-Rougemont, Montreux-Château, Novillars, Perouse, Petit-Croix, Phaffans, Rechésy, Reppe, Rougemont, St-Germain, Suarce, Vauthiermont.

(2) Trouillat, op. cit. Tome II, p. LXXX.

(3) Trouillat, op. cit. Tome III.

(4) Mossmann, Cartulaire de Mulhouse. Strasbourg, 185, tome II, p. 523.

(5) Trouillat, op. cit. Tome II, p. XC.

de Phaffans dépendait, et probablement Èvette. Elle faisait partie des domaines du comte de Montbéliard Thierry IV qui l'avait sans doute hérité par sa femme des comtes de Ferrette, puisque dans la donation qu'il fait à Renaud de Bourgogne en 1282, il est stipulé qu'après sa mort, ce dernier doit jouir de cette seigneurie. Le château de Roppe appartenait à l'ancien comté de Ferrette (1). C'est ce que nous apprend l'investiture de François de Roppach qui reçut en 1317 ce château, à titre de fief des mains du comte Ulric II à la condition qu'il lui fournirait, en cas de besoin, des secours contre les Français et les Bourguignons.

De l'examen de ces quelques titres, il semble résulter que la partie E. (relevant au spirituel du diocèse de Bâle) du Territoire de Belfort, appartenait au comté de Ferrette depuis le commencement du XII^e siècle et que la terre de Delle était depuis 1232 à l'Empire quand Renaud de Bourgogne, en 1282, fut mis en possession du comté de Montbéliard dont dépendait seulement la partie O. du Territoire.

« En 1284, nous dit M. Kleinclausz (2), le comte de Montbéliard, Renaud de Bourgogne se rendit à Fribourg-en-Brigau, « y prêta serment d'homme-lige à l'empereur siégeant en son « tribunal, reconnut tenir de lui ses château, ville et comté de « Montbéliard ». Les termes de cet acte sont formels et il ne semble pas qu'un doute quelconque puisse s'élever à la suite de cette déclaration d'hommage. Cependant, l'auteur (3) de l'Origine de la ville et du château de Belfort ajoute plus loin « le 1^{er} mai 1301, Renaud de Bourgogne rend foi et hommage au roi de France » et se demande si ce comté de Montbéliard s'engagea « pour toutes ses terres ou seulement pour ses fiefs de Franche-Comté ». M. Kleinclausz adopte l'opinion de Dunod (4) qui ne doute pas que Renaud fit hommage à Philippe-Bel pour tous ses Etats, y compris le pays de Montbéliard. Malheureusement, aucune preuve irréfutable n'appuie cette affirmation. On oublie trop souvent que Renaud de Bourgogne, dans ses rapports avec les comtes palatins de Bourgogne et le roi de France agissait comme seigneur comtois et non au titre de comte de Montbéliard, d'où la confusion au sujet de sa vassalité.

(1) Schœpflin, op. cit. Tome IV, p. 138.

(2) Origines de la ville et de la commune de Belfort, p. 74.

(3) id. id. id. p. 83.

(4) Histoire des comtes de Bourgogne. Besançon, 1740. p. 274.

M. Kleinclausz termine le chapitre II de son intéressant travail par cette phrase « en l'année 1307, où la ville de Belfort fut « affranchie, son seigneur était l'homme-lige du roi de France ». Etait-ce, demanderons-nous à l'auteur, comme seigneur comtois qu'il était l'homme-lige du roi de France ou bien comme comte de Montbéliard, dont la ville de Belfort dépendait ? Jusqu'à maintenant, aucun titre n'a été publié, prouvant, sans réplique possible, que dans l'hommage rendu au roi de France, il s'agissait du comté de Montbéliard. Du reste, on voit postérieurement une reprise de fief de ce comté faite, en 1339, envers l'empereur d'Allemagne par le comte de Montbéliard Henri de Montfaucon.

Pour résumer cette première partie de notre article, nous dirons que sous les Mérovingiens et les Carolingiens, notre Territoire faisait partie du duché d'Alsace et que, selon toute probabilité, il n'a pas appartenu au royaume de la Bourgogne transjurane. Les comtes de Montbéliard, issus des ducs d'Alsace, possédant non-seulement l'Elsgau, mais une grande partie du Sundgau, se rendirent, à la faveur des troubles régnant dans le pays aux X^e et XI^e siècles, complètement indépendants et souverains seigneurs dans les grandes terres allodiales qui étaient en leur possession et dont le partage eut lieu au commencement du XII^e siècle (de 1103 à 1125) entre les fils du comte de Montbéliard Thierry I : Frédéric et Thierry II. Le premier devint comte de Ferrette et obtint, dans son partage, des pays de langue allemande et de langue française, entre autres une grande partie du Porrentruy ainsi que du Territoire de Belfort. Thierry II eut dans son lot l'autre moitié du comté de Montbéliard avec Belfort, mais dont les relations et les destinées ne furent jamais unies, quoiqu'en dise M. Kleinclausz, ni avant, ni après 1350, à la Franche-Comté et encore moins à la Suisse qui, politiquement parlant, n'existait pas à cette époque.

II

Pour M. Kleinclausz (1), la ville de Belfort a pris naissance dans le courant du XIII^e siècle autour du château construit par les comtes de Montbéliard et sous sa protection, et c'est le château qui apparaît comme la cause de l'agglomération urbaine. Cet auteur n'admet pas comme fondée (2) « la tradition ancienne

(1) Op. cit., p. 53.

(2) Op. cit., p. 59.

« et reprise de nos jours avec arguments à l'appui qui prétend
« résoudre mieux la question des origines de Belfort. Parmi les
« villages environnants, il en est un dont les habitants se se-
« raient tous réfugiés sous la protection du château : un village
« entier, celui de Brace, situé sur l'emplacement du cimetière
« actuel, se serait fondu dans la ville de Belfort en formation.
« Les preuves sur lesquelles s'appuie cette tradition n'ont mal-
« heureusement aucune valeur. L'existence du village de Brace
« n'est rien moins qu'établie et il résulte de l'examen attentif et
« comparé des textes qu'il n'a jamais existé. Brace n'a jamais
« été un village, mais une église qui avait ses dépendances (1)
« et à la tête desquelles était placé un de ces fermiers au carac-
« tère spécial qu'on appelle les villici ». Plus loin, M. Klein-
clausz (2) ajoute « au fond, cette tradition, à laquelle il faut re-
« noncer résolument n'a été admise pendant longtemps que
« parce qu'elle flattait l'amour-propre des habitants de Belfort
« en donnant à leur ville de lointaines origines ; Brace le « ber-
« ceau de la ville moderne de Belfort » n'est pas seulement un
« village plus ancien de quelques années que le château, mais
« une station militaire de l'époque gallo-romaine qui disparut
« sous le flot des invasions barbares de la fin du V^e siècle et
« dans le cours du VI^e siècle ». Et un peu plus loin, le même au-
teur écrit (3) « Au sujet de l'ancienne église de Belfort, M Liblin
« reprenant une tradition indiquée par Schœpflin qui, lui-même,
« la qualifie d'incertaine, veut que Brace ait été l'ancienne église
« paroissiale de Belfort. Ce nouvel argument, destiné encore à
« consolider la légende sur les origines gallo-romaines de Bel-
« fort n'a pas plus de valeur que les autres. En 1342, l'official
« de la cour de Besançon fait savoir à tous que la comtesse
« Jeanne « a fait ériger et convertir en collégiale l'église paroissiale
« de Belfort du diocèse de Besançon ». (Arch. de Belfort,
« GG 1). En 1422, dans un accord intervenu entre les paroissiens
« et le chapitre au sujet des offrandes qui se mettent dans les
« troncs de Brace et de Belfort, l'official distingue nettement les
« deux paroisses en parlant desdites églises collégiale et par-
« rochiale dud. Belfort comme de Brace près du parrochiage
« dud. Belfort. (Arch. de Belfort GG 1). Il est difficile de citer un

(1) Op. cit., p. 60.

(2) Op. cit., p. 61.

(3) Op. cit., p. 64, note 2.

« texte plus catégorique. L'Église de Brace, isolée, mais voisine
« de Belfort, paroissiale aussi, releva même depuis 1342 du
« chapitre de Belfort qui lui fournit ses desservants : cela ré-
« sulte d'un Etat de collations et revenus des cures des seigneu-
« ries de Belfort où on lit que l'église de Brace appartient à
« Messieurs du Chapitre, lesquels la desservent les uns après
« les autres, selon leurs coutumes ». (Arch. de Belfort, GG 7).
« Brace fut la petite église de la ville, placée elle aussi sous le
« patronage de St-Christophe, tandis qu'à Belfort se trouvait
« la grande église ».

Examinons donc si nous devons renoncer résolument à cette tradition, si vivace parmi les Belfortains et admettre, avec M. Kleinclausz, que l'église de Brace n'était pas la paroissiale de la ville.

Liblin (1) s'exprime ainsi à ce sujet : « A l'endroit où ce vil-
« lage était assis avait existé à l'époque gallo-romaine une ag-
« glomération d'habitants formant une station militaire, un vil-
« lage, peut-être même une ville. On y a découvert, au com-
« mencement de ce siècle, d'assez nombreuses substructions
« qui étaient les fondations d'édifices détruits, preuve qu'an-
« ciennement il y avait eu, sur ce sol, un certain nombre de
« maisons disparues. La découverte de la villa d'Offemont, en
« 1841, est venue renforcer le sentiment public à l'égard de
« Brace et de nouvelles découvertes de monnaies, de statuettes
« en bronze, de vases, de fragments de poterie et une pierre
« sculptée représentant un cavalier romain ont porté l'opinion
« à admettre, sans conteste, qu'en effet, il y a eu à Brace, dans
« les anciens temps, tout un système de constructions. On peut
« admettre (2) que l'établissement de Brace périt en même temps
« que la villa d'Offemont sous le flot des invasions barbares à
« la fin du V^e et dans le cours du VI^e siècle. Mais des décou-
« vertes récentes nous portent à croire qu'une partie des enva-
« hisseurs s'y fixa en utilisant les ruines que la première irrup-
« tion avait laissées debout. Brace (3) sortit de bonne heure de
« ses cendres, car au XII^e siècle c'était une commune d'une
« certaine importance. L'église de Brace (4) est l'une des plus

(1) Belfort et son Territoire. Mulhouse, 1877, p. 94.

(2) id. id. id. 1877, p. 95.

(3) Liblin, op. cit., p. 95.

(4) Liblin, les Eglises de Belfort, Belfort 1882, p. 1.

« anciennes du Territoire de Belfort. On peut conjecturer qu'elle
« remonte aux premiers temps du christianisme. Quoique, dès
« 1342, Belfort fut pourvu (1) de la collégiale de St-Denis et
« qu'en vertu de cette création, le prévôt de la collégiale fut
« institué curé de la paroisse, l'église de Brace ne cessa pas,
« pour cela, d'être considérée comme église paroissiale. Nous
« trouvons, en effet, dans une pièce produite par le Magistrat,
« à l'occasion d'un procès avec le Chapitre, qu'en 1442, on fai-
« sait encore le service solennel dans les deux églises, celle de
« Brace continuant à être considérée comme paroissiale. Dans
« un autre procès (2) soutenu en 1752 contre le chapitre de la
« collégiale par le Magistrat, celui-ci affirme que l'église de
« Brace n'a pas cessé d'être l'église paroissiale et l'établit dans
« un mémoire ».

L'abbé Descharrières, dans son Histoire manuscrite de Bel-
fort (3) rejette absolument la tradition d'après laquelle Brace
serait le berceau de notre ville, mais essaie de faire remonter
nos origines à la cité de Gramatum qu'il identifie avec le village
de Cravanche actuel. En effet, nous lisons dans cet auteur :
« Plus tard, on y bâtit (il s'agit de Brace) quelques cabanes au-
« tour desquelles vinrent se grouper des jardins, des vergers et
« des chenevières. La tradition populaire prétend qu'autrefois
« il y eut une ville à Brace et que cette ville fut le berceau de
« Belfort. Elle ajoute même que l'église qui se trouve actuelle-
« ment au centre du cimetière était l'église paroissiale du vieux
« Belfort.

« Examinons attentivement cette question que certaines per-
« sonnes se sont efforcées d'accréditer et nous pourrons ensuite
« affirmer, en toute sûreté, qu'après l'époque romaine, où il y
« a eu indubitablement, sans doute, un camp retranché, Brace
« ne fut plus jamais, ni ville, ni village, ni hameau paroissial,
« mais uniquement une réunion de chenevières, jardins et
« vergers de l'ancien Belfort.

« ...Mais d'où vient une église à Brasse ? C'est parce que
« ce lieu était au centre de plusieurs villages ou hameaux qui
« étaient alors de la paroisse de Belfort comme Cravanche,

(1) Liblin, les Eglises de Belfort. Belfort 1882, p. 8.

(2) Liblin, id. id. id. p. 32.

(3) Bibliothèque de la ville de Belfort.

« Offemont, le Salbert, le Valdoie (1). Nos pères y avaient bâti
« une église vicinale de pure desserte, sans être ni curiale, ni
« succursale et cela seulement pour la facilité du service divin...
« L'église de Brasse était si peu curiale ou succursale que jamais
« elle n'a eu de baptistère (2). Quand même l'église de Brasse
« aurait été paroissiale dans l'origine, ce qui n'est pas, il ne
« pourrait s'en suivre qu'elle ait été le noyau d'une ville, d'un
« bourg ou d'un village de quelque importance pour l'histoire,
« car il constate par les monuments les plus antiques que depuis
« plus de mille ans, on voyait, en plusieurs diocèses de ces con-
« trées, surtout dans celui de Besançon dont Belfort dépendait
« beaucoup d'églises paroissiales absolument isolées au milieu
« des campagnes, à distance égale de plusieurs villages qui en
« étaient membres..... On y trouve (à Brasse) en labourant la
« terre, des fondations qui prouvent que ce lieu a été habité
« autrefois. On ne nie pas qu'il y ait eu autrefois quelques ha-
« bitations à Brasse... ».

Corret (3) n'admet pas non plus, comme fondée, la tradition suivant laquelle notre ville doit chercher son origine à Brasse.

Trois documents seulement font mention de Brasse au Moyen-âge. Vers 1170 (4), il est question dans une charte d'Amédée, comte de Montbéliard, de « Willermus, villicus de Bracelis ». En note, M. Viellard ajoute « Brasse, ancien village, actuellement faubourg de Belfort, où se trouvait l'ancienne église paroissiale de cette ville ». En 1196 (5), le pape Célestin III confirme les biens et privilèges de l'église collégiale de St-Maimbœuf de Montbéliard. Parmi se trouve « et ecclesiam de Breceles ». Enfin dans un titre de 1223, on trouve « Richardo de Braceles ». En note, M. Viellard ajoute « Richard de Brasse, placé le premier des témoins laïques paraît avoir été seigneur d'une portion du territoire de la commune de Belfort ».

(1) Comment croire, avec l'abbé Descharrières, que l'église de Brasse, absolument isolée, aurait servi aux besoins religieux des villages précités ; il est bien plus naturel d'admettre qu'elle a été construite, alors qu'il y avait là une certaine agglomération d'habitants et que les localités voisines en étaient dépendantes au spirituel.

(2) L'abbé Descharrières se trompe à ce sujet. Nous verrons plus loin, dans les *Mémoires* de l'Hermine, qu'en 1581, on y baptisait encore les enfants de la paroisse.

(3) Viellard, op. cit. p. 295.

(4) Viellard, op. cit., p. 319.

(5) Viellard, op. cit., p. 402.

Ainsi Brace apparaît dans l'histoire vers 1170 et il n'en est plus fait mention après 1223

Qu'était ce villicus de Brace, cité dans le premier acte rapporté ci-dessus ? un maire ou un intendant ? Suivant M. Kleinclausz » cette église avait ses dépendances : prairies, champs de « cultures nécessaires pour l'entretien des desservants et à la tête « de ces dépendances était placé un de ces fermiers au caractère spécial que l'on voit figurer auprès de nombreuses abbayes de Moyen-âge et qu'on appelle les villici. Le villicus « tenait à son compte, moyennant redevances annuellement « payées aux desservants la gestion des domaines de l'église, « domaines peu étendus d'ailleurs, sur lesquels les maisons « étaient rares » (1).

Suivant Schœpflin (2), villicus signifie maire. Dans l'ancien style romain, on appelle villici les administrateurs des villa. Dans les siècles suivants, la villa devient le bourg, le village et le villicus en est le juge, appelé dans beaucoup d'endroits major villae, en allemand, meyer, en français, maire.

Dans Dunod de Charnage (3), on lit : avant le XIII^e siècle le maire de Besançon était désigné par le mot villicus. Trouillat, dans ses *Monuments de l'ancien évêché de Bâle* traduit villicus par maire. Bonvalot (4) écrit : « le Maire (Villicus, Meyer) est un agent chargé de fonctions multiples : c'est un intendant, un administrateur et parfois un juge ». Il ne faut pas confondre, nous dit l'abbé Hanauer (5) le Heimburge avec le maire ou villicus des collonges qui était un intendant, un homme d'affaires plutôt qu'un magistrat.

Ch. Schmidt (6) identifie maire avec villicus. En suivant ces auteurs, il faudrait voir dans ce villicus, le maire de Brace.

En 1224, vit encore un Richard de Brace. Suivant M. Vielard (7), c'était un noble, mais M. Kleinclausz (8), pour les besoins de la cause, en fait un descendant de Guillerme, le villicus de 1170 ; ce qui est fâcheux, c'est qu'il ne fournit aucune preuve

(1) Origines de la ville et de la commune de Beifort, p. 60.

(2) Alsace illustrée, traduction de Raweney.

(3) Histoire de la ville et de l'église de Besançon. Besançon 1750. tome I, p. 114.

(4) Coutumes de la Haute-Alsace. Colmar, 1870, p. 85.

(5) Constitution des campagnes d'Alsace au Moyen-âge. Paris, 1855, 1 vol. in-8°, p. 106.

(6) Notes sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au Moyen-âge, Annales de l'E't, 1855, p. 499.

(7) Op. cit., p. 403.

(8) Op. cit., p. 60.

pouvant étayer cette hypothèse et rien ne vient démontrer qu'il y ait eu un lien de parenté entre ces deux personnages, séparés par un intervalle d'un demi-siècle.

Nous voyons donc à Brace, au XII^e siècle, une église et un maire ou intendant. Qu'était cette localité ? Un village ou simplement une petite agglomération d'habitants autour de l'église ? MM. Viellard et Liblin, auteurs cités plus haut, affirment que c'était un village. Sans avoir de preuve absolue que là existait un village, nous pouvons dire qu'il y avait en cet endroit une agglomération de quelque importance groupée autour de l'église paroissiale. Du reste, l'abbé Descharrières et M. Kleinclausz ne contestent pas l'existence, au Moyen-âge, d'habitations à Brace, mais seulement que l'église en ait été paroissiale. Les environs immédiats ont été habités aux temps gallo-romains : les nombreuses découvertes archéologiques appartenant à cette époque, faites au faubourg des Vosges, tant au siècle dernier que dans le courant du XIX^e, ne laissent subsister aucun doute à cet égard. Quelle était l'importance de cette station ? Était-elle réunie à la villa d'Offemont dont les premières substructions se retrouvent à un kilomètre au N.-E., au-delà du canal du Martinet ? Après l'invasion des Barbares, Brace fut-il entièrement détruit ou resta-t-il quelques habitants qui, aux siècles suivants construisirent l'église primitive de Brace dont l'antiquité est fort reculée ? Questions fort difficiles à résoudre. Certains auteurs ont affirmé que Brace n'avait pas eu d'habitations dans son voisinage, car on n'en retrouve pas de vestiges. Objection sans valeur : les misérables huttes des serfs du Moyen-âge n'ayant laissé aucune trace après leur destruction.

Nous voyons apparaître Brace, pour la dernière fois, en 1223. A cette époque, le château de Belfort était-il construit et la ville existait-elle ? La première mention du château est de 1226 et celle de la ville remonte à 1307. Suivant Ch. Duvernoy (1), l'annotateur de Gollut, il aurait été bâti par Richard de Montbéliard (1192 à 1237), mais il ne fournit aucune preuve à l'appui de cette assertion. Clerc (2) dit également qu'il a été construit par ce Richard et terminé par le comte Thierry (1228 à 1285) (3).

(1) Op. cit.

(2) Op. cit. Tome II, p. 24.

(3) Ne doit-on pas faire remonter la construction du château féodal au partage du comté de Montbéliard (au commencement du XII^e siècle, 1104 à 1125) entre les deux frères Frédéric, premier comte de Ferrette et Thierry II, comte de Montbéliard qui aurait bâti ce donjon à la limite de ses terres, du côté de celles des comtes de Ferrette ?

La tradition s'accorde-t-elle avec les faits et peut-on en conclure que Brace est bien le berceau de notre ville. Nous n'avons aucun doute à cet égard.

M. Kleinclausz (1) nous dit bien « En écartant les hypothèses « dangereuses pour ne s'appuyer que sur des preuves certaines « tout devient simple et clair : un château s'est formé sur une « hauteur dominant la vallée et le passage des gens de guerre, « les paysans des villages voisins ont accouru se grouper au- « tour du château sous sa protection et une ville nouvelle est « née ». Voilà une hypothèse qui, on l'avouera, a le mérite de la simplicité.

Cependant on conçoit mieux que la tradition puisse être dans le vrai quand elle affirme que Brace, avec son église et son agglomération d'habitants, existaient antérieurement au XII^e siècle et qu'au XIII^e, à la suite de la construction du château féodal sur la Roche de Belfort, ses habitants, sont venus peu à peu, abandonnant leurs huttes, se grouper à la porte et au pied du donjon pour y chercher un refuge assuré contre l'ennemi. Cet exode eut-il lieu dans un court laps de temps ? Nous ne le pensons pas ; mais ce qu'il y a de significatif, c'est qu'à partir de 1223, les titres ne font plus mention de Brace ou d'habitants de ce lieu et, vers la même époque, Belfort se révèle d'abord comme forteresse et ensuite comme ville. Les habitants de Brace formèrent-ils seuls la population primitive de Belfort ? Nous le croyons, mais sans oser l'affirmer ; à la suite des franchises octroyées en 1307 par le comte Renaud de Bourgogne, d'autres habitants venus des villages voisins vinrent augmenter rapidement ce premier noyau et au milieu du XIII^e siècle (2), on distinguait déjà la ville neuve de la vieille. L'agglomération qui, d'abord, se trouvait autour de Brace disparut et une ville nouvelle se forma au pied du château. Des causes, encore ignorées, contribuèrent à ce changement. De nos jours et pour des raisons connues, ne voyons-nous pas le contraire se produire : le centre de l'agglomération ne se déplace-t-il pas et ne revient-il pas, au bout de six siècles, à son point de départ, c'est-à-dire dans la plaine entre Belfort et le Valdoie, à proximité de l'antique église de Brace !

Cette église resta-t-elle la paroisse de cette nouvelle ville. On

(1) Op. cit., p. 67.

(2) Hergott, Généalogie des Habsbourg, Vienne, 1737 p. 672.

peut l'affirmer hautement, malgré l'opinion contraire de l'abbé Descharrières et de M. Kleinclausz.

« Souvent il arrivait, écrit M. Gaston de Beauséjour (1) que
« les églises bâties primitivement au centre des habitations de-
« venaient complètement isolées quand les habitants du voisi-
« nage s'étaient réfugiés sur les hauteurs voisines, à l'abri des
« murs des châteaux. Malgré leur isolement, ces édifices n'en
« restèrent pas moins des centres paroissiaux et les populations
« les fréquentèrent jusqu'à la construction, parfois très tardive
« de nouvelles églises favorablement placées. Citons comme
« exemples analogues, l'église de Pont pour Vesoul, celle de
« Foudremand pour le château de ce nom ».

Sur le même sujet, M. Gendre (2) nous dit : « l'église St-Mar-
« tin (près Masevaux), dont l'origine remonte au IX^e siècle et
« qui se trouvait située sur un emplacement isolé, hors de la
« ville, emplacement qui sert encore de cimetière, accuse un
« groupe d'habitants et une organisation territoriale tout autres
« que ceux qui existèrent plus tard. C'est un déplacement con-
« sidérable et rapide de la population, c'est à la formation de la
« ville et du ban communal de Masevaux qu'il faut attribuer
« l'isolement de l'église St-Martin, jadis fort importante et qui
« eut pour annexes non-seulement Houbach et Stœcken, mais
« encore Sickert, Niderbruck, Bourbach et Lauw ».

Nous voyons, par ces citations que, non-seulement à Belfort, mais dans nombre de localités, le centre de la population se déplaça et que les églises primitives, quoique restant paroissiales, devinrent isolées.

La charte des franchises, octroyée par le comte Renaud de Bourgogne en 1307 fut jurée « en l'église de la ville de Belfort », mais s'agit-il de Brace ou de l'église St-Denis, construite au pied du château et démolie au milieu du siècle dernier ? On sait que c'est en 1342 que la comtesse Jeanne de Montbéliard, convertit l'église paroissiale de Belfort en collégiale. Plusieurs auteurs ont cru qu'il s'agissait de l'église de St-Denis qui, de paroissiale devenait collégiale et, dans ce cas, Brace n'était plus la paroissiale de la ville. Cette collégiale était située sous le château, à peu près sur l'emplacement de la caserne actuelle du Pa-

(1) Pesme et ses seigneurs du XII^e au XVIII^e siècle. Vesoul, 1895.

(2) Les anciennes chapelles aux alentours de Masevaux, p. 132, dans le Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, n^o 14, 1895.

villon. On ignore absolument la date de sa construction et nous croyons qu'elle n'a été bâtie qu'après la fondation du chapitre de la collégiale. Liblin (1) nous dit à ce sujet : « Bien que « nous n'ayons aucun titre qui le prouve, il n'est pas douteux, « que, dès ce moment (1342), la fondatrice s'occupa du soin de « procurer à son chapitre, l'édifice religieux où il devait fonc- « tionner. Les rares informations que le temps nous a transmises « à ce sujet suffirent pour affirmer que l'on procéda par voie « d'agrandissements partiels et que la chapelle de la Vierge qui « préexistait et dont, au siècle dernier, on voyait encore une « partie, à droite de l'entrée principale, fut englobée dans la « construction nouvelle. Cette église se composait d'une nef avec « un seul bas-côté et un chœur. En 1349, la construction devait « être terminée »,

L'abbé Schuler (2) nous fait connaître « qu'elle avait son ci- « metière propre, mais qui n'était destiné que pour les chanoi- « nes et les gens huppés..... Sa nef n'avait à droite qu'un bas- « côté et était fort obscure. Elle ne recevait de lumière que par « les fenêtres de ses chapelles bâties à la gauche et par celle qui « se trouvait au-dessus de son portail. Le chœur était aussi « grand que la nef, mais mieux éclairé ».

L'église collégiale de St-Denis était très petite et de moins dimensions que celle de Brace, car dans la visite de l'ordinaire de Besançon, en 1717 (3), le rapport constate « qu'elle « est dans un état de délabrement complet, ladite église n'a « qu'une seule nef à plafond de sept toises de longueur seulement « et cinq de largeur, laquelle pouvoit autrefois suffire, n'y ayant « environ que 60 bourgeois, mais qu'à présent, le nombre des « paroissiens est bien de 3000, sans les troupes, ne peut conte- « nir que la sixième partie ».

M. Kleinclausz (4) s'appuie pour soutenir son opinion sur le passage suivant d'un accord de 1422 intervenu entre le Magistrat et le Chapitre de Belfort « des dites églises parrochiales du « dit Belfort comme de Brace, près du parrochiage du dit Bel- « fort ». Suivant cet auteur, l'église de Prace, paroissiale aussi fut la petite église de la ville, placée sous le patronage de St-Christophe, tandis qu'à Belfort se trouvait la grande église.

(1) Les églises de Belfort, p. 42.

(2) Citation donnée par Liblin dans les *Eglises de Belfort*, p. 43.

(3) Archives de Belfort, GG 26.

(4) Op. cit., p. 64, note 2.

M. Kleinclausz, qui n'appuie sa thèse d'aucun document probant, semble croire que la collégiale était sous l'invocation de St-Christophe, et que notre ville avait deux paroisses. C'est une erreur. St-Denis en était le patron et il n'y a jamais eu deux paroisses.

Les documents suivants nous permettront de réfuter facilement les arguments de l'abbé Descharrières et de M. Kleinclausz. Pendant plusieurs siècles, des difficultés et des procès s'élevèrent au sujet de l'église de Brasse entre le Magistrat et le Chapitre de Belfort qui voulait déposséder l'ancienne église du titre paroissial et des bénéfices qui en découlaient. Il semble que cet état de choses a duré jusque dans le courant du siècle dernier, car on voit fréquemment les habitants représentés par le Magistrat, aux prises avec le Chapitre.

Dunod de Charnage (1) nous dit, d'après le Pouillé du diocèse de Besançon, que « l'ancienne paroisse de Belfort était l'église « de Brasse où il y a encore une chapelle fondée en l'honneur « de St-Nicolas et sur le cimetière de cette église est une autre « chapelle sous l'invocation de Notre Dame et de S^e-Marguerite ».

Nous lisons (2) dans une lettre de commandement datée de 1590 (officiers de Belfort à la Chambre des avants-pays d'Autriche) ; « Brasse. Il y a vne eglise pas loing de Belfort nommè « Brasse qui est la véritable paroisse de la ville, elle appartient « à Messieurs du Chapitre lesquels la desservent les vns après « les autres selon leurs coutumes, il y a fort peu de revenus « qui sont référées entre les rentes du chapitre. Les patrons de « cette église sont St-Jacques et St-Christophe. Il y a vn autel « dans cette église de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge « Marie Mère de Dieu dont la collation appartient à Monsieur « Pierre de Morimont ». Dans un compte de 1655 (3), il est question de l'église paroissiale de Brasse.

De l'Hermine (4) écrit dans ses Mémoires « l'église paroissiale « dédiée à St-Christophe est située à un bon quart de lieue de « la ville, vers le Nord, à un lieu nommè Brasse, de sorte que « c'est une chose incommode de porter les enfans au batême et

(1) Histoire de la ville et de l'église de Besançon, op. cit.

(2) Tiltres de la seigneurie de Belfort. Manuscrit n^o 4 de la bibliothèque de Belfort.

(3) Archives de Belfort, GG 7.

(4) Mémoires des deux voyages et séjours en Alsace, 1674-79 et 1681, publiés par le Musée historique de Mulhouse, 1886.

« les morts à la sépulture. Près de cette paroisse, il y a vne
« belle forge.... »

Dans un Etat des églises et chapelles (1), on lit : « sur le ci-
« metière de l'église parrochiale de Brasse, il y a une petite
« chapelle dédiée à Nostre Dame et Ste-Marguerite fondée le
« 26 novembre 1675 par le S^r Adam Cuenin tabellion de Belfort
« et Marguerite Hechmann sa femme qui en sont collateurs ».

Nous extrayons du rapport (2) de la visite faite en 1681 par
Ignace de Labourey, délégué de l'archevêque de Besançon :
« De l'église de la paroisse : Le grand autel sous l'invocation
« de St-Christophe dict de Brasse auquel on dit une messe tous
« les dimanches et fêtes depuis Pâques jusqu'à la Toussaint in-
« clusivement, dans le reste de l'année ny pouvant aller pour
« la difficulté des chemins et du peu de concours du monde la-
« quelle toutefois se dit dans la collégiale pour la commodité
« des habitans et soldats. Du côté de l'épître, dans la nef, l'au-
« tel St-Nicolas, trois messes par mois. Collateur, M. Besançon ;
« chapelain, M^e Adam Delaporte desservie néanmoins par le
« S^r Vauclair, curé de Danjustin et comme le revenu est consi-
« dérable, nous avons ordonné qu'on en droit trois par semaine.
« Il monte à 52 l. 10 s. Du côté de l'Evangile, l'autel de la
« Ste-Trinité, sans fondation et chapelain. La chapelle et autel
« des morts sur le cimetièr. Collateur Adam Cuenin, tabellion,
« vingt messes, chapelain, M. le chanoine Keller, revenus 20 fr. »

Dans un mandement (3) de l'archevêque de Besançon, Mgr de
Choiseul-Beaupré, en 1758, se trouve le passage suivant : Et
quant à l'église de Brasse, anciennement paroissiale de la ville...

Ces documents, que nous aurions pu citer en plus grand
nombre, prouveront amplement, nous en sommes convaincu,
que l'antique église de Brasse est bien restée le siège de la pa-
roisse jusqu'à l'érection de la nouvelle, en 1750, également pla-
cée sous le vocable de St-Christophe et que par conséquent les
traditions belfortaines à ce sujet, qui paraissent si naïves à quel-
ques auteurs, sont loin d'être dénuées de tout fondement.

D.-R.

(1) Archives du Ht-Rhin, chapitre de Belfort n° 51. Pièce de la fin du
XVII^e siècle dont la copie ainsi que la suivante, est due à l'obligeance de
M. l'abbé Ingold, de Colmar.

(2) Archives du Ht-Rhin, Stift Belfort, pièce 71.

(3) Archives de Belfort, Journal de l'hôtel de ville de 1749 à 1774, BB 11.

ENCEINTE ET VALLUM FUNÉRAIRES

DU MONT-VAUDOIS (1)

PRÈS HÉRICOURT

Héricourt est dominé au Nord par une longue colline boisée de calcaire oolithique, le point culminant (300 mètres au-dessus de la plaine) est au Nord-Est. Là s'étend un plateau défendu naturellement par une ligne de rochers à pic faisant face au Salbert. La tradition est muette sur une enceinte qui s'y trouve, bordée d'un côté par ces abrupts, des autres par une sorte de vallum peu élevé et à pentes très adoucies (2), (il est formé aux dépens de la surface du plateau supérieur où la roche affleure partout.

Elle est muette aussi sur les nombreux tumuli circulaires, très peu proéminents qui avoisinent le vallum tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le nom de cette enceinte a toujours été dans le pays « le camp romain », ce qui avait semblé confirmer l'opinion de M. Clément Duvernoy.

J'avais pressenti que cet ensemble de monuments devait avoir une origine funéraire remontant à l'âge de la pierre. C'est ce que j'affirmais déjà à la Société d'Emulation de Montbéliard, lors de la séance générale de septembre 1873.

Bientôt le génie militaire y fit des fouilles pour l'établissement d'un fort. Nommé délégué par le ministre de la guerre pour suivre ces fouilles, en avril 1875, je pus constater que non-seulement les tumuli, mais encore le vallum, étaient des sépultures.

Ce vallum qui a environ 390 mètres de développement, présentant la forme d'une lame de faux, n'a guère que 2 mètres à 2 mètres et demi d'élévation sur 22 à 32 mètres à sa base ; il

(1) Les objets recueillis dans les fouilles du Mont-Vaudois sont répartis entre les musées de Belfort, Epinal et Vesoul.

(2) V. pl. 9.

devait avoir à l'origine, avant le tassement qui a dû se produire, environ 3 mètres à 3 mètres et demi d'élévation sur une quinzaine de mètres de largeur. C'est une muraille grossièrement construite, ayant souvent une sorte de parement intérieur mieux dessiné sous l'arête centrale. Le tout est recouvert d'un demi-mètre de simples remblais, point de fossé ni de parapet.

Trois mardelles, dont l'une n'avait pas moins de 2 m. 50 de profondeur, avaient été pratiquées dans l'agger lui-même à l'extérieur, du côté formant la base de la lame de faux ; mais il n'y en a pas une seule à l'intérieur. On peut les comparer à celles que j'ai trouvées dans l'agger en granit vitrifié du Hartmannsvillerkopf (Hte-Alsace). J'ai retrouvé dans ces dernières des débris de cuisine et des instruments grossiers d'une roche métamorphique. Les mardelles du Mont-Vaudois ont pu servir pour des gardiens de l'enceinte. Il s'en trouve un groupe assez important à 50 pas au-dessous du plus grand côté du vallum, autour du chemin qui pénètre dans l'enceinte et au-dessous d'un tumulus considérable (1).

Ce dernier monument qui n'a pas moins de 10 mètres de diamètre sur deux d'élévation, paraît avoir été primitivement surmonté d'un menhir assez régulier de 2 m. 80 de hauteur sur 0 m. 80 de largeur et 0 m. 15 d'épaisseur. Un fragment git encore à la place même où il s'élevait. Un autre, d'un mètre de longueur, est couché sur le flanc du tumulus. M. Frison, garde du génie, à qui j'ai signalé ces faits, s'est empressé de faire exhumer le 3^me fragment au centre du monticule. Ce dernier fragment de 0 m. 80 de hauteur restait entièrement enterré dans sa position primitive. Ce sont les seules pierres de dimensions qui se trouvent sur le plateau. On comprendra déjà l'importance que devait avoir cette sommité en songeant au nombre considérable de sépultures agglomérées à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte.

Mais, si comme on le pensait généralement, elle avait été parfois habitée, d'où faisait-on venir l'eau ? A cette question, je répondrai que je ne crois point à la qualité d'ancien puits, attribuée par les habitants d'Héricourt, à une excavation sans forme qui se trouve dans l'enceinte ; cette excavation n'est qu'une faille. Mais à une petite distance au-dessous des mardelles extérieures dont j'ai parlé, et précisément en face, existait

(1) V. pl. 8.

encore en 1869 un puits intarissable si précieux que son propriétaire le fit boucher pour éviter de donner passage sur ses terrains aux buveurs d'eau de la forêt.

J'arrive à la description de l'enceinte du Mont-Vaudois détruite aujourd'hui par les travaux du génie et que je vais examiner comme si elle était encore intacte (1). C'est un plateau pierreux, dénudé et légèrement incliné, affectant la forme générale d'une lame de faux ou d'un triangle isocèle très élevé dont l'un des côtés est courbé, le sommet à l'E. N.-E. L'un des grands côtés, celui du sud se courbe pour rejoindre le sommet du triangle. Ce grand côté est formé en entier par une sorte de rempart ou *vallum*, et se brise à angle droit pour nous donner la base du triangle. Le troisième côté est composé par une ligne de roches verticales taillée dans le calcaire de la montagne par un effondrement primitif de la paroi Nord du plateau.

Le *vallum* a 390 mètres de développement, pour l'observateur qui suit la ligne de son arête médiane. La base du triangle ne prend que 115 mètres sur cette longueur. La ligne des abrupts offre une distance de 260 mètres entre les deux points touchant aux extrémités du *vallum*. Le *vallum* n'est pas formé de déblais simplement amoncelés. C'est le plus souvent un mur grossier très irrégulier en général, dépourvu de véritables assises, et renfermant beaucoup de dalles posées sur champ ou obliquement ; il a nécessité un travail fort long et n'a pas été construit d'une seule pièce, mais à de longs intervalles. La ligne n'en est pas parfaitement régulière. Il est à remarquer que sur le tiers environ de sa longueur, il offre par places une sorte de ligne de séparation quasi verticale un peu appuyée vers l'intérieur et suivant le développement de la crête. Il est encore à observer que la partie du *vallum* correspondant au centre de la base du triangle, contenait des parties plus spécialement brûlées et formant le long de l'arête centrale plusieurs tumuli irrégulièrement hémisphériques qui dessinaient vaguement leur contour calciné sous la démolition.

La muraille formant une masse d'environ 15000 mètres cubes a dû nécessiter un travail de nombreuses générations. En effet, nos populations préhistoriques vivaient assez disséminées et on ne peut guère admettre que les auteurs de ce monument y aient été occupés plus de 100 à la fois. Au reste, ils ne paraissent

(1) V. pl. 9.

avoir habité ce plateau que par exception, les cavernes et les abris sous roche environnants leur procurant un gîte plus commode dans ce pays si exposé à la pluie et à la neige.

Les constructions qui nous occupent ont un objet complexe. Leurs auteurs ont eu en vue à la fois d'établir un atelier de fabrication d'instruments de pierre, de le placer sur une éminence facile à employer comme lieu de refuge, de soustraire leurs morts à la dévastation des ennemis et des fauves. Ils voulaient aussi protéger les débris d'ossements humains qu'ils brûlaient en très grand nombre et confiaient ensuite à la terre.

La pratique de l'ensépulturement et de la crémation en même temps, nous montre des tribus réunies ayant des origines différentes, mais pour lesquelles l'ensépulturement était l'exception. En effet, les niches renfermant de menus débris d'os brûlés contenaient le plus souvent des parcelles provenant de plusieurs corps superposés à un fort volume de cendres : ce sont surtout les parties les plus dures du squelette, des portions de mâchoires, des dents qui ont dû plutôt résister à la combustion.

Cette diversité d'origine répondrait bien à la diversité des squelettes. Sur ce dernier point, je suis entièrement d'accord avec M. Achille Bouillerot, l'observateur intelligent et consciencieux de divers habitats préhistoriques de la région, enlevé trop tôt à la science.

Le volume relativement peu important d'ossements d'animaux retrouvé parmi les débris de cuisine dans la muraille à laquelle ils avaient donné partiellement un aspect noirâtre et gras, et la nature de tout le terrain de l'enceinte, terrain très sec et blanchâtre, concourent à faire voir que cette enceinte n'a pas été habitée.

C'est le vallum lui-même dans toute sa profondeur qui a montré, à 70 mètres environ de la base du triangle, une place d'un peu plus d'un are complètement rempli de pierres, d'instruments grossiers, de débris de poteries, d'os rongés, graissés et noircis par le feu, indiquant un long séjour. Une autre partie du vallum d'égale étendue, voisine de l'atelier, a aussi permis de conclure qu'elle avait été longtemps habitée.

D'après les données précédentes, l'ensemble de ces mouvements de terrain ayant exigé bien des siècles, il doit y avoir quelques différences entre les divers travaux exécutés aux époques les plus éloignées entre elles. Cette différence est sensible.

Il n'est pas douteux, en effet, que les travaux n'aient été commencés par l'extrémité de l'agger qui touche au N.-E. aux abrupts et terminés à l'extrémité opposée qui le joint à ces mêmes abrupts. Ainsi, à la première extrémité, le talus est bien moins élevé qu'à la seconde et formé de matériaux jetés au hasard ; au contraire, sur le point opposé, nous le verrons composé de pierres posées et même en partie de blocs placés debout et d'un assez fort volume, autour d'un véritable tumulus auquel le vallum est venu se superposer. L'existence même de plusieurs tumuli sous le côté rectiligne de l'agger, tandis que le reste du vallum en est dépourvu, pourrait montrer que ce côté est de construction postérieure. La forme et la perfection des instruments varie beaucoup d'une extrémité à l'autre et accuse de même des époques différentes.

Ce vallum renferme, en moyenne, dans la plus grande partie de son développement environ un corps incinéré par mètre ; il y a toutefois, à diverses profondeurs des espaces de 5 ou 6 mètres qui en sont dépourvus, tandis que sur d'autres points, il s'en trouve 6 à 8 de front sur la largeur du vallum. En outre, j'y ai rencontré des débris de squelettes dans une vingtaine de sarcophages effondrés. Près des $\frac{2}{3}$ du vallum n'ont pas été détruits par le génie, mais seulement recouverts en partie de remblais. On peut donc présumer que le nombre des sarcophages, établis dans le vallum, a dû être primitivement de 50 à 60 pour une certaine de corps, et celui des incinérations de 700 à 1000 environ.

J'ai ouvert 4 tumuli dont 3 à l'extérieur. Dans le plus grand, j'ai trouvé, sous un sarcophage éboulé, des débris de 4 squelettes, des fragments de poterie et des instruments de grauwacke ou d'aphanite. Un second tumulus renfermait dans un sarcophage également éboulé des débris de 3 squelettes et quelques grattoirs grossiers en grauwacke. Le troisième contenait avec quelques débris de squelette une lance votive en gypse très bien conservée. Ces trois tumuli étaient hors de l'enceinte. Un quatrième situé dans l'enceinte front Sud, ne renfermait que quelques débris de squelette et des grattoirs grossiers.

Les sarcophages ne sont pas orientés ; ceux pratiqués dans le vallum en suivent le plus souvent la direction. Ils ont, sauf 3 exceptions, la forme d'un rectangle à la tête des personnages, tandis que ces derniers, appuyés sur les épaules et sur la hanche

gauche, mais ayant les genoux fortement repliés vers la gauche, nécessitent à l'extrémité opposée du sarcophage, l'inclinaison de la dalle à 45 degrés environ sur celles des côtés (1).

Si j'emploie le terme de sarcophage, je n'entends par là qu'une caisse grossière de calcaire formée de dalles presque non taillées ou absolument brutes. Cette caisse est d'ordinaire recouverte par 3 ou 4 dalles posées horizontalement à recouvrement comme les tuiles d'un toit. Cette distinction établie pour l'aspect des sarcophages, presque tous éboulés, je dois ajouter qu'on a rencontré ailleurs, une seule fois, des caisses sépulcrales de pierre ayant la même forme. C'est au mont Poupet de Salins que des fouilles, exécutées par le Docteur Broy en 1840, en ont révélé l'existence. On a cru, peut-être à tort, reconnaître dans les sépultures qu'elles renfermaient, des attributs du culte de Mithra.

Tout, dans les rites funéraires du Mont-Vaudois, nous montre un culte bien établi et une grande vénération pour les morts et pour les ancêtres dont on confiait les restes à la terre.

L'un des sarcophages renfermait deux corps, l'un d'homme, svelte, à crâne mince et allongé, (indice céphalique 145/190), l'autre de femme, trapu, à crâne mésaticéphale et épais; l'homme avait au côté gauche de la poitrine deux belles lames de vrai silex en feuille de saule, près de la main droite repliée, tandis qu'aucun instrument n'accompagnait la femme. Il serait permis de voir dans cette disposition le sentiment du rôle protecteur de l'homme sur la femme. C'est ce que paraissent aussi indiquer divers autres sarcophages qui sont vraisemblablement des sépultures de famille.

Près de l'atelier de fabrication, à la base de la partie interne du vallum, un sarcophage, le premier ouvert par le génie, contenait un squelette en fort mauvais état, dont le frontal (2), présentait un développement rare des arcades sourcilières qui se trouve surtout chez les plus anciennes populations de l'âge de la pierre. Ce frontal est si fuyant, qu'il paraît provenir d'une race nègre, c'est tout ce qui reste de ce squelette envoyé par le génie militaire à M. Chauvet, archéologue connu. Tout à côté, un sarcophage brisé contenait les débris d'un squelette à crâne dolichocéphale peu prognathe, accompagné de plusieurs instruments taillés en grauwacke. Ce squelette est aujourd'hui reconstitué au musée d'Epinal.

(1) V. pl. 7.

(2) V. pl. 2, fig. 13.

A 100 mètres environ à l'Est du côté rectiligne de la lame de faulx, on a rencontré vers le centre du vallum, des sarcophages de famille superposés à d'autres plus anciens contenant des fragments de squelettes partiellement brûlés tels que mâchoires, os longs de vieillards. C'est dans ces deux sarcophages qu'on a trouvé, outre de très beaux instruments en silex et en os, plusieurs très petites coupes en terre noire très friable et la plus belle et la plus grande (brisée en partie par la pioche) qu'on ait recueillie au Mont-Vaudois. Elle est noire, bien formée, quoique sans l'emploi du tour, elle est apode comme toutes celles trouvées au Mont-Vaudois où je n'ai rencontré aucun coussinet. Un des sarcophages supérieurs renfermait 3 personnages d'âges différents et quelques débris étrangers.

Dans la base du triangle, j'ai rencontré, dans la moitié interne du vallum, un sarcophage en forme de cuveau (1), renfermant un squelette au crâne très dolichocéphale et très épais, d'environ 1 m. 90 de hauteur (2), en grande partie brisé par l'éboulement des dalles supérieures.

A quelques pas au Nord, se trouvait un sarcophage en losange (3), contenant un squelette de jeune homme, la tête à l'un des angles aigus, les genoux repliés à l'angle opposé et accompagné de beaux instruments, d'une défense de sanglier taillée dans sa longueur et percée pour être suspendue au cou, d'un petit vase de terre, brun, à anses mamelonnées dont l'une avait été légèrement ébréchée par une stalactite descendue du sommet.

Tout à l'extrémité de la base du triangle, vers les abrupts, se trouvait la sépulture la plus importante que j'aie explorée au Mont-Vaudois. Elle était pratiquée dans un sarcophage sous l'arête médiane du mur funéraire. Par exception, le squelette était dirigé transversalement au mur, les genoux à l'E.-N.-E.

Ayant ouvert une tranchée transversale dans cette muraille, je remarquai tout-à-coup l'extrémité brisée d'un sarcophage : dans l'entrebaillement s'apercevait la partie occipitale du crâne. Je pris aussitôt le parti de déblayer avec précaution la base de la muraille, laissant la partie supérieure suspendue en forme

(1) V. pl. 7.

(2) L'un des fémurs, conservé au Musée de Vesoul, et recollé en 2 pièces, n'a pas moins de 0 m. 47 à 0 m. 49 de longueur. La forte courbure du trochanter indique un vieillard, et la clavicle très-longue et presque droite concourt à faire reconnaître un grand chef.

(3) V. pl. 7.

de voûte sur ma tête. L'opération était fort dangereuse, mais elle seule pouvait assurer la conservation du squelette dans le statu quo avant la fouille.

Le sarcophage dégagé m'apparut presque entièrement brisé et effondré. Néanmoins je parvins à recueillir une trentaine de fragments du crâne et à le reconstituer complètement. Il en est de même du squelette dont presque tous les éléments étaient brisés en plusieurs pièces depuis des siècles. Le personnage avait 1 m. 65, taille moyenne, constatée sur un grand nombre de squelettes et d'os longs tirés des sarcophages du Mont-Vaudois ; il avait la tête forte et une ossature d'une extrême vigueur.

Les articulations sont relativement fortes, les attaches musculaires très prononcées, les clavicules très contournées (1), ce qui indique un grand déploiement de force et l'habitude de porter le haut du corps en avant. Comme, en général, les squelettes du Mont-Vaudois, celui-ci présente des membres inférieurs très développés en comparaison des membres supérieurs.

Le crâne offre une forme générale régulière et indique une belle intelligence. Il est dolichocéphale, a le front un peu fuyant ; le maxillaire supérieur est d'un prognathisme médiocre ; mais le caractère le plus saillant de cette tête, c'est la vigueur de l'appareil de mastication. Le haut du crâne était percé par une racine d'arbre. Le tibia est vigoureux et de coupe triangulaire, le péroné montre un commencement de gouttière, la cavité olécraniennne n'est point percée. Je dois dire toutefois, qu'au Mont-Vaudois, j'ai trouvé 10 fois sur 33, ce dernier signe qui se rencontre fréquemment à l'âge de la pierre polie. Le sarcophage avait, en plan, comme en général ceux du Mont-Vaudois, la forme d'un rectangle de 1 m. 50 de longueur, dont la paroi opposée à la tête serait rabattue d'un côté obliquement vers le genou gauche. C'est ce que nécessitait la position du squelette couché sur les omoplates et sur la hanche gauche, tandis que les tibias étaient repliés violemment sous les fémurs.

A la tête du sarcophage, se trouvait un épais foyer, contenant des débris de repas funéraire sans doute. Il s'y rencontrait du bœuf, du cerf, du chevreuil, du sanglier ou du porc. Dans le sarcophage même, surtout sous le thorax, nouveau foyer rempli de centaines de tout petits éclats votifs tranchants d'aphanite. Mais ce qui montre que nous avons affaire à un grand person-

(1) V. pl. 2, fig. 7.

nage des temps préhistoriques, c'est qu'aucune sépulture du même vallum n'a offert de si nombreux, ni de si beaux instruments. Plusieurs haches polies, un poignard d'os, un hameçon, des poinçons en os, une amulette ou pendeloque en schiste polie et percée, de nombreux fragments de poterie grise venant de vases à anses mamelonnées, accompagnaient le corps. Un admirable tranchant votif de hache polie en aphanite, brisé à dessein de 3 coups de ciseau s'y trouvait aussi. Ce tranchant de hache déposé seul dans une tombe, ainsi que la tête de hachemarteau percée, déposée également seule dans une autre tombe, et surtout la très belle hache polie à deux tranchants (1) ou « bipennis », recueillie dans une troisième tombe ne peuvent être que des objets votifs, et la « bipennis » pourrait fort bien avoir été déjà un objet votif, dès l'âge de la pierre polie. Une publication récente d'un trop modeste archéologue, M. l'abbé Morillot, curé de Somberton, semble montrer que ce ne serait pas impossible. Prenant pour point de départ la plus grande bipennis qui ait été trouvée en France, et qui est en sa possession, il fait voir que dès l'origine du bronze, cet objet n'a cessé d'être un objet votif destiné à être déposé dans les sépultures des chefs, au pied des statues de dieux ou dans les temples.

Ces trois dernières sépultures ont été fouillées par moi en pleine liberté, n'étant pas astreint, comme pour les autres fouilles, à suivre, sans les entraver, les travaux du génie.

D'ordinaire, le corps est posé sur un foyer, et le sarcophage est contigu à une place toute noircie par les charbons et les corps gras paraissant provenir d'un repas funéraire. Le bos brachycéros, le bos priscus, le bison, l'ours brun, le sanglier ou le porc, le grand cerf des lacustres et deux autres espèces moins grandes, le chevreuil de haute taille, la chèvre, le bouquetin, le loup, le chien, le renard, les rongeurs, beaucoup d'échassiers, ont laissé des débris caractéristiques sur ces points. Beaucoup de noisettes coupées dans leur largeur, quelques faines, un grand nombre d'instruments ou d'éclats d'aphanite, de débris de poterie s'y joignent.

Les objets les plus précieux de ces époques primitives accompagnent le corps. Ce sont des poignards, des poinçons d'os, des haches polies, des ciseaux courbes, uniques dans leur

(1) V. pl. 3, fig. 16.

genre (1), des ciseaux droits (ces instruments (2) sont les uns, taillés par éclats et non simplement ébauchés comme on pourrait le croire, les autres polis), des stalactites, des amulettes en aphanite, percées, des défenses de sanglier, dents de loup (3) percées (4), fragments de vases percés pour la suspension, enfin la lance de gypse précitée. Outre ces objets votifs, il est très important de remarquer que l'oursin fossile, considéré par les Gaulois comme l'œuf de serpent d'où est sorti le monde et figuré encore sur une stèle gallo-romaine du musée d'Epinal, paraît avoir été déjà un objet consacré à l'âge de la pierre. En effet, si le consciencieux archéologue Achille Bouillerot en avait trouvé un échantillon percé dans une station préhistorique voisine du Mont-Vaudois, j'en ai trouvé deux ou trois mètres cubes amoncelés (5) sur une sépulture importante pratiquée sur un tumulus dans le côté rectiligne du vallum du Mont-Vaudois.

Dans une petite niche, renfermant un crâne, se trouvait un grand os taillé en forme de plioir (6) et une coupe en os de grand cerf percée pour la suspension (7). C'est sur cette sépulture que se trouvait déposée l'énorme masse d'oursins fossiles précitée.

Un peu plus loin, on avait placé, sur une sorte de meule légèrement creuse, avec un broyon, du blé demi carbonisé, espèce d'orge dépourvue de son écorce. Dans une autre sépulture, j'ai trouvé un anneau d'ambre (8), ce qui est pour nous tout une révélation sur les relations de ces peuples primitifs avec le Nord.

Si presque tous les sarcophages affectent la forme précitée, il en est un en forme de losange (9), un autre ovale (10), décrits plus haut, ce sont les seuls avec un troisième sans forme régulière : celui-ci avait été placé à la pointe de la lame de faux et rempli de fragments d'ossements humains d'âges et de sexes différents, qui m'ont paru provenir d'une nécropole plus ancienne.

(1) V. pl. 3, fig. 11.

(2) V. pl. 2, 3, 4.

(3) V. pl. 4, fig. 6.

(4) La dent de lait de louveteau accompagnait une portion du squelette d'un embryon trouvé dans une petite niche, près de la sépulture voisine des abrups.

(5) V. pl. 4, fig. 3.

(6) Des lissoirs et vases semblables ont été trouvés à Wangen et ailleurs, dans l'Est de la Gaule.

(7) V. pl. 2, fig. 2.

(8) V. pl. 4, fig. 4.

(9) V. pl. 7.

(10) V. pl. 7.

Quant aux crémations, elles se reconnaissent facilement à 3 dalles rougies par le feu et placées, l'une horizontalement pour en supporter deux autres qui se rejoignent au sommet. Ce qui les révèle, ce sont les traces de charbon de bois, d'os calcinés et parfois durcis pour ainsi dire, comme du métal, l'aspect gras de la terre, les os d'animaux fendus en long ou brisés près de la base pour en extraire la moëlle, les dents et parfois de notables fragments de mâchoires humaines ou d'ossements humains à demi brûlés, les nombreux instruments et éclats votifs, quelquefois au nombre de plusieurs centaines d'un centimètre à peine de longueur et minces comme du papier.

J'ai eu la chance unique de rencontrer vers l'extrémité orientale du vallum, un squelette de jeune homme de 17 à 25 ans, étendu, la main droite sous la tête légèrement relevée, sur une dalle plate, le bras gauche le long du corps étendu horizontalement. Celui-ci, au lieu d'avoir été réduit en cendres, n'avait été que carbonisé et j'ai pu reconstituer de nombreuses parties telles que la mâchoire inférieure et un tiers du crâne. Plus de 200 petits éclats votifs d'aphanite avaient été déposés sur cette sépulture pratiquée avec le plus grand soin, sans trace conservée de sarcophage, dans l'épaisseur du mur du vallum et à un mètre environ de hauteur. Au contraire, tous les sarcophages ont été rencontrés à la base du vallum, la plupart dans la moitié interne. Un fait très curieux s'y est aussi rencontré. c'est le dépôt d'un caillou en forme de pied (1), de grandeur naturelle au-dessus de la tête du squelette carbonisé, objet semblable à plusieurs dont j'ai traité dans « les Vosges avant l'histoire » et que je viens d'étudier dans de nouvelles publications (2).

Quant à l'atelier de fabrication des outils qui se trouvait dans l'enceinte, adossé au vallum à 80 mètres à peu près de la pointe de la lame de faulx, il avait été transporté en grande partie dans les remblais avant que j'eusse obtenu une délégation du ministre de la guerre pour recueillir les restes archéologiques du Mont-Vaudois et du Mont-Bart. J'ai pu retrouver, soit sur place, soit dans les sépultures du vallum, des milliers d'échantillons qui permettront de juger exactement des divers types qu'on fabriquait au Mont-Vaudois. Toutefois dans les restes de

(1) V. pl. 10, fig. 1 et 2.

(2) Le Pied humain, le Pied et le Fer de cheval et les Croix à travers le monde et les âges, par F. Voulot.

l'atelier, le plus grand nombre d'échantillons n'étaient que des éclats ou des rejets.

La matière, presque uniquement employée, est une aphanite, bleu foncé, qui prend une patine gris clair et se brise en forme conchoïdale. On trouve cette roche dans le lias : plusieurs affleurements en ont été rencontrés sur la limite des Vosges ; j'en ai observé entre les abrupts du Mont-Vaudois et les fortifications de Belfort, et surtout à l'étang de Chagey, dont la digue en est formée.

Ces instruments, qui comprennent un très grand nombre de types différents, se composent de haches polies rectangulaires ou quasi triangulaires, à un ou deux tranchants, de ciseaux polis droits ou courbes, d'instruments grossièrement taillés, tels que couteaux, scies (1), grattoirs (2) souvent en forme de disque, pointes de lances et de flèches, marteaux, haches et ciseaux courbes. Pour la grandeur, elle varie de 1 centimètre jusqu'à 25 ou 30.

A côté de cela, j'ai recueilli de nombreux nuclei (3), meules (4), percuteurs (5), polissoirs (6) de grès, broyeurs (7), assommoirs (8), etc. Le vrai silex est d'une extrême rareté et paraît provenir des terrains tertiaires de la Champagne. Un fait important à signaler, c'est que les instruments rencontrés dans la partie N.-E. du vallum, sont en général, plus grossiers et plus primitifs que ceux de la partie opposée ; ils semblent appartenir à une époque fort antérieure, c'est ce que paraît indiquer aussi la patine grise assez épaisse qui les recouvre ; au lieu que dans la partie opposée du vallum, les instruments sont à peine patinés. Ainsi le fragment de hache admirablement polie, brisé par éclats à dessein et déposé dans la sépulture à l'extrémité du vallum est à peine patiné (9).

Au reste, l'atelier de fabrication se trouve placé à la partie la plus courbe de la lame de faulx et là, aucune trace de hache ou autre instrument poli ou en os ne s'est rencontré. Ce sont, en général, des haches, des grattoirs, des ciseaux, des assom-

(1) V. pl. 3, fig. 9.

(2) V. pl. 3, fig. 1.

(3) V. pl. 3, fig. 3.

(4) V. pl. 10, fig. 3.

(5) V. pl. 3, fig. 14.

(6) V. pl. 10.

(7) V. pl. 10, fig. 4.

(8) V. pl. 8, fig. 4 et 5.

(9) V. pl. 3, fig. 13.

moirs très grossièrement taillés et des types les plus répandus de Solutré.

J'ai trouvé des outils taillés par éclats et seulement aiguisés à une extrémité pour servir de poinçons ou de ciseaux ; ils paraissent indiquer une transition entre la période des instruments taillés par éclats et celle de la pierre polie.

Parmi les instruments les plus perfectionnés j'ai trouvé plusieurs ciseaux emmanchés (1) à des andouillers de cerfs, quelques rares hachettes en serpentine et une portion de hachemarteau, en aphanite, déjà citée (2).

Hors de l'enceinte, pas un seul instrument. Sur toutes les hauteurs avoisinantes qui montrent des traces de populations préhistoriques, on rencontre quelques rares instruments formés d'aphanite ; ils sont presque tous en silex de toutes provenances. Au contraire, le Mont-Vaudois présente surtout des instruments de cette roche et le silex y est d'une extrême rareté.

La poterie est grossière, noire, grise ou rouge, semée de grains blancs calcaires, sans autre ornement que l'anse mamelonnée ; un seul échantillon présente trois impressions exécutées au pouce. Les ustensiles d'os et de corne sont assez rares aussi et tous les instruments de céramique retrouvés étaient de simples fragments (3) (peut-être d'après un rite voulu) à part 3 vases dont j'ai pu recueillir l'un, petit, entier.

Il paraît, d'après tout cela, que les peuplades qui avaient leur nécropole au Mont-Vaudois étaient fort pauvres et n'avaient que peu de relations avec la Suisse. Il ressort aussi de la quantité relativement très minime d'ossements d'animaux trouvés dans l'enceinte ou le vallum, que ce lieu n'a jamais ou presque jamais été habité. Au contraire, le plateau du Mont-Bart, dont le vallum m'a présenté aussi de nombreuses crémations, fait voir par la grande quantité d'ossements d'animaux, qu'il a été peuplé à l'âge de la pierre, comme à des époques très diverses jusqu'à l'âge du fer.

On a prétendu, à tort, que j'avais rencontré des ossements de renne. Je n'ai jamais trouvé qu'une seule dent de cet animal, cela permet, je pense, de conclure qu'il avait déjà émigré. Un fait très remarquable, c'est qu'à la seule station préhistorique

(1) V. pl. 2, fig. 3 et 5.

(2) V. pl. 3, fig. 12.

(3) V. pl. 4, fig. 2.

du Mont-Vaudois, il ne s'est pas rencontré un seul os de cheval, tandis qu'au pied de la colline, j'ai exhumé une dent fossile de cet animal, de très haute taille, dans le diluvium de la vallée (1). Cependant cet animal était déjà domestiqué et se trouvait dans les stations voisines contemporaines.

Je tiens à constater que les instruments du Mont-Vaudois, ont plus d'analogie, à part les haches polies, avec ceux des stations de l'époque du renne, qu'avec ceux de l'époque suivante. Les moins anciens appartiennent, en général, à la première partie de l'époque néolithique plutôt qu'à la seconde. Ainsi l'anse mamelonnée (2) s'y rencontre dès son origine, avant même d'être percée ; elle est formée d'une simple proéminence prise entre le pouce et l'index. Les vases sont petits, n'ont jamais plus de deux anses à peine forées, au lieu qu'à Cravanche, il y a des anses très largement ouvertes et jusqu'à 3 sur un seul vase de grande dimension, ce qui indique la fin de l'époque néolithique. On peut conclure que la grande majorité des instruments tirés du Mont-Vaudois appartient, comme ceux de Châtaillon, Allondans, Rochedanne, Délémont, à une période qu'on peut nommer mésolithique : les autres, seulement polis sur une partie de leur contour, à une sous-période de la pierre polie, et les derniers, à la période de la hache polie, nommée vulgairement néolithique.

FÉLIX VOULOT.

(1) V. pl. 2, fig. 12

(2) V. pl. 4, fig. 1.

LISTE DES PLANCHES

JOINTES A LA

NOTICE SUR LE MONT-VAUDOIS



PLANCHE I

Instruments de Stations voisines du Mont-Vaudois

- Fig. 1. Hache en forme de bourrelet trouvée à 1 kilom. Nord du Mont-Vaudois.
2. Hache en forme de bourrelet, terminée d'un côté par un tranchant, de l'autre par une pointe émoussée, exhumée au sommet du Ballon de Roppe avec plusieurs autres, exposées au Musée de St-Germain-en-Laye.
3. Ciseau ou hache partiellement polie, exhumée à mi-côte du Mont-Vaudois.
4. Hache plate triangulaire exhumée dans les fouilles du Grammont.
5. Grattoir typique exhumé au sommet du Ballon de Roppe.
6. Hachette en forme de bourrelet exhumée dans un tumulus sur un plateau à 2 kilom. Sud du Mont-Vaudois.





Small white label attached to specimen 2, containing handwritten text.

White label attached to specimen 6, containing handwritten text.

PLANCHE II

Instruments en os et fragments humains du Vallum du Mont-Vaudois

- Fig. 1. Poinçon courbe en os.
2. Vase (ou lampe) percé pour la suspension et taillé dans la base d'un bois de cerf, l'origine du premier andouiller servant pour le bec. On a trouvé des ustensiles semblables dans de rares stations de l'Est de la Gaule, à Wangen entre autres.
 3. Portion de bois de cerf taillé aux deux extrémités pour y emmancher un ciseau dont l'un, retrouvé, est en serpentine.
 4. Lissoir en os ; on en a retrouvé de semblables dans des stations de l'Est.
 5. Base d'un bois de cervus priscus taillé pour en faire un instrument.
 6. Grand poinçon ou poignard en os.
 7. Clavicule gauche du squelette exhumé à l'extrémité du vallum contre les abrupts. Cet os très contourné, aux attaches très vigoureuses indique, comme le squelette tout entier, un sujet trapu qui devait marcher penché en avant.
 8. Clavicule droite du squelette de haute taille exhumé dans un sarcophage en forme de cuveau. Cet os, peu contourné, a des attaches musculaires bien moins fortes que le précédent et fait voir un sujet qui marchait la tête haute.
 9. Maxillaire inférieur orthognathe d'enfant tiré du sarcophage de famille à plusieurs sépultures superposées.
 10. Portion de maxillaire inférieur d'homme, très peu élevé, légèrement prognathe
 11. Pointe de lance à base triangulaire.
 12. Dent de cheval fossile, de très haute taille, exhumée dans le diluvium de la base même du Mont-Vaudois (côté Sud).
 13. Fragment de frontal d'un squelette trouvé dans un sarcophage du vallum près de l'atelier de fabrication d'instruments. Ce squelette a été envoyé par le Génie militaire dès l'origine des travaux du fort, à un archéologue de l'Ouest, M Chamet, qui l'a reçu dans un tel état, qu'il n'a pu en renvoyer que ce fragment. C'est un cas tout exceptionnel d'atavisme montrant un tel affaissement du crâne qu'il pourrait avoir appartenu à la race nègre ; les arcades sourcilières, extrêmement proéminentes, indiquent un sujet qui devait habiter les cavernes.

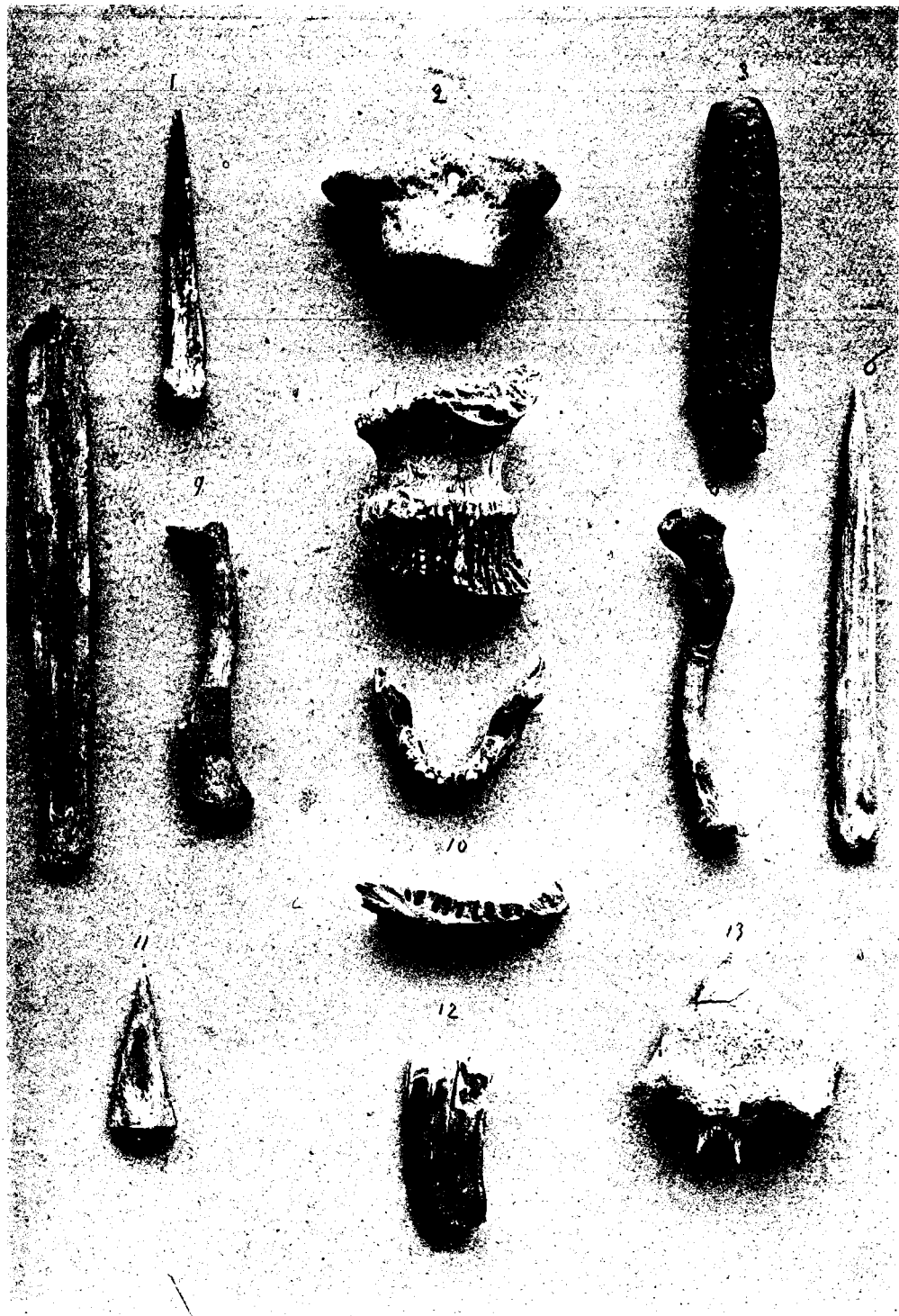


PLANCHE III

Armes et outils de pierre tirés des sarcophages et de quelques foyers du Vallum du Mont-Vaudois

- Fig. 1. Grattoir unique en vrai silex tiré de l'atelier de fabrication d'instruments
2. Hache triangulaire biconvexe taillée par éclats.
 3. Hache quasi rectangulaire taillée, presque plane d'un côté.
 4. Hache presque plate avec encoche pour le pouce ou pour l'emmanchure.
 5. Hache-ciseau taillée.
 6. Racloir courbe en forme de feuille de laurier.
 7. Ciseau courbe taillé par éclats.
 8. Ciseau triangulaire taillé par éclats.
 9. Scie taillée.
 10. Poinçon taillé par éclats.
 11. Ciseau courbe poli.
 12. Fragment de marteau-hache poli percé, le seul outil de ce genre percé, trouvé dans le vallum.
 13. Très beau tranchant de hache polie, en aphanite brisée volontairement de trois coups de ciseau : l'autre partie n'était pas dans le sarcophage.
 14. Percuteur en quartzite comme de nombreux similaires.
 15. Hachette polie en serpentine brisée par un long usage. Cette pièce montre que, si à l'époque de la hache polie, on s'est servi de cet objet comme d'un signe de commandement ou comme amulette, on l'a employé aussi dès cette époque pour son tranchant.
 16. Grande hache polie lenticulaire à deux tranchants ou bipennis peu patinée, en aphanite, brisée en ligne droite dans le sens de la longueur : elle n'a perdu qu'environ un demi centimètre sur sa largeur ; l'épaisseur est de 0,03^c.
-

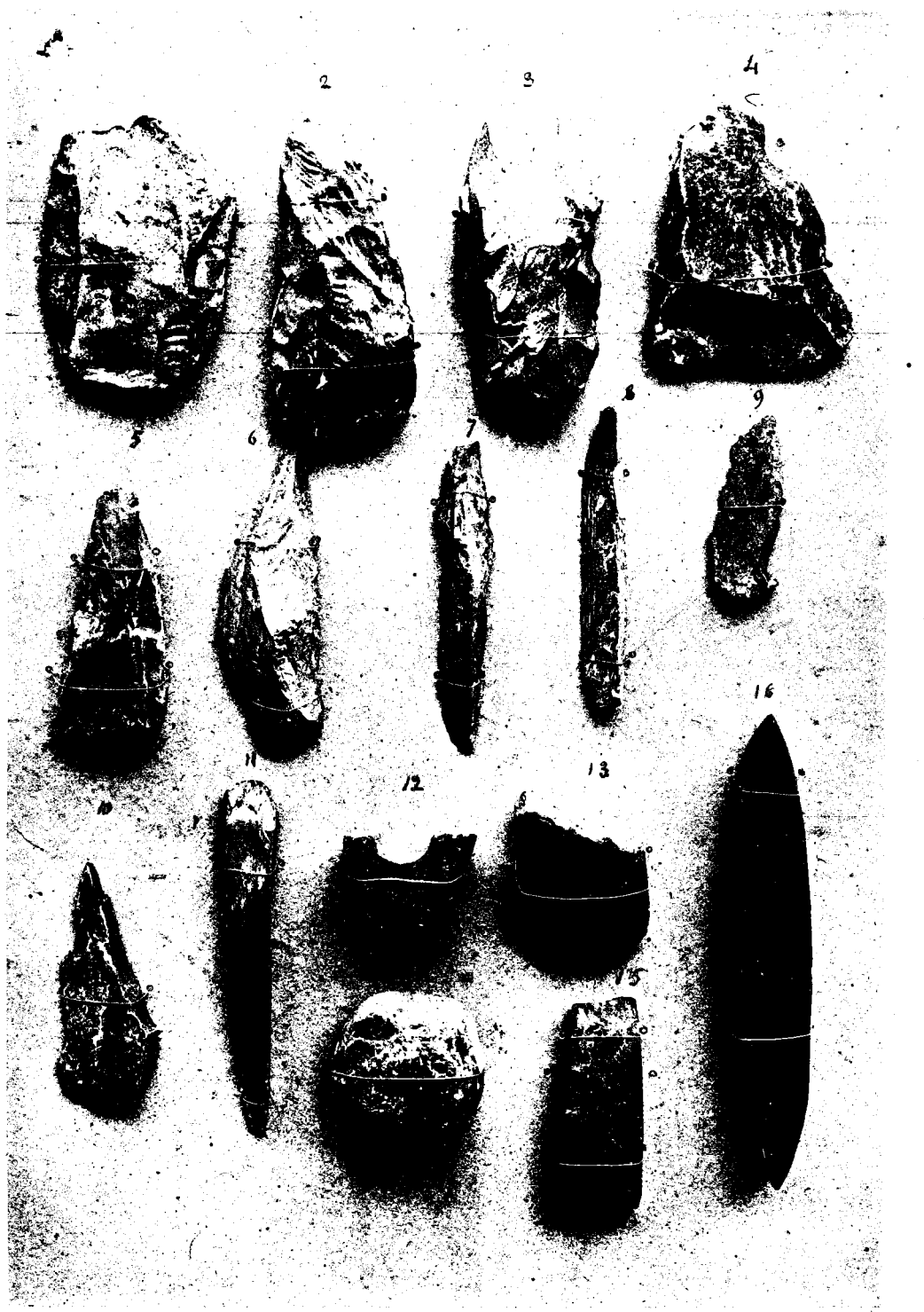


PLANCHE IV

Menus objets tirés des Sarcophages

- Fig. 1. Trois anses mammelonnées dont l'une très étroite, une autre très large, l'ouverture n'ayant que 3 millimètres, comme généralement au Mont-Vaudois.
2. Fragment de poterie à trois rangs de deux stries parallèles, l'échantillon le moins simple d'ornements céramiques au Mont-Vaudois.
 3. Oursin fossile du terrain local, ayant dû servir d'amulette.
 4. Grain de collier en ambre montrant les relations des peuplades du Mt-Vaudois avec les contrées du Nord.
 5. Pointe de flèche finement retaillée en silx blanchâtre; elle a la forme d'un triangle équilatéral à côtés légèrement convexes. C'est le seul type des rares pointes retaillées du Mont-Vaudois.
 6. Dent de lait de louveteau, percée au silx, ayant dû servir d'amulette, trouvée avec une partie du squelette d'un fœtus humain, durcie au feu.
 7. Nodule naturel très rugueux en forme de hachette, une glace traversant la pierre obliquement.





PLANCHE V

Crâne d'homme (face), d'âge moyen, tiré du sarcophage déposé au Musée d'Epinal. L'indice céphalique est de 0,19/0,15, l'épaisseur est assez forte, le prognathisme peu saillant ; les maxillaires sont assez forts.





PLANCHE VI

(Profil du crâne de la Planche V).



PLANCHE VII

Les diverses formes des Sarcophages du Vallum.

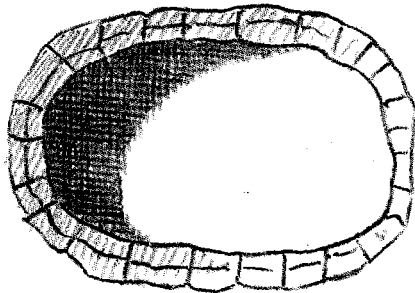
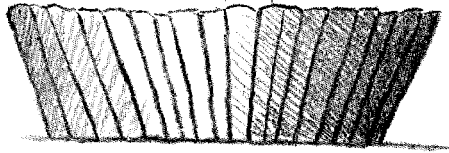
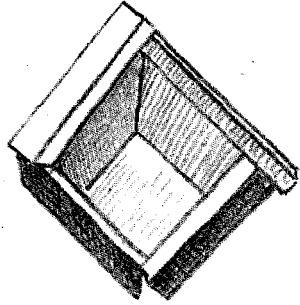
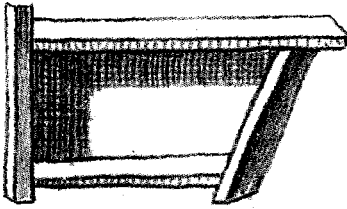
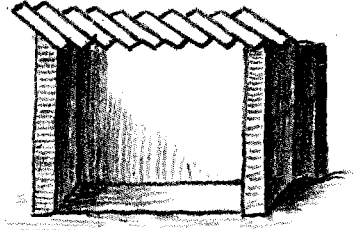
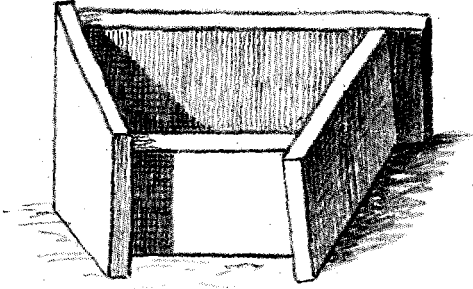


PLANCHE VIII

Fig. 1 et 2, Sorte de pyramide de grès bigarré rougeâtre, hauteur 0,16, largeur maxima 0,15, profondeur 0,13.

Fig. 3. Nucléus.

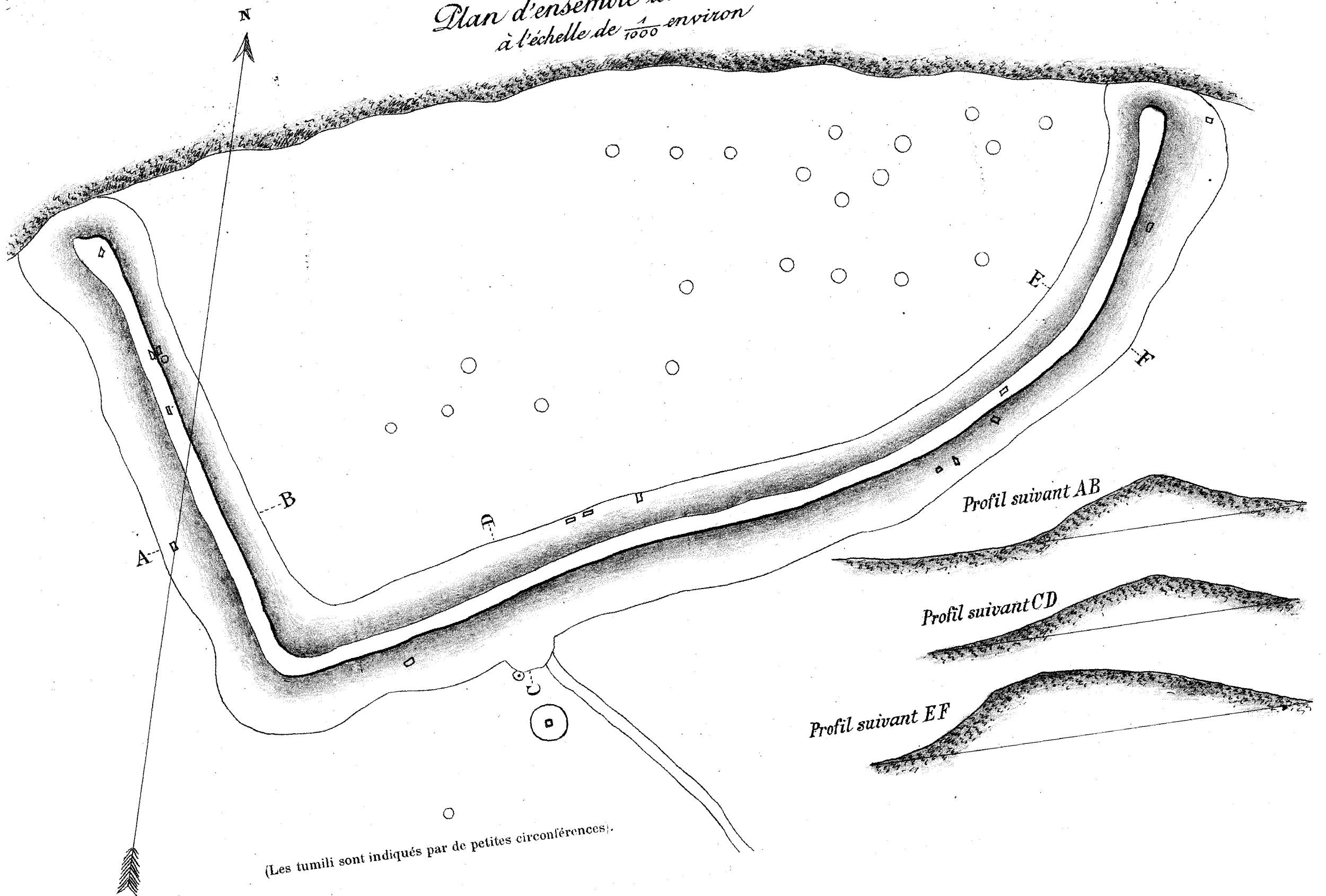
Fig. 4 et 5. Espèce d'assommoir étranglé vers le milieu, probablement pour recevoir un lien, trouvé sur une crémation (1/2 grandeur).

Fig. 6. Le grand tumulus surmonté d'un menhir.



MONT - VAUDOIS

Plan d'ensemble du Vallum
à l'échelle de $\frac{1}{1000}$ environ



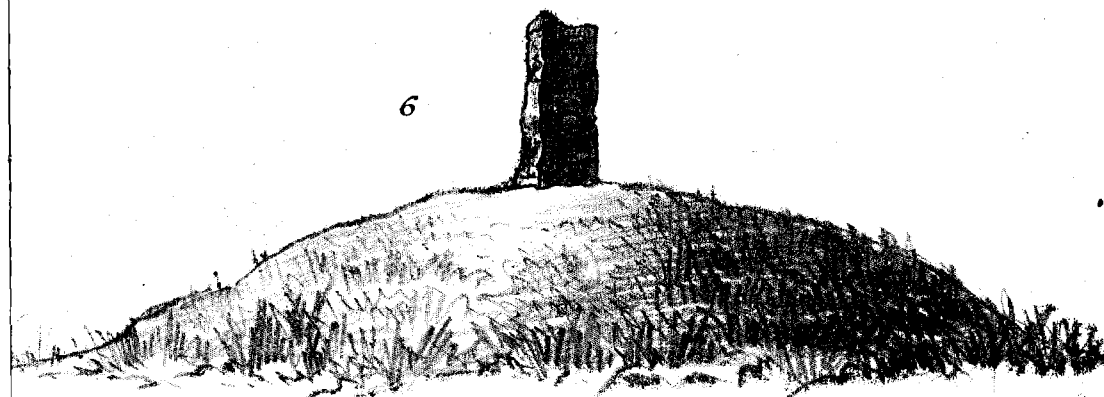
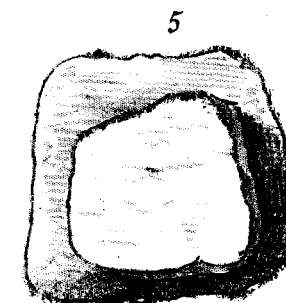
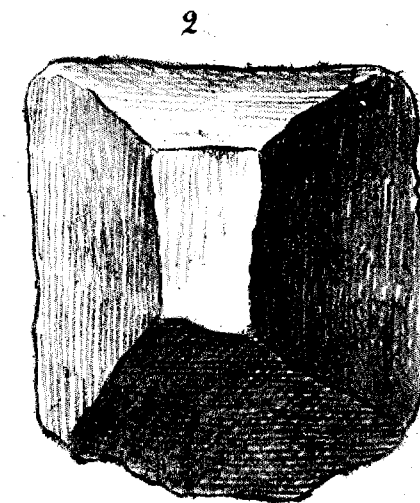
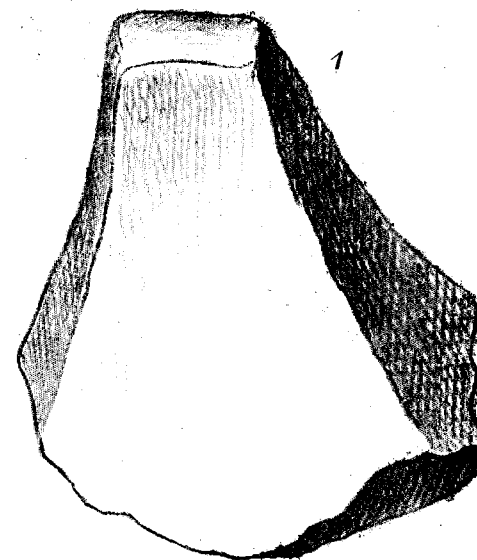
(Les tumuli sont indiqués par de petites circonférences).

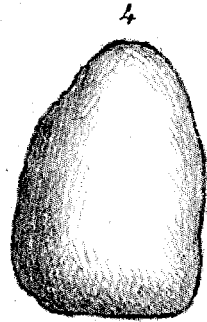
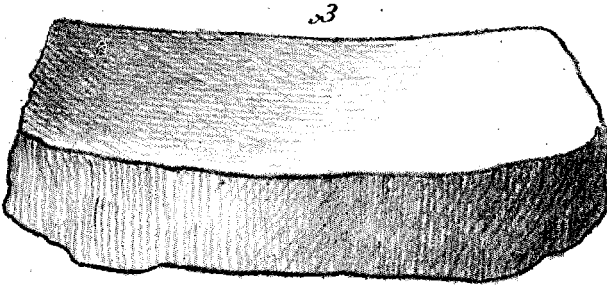
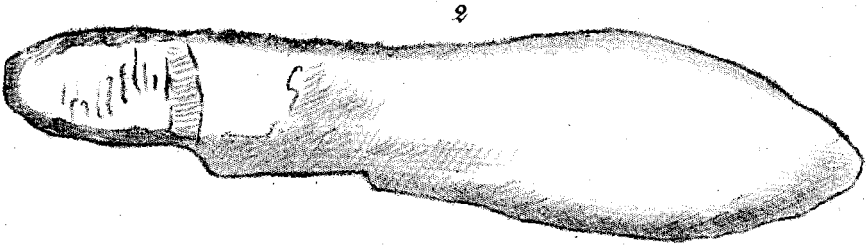
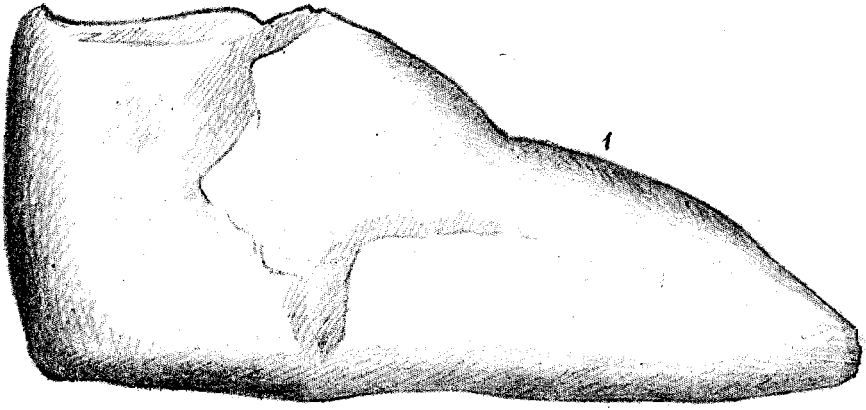
PLANCHE X

- Fig. 1. Profil d'un Ludus naturae en calcaire très fin (demi-grandeur naturelle).
2. Plan vertical.
3. Bassin à peine creusé en granit (1/5 d'exécution).
4. Broyeur en quartzite trouvé dans le bassin.
5. Fragment de polissoir (40 sur 30), rogné au ciseau pour être rendu plus léger à son transport à Belfort.



PLANCHE VIII





CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES DIATOMÉES

DU

TERRITOIRE DE BELFORT ET DES ENVIRONS

PAR

Ch. RÖESCH, Pharmacien de 1^{re} Classe

ET

Lucien MEYER, Naturaliste

(Suite).

Nous donnons dans ce bulletin la suite de la nomenclature des espèces de diatomées trouvées dans le territoire (1). Cette liste est loin d'être complète, et nous pensons pouvoir, dans la suite, l'augmenter encore par la publication d'une série de planches.

M. Parisot a signalé, dans les schistes à poissons de Froidefontaine, la présence de foraminifères fossiles ; nous avons vu là un point de départ pour des recherches microscopiques sur d'autres organismes, et notamment sur les diatomées qui ont peuplé la mer au sein de laquelle se sont déposés les dits schistes. Nos prévisions étaient justes, et nous sommes heureux de pouvoir donner deux microphotographies d'une diatomée marine fossile trouvée dans ce terrain (2). Cette espèce appartient au genre *Coscinodiscus* et se rapproche des échantillons provenant de la terre fossile d'Oran et de ceux existant encore actuellement sur le littoral français. Elle se trouvait au milieu de débris de foraminifères et autres organismes microscopiques que nous nous proposons d'étudier ultérieurement.

(1) Voir les bulletins de la Société Belfortaine d'Emulation, nos 13 et 14.

(2) Oligocène moyen.

NOMENCLATURE ET CLASSIFICATION DES ESPÈCES PHOTOGRAPHIÉES

FAMILLE DES RAPIDÉES

Tribu des Cymbellées

Cymbella leptoceras. Kütz. (Van Heurck Synopsis. Pl. III, fig. 24).

Grossissement : Véric, Oc. 1. — Obj. immersion huile 1/16.
Longueur de la chambre noire, 47 cm.

Ruisseau du moulin de la Praille. — Assez rare.

Cymbella Helvetica. Kütz. (V. H. S. Pl. II, fig. 15).

Grossissement : Véric, Oc. 1. — Obj. 7. — L. ch. n., (1) = 36 cm. 5.

Étang de la Forge, Belfort. — Lac du ballon de Guebwiller.
— Peu répandu, peu abondant.

Cymbella tumida. Bréb. (V. H. S. Pl. II, fig. 10).

Grossis. : Véric. Oc. 3. — Obj. 7. — L. ch. n. = 41 cm.

Déversoir de l'étang des Forges. — Très abondant.

Cymbella subaequalis. Grün. (V. H. S. Pl. III, fig. 2).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. imm. huile au 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Cymbella abnormis. Grün. (V. H. S. Pl. III, fig. 8).

Grossis. : Véric. Oc. 1. — Obj. imm. huile au 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Ruisseau du moulin de la Praille, rare.

Tribu des Naviculées

Navicula Dactylus. (Ehrenb.) Kütz. (V. H. S. Pl. V, fig. 1).

Grossis. : Véric. Oc. 1. — Obj. 7. — L. ch. n. = 40 cm. 5.

Étang des Forges. — Étang du Petit-Haut. — Assez répandu, peu abondant.

(1) L. ch. n. Abréviation signifiant longueur de la chambre noire.

Navicula divergens. Var. *Undulata*. M. Peragallo et Frère Héribaud : Diatomées d'Auvergne. Pl. IV, fig. II.

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. imm. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang du Petit-Haut. — Etang des Forges. — Assez répandu, assez abondant.

Navicula divergens. W. Sm. Var. *prolongata* J. Brun et M. Peragallo, Frère Héribaud : Diatomées d'Auvergne. Pl. IV, fig. 1.

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. 7. — L. ch. n. = 43 cm.

Etang du Petit-Haut. — Etang des Forges. — Assez répandu, assez abondant.

Navicula quinquenodis, Grün. (V. H. S. Pl. X, fig. 21).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. imm. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Ruisseau du moulin de la Praille. — Rare.

Navicula anglica. Ralfs. (V. H. S. Pl. VIII, fig. 29 et 30).

Gross. : Véric. Oc. 1 — Obj. imm. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang des Forges. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Coevatte à Florimont. — Assez rare.

Navicula Rynchocephala. Kg. (V. H. S. Pl. VII, fig. 31).

Gross. : Véric. Oc. 3. — Obj. 7. — L. ch. n. = 47 cm.

Répandu dans presque tous les étangs, cours d'eau et ruisseaux du Territoire. — Abondant.

Navicula legumen. Ehr. var. *vix. undulata*. (V. H. S. Pl. VI, fig. 17).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. 7. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang de la Forge. — Etang du Petit-Haut. — Assez répandu, peu abondant.

Navicula viridula. Kg. (V. H. S. Pl. VII, fig. 25).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. imm. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Très répandu dans presque tous les étangs, cours d'eau et ruisseaux du territoire, sauf ceux de la montagne. — Très abondant.

Navicula bicapitata. Lagerst. (V. H. S. Pl. VI, fig. 14).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. 7. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang des Forges. — Assez répandu, peu abondant.

Navicula iridis. Ehr. (V. H. S. Pl. XIII, fig. 1).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. imm. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Le type de la fig. 16 provient de la source de la Savoureuse, le type de la figure 17, beaucoup plus grand et de forme plus elliptique provient de l'étang des Forges. — Peu répandu, peu abondant.

Navicula subcapitata. Grég. var. Stauroneiformis. (V. H. S. Pl. VI, fig. 22).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. imm. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Source de la Savoureuse. — Peu répandu, peu abondant.

Navicula mesolepta. Ehr. var. (V. H. S. Pl. VI, fig. 10-11).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. imm. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Très répandu partout, assez abondant.

Navicula gastrum. Ehr. (Donkin). (V. H. S. Pl. VIII, fig. 25).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immersion huile 1/16. L. ch. n. = 47 c/m.

Etang des Forges. — Coevatte à Florimont. — Peu répandu, peu abondant.

Tribu des Gomphonémées

Gomphonema acuminatum. Ehr. var. (V. H. S. Pl. XXIII, fig. 26).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immersion huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang des Forges. — Assez répandu, assez abondant.

Achnantes lanceolata. Grun. (V. H. S. Pl. XXVII, fig. 12).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immersion huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Source de la Savoureuse. — Ballon d'Alsace. — Assez répandu, peu abondant.

FAMILLE DES PSEUDORAPHIDÉES

Tribu des Fragilariées

Eunotia Polyglyphis. Grün. (V. H. S. Pl. XXXIV, fig. 33).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang du Petit-Haut. — Très rare.

Eunotia praerupta. Var. *inflata forma curta.* (V. H. S. Pl. XXXIV, fig. 23).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang des Forges. — Assez rare.

Eunotia diodon. Ehr. (V. H. S. Pl. XXXIII, fig. 5).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Source de la Savoureuse. — Ballon d'Alsace. — Rare.

Eunotia arcus. Ehr. (V. H. S. Pl. XXXIV, fig. 2).

Gross. : Véric. Oc. 3. — Obj. 7. — L. ch. n. = 42 cm.

Etang des Forges. — Ruisseau du moulin de la Praille. — Etang du Petit-Haut. — Très répandu, peu abondant.

Eunotia incisa. Grégory. (V. H. S. Pl. XXXIV, fig. 35).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Source de la Savoureuse. — Peu répandu, peu abondant.

Eunotia (flexuosa var.) bicapitata. Grün. V. H. S. Pl. XXXV, fig. 11.

Gross. : Véric. — Sans oculaire. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang des Forges. — Très rare.

Fragilaria virescens. Ralfs. Var. *oblongella.* Grün (V. H. S. Pl. XLIV, fig. 6).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Source de la Savoureuse. — Très répandu, très abondant.

Grunovia tabellaria. Rab. J. Brun : Diatomées des Alpes et du Jura. Pl. III, fig. 31.

Gross. : Véric. Oc. — Obj. imm. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Très répandu partout, assez abondant.

Diatoma hiemale (Lyngbye). Heiberg. (V. H. S. Pl. LI, fig. 2).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Commune dans tous les ruisseaux et étangs de la montagne.

Fragilaria construens. Grün. (J. Brun : Diatomées des Alpes et du Jura. Pl. IV, fig. 9 et 10).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Très répandu partout, très abondant surtout dans l'étang de la Forge.

Fragilaria mutabilis. Grün et Sm. (J. Brun : Diatomées des Alpes et du Jura Pl. IV, fig. 8).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. 7. — L. ch. n. = 47 cm.

Très répandu partout, très abondant surtout à l'étang de la Forge.

Meridion constrictum. Ralfs (V. H. S. Pl. LI, fig. 14 et 15).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Source de la Savoureuse. — Assez rare.

Tribu des Tabellariées

Tabellaria flocculosa. (Roth) Kütz. (V. H. S. Pl. LII, fig. 12).

Gross. : Véric. Oc. 3. — Obj. 7. — L. ch. n. = 41 cm.

Très répandu dans tous les ruisseaux, étangs, cours d'eau du Territoire. — Très abondant.

Tribu des Surirellées

Cymatopleura elliptica, variété (Bréb.) W. Sm. V. H. S. Pl. LV. fig. 1.

Gross. : Véric. Sans oc. — Obj. immers. huile, 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang de la Forge. — Assez commun, peu abondant.

FAMILLE DES CRYPTO-RAPHIDÉES

Tribu des Melosirées

Melosira spinosa. Grev. (J. Brun : Diatomées des Alpes et du Jura. Pl. 1, fig. 5).

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. immers. huile 1/16. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang du Petit-Haut. — Peu commun, peu abondant.

Melosira varians. Agardh. (J. Brun : Diatomées des Alpes et du Jura. Pl. 1, fig. 1)

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. 7. — L. ch. n. = 47 cm.

Etang de la Forge. — Etang du Petit-Haut. — Assez commun, peu abondant.

Coscinodiscées

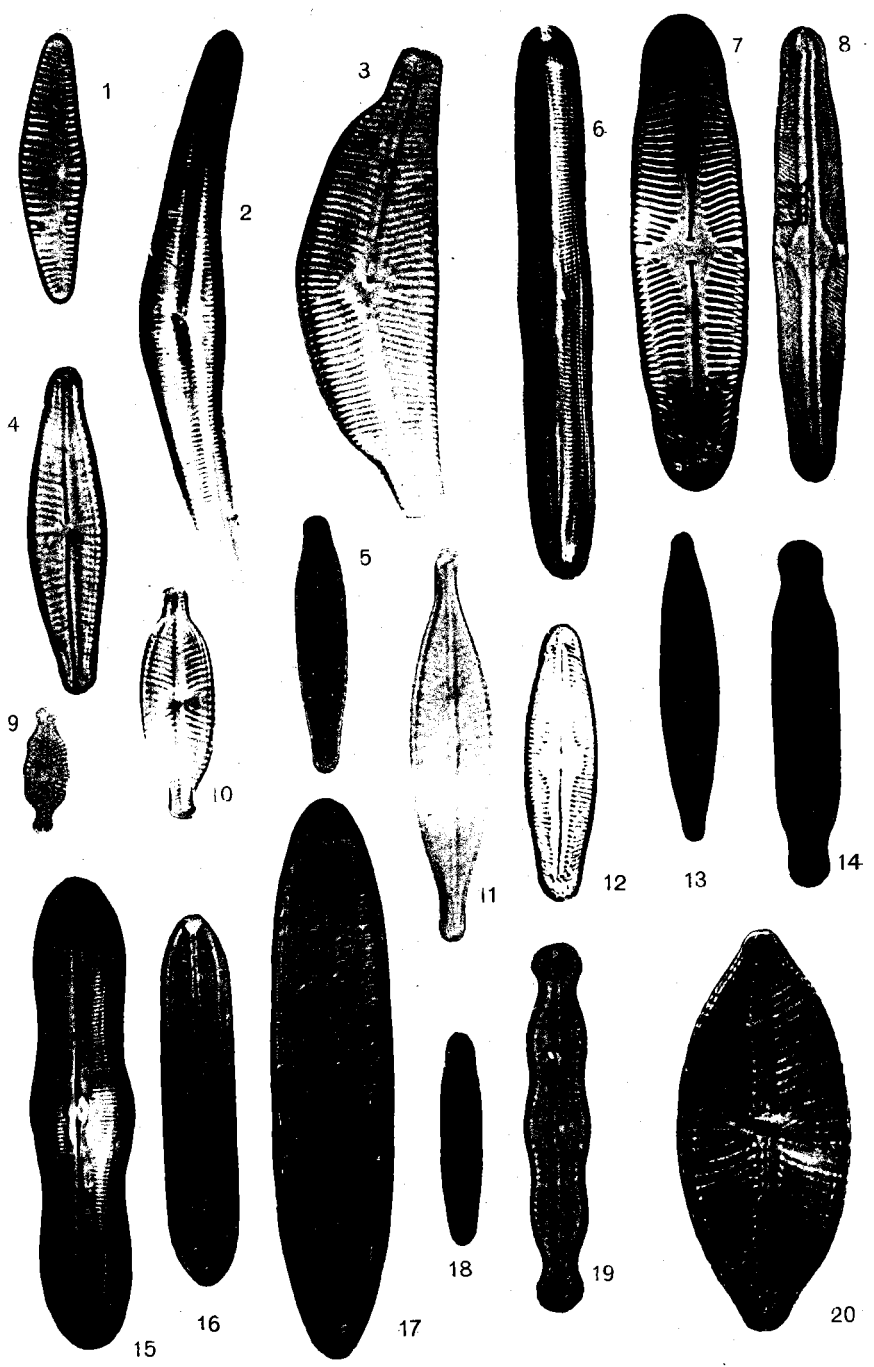
Coscinodiscus, spec?

Gross. : Véric. Oc. 1. — Obj. 7. — L. ch. n. = 47 cm.

Trouvés dans les schistes à Meletta de Froidefontaine. L'état incomplet des deux échantillons photographiés ne nous a pas permis de décrire l'espèce.

Explication des figures de la planche I.

- Fig. 1. *Cymbella leptoceras*, Kütz.
2. *Cymbella helvetica*. Kütz.
3. *Cymbella tumida*. Bréb.
4. *Cymbella subaequalis*, Grün.
5. *Cymbella abnormis*, Grün.
6. *Navicula dactylus*, Kütz.
7. *Navicula divergens*, var. *undulata*. M. Peragallo et Frère Héribaud.
8. *Navicula divergens*, var. *prolongata*. J. Brun et M. Peragallo.
9. *Navicula quinquenodis*, Grün.
10. *Navicula anglica*, Ralfs.
11. *Navicula Rynchocephala*, Kütz.
12. *Navicula legumen*, var. *vix undulata*.
13. *Navicula viridula*, Kütz.
14. *Navicula bicapitata*, Lagerst.
15. *Navicula limosa*, montrant le détail des stries, photographiée à un grossissement plus grand que dans le bulletin n° 13.
16. *Navicula iridis*, Ehr. Source de la Savoureuse.
17. *Navicula iridis*, Ehr. Espèce type.
18. *Navicula subcapitata*, Grég., var. *stauroneiformis*.
19. *Navicula mesolepta*, Ehr.
20. *Navicula gastrum*, Ehr.
-



Explication des figures de la planche II.

- Fig. 1. *Gomphonema acuminatum*, Ehr.
2-3. *Achnanthes lanceolata*, Grün.
4. *Eunotia Polyglyphis*, Grün.
5. *Eunotia praerupta*, var. *inflata*, forma *curta*, V. II.
6. *Eunotia diodon*, Ehr.
7. *Eunotia arcus*, Ehr.
8. *Eunotia incisa*, Grég.
9. *Eunotia flexuosa*, Grün.
10. *Fragilaria virescens*, Ralfs.
11. *Grunovia tabellaria*, Rab.
12. *Diatoma hiemale*, Lyngbye
13. *Fragilaria construens*, Grün.
14. *Fragilaria mutabilis*, Grün.
15. *Meridion constrictum*, Ralfs.
16. *Tabellaria flocculosa*, (Roth), Kütz.
17. *Cymatopleura elliptica* (Bréb), W. Sm.
18. *Melosira spinosa*, Grev.
19. *Melosira varians*, Agardh.
20-21. *Coscinodiscus* spec? Froidefontaine. (Fossile).
-

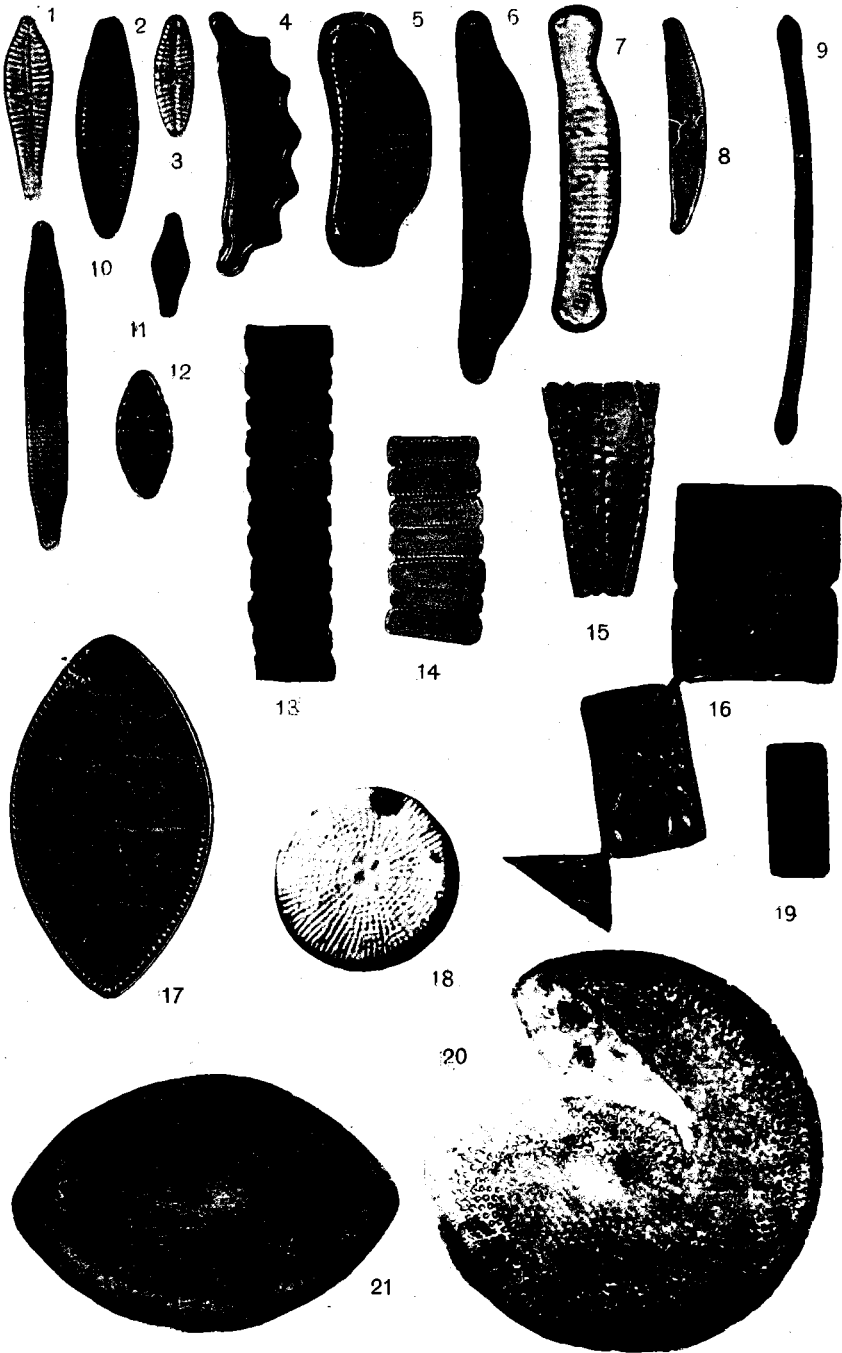


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Comité et liste des membres de la Société	III
Sociétés correspondantes.	XVIII
Réunion générale du 28 Mars 1897	XXI
Bibliothèque	XXVII
Musée	XXXV
Etude historique sur Belfort (XIII ^e et XIV ^e siècles) par <i>Henry Bardy</i>	1
Les Correspondants de Grandidier, par <i>A. M. P.</i> <i>Ingold et Gasser</i>	76
Glossaire du Patois de Châtenois, (suite) par <i>Aug.</i> <i>Vautherin</i>	183
Au Crépuscule (poésie), par <i>Arsène Zeller</i>	238
Fouilles archéologiques faites dans la Forêt d'Arsoy, par <i>F. Pajot</i>	239
Brace et les origines de Belfort, par <i>D.-R.</i>	241
Enceinte et Vallum funéraires du Mont-Vaudois près Héricourt, par <i>Félix Voulot</i>	275
Contribution à l'étude des Diatomées du Territoire de de Belfort et des environs, par <i>Ch. Rœsch et L.</i> <i>Meyer</i>	310